

CONSEIL
RÉGIONAL

Réunion du
15 février 2013

Rapport
de la Présidente

N° A.S.1

SITUATION DE LA RÉGION
ET BILAN D'ACTIVITÉ 2012

15, rue de l'Ancienne Comédie – BP 575
86021 Poitiers Cedex
Tél. 05-49-55-77-00 – Fax. 05-49-55-77-88
postmaster@cr-poitou-charentes.fr
www.cr-poitou-charentes.fr



**A. S. 1 : COMMISSION : FINANCES – SYNTHÈSE – PLAN – ADMINISTRATION
GÉNÉRALE – CONTRATS DE TERRITOIRE – GRANDS PROJETS**

Objet : Situation de la Région et bilan d'activité 2012

Conformément à l'article L.4132-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté, au titre de l'année 2012, un rapport sur la situation de la Région et l'exécution des orientations générales autour des neuf priorités.

Il précise l'état d'exécution des délibérations ainsi que la situation financière de la Région.

Mettant en œuvre l'obligation légale de rendre-compte, ce document valorise l'activité des élus et des services et témoigne de la montée en puissance des politiques régionales. Il participe à la mise en œuvre des objectifs de transparence et d'évaluation portés par le Conseil régional.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce bilan d'activité qui sera diffusé pour rendre compte de l'action régionale.



Ségolène ROYAL

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE : LA SITUATION DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES.....	9
1.LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SPATIALE RÉGIONALE.....	10
1.1.POITOU-CHARENTES : UNE RÉGION À LA DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE.....	10
1.2.L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE ORGANISÉ AUTOUR DE 91 BASSINS DE VIE.....	10
1.3.LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN POITOU-CHARENTES.....	10
2.L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....	11
2.1.UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PLUS FAVORABLE DANS LES SERVICES QUE DANS L'INDUSTRIE.....	11
2.2.LA DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES.....	12
a)Les créations d'entreprises progressent en 2012.....	12
b)Des défaillances d'entreprises en recul sur le 1er semestre 2012.....	12
3.L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE.....	13
3.1.UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL QUI PÈSE LOURDEMENT SUR L'EMPLOI.....	13
a)Une contraction de l'emploi dans le secteur privé.....	13
b)L'emploi intérimaire en baisse moins forte qu'au niveau national.....	13
3.2.L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI ET DU CHÔMAGE.....	14
a)Des demandeurs d'emplois dont le nombre a moins augmenté qu'au niveau national.....	14
b)Un taux de chômage régional qui reste inférieur à la moyenne nationale.....	14
4.LE POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.....	15
4.1.LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT.....	15
4.2.L'INNOVATION : PRÈS DE 6 ENTREPRISES SUR 10 EN POITOU-CHARENTES ONT INNOVÉ ENTRE 2008 ET 2010.....	15
DEUXIÈME PARTIE : LES NEUF PRIORITÉS DE L'ACTION RÉGIONALE.....	16
1.CROISSANCE VERTE – MUTATION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE.....	17
1.1.ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....	17
a)Le financement des entreprises à travers l'Agence PME.....	17
b)L'accompagnement des projets d'investissement, d'emploi, de formation et la stratégie internationale des entreprises.....	21
1.2.FINANCER ET ENCOURAGER L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES.....	25
a)Les innovations technologiques.....	25
b)Les innovations sociales.....	28
1.3.AIDER A LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ET DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES.....	28
a)Éco-industries.....	28
b)Transports, mobilité durable et mécatronique, filière aéronautique et nautique.....	30
c)Image et économie numérique.....	32
d)Industries agroalimentaires.....	33
e)Tourisme.....	34
1.4.LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.....	36
a)Le soutien à la création de son propre emploi en créant ou en reprenant une activité économique	36
b)Le soutien au recrutement des jeunes, des femmes, des seniors et des personnes sans expérience et/ou sans qualification	39

1.5.LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL.....	40
a)L'accompagnement des structures régionales dans leur programme d'actions.....	40
b)Les actions conduites directement par la Région.....	41
1.6.L'ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE.....	42
a)Le Laboratoire régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).....	42
b)Le soutien aux structures régionales de l'Économie Sociale et Solidaire.....	43
1.7.DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE.....	43
a)Développer les entreprises et les emplois par le numérique.....	43
b)Le numérique au service du citoyen.....	44
c)Le renforcement des réseaux de télécommunication.....	45
2.RURALITÉ – AGRICULTURE – PÊCHE – CULTURES MARINES.....	47
2.1.PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET L'ORIGINE.....	47
a)Les soutiens à l'élevage.....	47
b)Les soutiens à la diversification agricole.....	49
c)La labellisation des produits.....	50
2.2.DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE.....	50
a)Les circuits courts et les nouveaux modes d'organisation.....	50
b)La pêche et les cultures marines.....	50
c)La promotion des produits de qualité.....	51
2.3.FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES.....	51
a)Les démarches de promotion de l'installation en agriculture.....	52
b)Les soutiens directs aux porteurs de projets.....	52
c)L'aide au portage du foncier.....	53
2.4.DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS RAISONNABLES ET DURABLES.....	53
a)Le soutien à l'agriculture biologique et à l'agriculture durable.....	53
b)Les actions concrètes en faveur du développement durable.....	54
c)Les soutiens à la recherche et au développement.....	55
d)Les mesures sylvicoles.....	55
3.ÉDUCATION – FORMATION – RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONTRIBUER À LA QUALIFICATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE DES PICTO-CHARENTAIS.....	57
3.1.AIDER LES JEUNES À RÉUSSIR LEUR PARCOURS SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE REPONSE AUX CHARGES DES FAMILLES.....	58
a)Aides directes aux personnes et aux familles.....	58
b)Aides culturelles en faveur des jeunes lycéens et apprentis.....	60
3.2.UNE MÉTHODE : LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCÉES (BPL).....	62
3.3.BIEN VIVRE SES ANNÉES LYCÉE : CULTURE, ENGAGEMENT, BIEN-ÊTRE.....	62
a)Une formation diplômante originale : le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) pour la danse, le théâtre et la Musique.....	62
b)Un événement fédérateur des énergies et des talents lycéens : « La Créateuf ».....	63
c)Actu-L : l'accès pour tous à la pluralité de la presse pour développer l'esprit critique et mieux comprendre le monde.....	63
d)Des aides individuelles BAF et BNSSA pour découvrir de nouveaux métiers et faciliter l'insertion des jeunes.....	63
e)Le bien-être et l'épanouissement passe aussi par l'assiette	63
3.4.POUR MIEUX VIVRE ET TRAVAILLER AU LYCÉE – LE LYCÉE : ESPACE DE VIE ET DE TRAVAIL.....	64

3.5. LES SOUTIENS DE LA RÉGION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENTS.....	<u>66</u>
a) Dotations de fonctionnement.....	<u>66</u>
b) Les équipements	<u>67</u>
c) Le soutien aux établissements privés sous contrat ou convention.....	<u>68</u>
3.6. L'INVESTISSEMENT POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET APPRENTIS ET VEILLER À L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.....	<u>68</u>
3.7. LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ASSOCIÉES AUX LYCÉES AGRICOLES.....	<u>72</u>
3.8. L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	<u>73</u>
a) Les actions régionales pour la formation qualifiante.....	<u>73</u>
b) Les dispositifs de formation centrés sur des publics spécifiques.....	<u>75</u>
c) L'Aide Régionale Individuelle d'Aide à la Formation (ARIF).....	<u>76</u>
d) Les dispositifs de Promotion Sociale.....	<u>76</u>
e) La sécurisation des parcours professionnels et l'appui aux personnes engagées dans un parcours de formation.....	<u>77</u>
f) Les formations sanitaires et sociales.....	<u>77</u>
g) La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.....	<u>78</u>
3.9. DES OUTILS POUR ANIMER LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)	<u>79</u>
a) Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et sa convention d'application 2012-2013.....	<u>79</u>
b) La politique contractuelle et l'observation emploi-formation.....	<u>79</u>
c) Les évaluations réalisées par la Région sur l'accompagnement et l'insertion.....	<u>80</u>
d) Le soutien aux enquêtes d'insertion des sortants scolaires (IVA) et des apprentis (IPA).....	<u>80</u>
3.10. LES ACTEURS ET LES OUTILS D'AIDE A L'ORIENTATION ET AU CONSEIL.....	<u>81</u>
a) L'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFtlv).....	<u>81</u>
b) Aide à l'orientation contre les ruptures de parcours	<u>82</u>
c) Information conseil et accompagnement.....	<u>85</u>
3.11. L'APPRENTISSAGE	<u>87</u>
a) Un développement de l'apprentissage vers le haut.....	<u>87</u>
b) Une nouvelle génération de conventions quinquennales.....	<u>88</u>
c) Les actions Qualité : un levier financier important pour développer la qualité des formations.....	<u>89</u>
d) L'effort maintenu en faveur des familles et des employeurs.....	<u>90</u>
e) L'apprentissage, un axe fort du Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes.....	<u>91</u>
f) Des grands projets d'investissements en faveur des CFA.....	<u>92</u>
3.12. MOBILITÉS INTERNATIONALES.....	<u>93</u>
a) Les demandeurs d'emploi.....	<u>93</u>
b) Les apprentis.....	<u>94</u>
c) Les stages et séjours en cours de cursus : 3 344 bénéficiaires.....	<u>94</u>
3.13. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE.....	<u>95</u>
a) Le soutien à la recherche.....	<u>95</u>
b) L'enseignement supérieur.....	<u>98</u>
4. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE – ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	<u>100</u>
4.1. UN HABITAT DURABLE RÉPONDANT AUX ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMES ET ÉCOLOGIQUES.....	<u>100</u>
a) La sobriété énergétique pour des logements de qualité.....	<u>100</u>
b) Le plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité.....	<u>102</u>
c) Urbanisme durable et éco-habitat.....	<u>103</u>

4.2.LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR L'INNOVATION ET POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.....	<u>104</u>
a)Le plan régional des énergies renouvelables à l'horizon 2020.....	<u>104</u>
b)La valorisation du potentiel des énergies renouvelables.....	<u>105</u>
4.3.LES DÉMARCHES ÉCO RESPONSABLES ET LA QUALITÉ DE L'AIR.....	<u>108</u>
a)Les transports propres et la qualité de l'air.....	<u>108</u>
b)La croissance verte par l'innovation dans les éco-procédés et les éco-produits.....	<u>108</u>
c)L'information de proximité et le conseil aux initiatives.....	<u>109</u>
5.VIVRE ENSEMBLE.....	<u>110</u>
5.1.SOLIDARITÉS : DES ACTIONS NOUVELLES.....	<u>110</u>
a)Plus de 3 000 bénéficiaires du Micro-crédit Poitou-Charentes.....	<u>110</u>
b)Qualité et circuits courts pour l'aide alimentaire.....	<u>111</u>
c)Familles et femmes : un effort soutenu.....	<u>111</u>
5.2.LES ÂGES DE LA VIE : JEUNES ET SENIORS.....	<u>112</u>
a)Jeunes : accès à l'information, au logement.....	<u>112</u>
b)Les jeunes et l'engagement : le Service Civique.....	<u>113</u>
c)Les aînés : accès à l'information et aux services.....	<u>113</u>
5.3.LA VIE ASSOCIATIVE : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS.....	<u>114</u>
a)Des formations en faveur des bénévoles.....	<u>114</u>
b)Des aides pour l'emploi : le Pacte pour l'emploi des jeunes.....	<u>114</u>
c)Un accompagnement au développement des activités.....	<u>115</u>
6.TRANSPORTS PROPRES ET INNOVANTS – INTERMODALITÉ – ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES.....	<u>117</u>
6.1.LES ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT DE VOYAGEURS REGIONAL.....	<u>117</u>
a)Une année de référence pour le TER.....	<u>117</u>
b)Une approche globale et multimodale du transport.....	<u>122</u>
6.2.L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES.....	<u>124</u>
a)Les infrastructures ferroviaires de transport de voyageurs.....	<u>124</u>
b)Les infrastructures routières.....	<u>126</u>
c)Le transport de marchandises.....	<u>126</u>
7.SANTÉ – HANDICAP – FAMILLE – ADOLESCENTS.....	<u>127</u>
7.1.L'ACCÈS DE TOUS À UN SERVICE PUBLIC DE SANTÉ DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ.....	<u>127</u>
a)La lutte contre la désertification médicale, paramédicale et odontologique.....	<u>127</u>
b)La prévention, notamment en direction des jeunes.....	<u>130</u>
7.2.L'ACTION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.....	<u>134</u>
a)La santé au travail	<u>134</u>
b)La santé environnementale.....	<u>135</u>
7.3.UNE POLITIQUE RÉGIONALE « HANDICAP » VOLONTARISTE ET CONCRÈTE SUR LES TERRITOIRES	<u>135</u>
7.4.APPUI AUX ACTEURS LOCAUX ET PARTENARIATS.....	<u>136</u>
8.EAU – LITTORAL - BIODIVERSITÉ.....	<u>143</u>
8.1.LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS.....	<u>143</u>
a)Les zones humides et le Marais Poitevin : des territoires naturels d'exception à valoriser. .	<u>143</u>
b)La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité.....	<u>144</u>
8.2.LA CONNAISSANCE ET LA RECONQUÊTE DES PAYSAGES RÉGIONAUX.....	<u>145</u>
8.3.LE PLAN RÉGIONAL JARDINS POTAGERS COLLECTIFS	<u>146</u>
8.4.LES EMPLOIS DANS L'ENVIRONNEMENT.....	<u>147</u>

8.5.LE DROIT À L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET À LA PARTICIPATION DES CITOYENS.....	<u>148</u>
8.6.LA RECONQUÊTE DE LA RESSOURCE EN EAU, EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ, ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	<u>149</u>
a)La gestion quantitative.....	<u>149</u>
b)La gestion qualitative.....	<u>150</u>
c)La reconquête de la qualité écologique des milieux aquatiques.....	<u>151</u>
d)La gestion concertée et l'information du public.....	<u>152</u>
9.CULTURE - SPORT.....	<u>154</u>
9.1.CULTURE-PATRIMOINE : LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CULTURELLE ET À L'EMPLOI SUR TOUS LES TERRITOIRES.....	<u>154</u>
a)Soutenir l'économie et l'emploi en faveur du spectacle vivant.....	<u>155</u>
b)Accompagner la prise en compte du patrimoine comme outil de développement des territoires.....	<u>157</u>
c)Accompagner les acteurs des arts plastiques dans le développement de leurs projets à moyen terme.....	<u>160</u>
d)Encourager les acteurs du livre et de la lecture à la prise en compte des nouvelles pratiques culturelles.....	<u>161</u>
e)Soutenir la culture sur tous les territoires.....	<u>161</u>
9.2.CINÉMA : VALORISER LA FILIÈRE IMAGE RÉGIONALE DE LA FORMATION À LA DIFFUSION.....	<u>162</u>
a)Le fonds d'aide au service de la création et de l'emploi.....	<u>162</u>
b)Le Bureau d'accueil des tournages et la valorisation de la filière.....	<u>164</u>
c)Le développement de l'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel.....	<u>165</u>
d)Le plan de numérisation des salles de cinéma.....	<u>166</u>
e)La diffusion culturelle et l'accès du public aux films.....	<u>167</u>
9.3.L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL : LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES COMME MOTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE.....	<u>167</u>
a)L'inventaire « en construction partagée ».....	<u>167</u>
b)De nouveaux services offerts aux publics.....	<u>169</u>
c)Des ressources mobilisées en faveur des projets.....	<u>170</u>
9.4.LE SPORT.....	<u>170</u>
a)Le Ticket Sport.....	<u>170</u>
b)Encourager l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.....	<u>170</u>
c)Le sport de haut niveau.....	<u>171</u>
d)Les centres de formation.....	<u>172</u>
e)L'accompagnement des acteurs de haute compétition et des manifestations.....	<u>172</u>
f)Les équipements sportifs : pour une rationalisation et un accès au sport pour tous.....	<u>175</u>
10.BILAN DES GRANDS PROJETS RÉGIONAUX ET DES ACTIONS TRANSVERSALES... <u>176</u>	<u>176</u>
10.1.GRANDS PROJETS RÉGIONAUX..... <u>176</u>	<u>176</u>
a)Le Pacte de confiance pour l'emploi des jeunes..... <u>176</u>	<u>176</u>
b)Le Plan « Seniors »..... <u>176</u>	<u>176</u>
c)Le Plan « Quartiers »..... <u>177</u>	<u>177</u>
d)Fonds régional de développement des éco-industries et des véhicules électriques..... <u>178</u>	<u>178</u>
e)Le Plan Énergie Solaire Régional..... <u>181</u>	<u>181</u>
10.2.ACTIONS TRANSVERSALES..... <u>183</u>	<u>183</u>
a)Les actions en faveur des droits des femmes..... <u>183</u>	<u>183</u>
b)Le Plan Vélo Régional..... <u>185</u>	<u>185</u>
c)Le Plan Régional de développement des jardins collectifs 2011-2015..... <u>185</u>	<u>185</u>

TROISIÈME PARTIE : L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE EN POITOU-CHARENTES.....	<u>186</u>
1. LA POLITIQUE RÉGIONALE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE 2004 À 2012.....	<u>188</u>
1.1. L'HABITAT DURABLE et L'ÉNERGIE : MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	<u>189</u>
a) L'efficacité énergétique du logement social : aides de la Région et du FEDER.....	<u>189</u>
b) Le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) et le Fonds Régional de Développement des Éco-Industries et des Véhicules Électriques (FDREIVE)...	<u>190</u>
c) Le Fonds de résistance photovoltaïque.....	<u>192</u>
d) Les Énergies Marines Renouvelables (EMR)	<u>193</u>
e) La politique énergétique dans les lycées.....	<u>193</u>
1.2. LES TRANSPORTS : DÉVELOPPER une mobilité durable en s'appuyant sur L'ATTRACTIVITÉ DU TER ET la cohérence entre les moyens de transport.....	<u>194</u>
a) Le développement du transport ferroviaire.....	<u>195</u>
b) Offre globale de service de mobilité et pratiques de déplacements alternatifs.....	<u>195</u>
c) Transports maritimes et fret ferroviaire.....	<u>196</u>
1.3. ÉCONOMIE ET FORMATION : DÉVELOPPER LES QUALIFICATIONS, L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES GRÂCE À L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.....	<u>196</u>
a) L'éducation et la formation.....	<u>196</u>
b) La recherche et développement (R&D).....	<u>198</u>
c) L'emploi dans l'environnement et l'économie « verte ».....	<u>199</u>
d) La mutation sociale, écologique et solidaire de l'économie.....	<u>200</u>
1.4. L'AGRICULTURE, L'EAU, LES PAYSAGES : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE.....	<u>204</u>
a) L'agriculture durable.....	<u>204</u>
b) L'eau : un bien précieux à préserver.....	<u>205</u>
c) La préservation des espèces et espaces naturels et l'aménagement harmonieux du territoire.....	<u>206</u>
d) Co-développement et partenariats internationaux.....	<u>208</u>
1.5. EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE.....	<u>209</u>
2. LA DÉPENSE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES.....	<u>210</u>
2.1. RÉCAPITULATION DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES ET DES PAIEMENTS....	<u>210</u>
2.2. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES PAR DOMAINE D'ACTION..	<u>210</u>
3. LES IMPACTS ÉNERGÉTIQUES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.....	<u>211</u>
QUATRIÈME PARTIE : CO-DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET ACTIONS EUROPÉENNES.....	<u>215</u>
1. CO-DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS INTERNATIONAUX.....	<u>216</u>
1.1. RÉGION DE FATICK, UN CO-DÉVELOPPEMENT INNOVANT AU SÉNÉGAL.....	<u>216</u>
a) Programme d'Amélioration de la Filière Caprine (PAFC).....	<u>216</u>
b) Programme pour le Développement des Énergies Renouvelables (PRODER).....	<u>216</u>
c) Programme Bourses Tremplins pour l'Emploi (BTE).....	<u>217</u>
d) Programme de Développement de l'Éco-tourisme (PRODETOUTOUR).....	<u>217</u>

1.2. INDE, SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCHANGES CULTURELS.....	<u>218</u>
a) Programme d'aide au développement durable.....	<u>218</u>
b) Échanges culturels dans le domaine des musiques actuelles.....	<u>218</u>
1.3. QUÉBEC, DES COOPÉRATIONS POUR RENFORCER LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	<u>218</u>
1.4. VIETNAM, PROVINCE DE THUA-THIEN-HUÛ, CULTURE ET ÉCO-TOURISME.....	<u>219</u>
2. SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT.....	<u>219</u>
a) Dispositif de soutien aux associations de solidarité internationale.....	<u>220</u>
b) Éducation au développement en Poitou-Charentes.....	<u>220</u>
c) Structuration et renforcement des compétences des associations de solidarité internationale.....	<u>221</u>
3. ACTIONS EUROPÉENNES ET FONDS EUROPÉENS EN RÉGION.....	<u>221</u>
3.1. COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET ATLANTIQUE.....	<u>221</u>
3.2. LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL « COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI » 2007-2013.....	<u>221</u>
a) État d'avancement de la subvention globale FEDER.....	<u>221</u>
b) État d'avancement de la subvention globale FSE.....	<u>223</u>
3.3. PRÉPARATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 2014-2020.....	<u>224</u>
3.4. ACTIONS D'INFORMATION SUR L'EUROPE.....	<u>225</u>
a) L'Espace Interrégional Européen.....	<u>225</u>
b) Le groupe de travail sur les questions européennes.....	<u>225</u>
CINQUIÈME PARTIE : LA VIE DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	<u>226</u>
1. LA VIE DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE.....	<u>227</u>
1.1. UN RYTHME SOUTENU DANS LES PRISES DE DÉCISION.....	<u>227</u>
1.2. DÉMATÉRIALISATION ET ACCÈS DU PUBLIC AUX DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES.....	<u>227</u>
2. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	<u>227</u>
2.1. LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCÉES (BPL).....	<u>227</u>
2.2. FORMATION « DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ».....	<u>228</u>
2.3. ÉVALUATION PARTICIPATIVE.....	<u>228</u>
SIXIÈME PARTIE : LA MÉTHODE, LES MOYENS ET LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	<u>229</u>
1. DES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES AU SERVICE DES PRIORITÉS RÉGIONALES ET DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION.....	<u>230</u>
1.1. LE FACTEUR HUMAIN AU CŒUR DE LA RÉGION.....	<u>230</u>
a) Une organisation stable.....	<u>230</u>
b) Le développement des compétences pour élever le niveau de service, clés des ressources humaines.....	<u>230</u>
c) L'amélioration de l'organisation et des conditions de travail, une culture d'avenir.....	<u>232</u>
d) Le plan régional pour le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap ou de restrictions d'aptitudes sur leur poste de travail.....	<u>235</u>
e) La contribution à un dialogue social dynamique et de qualité.....	<u>235</u>

1.2.SYSTÈMES D'INFORMATION : SUPPORTS D'UNE ACTION DÉMATÉRIALISÉE.....	236
a)Accompagnement des politiques publiques et pilotage stratégique.....	236
b)Accompagnement opérationnel des services de la Région.....	237
c)Évolutions technologiques et méthodologiques.....	237
1.3.ENTRETENIR ET AMÉNAGER LE PATRIMOINE RÉGIONAL.....	238
a)Les aménagements à la Maison de la Région.....	238
b)L'entretien, la maintenance et la logistique.....	238
c)L'excellence environnementale.....	239
2.LES OUTILS ET LES MOYENS FINANCIERS AU SERVICE DE L'ACTION RÉGIONALE.	239
2.1.L'ÉVALUATION DE L'ACTION RÉGIONALE.....	239
a)Évaluation des dispositifs régionaux : la publication « Sur Mesure ».....	239
b)Évaluation des politiques contractuelles.....	240
c)La Mission d'Évaluation et de Contrôle de la dépense régionale.....	240
2.2.BIEN DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES ACTIONS RÉGIONALES.....	242
a)La présence de la Région dans les médias, contribuant à l'information des habitants (TV régionale, presse écrite, radio, internet).....	242
b)Le site internet de la Région (données de fin novembre).....	242
c)La mobilisation des réseaux sociaux.....	243
2.3.LA COMMANDE PUBLIQUE RÉGIONALE.....	243
a)Une année marquée par une meilleure lisibilité sur les contrats engagés par la Région.....	243
b)La poursuite de la politique d'excellence sociale et environnementale dans les marchés publics.....	244
2.4.RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES ACTIONS RÉGIONALES.....	245
2.5.LA MAITRISE BUDGÉTAIRE.....	246
a)L'activité budgétaire 2012.....	246
b)La tenue de la comptabilité.....	247
c)Le suivi des actifs et la gestion du patrimoine.....	247
d)La gestion du patrimoine lycées.....	248
e)La gestion du patrimoine financier.....	249
f)La gestion des risques.....	251
g)Les frais de déplacements.....	252
h)La gestion des manifestations diverses et cotisations.....	253
3.LES POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	254
3.1.LES CONTRATS ÉTAT-RÉGION (CPER).....	254
a)Le Contrat de Plan État-Région 2000-2006.....	254
b)Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013.....	254
3.2.LES CONTRATS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CRDD) ET LES OPERATIONS DE RÉNOVATION URBAINE (ORU) 2007-2013.....	255
a)Un niveau d'engagement accru en faveur des territoires et de l'investissement.....	255
b)Une priorité au soutien à l'activité économique, à l'emploi et à l'insertion, au développement des équipements de proximité et au maintien des services au public.....	257
c)La poursuite de l'intégration des trois priorités transversales.....	260
d)Une veille sur l'évolution des territoires et de leurs stratégies.....	261
3.3.LE FRIL.....	264
a)Le programme FRIL 2011-2013.....	264
b)Le FRIL tempête.....	265
3.4.PLAN DIGUES.....	265

PREMIÈRE PARTIE :
LA SITUATION DE LA RÉGION
POITOU-CHARENTES

1. LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SPATIALE RÉGIONALE

1.1. POITOU-CHARENTES : UNE RÉGION À LA DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Au 1^{er} janvier 2010, Poitou-Charentes comptait officiellement 1 770 363 habitants, soit une augmentation de 130 000 habitants depuis 1999. Elle représente 2,8 % de la population de la France métropolitaine. Poitiers reste la commune la plus peuplée de Poitou-Charentes avec près de 88 000 habitants.

Le département de la Charente-Maritime a attiré à lui seul près de 50 % des nouveaux arrivants en Poitou-Charentes entre 1999 et 2010.

	Populations municipales 2010	Évolution entre 1999 et 2010	Évolution annuelle moyenne 1999-2010 (en %)
Charente	351 577	12 033	0,32 %
Charente-Maritime	622 323	64 934	1,01 %
Deux-Sèvres	369 270	24 880	0,64 %
Vienne	427 193	28 063	0,62 %
Total	1 770 363	129 910	0,7 %

Source : INSEE

1.2. L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE ORGANISÉ AUTOUR DE 91 BASSINS DE VIE¹

Les habitants de la région accèdent aux équipements du commerce et des services à l'intérieur de 91 bassins de vie, quelques-uns empiétant sur les régions limitrophes. Les bassins de vie sont constitués d'un ensemble de communes situées au voisinage d'une commune pôle de services dotée d'un socle minimum d'équipements en commerce et services permettant une certaine autonomie aux habitants du territoire ainsi créé.

Plus la ville pôle qui anime le bassin est importante et plus les équipements sont nombreux et variés. Les bassins les moins équipés sont les périurbains, en forte hausse démographique, et certains ruraux à la population réduite. Le nombre d'équipement disponible par personne est le plus élevé sur le littoral afin de pouvoir accueillir la population touristique et dans certains bassins ruraux éloignés de grands pôles dans l'obligation de fournir une certaine autonomie à une faible population.

1.3. LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN POITOU-CHARENTES²

En Poitou-Charentes, 115 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, soit 6,7 % de la population régionale à la fin de 2009. 8 villes régionales sont concernées : Poitiers, Rochefort, Angoulême, Châtellerauld, La Rochelle, Saintes, Cognac et Niort. Alors que les habitants de la région ont un revenu médian moindre que ceux des autres régions métropolitaines, celui des habitants des quartiers prioritaires est plutôt plus élevé qu'ailleurs.

1 INSEE, e-Décimal

2 INSEE, Décimal n°323 - Décembre 2012

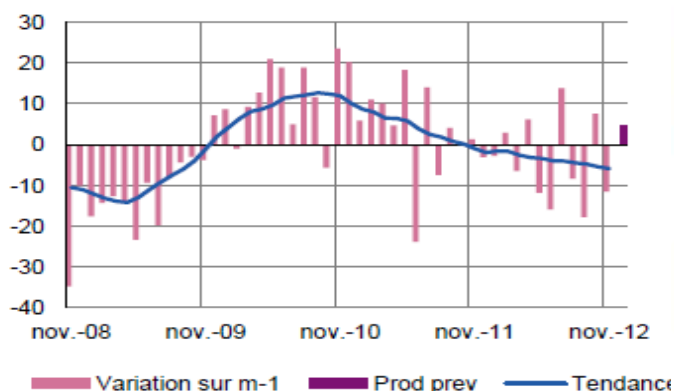
2. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans un contexte international, européen et national tendu, les entreprises de Poitou-Charentes ont connu en 2012 une situation économique relativement difficile, notamment dans le secteur industriel où les prévisions des acteurs économiques sont toujours peu favorables. Les services marchands sont dans une meilleure situation et la création d'entreprise reste dynamique malgré ce contexte.

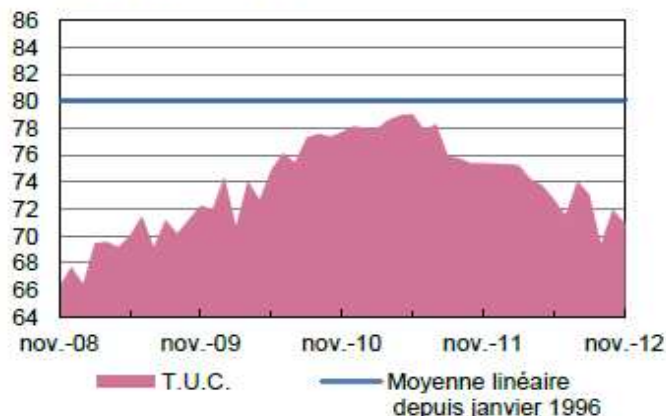
2.1. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PLUS FAVORABLE DANS LES SERVICES QUE DANS L'INDUSTRIE

Les entreprises régionales sont confrontées dans l'industrie à des fluctuations de l'activité économique qui témoigne de l'incertitude à venir et des difficultés à anticiper sur les perspectives de croissance. L'utilisation des capacités de production reste en deçà de la moyenne sur longue période, ce qui augure mal d'une reprise des investissements en équipements.

Production passée et prévisions
(en solde d'opinions CVS)

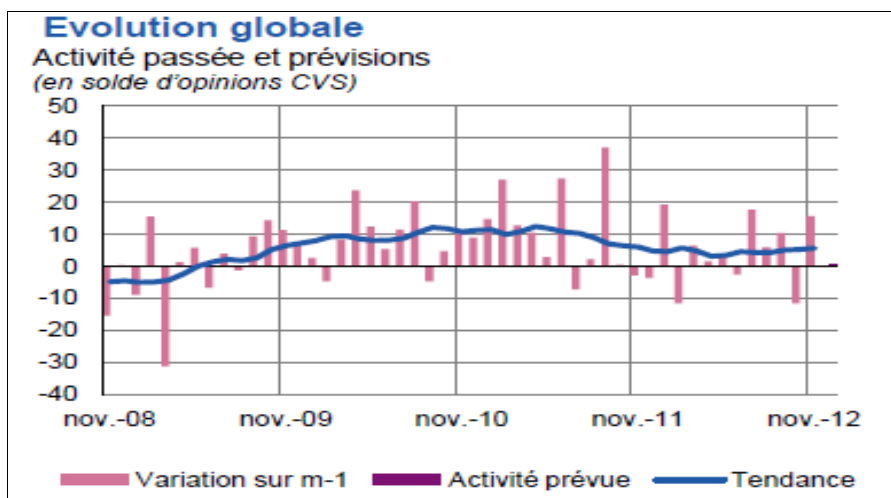


Utilisation des capacités de production CVS
(en solde d'opinions CVS)



Source : Banque de France

La situation est plus favorable dans le secteur des services marchands. Après la pause observée au cours du mois précédent, l'activité globale repart à la hausse, tandis que la demande progresse légèrement. Les trésoreries sont jugées correctes. Les prix sont stables et les effectifs maintenus. Cependant, les perspectives sont attentistes.



Source : Banque de France

2.2. LA DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

a) Les créations d'entreprises progressent en 2012

La création d'entreprise en Poitou-Charentes a progressé de 2 % entre janvier-novembre 2011 et janvier-novembre 2012 contre 1,5 % en moyenne au niveau national. Elle a été dynamique dans l'ensemble des départements de la région sauf dans la Vienne qui marque un recul de 2,7 % du nombre de créations d'entreprise.

	Janvier-novembre 2011	Janvier-novembre 2012	Évolution
Poitou-Charentes	11 116	11 333	+ 2 %
<i>Charente</i>	2 075	2 113	+ 1,8 %
<i>Charente-Maritime</i>	4 932	5 169	+ 4,8 %
<i>Deux-Sèvres</i>	1 725	1 731	+ 0,3 %
<i>Vienne</i>	2 384	2 320	- 2,7 %
France entière	505 208	512 655	+ 1,5 %

Source : Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)

b) Des défaillances d'entreprises en recul sur le 1er semestre 2012

Les statistiques provisoires de défaillances d'entreprises montrent un fort recul du nombre de jugements rendus (- 7,3 %) entre le 1er et le 2ème trimestre 2012. La réduction du volume de défaillances paraît davantage concerner le département de la Charente-Maritime (-11 %). Les autres départements enregistrent également des évolutions trimestrielles à la baisse, cependant moins marquées. Les évolutions annuelles affichent aussi des baisses sauf dans la Vienne. Au 2e trimestre 2012, le niveau régional est en retrait de -3,5 % par rapport au 2e trimestre 2011.



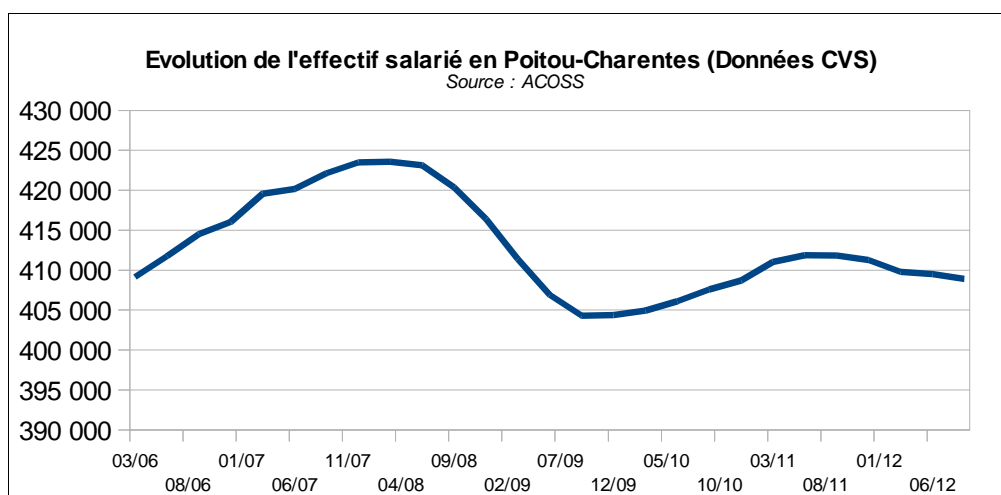
3. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

3.1. UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL QUI PÈSE LOURDEMENT SUR L'EMPLOI

a) Une contraction de l'emploi dans le secteur privé

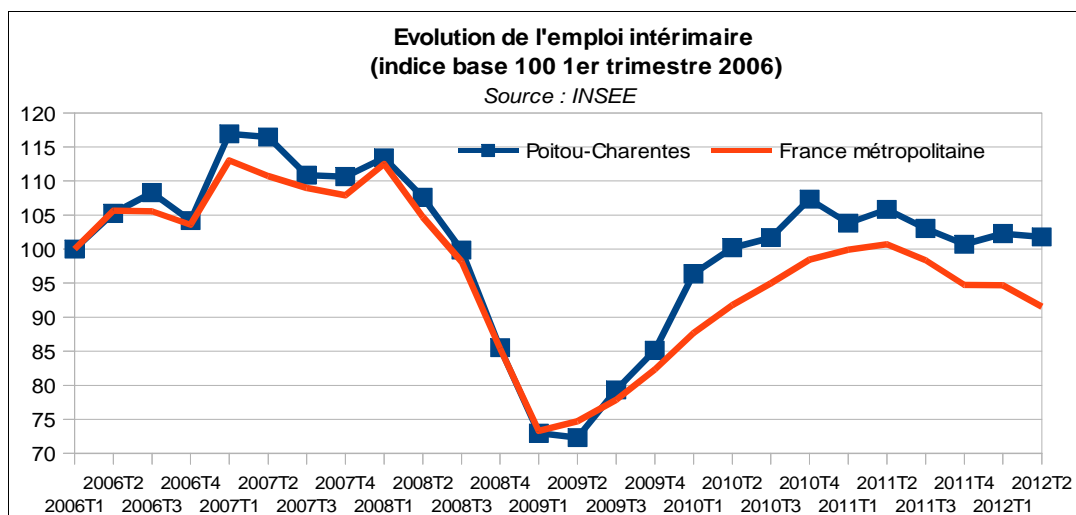
Le marché de l'emploi du secteur privé s'est redressé en fin d'année 2009 mais cette évolution tend à s'inverser en 2012. Au 3ème trimestre 2012, 415 697 salariés (données brutes) sont recensés dans le secteur privé au sein de 46 523 établissements. Sur un an, les effectifs salariés sont en baisse de - 0,7 % en Poitou-Charentes contre - 0,2 % au niveau national. Tous les départements de la région sont concernés par cette baisse.

La masse salariale s'établit au cours de ce trimestre à 2,5 milliards, en hausse de 2 % sur un an par rapport au trimestre précédent contre 2,2 % en France. Enfin, le salaire moyen par tête progresse de 2,6 % sur un an en Poitou-Charentes contre 2,3 % au niveau national.



b) L'emploi intérimaire en baisse moins forte qu'au niveau national

Au 2ème trimestre 2012, 15 120 salariés occupent des emplois intérimaires. L'emploi intérimaire se contracte en Poitou-Charentes comme au niveau national, cependant, ce recul est moins important. Ainsi, il a diminué de 3,8 % sur un an en région contre 9,1 % au niveau national.



3.2. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

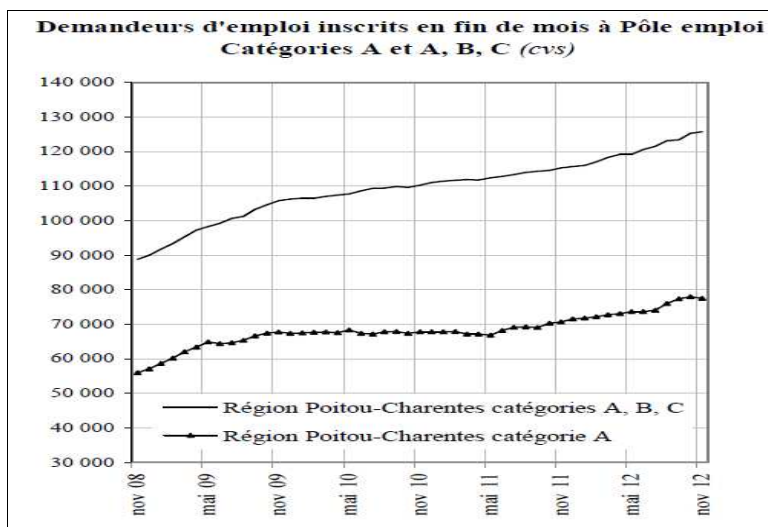
a) Des demandeurs d'emplois dont le nombre a moins augmenté qu'au niveau national

Le nombre de Demandeurs d'Emploi Inscrits en fin de Mois (DEFM) à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 77 515 en Poitou-Charentes fin novembre 2012. Ce nombre est en recul par rapport au mois précédent de 0,5 % (soit -403 personnes) alors qu'il est en hausse de 0,9 % au niveau national. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de + 9,7 % en Poitou-Charentes contre + 10,8 % au niveau national.

Le nombre de DEFM en catégories A, B, C s'élève à 125 731 personnes, fin novembre 2012. Il augmente de 0,4 % sur un mois et de 9,1 % sur un an en région contre respectivement 0,7 % et + 9,1 % en France métropolitaine.

Sur un an, le nombre de DEFM catégorie A homme a progressé de 11,6 % contre 7,9 % pour les femmes.

Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans restent les populations les plus sensibles aux aléas conjoncturels avec une augmentation du nombre de DEFM de catégorie A respectivement de 10 % et 16,4 %. Par ailleurs, le nombre de DEFM de catégorie A, B, C inscrit depuis plus d'un an a cru de 11,9 % sur un an.



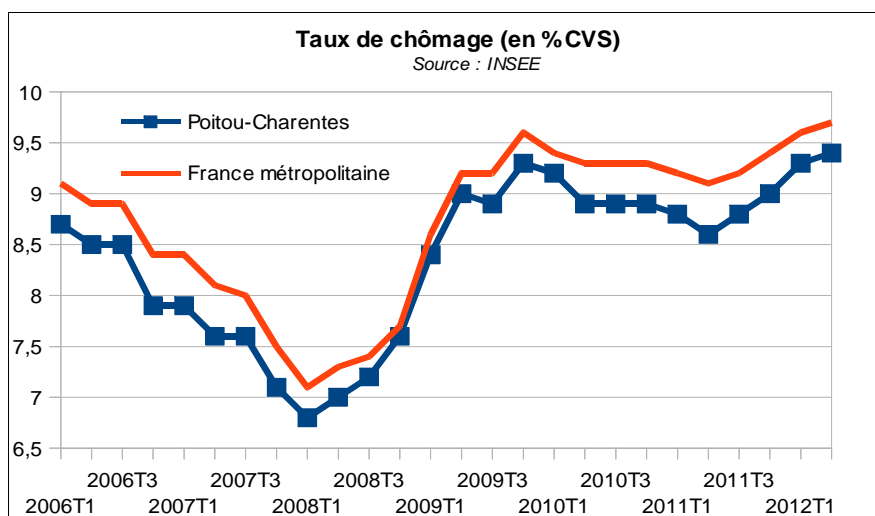
Source : Pôle emploi

Les Deux-Sèvres ont connu sur un an une variation de + 14,2 % du nombre de DEFM de catégorie A, suivi de la Charente (+ 11 %), de la Charente-Maritime (+ 9,1 %) et enfin la Vienne (+ 0,6 %).

b) Un taux de chômage régional qui reste inférieur à la moyenne nationale

Au 2ème trimestre 2012, Poitou-Charentes enregistre un taux de chômage de 9,4 % contre 9,7 % au niveau national.

On peut noter depuis le 1er semestre 2012 une inflexion sur la courbe du chômage. Il augmente mais moins rapidement qu'au cours de l'année 2011.



4. LE POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

4.1. LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le PIB régional a augmenté en Poitou-Charentes entre 2009 et 2010 de 2,4 % contre 2,3 % au niveau national. En conséquence, le PIB par emploi est également en hausse, respectivement de 2,3 % contre 1,8 % au niveau national.

Produit intérieur brut en 2009 (semi-définitif) et 2010 (provisoire)

	Total (millions d'euros)			par habitant (euros)			par emploi (euros)		
	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution
Poitou-Charentes	41 340	42 319	2,4%	23 376	23 785	1,7%	60 090	61 496	2,3%
France de province	1 292 930	1 325 076	2,5%	25 418	25 913	1,9%	64 149	65 467	2,1%
France métropolitaine	1 855 221	1 897 474	2,3%	29 619	30 135	1,7%	71 023	72 308	1,8%
France entière	1 889 231	1 932 802	2,3%	29 271	29 784	1,8%	70 845	72 134	1,8%

Les données 2010 sont provisoires, celles de 2009 sont semi-définitives. Les DOM ne sont pas détaillés mais comptabilisés dans le total France, ainsi que le "hors territoire" (agents de l'administration française travaillant à l'étranger).

Source : Insee, comptes régionaux des ménages - base 2005.

4.2. L'INNOVATION : PRÈS DE 6 ENTREPRISES SUR 10 EN POITOU-CHARENTES ONT INNOVÉ ENTRE 2008 ET 2010

Entre 2008 et 2010, 57 % des PME de Poitou-Charentes ont innové. C'est deux points de plus qu'au niveau national. Cette différence s'explique essentiellement par l'innovation de procédés et par une plus forte part des dépenses d'innovation consacrée à l'achat d'équipements, de machines ou de logiciels, au détriment de la recherche et développement.

L'innovation augmente avec la taille et le degré d'ouverture du marché. Elle est plus élevée pour les PME des services technologiques et de l'industrie manufacturière. Les coopérations, notamment à l'international, sont moins nombreuses qu'au niveau national. Elles se font essentiellement avec les fournisseurs ou les clients. Le frein à l'innovation le plus cité est son coût.

Par ailleurs, une PME de Poitou-Charentes a, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité d'innover supérieure à une PME de Haute-Normandie, d'Île-de-France ou de Franche-Comté.

Taux d'innovation sur la période 2008-2010

	Poitou-Charentes	France entière
Produit	26,2*	26,0
Procédé	26,8	25,1
Innovation technologique (produit, procédé)	40,6	37,1
Organisation	36,6*	37,0
Marketing	25,5*	25,3
Innovation au sens large (produit, procédé, organisation, marketing)	56,8	54,9

Champ : PME mono et quasi-monorégionales de l'industrie, des services intellectuels et des services technologiques

(*) : Différence non significative avec la moyenne nationale

Source : Insee, CIS 2010

DEUXIÈME PARTIE :
LES NEUF PRIORITÉS DE
L'ACTION RÉGIONALE

1. CROISSANCE VERTE – MUTATION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE

En adoptant le 27 juin 2011 son Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) pour les années 2011 à 2015, la Région a décidé d'approfondir le partenariat gagnant-gagnant désormais solidement engagé avec les entreprises de Poitou-Charentes. Dans ce cadre stratégique, les principales actions mises en œuvre par la Région en 2012 sont :

- la mise en œuvre opérationnelle de l'Agence PME,
- l'abondement de la Région au FCPR Émergence Innovation 1 destiné à soutenir les entreprises innovantes en phase d'amorçage,
- l'adoption d'une Stratégie Internationale et la création de l'Agence régionale à l'internationalisation, à l'exportation et à la relocalisation d'activités,
- la création d'un nouveau Contrat d'Accompagnement Stratégique à l'International et l'adoption des plans d'internationalisation pour 4 filières,
- l'adoption d'un Plan de soutien aux PME de la filière Tourisme doté de 13 millions d'euros,
- une mobilisation toujours importante autour de la politique « emploi » en mobilisant et adaptant les dispositifs d'accompagnement autour notamment de la politique « Emplois Tremplin » et dans le cadre des ses différents plans régionaux,
- la concrétisation d'actions pour la promotion de l'alternative économique et de l'Économie Sociale et Solidaire et le développement de la finance participative avec la création du Portail de la Finance Solidaire,
- l'investissement de la Région Poitou-Charentes pour renforcer sa politique de dialogue social territorial par la création de la Commission Mixte Région/CESER « Dialogue Social Territorial » dont les travaux de 2012 permettront de présenter en 2013 un plan d'actions renforçant le dialogue social territorial dès 2013,
- la possibilité désormais offerte à près de 8 800 foyers ou entreprises utilisant le Wimax, le Wifi ou le satellite d'accéder à internet,
- l'attribution de près de 2 100 chèques TIC aux entreprises ayant bénéficié d'une Bourse Régionale Désir d'Entreprendre, artisans, agriculteurs, éditeurs, adhérents des couveuses, professionnels du tourisme...
- l'existence de plus de 600 lieux publics d'accès à internet sur le territoire régional ouverts et identifiés grâce à l'action régionale,
- l'attribution d'une aide à l'équipement informatique à plus de 450 communes de moins de 1 500 habitants,
- la programmation de 70 projets dans le cadre de la délégation de gestion des fonds européens FEDER au titre de l'axe 4 « Favoriser les conditions du développement de la société de l'information » mobilisant 11,7 M€ de FEDER et 7,8 M€ de fonds Région pour des dépenses globales de 38,9 M€.

1.1. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

a) Le financement des entreprises à travers l'Agence PME

La Région a créé en 2011 l'Agence PME³ qui propose aux Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales un service global, sans création de structure dédiée, mais avec une mise en cohérence et un pilotage unifié des différents acteurs de l'accompagnement des entreprises. L'Agence PME a débuté son activité en 2012 avec l'objectif de renforcer

3 Décision 11CP0292 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011
Délibérations 11CR033 et 11CR051 du Conseil Régional du 3 octobre 2011 et du 12 décembre 2011

l'accompagnement des entreprises locales dans leur recherche de partenaires financiers. Son rôle est de coordonner les interventions des différents acteurs régionaux lorsqu'ils sont mobilisés sur des dossiers communs afin d'optimiser la cohérence de la réponse apportée à l'entreprise. Réunissant mensuellement ses différents partenaires (opérateurs de capital-investissement, fonds de garantie, organismes publics...), elle a accompagné 111 PME dans le cadre de leurs projets de renforcement de fonds propres ou d'obtention d'une garantie de leur prêt bancaire. Depuis son lancement opérationnel le 1er mars 2012, l'Agence a réuni à six reprises ses 21 membres ; 72 projets ont déjà obtenu un ou des financements pour un total de 7,04 M€ au cours de cette même année.

➤ **La participation au capital de fonds d'investissement pour soutenir l'innovation et renforcer les fonds propres des entreprises régionales**

En 2012, la Région a réaffirmé son soutien en faveur des PME souhaitant renforcer leurs fonds propres, notamment les jeunes entreprises porteuses de projets innovants⁴. Ceci s'est traduit par la prise de nouveaux engagements au sein de structures d'investissement actives sur le territoire.

× **Fonds de Co-Investissement Poitou-Charentes**

Depuis sa création par la Région en 2010, le Fonds de Co-Investissement est intervenu auprès de 6 entreprises régionales pour un montant global de 3 306 099 €. En 2012, 4 PME ont bénéficié de son intervention (R2C System, Weole Energy, Jardin Déco et S'tile). Doté d'un capital social de 6 900 000 €, détenu à 100 % par la Région et financé à 50 % par le FEDER, le Fonds dispose d'un important volume de crédits pour continuer de soutenir les projets des PME locales.

× **Sociétés de capital-risque : Poitou-Charentes Innovation (PCI) et Poitou-Charentes Expansion (PCE)**

Les deux sociétés de capital-risque régionales ont vu en 2012 leurs capacités d'intervention nettement renforcées grâce au soutien de la Région, leur principal actionnaire. PCI a procédé en 2012 à une augmentation de capital au cours de laquelle elle a réuni 2 700 736 €. La Région a participé à cette opération à hauteur de 1 999 864 € et détient désormais 72,13 % de la société. Par ailleurs, la convention encadrant l'utilisation des dépôts en compte courant de la Région chez PCI a été renouvelée⁶. Dans le cadre de cette utilisation, la Région a également consenti sa garantie pour l'octroi par PCI d'un nouveau prêt participatif⁷. Concernant l'activité de PCI, on constate une réelle redynamisation de son activité depuis la restructuration de son capital en 2009 avec 9 interventions (dont 2 en 2012). Spécialisé dans le financement des jeunes entreprises innovantes, PCI accompagne des sociétés de plus en plus tôt dans le développement de leurs projets. L'accroissement de l'activité de PCI se traduit donc par un nombre de dossiers étudiés en forte augmentation mais nécessitant un délai plus long avant la concrétisation d'un investissement. Compte tenu du nombre de dossiers et du coût lié à leur instruction, la Région a accordé à PCI une subvention de 68 000 €⁸ pour l'aider à financer l'étude de ces dossiers.

4 Sur Mesure n°49, novembre 2011 : les fonds propres

5 Décision 10CP0380 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 4 octobre 2010
Délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

6 Délibération 12CR042 de la Session du Conseil Régional du 18 juin 2012
Décision 12CP0302 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

7 Décision 12CP0304 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

8 Décision 12CP0238 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

Activité de PCI en 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre d'interventions	1	2	3	4	3	13
Montants engagés (en €)	50 000	1 450 000	1 035 000	1 350 055	710 000	4 595 055

Subventions accordées par la Région à PCI pour contribution à l'instruction des petits dossiers

	2010	2011	2012	TOTAL
Montants accordés	65 800	62 691	68 000	196 491

Participation de la Région au capital de PCI

	2009	2010	2011	2012	Dont FEDER
Part détenue par la Région au capital	61,25%	61,25%	70,84%	72,13%	22,25%
Montants de la participation régionale	1 862 000	1 862 000	2 862 008	4 861 872	1 499 936
Capital de PCI	3 040 000	3 040 000	4 040 008	6 740 744	6 740 744

Les fonds affectés par PCE aux investissements ont diminué. L'activité croissante des dernières années a consommé une partie conséquente des liquidités disponibles. Afin de permettre une rotation progressive de son portefeuille, PCE a ralenti son rythme d'activité et accru les efforts consacrés à la recherche d'opportunités de sortie. En 2012, PCE est intervenu à 7 reprises pour un montant global de 1 178 698 €, une partie de ces interventions ayant bénéficié d'une garantie consentie par la Région⁹.

Interventions de PCE

	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de dossiers	16	13	16	19	7	71
Montants engagés (en €)	2 519 869	2 076 359	3 647 895	4 321 564	1178698	13 744 385

x Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Le FIP Galia Poitou-Charentes a été créé fin 2008 par la société de gestion Galia Gestion dans le but de collecter l'épargne publique et de la rediriger vers les entreprises installées sur en Poitou-Charentes. Ce fonds a recueilli 1 437 000 € (dont 143 500 € apportés par la Région¹⁰) et investi au sein de 9 entreprises. Ses objectifs ayant été atteints au cours des deux premières années, aucune nouvelle prise de participation n'a été effectuée au cours des exercices 2011 et 2012. Une première cession a par ailleurs été effectuée, cette transaction portant sur les titres de la société INNOV'IA.

Les FIP gérés par Nestadio Capital :

- le FIP Nestadio Croissance X a été créé en 2010 et a collecté 2 827 500 € (dont 186 750 € apportés par la Région¹¹). Sa période d'investissement ayant pris fin le 31/12/11, ce FIP n'est pas intervenu en Poitou-Charentes en 2012. Depuis sa création, 5 entreprises régionales ont bénéficié de ses interventions soit un investissement global supérieur à 750 000 €,
- le FIP Croissance XII a été créé en 2011 et a collecté 952 000 € (dont 95 000 € apportés par la

9 Décisions 12CP0008, 12CP0124, 12CP0185, 12CP0241, 12CP0304 des Commissions Permanentes du Conseil Régional du 16 janvier 2012, du 16 avril 2012, du 21 mai 2012, du 13 juillet 2012 et du 17 septembre 2012

10 Décision 08CP0299 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 7 juillet 2008

11 Décision 10CP0067 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 février 2010

Région¹²). Bien que ce fonds ne soit pas intervenu sur le territoire en 2012 il avait investi auparavant au sein de 2 entreprises régionales pour un montant global proche de 100 000 €.

Le FIP France Alto 7 a démarré son activité en 2012 après avoir collecté 2 007 000 € (dont 207 000 € apportés par la Région¹³). Créé par la société de gestion Alto Invest, ce FIP est intervenu au sein d'une entreprise implantée en Poitou-Charentes pour un montant de 135 000 €.

× **Le FCPR Émergence Innovation 1**

Le FCPR Émergence Innovation 1 a démarré son activité en 2012. A l'origine d'une convention tripartite liant la Région – Sofimac Partner – Etincel, ce fonds a pour cible les entreprises porteuses de projets innovants en phase d'amorçage. Abondé à hauteur de 1 M€ par la Région¹⁴, ce fonds a collecté 25,5 M€ apportés à 70 % par le Fonds National d'Amorçage. L'étude de 2 projets d'entreprises régionales a débuté en 2012.

➤ **Le Fonds régional de garantie Poitou-Charentes en partenariat avec OSEO**

Depuis 2004, plus de 280 entreprises ont bénéficié des interventions du Fonds régional de garantie¹⁵. L'engagement du fonds atteint près de 20,3 M€ pour la Région, soit plus de 27 % du montant des crédits ainsi débloqués (75,1 M€). Le montant moyen de garantie par entreprise en 2012 dépasse 75 000 €. Les projets de transmission demeurent les principaux bénéficiaires (55 %), suivis des créations (21 %) ; le reste est partagé entre développement et restructuration financière. La mise en œuvre du fonds a contribué au maintien de 4 280 emplois et à la création de 243 nouveaux. En 2012, 27 entreprises ont bénéficié du fonds, avec 2,1 M€ garantis sur 8,6 M€ de prêts.

➤ **Garantie aux petites entreprises en partenariat avec la SIAGI**

Le partenariat entre la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) et la Région permet de soutenir les petites entreprises artisanales dans leurs projets de création ou reprise, en garantissant leurs prêts auprès des banques. Depuis 2004, 396 entreprises ayant emprunté plus de 12,3 M€ ont été garanties à hauteur de 3,4 M€ par la Région (soit en moyenne 28 % du montant des prêts) et de 3 M€ par la SIAGI. En 2012, 19 entreprises ont été soutenues pour réaliser 861 800 € de prêts, co-garantis à plus de 52 %, à parité égale par la Siagi et la Région, soit 26 % chacune. Cette aide a concerné 9 reprises, 4 créations d'entreprises, 5 projets de développement et 1 opération de restructuration financière.

Le Comité de suivi des participations de la Région

Dans un souci de transparence de l'action régionale, le Comité de suivi des participations de la Région a été constitué en 2010 et s'est réuni à deux reprises en 2012 (le 19 juillet et le 20 décembre). Il a permis de présenter aux Conseillers Régionaux désignés par les groupes le panel des offres proposées pour le renforcement des fonds propres des entreprises de notre territoire et diffuser des informations sur l'activité et les résultats des sociétés ayant bénéficié de participations régionales.

12 Décision 11CP0233 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 8 juillet 2011

13 Décision 11CP0350 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

Délibération 12CR004 du Conseil Régional du 30 janvier 2012

14 Délibérations 11CR065 et 12CR042 du Conseil Régional de 12 décembre 2011 et du 18 juin 2012

15 Sur Mesure n° 45, novembre 2012 : les fonds de garantie

Décision 12CP0363 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

b) L'accompagnement des projets d'investissement, d'emploi, de formation et la stratégie internationale des entreprises

En 2012, les 20 réseaux d'entreprises ont mutualisé leurs moyens et leurs compétences pour accompagner leurs entreprises dans la mutation sociale, écologique et solidaire. L'ensemble des réseaux a été sensibilisé à l'intérêt des ressources humaines partagées par les groupements d'employeurs ; 60 entreprises membres du réseau Offensiv'PME se sont engagées dans une démarche de responsabilité sociale ; toutes ont été sensibilisées à la responsabilité sociale des entreprises, des actions ont été engagées pour faire émerger le design dans les projets de développement, d'autres l'ont été sur l'achat responsable.

➤ Aides à l'investissement et à l'emploi : un accompagnement important en direction des entreprises dans le domaine de la croissance verte

Les aides économiques de la Région en faveur de la création, du développement et de la reprise d'entreprises ont permis d'accompagner 73 entreprises en 2012 et de les soutenir financièrement à hauteur de 4 640 650 €. La Région s'étant dotée d'outils de progression des financements en fonds propres et de garanties par le biais de l'Agence PME, a globalement vu diminuer le nombre d'aides à l'investissement matériel, immatériel, au conseil et à l'emploi par rapport aux années précédentes. La part des avances remboursables dans les aides totales reste stable à hauteur de 63 % conformément à la volonté régionale de rotation des aides et d'incitativité. Elles répondent à un contexte de raréfaction du crédit pour les entreprises et sert à soutenir l'activité industrielle dans un contexte économique dégradé. Les aides régionales sont accordées au regard d'un principe de responsabilité sociétale des entreprises grâce à la charte d'engagement réciproques signée par les entreprises.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	123	142	131	115	73
dont avances remboursables	46	11	53	74	46
- Aide moyenne en avances (en €)	50 478	80 000	60 964	54 439	76 869
dont subventions	68	131	78	41	27
- Aides moyennes en subventions (en €)	20 199	20 107	25 744	55 158	27 579
Subvention pour Bonification de Taux	9	3	-	-	-
- Aides moyennes en bonification de taux	66 222	18 000	-	-	-
Montant (en €)	4 291 514	3 514 000	5 239 124	6 290 000	4 640 650
Aide moyenne	34 890	24 746	39 993	54 696	63 570
Emplois prévus dans les projets	417	634	515	524	327
Moyenne emplois / projet	3,4	4,5	3,9	4,5	5
Investissements totaux prévus (en €)	30 720 170	34 466 524	32 013 159	30 148 966	35 714 513
Moyenne investissement par projet (en €)	262 556	242722	244 375	262 165	489 239

Sur 174 dossiers uniques d'orientation arrivés en 2012, 18 entreprises ont été orientées vers l'emploi tremplin jeunes diplômés et 17 vers l'Agence PME. 75 dossiers ont été envoyés vers un dossier unique d'instruction sur l'investissement et l'emploi et seuls 32 dossiers ont été renvoyés par les entreprises par manque d'information ou parce que le contexte de crise a freiné les projets. 7 entreprises motrices ressortant des filières d'excellence régionales ont bénéficié d'un apport de

2 459 150 €, soit 53 % du montant mobilisé par la Région. Plus généralement, le financement s'est particulièrement concentré sur des projets innovants inscrits dans les priorités régionales (mobilité propre dans le cadre de l'appel à projets électromobilité, énergie renouvelable et agro-carburants).

➤ **Aides aux entreprises artisanales et aux TPE**

La Région a soutenu l'artisanat de plusieurs façons en 2012, notamment via le plan de soutien à l'artisanat signé avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) mis en œuvre dès janvier 2010 : accompagnement, notamment des entreprises ayant bénéficié d'une aide régionale à la création, mutualisation des moyens et intégration dans l'économie numérique. Ainsi, elle a engagé une démarche en direction de l'accompagnement des artisans d'art. La CRMA ayant mis en place des actions en faveur des artisans d'art dans le cadre de la mission qui lui est assignée dans la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, la Région a décidé de faire converger les initiatives et les moyens du Pôle régional des Métiers d'Art (PRMA) et de la CRMA pour une plus grande efficacité et dans un souci de contenir les financements en vue de servir au mieux ces entreprises qui nécessitent un accompagnement et représentent un réel enjeu pour l'économie régionale. Une mission « Métiers d'Art » au sein de la CRMA a été mise en place en septembre 2012¹⁶.

Le dispositif CORDEE TPE favorise le développement local par sa contribution à l'offre de services de proximité indispensables à la population. Dans un souci d'efficacité, il est co-financé à minima à parité par le territoire et la Région (via les CRDD) auxquels viennent s'ajouter selon les territoires l'État (FISAC) et les départements (Vienne ou Charente uniquement). L'année 2012 a vu la montée en puissance du dispositif. Fin 2012, l'ensemble du territoire est couvert, à l'exception de 5 pays : Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Pays Rochefortais, Pays d'Aunis, Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, Pays Vienne et Moulrière. Le dispositif a permis, depuis sa mise en œuvre, d'accompagner 587 entreprises dont 313 en 2012. L'aide moyenne accordée s'élève à environ 5 400 € et la part de la Région à 2 200 €. Cette aide, cumulée à des fonds européens représente un fait effet levier pour les entreprises de petite taille.

Évolution du dispositif CORDEE TPE

	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de dossiers	64	210	313	587
Montant total subvention octroyée	491 244	1 558 682	1 702 026	2 193 270
Montants Région (en €)	186 814	558 762	695 502	1 441 078

➤ **Aides à la formation des salariés et des dirigeants**

× **Soutien aux plans de formation des entreprises¹⁷**

En 2012, 10 entreprises ont été aidées pour un montant total de 461 401 € dont 340 071 € engagés par la Région et 121 330 € au titre du Fonds Social Européen (FSE). Le dispositif a permis à 220 personnes de bénéficier d'une formation à titre individuel ou collectif, dont 102 femmes (46 %). Les entreprises des filières bois, imprimerie et textile chaussant, rattachées aux filières d'excellence régionales ont été nombreuses à mobiliser le dispositif notamment sur des actions visant à l'amélioration des conditions de travail, à la réorganisation pour le maintien de la compétitivité des entreprises et à la prise en compte d'Internet et des outils numériques dans leurs stratégies.

16 Décision 12CP0302 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012
Délibération 12CR042 du Conseil Régional du 18 juin 2012

17 Décision 11CP0301 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011

En 2012, la Région a été sollicitée pour des plans de formations moins nombreux sans doute sous l'effet de stratégies d'adaptation et de réponse à la crise. Enfin, la non mobilisation du FSE sur le dispositif CORDEFOP, explique le faible montant des fonds européens mobilisés.

Évolution des dispositifs de formation salariés

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	13	29	35	25	10
Nombre de salariés	1 336	3 256	8 241	1 136	515
Nombre de salariés formés	947	626	1 443	605	220
Montants Région (en €)	689 983	757 013	458 636	819 707	340 071
Montants FSE (en €)	370 441	577 285	558 212	487 510	121 330
Montants totaux	1 060 424	1 334 298	1 016 848	1 307 217	461 401

x Soutien à la formation des dirigeants

En 2012, ce dispositif, créé en 2007, a permis d'accompagner 20 dirigeants de PME dans leur parcours de professionnalisation, pour un montant total de 49 118 €. A titre exceptionnel, une aide au conseil pour un montant de 18 000 € a été accordée pour le soutien aux entreprises du Poitou Charentes œuvrant pour l'amélioration des conditions, la réduction de la pénibilité au travail et la prévention des risques en direction de leurs salariés.

Évolution des dispositifs de formation des dirigeants d'entreprises

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	28	27	17	27	20
Montants Région (en €)	55 830	60 617	41 230	57 906	67 118

x L'aide au développement stratégique de l'entreprise à l'international

En 2012, la Région a fait évoluer sa stratégie visant à la fois à développer les exportations, l'ouverture à l'international des entreprises et à favoriser la relocalisation des activités en Poitou-Charentes. Elle a ainsi défini une stratégie et des outils plus efficaces que la seule présence d'entreprises sur des salons¹⁸. Cette stratégie vise à faire converger les moyens des acteurs investis sur le champ de l'international. A ce titre, la Région a créé l'Agence régionale à l'internationalisation, à l'exportation et à la relocalisation d'activités qui associe l'ensemble des partenaires de l'action économique internationale afin d'en coordonner l'action : l'État, Ubifrance, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, OSEO, la COFACE ainsi que le Comité Poitou-Charentes des Conseillers du Commerce Extérieur de la France. Les missions de l'Agence sont de fixer les orientations en matière de politique régionale à l'exportation, de définir les orientations pour encourager les entreprises et les filières à travailler pour renforcer la valorisation en région des produits actuellement exportés sous forme de produits bruts ou semis finis, de définir les actions à mettre en place pour sensibiliser les entreprises à la relocalisation et de coordonner les actions des différents partenaires pour en rechercher et en évaluer la complémentarité.

La Région a remplacé son dispositif de soutien « CORDEEX » par un « Contrat d'accompagnement de la stratégie internationale » pour le rendre plus efficace. Il a vocation à accompagner la stratégie globale des entreprises en matière d'exportation en tenant compte des besoins de formation, des études de marchés nécessaires à la stratégie, de l'innovation, des ressources humaines, des stratégies Internet et des besoins d'investissement. Ce dispositif est adossé à 4 plans à l'internationalisation pour les filières bois, nautique, industries agroalimentaires et numérique, réalisés en partenariat avec les réseaux concernés.

¹⁸ Délibération 12CR006 du Conseil Régional du 23 mars 2012

En 2012, la Région a été sollicitée par 132 entreprises et réseaux dont 94 ont bénéficié d'un accompagnement régional pour un montant global de 830 456 € : 7 dossiers d'actions collectives en soutien des filières régionales, et 87 dossiers individuels de développement d'entreprises à l'export. Parmi ces derniers, figurent 11 demandes pour le recrutement du premier cadre export, 4 demandes concernant le Volontariat à l'International en Entreprises (VIE) et 5 demandes mobilisant le chèque TIC international. 27 entreprises et réseaux ont été accompagnés dans le cadre des plans à l'internationalisation des filières dont 12 entreprises pour la filière bois, 10 entreprises pour la filière numérique, 4 entreprises pour la filière agro-alimentaire et une association pour la filière nautique.

Bilan de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte régionale d'engagements réciproques

La Région a conduit une enquête auprès de 30 entreprises régionales signataires de la Charte régionale d'engagements réciproques pour estimer l'influence de celle-ci sur le développement des projets soutenus. Les entreprises ont été consultées sur les réalisations des engagements affichés dans la Charte, à savoir :

- la création d'emplois et l'augmentation de l'effectif (jeunes), la formation, l'égalité homme/femme,
- le dialogue social et la transparence,
- le maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap,
- l'intégration au sein du territoire,
- le respect de l'environnement.

Les dirigeants rencontrés ont considéré que la Charte était bien l'expression du partenariat entre leurs entreprises et la Région. Ils proposent que les actions avancées dans la Charte puissent s'inscrire dans la durée. Ils sollicitent également de pouvoir bénéficier d'un accompagnement du secteur public afin de mettre en place ces différentes actions. Enfin, ils mettent en évidence que :

- les politiques de recrutements et de formation menées par les entreprises et soutenues par la Région sont nécessaires à la réalisation des projets et à la recherche de l'équilibre de la pyramide des âges. Dans ce cadre, ces politiques concourent à développer l'apprentissage et l'accueil de stagiaires, amènent les entreprises à former elles-mêmes les jeunes recrutés, ce qui représente un investissement financier important et un temps significatif ; les conduisent également à mener des études sur les compétences à développer compte tenu de leur volonté de rajeunir leurs effectifs mais également de prévoir la ré-organisation du travail après les départs à la retraite de leurs salariés ; permettent de développer l'employabilité et les compétences multiples de chaque salarié, nécessaires à la réactivité face aux marchés et à leur développement.

- le dialogue avec les salariés est organisé et mis en œuvre même lorsque leurs entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de structuration du dialogue social. Les formes du dialogue social qui sont affichées présentent l'organisation de réunions périodiques visant la préparation concertée des phases de production, des chantiers à lancer et des contrats à réaliser. C'est l'occasion pour le dirigeant de rappeler les procédures, les objectifs et de constituer les équipes ; le développement de l'évolution des salariés au sein de l'entreprise. Les petites entreprises sont intéressées à l'étude d'actions mutualisées en faveur du dialogue social territorial au sein de leur territoire, et 2 d'entre elles sollicitent la Région pour un accompagnement.

- l'intégration des Personnes en Situation de Handicap (PSH) est très difficilement mise en œuvre. Par leur activité souvent physique, les entreprises soumises à l'obligation légale ou non, s'engagent davantage vers la sous-traitance de tâches auprès d'autres entreprises qualifiées pour le travail des PSH. 2 des 30 dirigeants sont eux-mêmes considérés comme PSH et ont dû réorganiser leur temps de présence dans l'entreprise.

- l'implantation locale des entreprises se rapporte à la fois au renforcement des partenariats locaux ou professionnels visant une gestion économe des approvisionnement et des sous-traitances et à la volonté de développer des produits « propre » : Ces entreprises disposent en général de fonds propres maîtrisés ou consolidés au sein de holding financières régionales.

- les actions en faveur du respect de l'environnement développent à la fois le rayonnement de l'entreprise à l'extérieur et la volonté de réaliser des économies d'énergie. Dans ce cadre, les bâtiments industriels construits récemment révèlent la volonté de maîtriser les dépenses énergétiques. La production d'énergie au sein des entreprises couvrant leurs dépenses énergétiques doit encore se développer à partir d'étude de simulation dont elles ne disposent pas encore. Les actions sur le co-voiturage restent souvent à l'initiative

des salariés et sont difficilement généralisables. Certaines sont sensibles à des initiatives d'auto-partage, notamment dans le cadre des développements prévus par la SPL « Poitou-Charentes Auto-Partage » et demandent à être mise en contact avec cette structure. La gestion des déchets est intégrée aux processus de fabrication et peut se mettre en place au sein de zone d'activité mobilisée sur cette thématique.

Au terme de ces entretiens, il apparaît que les entreprises régionales acceptent que la Région les accompagne en conditionnant son aide à la signature de la Charte régionale d'engagements réciproques. Elles comprennent qu'à travers cette charte, la collectivité mette en avant ses propres priorités en matière de développement de la croissance verte. Il apparaît également que les entreprises sont attachées à la contractualisation des engagements réciproques et qu'elles attendent de la part de la Région et, plus généralement, de l'ensemble de leurs partenaires publics, un accompagnement spécifique au respect de leurs engagements. Cet accompagnement pourrait se traduire par la signature de Contrats de Mutation de Écologique, Sociale et Solidaire et/ou par la réponse à des appels à projets publiés par la Région.

x **L'accompagnement des entreprises en difficulté**

Suite à la Conférence sociale régionale, la Région a mis en place un numéro d'accueil pour les entreprises en difficulté relayé par les réseaux d'entreprises. 47 entreprises ont été accueillies et orientées vers les dispositifs les plus appropriés : recours au chômage partiel, à la formation, négociation de report de dettes sociales et fiscales, accompagnement vers du conseil spécialisé... Depuis l'automne 2012, la Région participe à la cellule de veille et d'alerte précoce mise en place par le Commissaire du redressement productif pour identifier les entreprises à risque et trouver les réponses les plus adaptées à leurs problématiques. 20 entreprises régionales à fort impact territorial sont étroitement suivies depuis cette date.

1.2. FINANCER ET ENCOURAGER L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

a) Les innovations technologiques

Le financement de l'innovation sous toutes ses formes constitue l'un des axes prioritaires du SRDEESS 2011-2015. En 2012, la Région a maintenu le soutien à l'innovation au cœur de ses priorités, tout particulièrement dans les secteurs de la croissance verte et de l'excellence environnementale. Ainsi, les moyens dédiés au financement des entreprises innovantes et des structures compétentes ont été maintenus, qu'il s'agisse du Fonds régional de l'innovation, du Réseau de Développement Technologique (RDT), de l'Incubateur Régional Poitou-Charentes ainsi que des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT).

En lien avec les principales filières et priorités stratégiques de la Région, de nouveaux appels à projets ont été lancés en 2012 dans le cadre de l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) correspondant aux priorités régionales et afin de favoriser les partenariats avec les compétences des acteurs de l'innovation présents en région notamment dans les domaines des réseaux intelligents de distribution d'énergie, les éco-produits et les éco-procédés ainsi que l'innovation sociale. La redéfinition de ses modalités d'attribution ainsi que la diffusion d'un support de communication auprès de l'ensemble des acteurs de l'innovation en Région ont contribué à positionner le Chèque Innovation Régional comme une réelle opportunité de développement des prestations technologiques et du chiffre d'affaires des centres de compétences régionaux auprès des entreprises régionales. Ainsi en 2012, 11 entreprises ont bénéficié du chèque pour un montant total de 77 936 €. Enfin, le partenariat avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) a permis d'encourager auprès des entreprises régionales la prise en compte des enjeux de la propriété industrielle tant en ce qui concerne la protection des innovations que la valorisation des inventions sur le territoire régional, notamment par la création de nouvelles entreprises innovantes.

Globalement, en 2012, au titre du soutien à l'innovation et au transfert de technologies, la Région a engagé 2 737 676 € sur la politique d'innovation et de transfert de technologies dont 1 562 000 € dans le cadre du partenariat avec OSEO.

➤ **Le Fonds Régional pour l'Innovation (FRI)**

Le partenariat avec OSEO dans le cadre du FRI¹⁹ a permis d'apporter un soutien important aux créateurs d'entreprises innovantes ainsi qu'aux projets d'innovation portés par des entreprises régionales. La crise économique a fortement impacté les entreprises régionales qui ont différé la mise en œuvre de leurs projets d'innovation.

**Bilan des aides à l'innovation au titre du Fonds Régional pour l'Innovation
(Nombre de projets et montants associés)**

	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2005-2012
Développement commercial des produits innovants	470 000 (10)	210 000 (4)	16 000 (1)	-	-	1 576 820 (34)
Aide à la diffusion des technologies	76 000 (1)	-	-	-	-	762 185 (23)
Aide régionale à l'innovation	1 227 200 (10)	1 964 320 (12)	881 000 (6)	1 486 420 (9)	1 562 000 (11)	7 690 305 (53)
Prêt participatif d'amorçage	150 000 (1)	130 000 (1)	-	-	-	729 614 (5)
Soutien aux créateurs d'entreprises innovantes	-	43 480 (1)	24 000 (1)	37 600 (2)	-	653 197 (15)
CORTECHS	-	-	-	-	-	167 850 (13)
Soutien au transfert de technologies	-	-	-	-	-	58 709 (2)
Total	1 923 200 (22)	2 347 800 (18)	921 000 (8)	1 524 020 (11)	1 562 000 (11)	11 638 680 (145)

En 2012, 11 projets pour un montant total de 1 562 000 € ont été soutenus par la Région dans les domaines de la santé, des TIC, 6 projets au titre de la croissance verte notamment le développement d'un propulseur électrique pour le nautisme, d'un ballast électronique communicant permettant les économies d'énergie dans l'éclairage public, d'un combustible vert, d'une gamme d'hydroliennes modulaires au fil de l'eau de petites puissances, d'une habitation visant l'autonomie énergétique ainsi que d'un procédé industriel permettant l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments.

➤ **Le Réseau de Développement Technologique (RDT)**

Pour l'année 2012, la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a assuré le financement des RDT à la place d'OSEO à hauteur de 104 872 €, la Région ayant apporté pour sa part une aide de 105 000 €²⁰. En 2012, la dynamique de croissance des activités du RDT s'est poursuivie avec environ 60 Prestations Technologiques Réseau (PTR) octroyées contre 63 en 2011, dont 10 PTR dans le domaine des éco-industries (agro-alimentaire, chimie, informatique, mécanique, transports et nautisme).

19 Sur Mesure n°36, octobre 2012 : le fonds régional pour l'innovation

20 Décision 12CP0238 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

➤ **L'Incubateur Régional Poitou-Charentes ETINCEL**

L'Incubateur Régional Poitou-Charentes ETINCEL a pour objectif d'accroître le nombre de créations d'entreprises technologiques innovantes issues ou en lien avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et d'accompagner ces jeunes entreprises régionales innovantes dans leurs premières années. Pour 2012, son budget s'est élevé à 1 031 841 € financé à hauteur de 210 000 €¹, soit une participation régionale de 20,4 %.

En 2012, 12 nouveaux projets sont entrés en incubation à ETINCEL. Par ailleurs, 7 entreprises de technologies innovantes ont été créées à l'issue d'un processus d'incubation, dans les domaines d'activités que sont les Sciences du Vivant, la santé, les technologies vertes ainsi que les TIC. Globalement, 29 entreprises régionales innovantes ont été accompagnées en 2012, notamment sur leurs développements commerciaux et sur leurs démarches de levées de fonds. ETINCEL a également poursuivi en 2012 des programmes engagés les années précédentes :

- renouvellement du programme Poitou-Charentes Innovation Valley,
- l'action « jeunes diplômés »,
- poursuite des actions en termes de formations aux porteurs de projets.

Il convient également de noter le renforcement des partenariats avec les acteurs de l'innovation et de la recherche en région et hors région. Sur la période 2008-2012, l'activité d'ETINCEL peut être synthétisée par les indicateurs figurant dans le tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de projets ayant sollicité le concours de l'IRPC	43	70	70	62	70
Nombre de projets présentés au comité de sélection incubateur	10	12	10	19	14
Nombre de nouveaux projets incubateur sélectionnés	10	12	8	17	12
Nombre de projets en cours d'incubation au 31/12	28	17	18	18	22
Nombre d'entreprises créées sur l'année	6	7	5	7	7
Nombres d'entreprises accompagnées au titre du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation au 31/12	10	30	35	27	29

Depuis la création de l'incubateur en avril 2000 et jusqu'au 31 octobre 2012, 56 entreprises ont été créées à l'issue d'un processus d'incubation.

➤ **Les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT)**

Les CRITT contribuent au développement de projets d'innovation et d'activités nouvelles auprès des PME-PMI ainsi qu'à la création d'entreprises. En 2012, les CRITT ont répondu aux sollicitations de 2 703 entreprises et ont bénéficié de financements de la Région pour 451 300 €. Pour l'année 2012, les principaux projets portés par les CRITT ont concerné l'utilisation des colorants végétaux en alimentaire, les problématiques énergétiques des entreprises horticoles, les toitures et murs végétalisés, les colorants végétaux, l'utilisation du vent pour les besoins énergétiques des navires, le développement du Pôle « Aliments et Santé », les éco-matériaux et les composites carbone dans l'aéronautique, l'optimisation des systèmes d'information des entreprises, la biodégradabilité et l'écotoxicité des matières premières, des produits finis ou des déchets, l'optimisation des activités d'essais pour les matériels et matériaux à usage sportif. Sur la période 2008-2012, l'impact des CRITT peut être synthétisé par le tableau suivant :

¹ 21 Décision 12CP0302 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Budgets consolidés en euros	5 183 000	6 413 000	6 752 000	7 380 000	7 161 000
Chiffre d'affaires en euros	4 019 000	4 973 000	4 557 000	5 320 000	5 459 000
Total subventions en euros	1 125 000	1 440 000	2 195 000	2 060 000	1 694 000
Subventions de la Région en euros	466 500	551 250	632 279	464 951	451 300
Nombre de salariés	70	74	76	79	80
Nombre d'entreprises ayant sollicité l'appui des CRITT	1 636	1 718	1 787	2 643	2 703
dont entreprises en région	654	639	651	925	870
dont entreprises hors région	982	1 079	1 136	1 718	1 833

b) Les innovations sociales

S'appuyant sur son SRDEESS 2011-2015 d'une part, sur la politique qu'elle mène depuis 2004 dans le champ de la santé au travail d'autre part, la Région a lancé en 2011 et reconduit en 2012, un appel à projets afin d'aider les entreprises et les associations du Poitou-Charentes qui s'engagent dans des démarches pour l'amélioration des conditions de travail, la réduction de la pénibilité au travail et la prévention des risques et qui considèrent celles-ci, comme des enjeux majeurs pour leur développement et leur compétitivité. Cette initiative, ouverte aux TPE, aux PME, coopératives et associations de moins de 250 salariés, dont le siège social est localisé en Poitou-Charentes a permis, en 2012, de soutenir 8 structures. La Région a accordé une subvention d'un montant compris en 5 000 € et 15 000 €. L'enveloppe globale affectée à cette action s'est élevée à 89 777 €².

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) constitue un réel enjeu pour la compétitivité des entreprises et la mobilisation de leurs équipes autour d'un projet durable. C'est pourquoi la Région Poitou-Charentes a décidé d'organiser des journées de sensibilisation à la RSE à destination des dirigeants d'entreprises, tuteurs et jeunes recrutés dans le cadre du dispositif « Tremplin Jeunes Diplômés ». Ces journées ont pour objectif d'inciter les dirigeants à initier des actions qui tiennent compte des différentes valeurs de la RSE et qui permettent également aux jeunes de bien se situer dans cette démarche et d'être vecteurs de cette dynamique au service de l'entreprise. Deux sessions ont eu lieu le 18 juin à la Maison de la Région et le 1 octobre à l'aire Poitou-Charentes.

1.3. AIDER A LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ET DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES

a) Éco-industries

➤ L'aide régionale aux acteurs régionaux

Le Pôle des éco-industries participe à la structuration des filières et des réseaux d'entreprises dans ce secteur. En 2012, 865 bénéficiaires s'en sont rapprochés pour travailler sur des projets intéressants ces thématiques. Par ailleurs, il s'est impliqué dans l'agro-industrie en valorisant les plantes aromatiques et médicinales, en faisant la promotion des brevets régionaux et en travaillant sur la valorisation de la biomasse. Le Pôle s'est également fortement investi et s'est spécialisé dans les démarches d'écologie industrielle et notamment par le projet BIOTOP sur la commune de Périgny.

² 22 Décision 11CP0294 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011

Dans la continuité de son action, des travaux sur l'éco-conception, les énergies renouvelables et les déchets ont été engagés. En fin d'année, un travail spécifique concernant les déchets d'ameublement sera lancé avec pour objectif d'identifier les potentialités de structuration d'une filière spécifique et pour identifier les verrous technologiques à lever pour mieux accompagner les entreprises du bois.

Futurobois et le cluster éco-habitat se sont investis pour faire émerger des projets innovants en matière de matériaux bio sourcés, notamment les colles pour les industries de l'ameublement et le chanvre pour les isolants de bâtiment. Des travaux ont été engagés pour faire émerger une filière de construction de bâtiments agricoles en bois avec énergie renouvelables.

En complément des actions engagées en 2011 et afin de faire émerger des projets innovants, la Région, en partenariat avec le Pôle des éco-industries et OSEO a lancé un appel à projets éco-produits, éco-procédés. Plus de 30 projets ont émergé et sont en cours de finalisation.

Enfin, le Salon de la Croissance Verte et des Éco-industries organisé en octobre 2012 à La Rochelle a permis d'accueillir 3 000 visiteurs. Plus de 160 exposants ont été présents et ont montré un degré de satisfaction important. 410 rendez-vous d'affaires ont été organisés soit une augmentation de 50 % par rapport à l'édition 2011 du salon. Les secteurs de l'éco-construction et de la maîtrise de l'énergie sont ceux qui ont attiré le plus de monde.

➤ **Électricité Solaire des Territoires (ESTER)**

La Société d'Économie Mixte (SEM) ESTER a pour objet le financement de centrales photovoltaïques d'une puissance cumulée de 120 MW d'ici à 2015. En 2012, la Région a libéré la seconde partie de sa part du capital social soit 300 000 € sur un total de 600 000 €. La Région détient 65 % des parts social de la SEM. Le modèle innovant du projet ESTER repose sur 3 piliers :

- un kWh solaire amené à devenir plus compétitif qu'un kWh traditionnel. D'un côté, le coût de fabrication des modules photovoltaïques qui ne cesse de baisser (- 80 % ces 3 dernières années), de l'autre, une hausse du coût de l'électricité produite à partir des énergies traditionnelles (pétrole, gaz ou nucléaire) aujourd'hui inéluctable,
- un engagement de territoire durable (30 ans), comme la Région Poitou-Charentes, qui intègre dès aujourd'hui une part significative d'électricité solaire dans leur mix énergétique,
- un engagement des distributeurs (Sorégies et Séolis) qui intègrent dans leur approvisionnement cette énergie solaire compétitive sur la durée.

A moyen terme, la volonté de la Région est de disposer de l'ensemble de la filière photovoltaïque sur le territoire régional, de la fabrication des panneaux photovoltaïques, en passant par la production d'électricité d'origine solaire jusqu'à la distribution de cette énergie verte aux consommateurs de Poitou-Charentes. Le programme ESTER s'organise autour de 4 objectifs :

- encourager l'appropriation par les territoires de la compétence de production décentralisée d'électricité – au même titre que la gestion de l'eau et des déchets,
- concevoir un mécanisme financier destiné à renforcer le dispositif national d'incitation aux énergies renouvelables (notamment appels d'offres annoncés par l'État pour tous projets de puissance supérieure à 100 kWc),
- consolider le développement industriel de la filière photovoltaïque sur le territoire régional, en accompagnant la transition vers un kilowatt heure photovoltaïque à prix de marché, pour permettre le développement d'une filière industrielle génératrice d'emplois durables,
- anticiper l'augmentation des prix de l'énergie, dans un contexte de libéralisation du marché, et fournir au consommateur une énergie de source renouvelable à coût maîtrisé dans une optique de préservation du pouvoir d'achat et d'excellence environnementale.

Pour rappel, la Région s'est donnée comme objectif une puissance de 1 000 MW de production d'électricité d'origine solaire à l'horizon 2020. Les premiers projets d'implantation de fermes photovoltaïques au sol ont débuté en 2012.

➤ **La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Poitou-Charentes Energies Renouvelables en Poitou-Charentes (SCIC PCER)**

Créée en 2008, la SCIC PCER a pour objet d'accélérer le développement de la production régionale d'énergies renouvelables dans les collectivités, les entreprises et les associations, en prenant à sa charge le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation des projets. En 2012, la SCIC a acheté une 5ème centrale solaire. Au total, la SCIC dispose d'une capacité de production d'origine photovoltaïque de 967 MWc.

Par ailleurs, pour diversifier ses activités, la SCIC a recruté un directeur du développement en 2012. Ainsi, des projets de rénovation de centrales hydroélectriques sont à l'étude. Les mises en service de ces installations sont planifiées en 2013 et 2014. De même, des projets photovoltaïques supportés par des ombrières ont été instruits en 2012 pour un raccordement au réseau prévu au premier semestre 2013.

➤ **La Nouvelle fabrique écologique**

En 2012, la Région a mis à disposition de la SPL Nouvelle Fabrique Écologique le site de l'ancienne usine New Fabris pour une durée de 20 ans. La Société a engagé les études et déterminé deux zones principales d'activité sur le site : une zone tertiaire avec des bureaux et des salles de formation sur une surface totale de 1 170 m² ; une zone ateliers industriels pouvant accueillir une ou deux entreprises sur une surface de 4 200 m². En 2012, la Région a assuré la dépollution du site et des sols.

b) Transports, mobilité durable et mécatronique, filière aéronautique et nautique

➤ **Électromobilité²³**

Depuis 2008, la Région a lancé des actions d'envergure dans la filière électromobilité. En 2012, elle a poursuivi cette dynamique en lançant des actions majeures :

- le lancement d'appels à projets liés à la mobilité durable qui ont permis l'émergence de produits nouveaux portés par des groupes ou entreprises régionales : tramways à coût maîtrisé, stations de charge à induction,
- la création de la SPL « Poitou-Charentes Auto-Partage » qui a pour objet de mettre en place un service d'auto-partage opérationnel, de garantir l'interopérabilité entre les services mis en œuvre en Poitou-Charentes et d'organiser des actions de promotion et de communication sur l'auto-partage en partenariat avec les acteurs concernés. Le déploiement du système régional d'auto-partage se fait sur plusieurs usages : pour tous les conducteurs sans limite d'âge et d'ancienneté de conduite, en continuité des autres moyens de transport de voyageurs en place : bus, train, TER, vélo... ; pour les employés des entreprises et collectivités pour leurs déplacements professionnels et en dehors des heures de service, un usage personnel encouragé sous l'égide des employeurs, (trajet domicile-travail, covoiturage, aides aux personnes en difficulté économique ou sociale...) ; pour la recharge électrique des véhicules électriques : voitures, utilitaires, quadricycles, vélos, scooters... La SPL mettra à disposition une flotte de 40 Mia, dotés de systèmes de reconnaissance d'usagers, de gestion des droits d'usages et de la billetterie.

23 Sur mesure n°26, juillet 2012, le soutien aux véhicules électriques

Les agglomérations de Saintes, Niort et Châtellerauld vont être dotées en ville de stations d'autopartage (places de parking réservées, bornes électriques de recharge, Mia à disposition) permettant dans un premier temps la mise en place de 22 voitures et l'accès aux véhicules de tiers d'une dizaine de points de charge. Aux côtés de la Région, les premiers actionnaires de cette Société Anonyme au capital de 385 000 € sont les agglomérations de Saintes, La Rochelle, Niort, Angoulême, Châtellerauld, et les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres,

- la Région est devenue membre du réseau Hyer, réseaux de collectivités européennes sur le champ de la mobilité durable. Dans le même temps, la Région travaille avec l'association des régions européennes sur un rapport concernant la place des régions dans la filière des véhicules électriques,
- la participation à des événements et manifestations d'envergure nationale pour valoriser la mobilité électrique, notamment le Tour Poitou-Charentes Véhicules électriques,
- l'animation de la filière électromobilité qui réunit les acteurs de la recherche, les industriels et les collectivités impliqués sur cette thématique.

Le Tour Poitou-Charentes Véhicules Électriques

Après le Rallye des Pionniers du Véhicule Électrique organisé en septembre 2011 lors du Salon de la croissance verte et des éco-industries, le 1er Tour Poitou-Charentes Véhicules Électriques a eu lieu en septembre 2012 pendant la semaine de la mobilité européenne. Il s'agissait sur 2 jours, pour 312 km au total, de relier les 4 principales villes de Poitou-Charentes Angoulême-La Rochelle-Niort-Poitiers, avec des arrêts à Cognac, Saintes, Rochefort, Arçais (Marais Poitevin) et Lusignan. Ce Rallye d'éco-conduite a réuni 31 équipages engagés par des entreprises, des collectivités, des constructeurs et concessionnaires représentant 9 marques et 12 modèles de véhicules, en majorité 100 % électriques, mais également hybrides rechargeables sur secteur (plug-in) et électriques à prolongateur d'autonomie. Le Rallye avait pour objectif de valoriser la filière électromobilité en faisant la promotion des véhicules électriques y compris les vélos à assistance électrique, des usages (autopartage...), des infrastructures (bornes électriques), des énergies renouvelables.

Bénéficiant d'une couverture média nationale, ce rallye a contribué à faire découvrir le véhicule électrique, à reconsidérer les préjugés, l'image du véhicule électrique et à montrer sa capacité à répondre à certains besoins en termes de kilométrage journalier. Il a aussi permis de démontrer que la voiture électrique était totalement adaptée à la ballade touristique, à la découverte de la région Poitou-Charentes.

➤ **Aéronautique**

La filière aéronautique et spatiale régionale représente 150 entreprises et compte 9 000 emplois directs et indirects en Poitou-Charentes. Filière en croissance aujourd'hui, elle doit cependant relever un certain nombre de défis pour asseoir sa compétitivité à long terme. La Région, en lien avec AEROTEAM, association d'acteurs industriels et de la recherche régionaux de l'aéronautique, a défini un plan d'accompagnement de la filière pour les années 2013 à 2015. Il comporte 5 axes :

- la restructuration de la filière pour que les sous traitants puissent s'organiser et répondre aux grands donneurs d'ordre,
- le développement de l'innovation au sein des entreprises régionales notamment sur les matériaux en lien avec la filière nautique,
- le financement des entreprises,
- la formation et le développement des compétences en lien avec la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- le positionnement international et notamment la présence au salon du Bourget.

La troisième édition du salon Aerotop, organisée en septembre 2012 a été placée sous le signe de l'emploi et de la formation. Il a été l'occasion de tisser des liens entre le monde industriel et celui de la formation. Les entreprises, s'engagent à poursuivre le travail engagé pour montrer le potentiel de leurs métiers.

➤ Nautisme

Accueillant sur son territoire 10 % des entreprises françaises du nautisme, Poitou-Charentes est particulièrement tournée vers les activités nautiques. Pour soutenir cette filière qui sort d'une longue période de crise (le secteur a perdu 60 établissements en 2,5 ans et 500 emplois en 4,5 ans), la Région l'accompagne dans toutes ses dimensions :

- l'innovation, notamment technologique, en favorisant la création d'activités nouvelles. En 2012, elle a en particulier soutenu un projet de moteur propulseur électrique synchrone de moyenne puissance,
- l'emploi et à l'investissement (7 dossiers déposés en 2012 dont un dossier de reprise, 2 dossiers innovants d'envergure interrégionale et 4 dossiers d'investissements notamment dans de nouveaux produits),
- l'exportation et la recherche de nouveaux marchés avec l'adoption du plan à l'internationalisation des entreprises du nautisme adopté en début d'année 2012²⁴,
- l'amélioration des compétences de l'entreprise et de leurs salariés,
- l'attribution d'avances remboursables et l'octroi de garanties sur des prêts bancaires.

La Région soutient le développement et la modernisation du port de plaisance de La Rochelle, notamment la construction de 1 200 places nouvelles qui s'ajouteront aux 3 600 places actuelles, et le rehaussement des digues pour lutter contre la submersion marine. Ce chantier devrait permettre la création de 600 emplois et devrait permettre de voir se développer les activités du Pôle Refit. Au delà de l'accompagnement direct, 47 entreprises de la filière nautique ont eu recours aux informations d'intelligence économique fournies par l'ADIT, l'agence régionale d'intelligence économique.

c) Image et économie numérique

Au cours de l'année 2012, la Région a poursuivi ses différentes actions de structuration de la filière Image et Numérique dans la continuité des travaux initiés au cours des années précédentes. À travers le conventionnement avec les différents secteurs d'activité de la filière Numérique et Image, les principales actions ont porté sur :

- la structuration et la mutualisation des acteurs de l'ensemble de la filière Image et Numérique. Le Réseau des Professionnels du Numérique (SPN) fédère près de 100 entreprises du secteur Numérique. Par convention bi-annuelle avec la Région²⁵, il accompagne les entreprises relevant de ce secteur qui participent au développement de l'économie de proximité et à l'emploi local. Il participe à travers son programme d'action tant en direction de ses ressortissants que vis-à-vis des entreprises du Poitou-Charentes à l'amélioration de leurs performances par la mobilisation des salariés, le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail grâce au numérique. Enfin, le réseau aide les entreprises de la filière Numérique à se positionner favorablement sur le marché de la croissance verte. Par ailleurs, la Région apporte son soutien aux réseaux professionnels tels qu'Atlanpack ou l'INDP qui favorisent le maillage et les complémentarités avec une attention particulière au Design. De plus en plus intégré dans les entreprises (design produit), le design favorise leur compétitivité (ex : programme excellence design qui s'est adressé à des constructeurs auto, professionnels du meuble...). Enfin, la Région a renforcé ses actions en faveur du cinéma, jeux vidéo, documentaires... à travers notamment les structures dont la Région est membre (Magélis), les dispositifs d'aides régionaux (fonds d'aide à la production audiovisuelle et cinématographique) ou la mobilisation de fonds FEDER,

24 Délibération 12CR006 du Conseil Régional du 23 mars 2012

25 Décision 11CP0234 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 8 juillet 2011

- le soutien aux filières fragilisées et en mutation que sont les filières papetière et imprimerie à travers des rencontres avec les entreprises, leurs réseaux et les collectivités territoriales et dont les travaux s'orientent vers une restructuration de la filière à travers les circuits courts,
- le soutien aux manifestations structurantes de la filière : Marché International du Film Documentaire installé en Région : Sunny Side of the Doc ou le Web TV festival,
- l'accompagnement des filières économiques émergentes tel que le transmédia,
- l'adhésion à l'association Valconum qui préfigure la création de l'Institut de valorisation des contenus numériques porté par l'Université de La Rochelle.

d) Industries agroalimentaires

La filière agroalimentaire étant la première filière industrielle régionale en Poitou-Charentes, la Région en a fait une filière d'excellence. En 2012, la Région a soutenu plus particulièrement le développement des réseaux, les filières lait, viande et céréales, la structuration de la filière Bio et des circuits courts et elle a lancé les rencontres régionales de l'agroalimentaire et du bois.

➤ Le développement des réseaux

En 2012, la Région a accompagné le dernier volet du plan triennal 2009-2012 de l'Association Régionale des Industries Agro-alimentaires (ARIA) avec une subvention de fonctionnement de 60 000 €²⁶ pour un programme d'action hors export portant essentiellement sur la valorisation de la marque collective « Produit en Poitou-Charentes », la réalisation d'outils de promotion de la filière ainsi que la finalisation de son groupement d'achat. Une subvention de 20 000 € a été accordée en complément pour la mise en place, dans le cadre du volet IAA du plan à l'internationalisation, à l'exportation et à la relocalisation des activités, des salons collectifs à l'export BIOFACH et SIHRA.

➤ Le soutien aux filières lait, viande et céréales

La filière lait, très fragilisée, continue à mobiliser fortement la Région. Le plan d'avenir pour la filière laitière établi par la commission mixte Conseil régional-CESER a été présenté en début d'année²⁷ mais sa mise en œuvre est perturbée par les difficultés du groupe Terra Lacta, qui affecte potentiellement 4 000 foyers en Région. Une première réunion de concertation avec le groupe et l'État a été organisée à l'initiative de la Région en septembre. Identifiée dans le plan d'avenir comme un vecteur de sortie de crise prioritaire, la recherche d'innovations a fait l'objet d'une étude du CRITT Agro-alimentaire dont les conclusions présentées à la commission mixte sont cependant apparues très positives, au vu des nombreuses potentialités à explorer dans la filière.

En 2012, la Région a souhaité réaliser un état des lieux du secteur de la viande et de l'abattage, également fragilisé par une situation générale de sur-capacités, des niveaux de rentabilité faibles et des mouvements de restructuration. Pour résoudre ces difficultés, l'État a lancé cette année des travaux d'étude et de concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière afin d'élaborer un plan abattoirs interrégional comprenant outre la Région Poitou-Charentes, les Régions Limousin et l'Auvergne. La Région est étroitement associée à ces travaux qui viendront compléter l'étude réalisée et permettront de guider la politique régionale pour les années à venir. Par ailleurs, la Région a soutenu le projet de la société de découpe SVEP, implantée à Parthenay, au cœur d'une zone de production de qualité, en lui accordant une aide de 300 000 € pour le développement de son activité de 3ème et 4ème transformation. Elle accompagne ainsi la création d'un pôle spécialisé « viande de qualité » qui intègre le nouvel abattoir, également aidé en 2011 par la Région et qui a

²⁶ Décision 12CP0182 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

²⁷ Décision 12CP0264 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

été inauguré cette année par le Ministre de l'Agriculture. Enfin, la Région a engagé en 2012, des réflexions avec la coopérative Coboof en vue du maintien et du développement des structures artisanales de boucheries.

Enjeu important pour une alimentation animale de qualité et des pratiques culturelles favorisant la biodiversité, le développement de la filière luzerne est également soutenu en 2012 par la Région. Une subvention de 45 000 € a été accordée à la coopérative CEA de Loulay pour son projet innovant « Prair'Innov » développé en partenariat avec le laboratoire CNRS de Chizé et consistant à mettre en place, sur le plan technique et économique, de nouveaux modèles de filières.

➤ **La structuration de la filière Bio et les circuits courts**

La plate-forme de distribution en circuits courts de produits bio à destination de la restauration hors domicile (RHD) « Mangeons Bio Ensemble » qui a été créée en 2011 sous forme de SCIC avec l'appui de la Région, poursuit en 2012 son développement et accroît sa notoriété. En dépit de bons résultats sur certaines opérations, notamment « les semaines des produits de qualité » mises en place par la Région pour l'approvisionnement des lycées, l'activité reste encore limitée avec très peu de marchés d'appels d'offre gagnés. Pour pouvoir mieux gérer cette période de lancement, la Région a décidé de libérer en 2012 la seconde partie de l'avance remboursable octroyée en 2011 de 50 000 €, soit 25 000 €. Les actionnaires devraient également renforcer leur participation.

➤ **Le lancement des rencontres régionales de l'agro-alimentaire et du bois**

Après les rencontres nationales du 25 septembre, la Région a lancé le 19 décembre 2012 avec l'État les rencontres régionales de l'agro-alimentaire et du bois. Ces rencontres visent à mobiliser tous les acteurs concernés, dans le cadre d'ateliers thématiques dans le but de travailler à des solutions, devant permettre aux entreprises et acteurs de ces importantes filières économiques d'être plus compétitifs et ainsi de renforcer leur potentiel et conforter l'emploi. Ces travaux ont vocation à doter les deux filières de plans d'actions opérationnels tant au plan régional que national.

e) **Tourisme**

➤ **La mise en œuvre des priorités du Schéma Régional du Tourisme 2011-2015**

✕ **Axe 1 : Faire de Poitou-Charentes, une région singulière et accueillante**

Pour accompagner la réalisation du centre touristique Center Parcs dans le nord de la Vienne, projet structurant à l'échelle régionale, créateur de plus de 1 000 emplois directs et indirects, la Région a réservé une enveloppe de 8 M€ au titre de ses politiques économiques, environnementales, de la formation et de l'emploi des salariés. Elle a de même décidé de participer au capital de la Société d'Économie Mixte qui serait créée à cette occasion à hauteur de 5 M€²⁸. Elle a mobilisé 2 millions d'euros au titre du développement économique et décidé de garantir à hauteur de 30 % maximum les emprunts souscrits par la SEM pour ce projet estimé de 64 à 68 millions d'euros sur 20 ans²⁹.

Au titre de l'amélioration de la qualité des hébergements, la Région a mobilisé en 2012 11 687€⁰ pour accompagner la réhabilitation d'un établissement hôtelier au titre de son soutien au dispositif

28 Délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

29 Décision 12CP0179 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

30 Décision 11CP0181 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 30 mai 2011

Délibération 11CR042 relative au complément à la décision modificative n°2 pour l'exercice 2011 du 3 octobre 2011

du Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière porté par Oseo Financement : Hôtel de France à Rochefort (Charente-Maritime)³¹. La Région a également attribué une avance remboursable de 40 000 € au Camping de la Venise Verte (Deux-Sèvres)³², pour sa mise en accessibilité.

Pour accompagner la valorisation touristique des produits des terroirs régionaux, la Région a accompagné la création de 5 magasins fermiers et 19 sites de vente directe pour un total de 382 300 €. Outre son soutien à l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire, à hauteur de 600 000 €, la Région a soutenu 2 actions de promotion pour un total de 155 000 €.

Dans l'objectif de faciliter l'accès à toutes les clientèles aux vacances et aux loisirs, la Région a poursuivi son soutien au dispositif « Tous en Vacances »³³ par la reconduction de son apport financier aux 3 associations partenaires : « Vacances Ouvertes », « Vacances et Familles » et « Ekitour ». Cette intervention à hauteur de 210 920 €⁴, a contribué au départ en vacances de près de 2 500 personnes.

x **Axe 2 : Promouvoir Poitou-Charentes**

Le CRT a poursuivi le déploiement de la stratégie marketing autour des 5 thématiques et des 5 destinations phares afin de renforcer l'identité de Poitou-Charentes pour se singulariser :

- à l'international, prioritairement : sur les marchés d'Europe de l'Ouest, en renforçant la visibilité et la notoriété des 5 destinations grâce aux sites internet en 4 langues du CRT, à la présence du CRT sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Twitter, Flickr...) et aux campagnes de communication mix-média (affichage, insertions publicitaires, radio...) sur chacun des 5 marchés prioritaires (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Espagne),
- sur les marchés étrangers : l'action de promotion du CRT est prioritairement centrée sur les Relations Presse, avec la mobilisation des médias nationaux et de la presse féminine notamment, et l'acquisition d'audience sur ses sites internet,
- en France : essentiellement en Ile de France, 1ère région émettrice de clientèles avec la campagne d'affichage métro (pendant 4 semaines avec plus de 600 faces) associant les partenaires départementaux et les Offices de Tourisme et également dans le Grand Ouest en valorisant sur l'ensemble du territoire régional des séjours thématiques (Art de vivre, écotourisme, vélo...) sur les sites internet dédiés,
- vers les habitants de Poitou-Charentes, deuxième clientèle française de la région, autour du dispositif « Poitou-Charentes-escapades ». Ces actions permettent de soutenir l'activité touristique en avant et arrière saison.

x **Axe 3 : L'organisation des acteurs**

Afin d'associer le plus grand nombre dans une juste répartition des missions, le CRT a piloté la mise en œuvre de la stratégie partagée définie par le SRDT par la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les partenaires départementaux et locaux, et de 7 groupes de travail opérationnels (formation, services aux professionnels, relations presse). La Région a accompagné dix OTP : 6 en Deux-Sèvres³⁵, 3 en Charente et un en Charente-Maritime³⁶, en leur attribuant une subvention de 30 000 € chacun soit une enveloppe de crédits de 300 000 € au total.

Pour développer la formation des professionnels, la Région a accompagné le fonctionnement de la

31 Délibération 12CP0238 du Conseil Régional du 13 juillet 2012

32 Décision 12CR075 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 15 octobre 2012

33 Sur mesure n°12, avril 2012, Tous en vacances

34 Délibération 11CR065 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

35 Décision 11CP0295 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011

36 Décision 12CP0182 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) pour l'élaboration et la mise en œuvre de son programme annuel de formation à destination des professionnels de l'accueil. Cet accompagnement est destiné à accompagner les professionnels dans l'ère numérique, la qualification de l'offre touristique locale, sa promotion et sa mise en marché. Cette action a bénéficié du soutien régional à hauteur de 70 000 €⁷ en 2012. Par ailleurs, la Région a attribué une subvention de 100 000 €⁸ à la FROTSI pour la mise en œuvre du plan de formation inter-filières 2013 élaboré conjointement avec le CRT dans le cadre de la stratégie régionale partagée. De même, la Région a ouvert ses dispositifs « Chèques TIC » et « Chèque Formation Dirigeant » et Cordefop³⁹ aux entreprises du tourisme partenaires de leur office de tourisme⁴⁰.

➤ **L'évolution et la répartition des aides régionales en 2012**

Le caractère transversal de l'activité touristique s'exprime par la diversité des interventions contribuant à la valorisation touristique du patrimoine régional (naturel, culturel, architectural, économique et social) et à l'adaptation des entreprises aux évolutions du marché. Cette transversalité se traduit dans la diversité des moyens et dispositifs régionaux mobilisés à hauteur de 9 477 848 € répartis comme suit :

- Observation, animation, promotion, commercialisation : 3 425 000 €,
- Politique territoriale des Contrats Régionaux de Développement Durable : 884 032 €,
- Politique sectorielle du tourisme (Filière économique) : 692 607 €,
- Volet Tourisme du Contrat de Projet État/Région : 57 866 €,
- Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) Poitou-Charentes : 123 563 €,
- Valorisation touristique du patrimoine bâti remarquable (Service Culture) : 1 589 000 €,
- Animation, mise en scène du patrimoine bâti (Nuits Romanes, festivals) : 2 705 780 €.

1.4. LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Afin d'atteindre les objectifs fixés par les différents plans régionaux, Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes, Plan Seniors, Plan Femmes, en matière d'emploi, la Région, depuis 2004, poursuit et renforce ses efforts en mobilisant toutes les énergies régionales et en mettant en place des dispositifs⁴¹ d'accompagnement autour de la politique des « Emplois Tremplins ». Cette approche constitue un outil essentiel et complémentaire dans la mise en œuvre des emplois d'avenir par le gouvernement fin 2012. Ainsi, la Région s'est engagée auprès de l'État pour la création de 4 000 emplois d'avenir sur le territoire régional.

a) Le soutien à la création de son propre emploi en créant ou en reprenant une activité économique

➤ **Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE)**

La Région encourage à travers la BRDE la création de son propre emploi via la création ou reprise d'activité. Depuis 2004, 11 807 porteurs de projet ont été soutenus. Ce dispositif permet :

- l'accompagnement des porteurs de projet, via le réseau régional des Ateliers de la Création

37 Délibération 11CR065 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

38 Délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

39 Délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

40 Délibération 12CR017 du Conseil Régional du 23 mars 2012

41 Décisions 06CP0593, 07CP007, 08CP0008, 09CP0078 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 novembre 2006, 29 janvier 2007, 28 janvier 2008 et 23 mars 2009

- animé par la Région et ses partenaires ainsi que le forum de sensibilisation aux outils Internet,
- le soutien financier des porteurs de projet pour renforcer leur apport personnel,
- la mise en réseau des porteurs de projets,
- le suivi post-crédation par les Ateliers de la Création et ses partenaires.

Les bourses sont financées à 80 % par la Région et à 20 % par les Pays ou les Agglomérations. La Région a assuré, comme en 2011, le financement total des BRDE relevant des Communautés de Communes de Charente Bohème Charraud, Plaine de Courance, Mâble et Vienne, Vienne et Creuse.

En 2012, le nombre de bourses a connu un léger recul soit 1 265 contre 1 304 en 2011 en raison du contexte économique. La Région a soutenu 920 demandeurs d'emploi créateurs de leur propre emploi, 427 projets de reprise d'entreprises, 450 activités créés par les femmes et 62 porteurs de projets reconnus en situation de handicap. Le pourcentage d'entreprises créées ou reprises par secteur d'activité est le suivant : commerces 55 %, services aux particuliers 19 %, artisanat 18 %, services aux entreprises 7 % et autres 1 %.

Nombre de bénéficiaires par dispositif

Dispositif	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2007-2012
Tremplin Associatif et CAE labellisés Tremplins	303	46	95	66	52	32	594
Tremplin environnement	165	980	626	288	67	455	2 581
Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE) ⁴²	1 866	1 449	1 254	1 329	1 304	1 265	8 346
BRDE Image	70	39	32	28	26	16	211
Bourse Régionale Coopérative				20	41	4	65
Tutorat Tremplin Insertion**	94	110	49	47	62	77	439
Tremplin Jeunes Diplômés	8	5	4	8	82	131	238
Accompagnement au Contrat de Professionalisation Senior					1	6	7
Emploi Rebond Seniors						28	23
Créations d'emplois dans les GE					32	83	115
TOTAL	2 506	2 629	2 060	1 786	1 667	2 097	12 619

***En ce qui concerne le TTI, les chiffres comprennent les TTI réalisés dans le cadre de la convention GEIQ BTP Région.*

42 Délibération 05CR035 du Conseil Régional du 27 juin 2005 et décisions 04CP0415, 06CP0004, 08CP0300 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 20 septembre 2004, 30 janvier 2006 et 7 juillet 2008

Montants attribués par dispositif (autorisations d'engagement en €)

Dispositif	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2007-2012
Tremplin Associatif et CAE labellisés Tremplins	7 090 882	946 850	1 801 235	1 206 765	1 036 328	570 571	12 652 631
Tremplin Environnement	484 376	7 051 433	5 289 805	1 477 067	710 537	1 626 810	16 640 028
Bourses Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE)	7 140 103	4 984 317	4 971 685	5 567 361	5 477 400	5 506 755	32 805 966
BRDE Image	283 450	144 900	116 160	123 040	99 000	86 600	853 150
Bourse Régionale Coopérative				113 548	163 360	16 600	293 508
Tutorat Tremplin Insertion	169 200	197 370	88 200	84 600	111 600	138 600	789 570
Tremplin Jeunes Diplômés	59 519	38 300	32 000	70 000	760 211	116 015 2	2 120 182
Accompagnement au Contrat de professionnalisation Senior					2 000	12 000	14 000
Emploi Rebond Seniors						45 000	45 000
Création d'emploi dans les GE					75 500	169 850	
TOTAL	15 227 530	13 363 170	12 299 085	8 642 381	8 435 936	9 332 938	66 214 035

Dans le cadre du partenariat 2010/2012 avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, des bénéficiaires d'une BRDE relevant du Répertoire des Métiers ont bénéficié d'un suivi post-crédation pendant 3 ans. En 2012, environ 400 dirigeants ont pu bénéficier de ce suivi-post création à 12, 24 et 36 mois et établir ainsi un bilan de leur activité. Ces jeunes entrepreneurs ont pu bénéficier de formations, d'informations et de conseils pour développer et renforcer la pérennité de leur activité.

La Région a également soutenu le développement d'un réseau de parrains et marraines. L'objectif du parrainage est de rompre l'isolement du jeune chef d'entreprise et de favoriser le développement de son tissu relationnel. Un chef d'entreprise ou un cadre confirmé s'engage à suivre le créateur d'entreprise pendant une durée de 2 ans et selon des modalités convenues dans une « Charte de Parrainage ».

Enfin, la Région a financé plusieurs sessions de formations à la création/reprise d'entreprises » dont l'objectif est de permettre aux demandeurs d'emplois, porteurs d'un projet, de disposer des compétences nécessaires à l'exercice du métier de chef d'entreprises et de vérifier la faisabilité de leur projet. En 2012, près de 115 porteurs de projets ont bénéficié de différents modules de formation (modules financier, juridique, commercial...) en fonction de leurs besoins.

x Les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre dans les métiers de l'Image (BRDI)

Identifiée comme filière d'excellence dans le SRDEESS 2011-2015, la Région a souhaité poursuivre son soutien aux porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une activité dans le secteur de l'image. En 2012, la Région a attribué 16 BRDI pour un montant total de 86 600 €. Le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiaires d'une BRDI reste très important dans la filière image. Le nombre de femmes reste minoritaire dans ce secteur d'activité par rapport aux hommes (32 % de femmes contre 68 % d'hommes). En 2012, les secteurs d'activité principalement aidés dans le secteur de l'Image sont répartis entre le multimédia/imprimerie : 68 % et les services aux entreprises : 11 %.

x **Les Bourses Régionales Coopératives**

Dans le cadre du Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire, la Région a renforcé dès 2010, son action en matière d'Alternative Économique en encourageant les porteurs de projet à créer sous statut coopératif via son dispositif « Bourse Régionale Coopérative ». 4 co-entrepreneurs (3 hommes et 1 femme) ont choisi de se réunir autour de 2 projets sous statut SCOP. Ils ont obtenu une aide totale de 16 600 €, soit 4150 € attribués en moyenne par personne.

b) Le soutien au recrutement des jeunes, des femmes, des seniors et des personnes sans expérience et/ou sans qualification

➤ **Emplois Tremplin Jeunes diplômés**

En 2012, la Région a encouragé les entreprises de Poitou-Charentes qui recrutent des jeunes qualifiés, limitant ainsi le départ des plus diplômés vers d'autres régions. Le dispositif « Tremplin Jeunes Diplômés »⁴³, permet aussi aux jeunes d'accéder à un emploi le plus adapté possible à leur niveau de qualification. En outre, il récompense l'effort des PME qui s'engagent à trouver une solution d'activité pour les jeunes et qui les rémunèrent dignement. En 2012, 131 jeunes ont été recrutés contre 82 en 2011 et 8 en 2010, soit une progression de presque 60 %, mobilisant le budget régional pour un montant total de 1 160 152 €. La plupart des embauches ont eu lieu sous forme de CDI sachant que le premier emploi stable se fait désormais vers l'âge de 27-28 ans, alors qu'il y a trente ans, il concernait les 20-21 ans. D'autre part, 44 % des entreprises qui recrutent emploient moins de 5 salariés et 69 % ont moins de 10 salariés. Ces chiffres montrent que le dispositif est particulièrement incitatif pour les petites entreprises et contribuent ainsi à leur développement et à leur compétitivité.

➤ **Tutorat Tremplin Insertion**

Ce dispositif⁴⁴ a été mis en place pour permettre aux personnes en grande difficulté sociale et plus particulièrement les jeunes de 16 à 25 ans, d'acquérir une expérience ou une reconversion professionnelle avec la perspective d'un emploi, soit sous la forme d'un CDI, soit d'un CDD. La Région soutient les entreprises, de tout secteur d'activité, qui recrutent en accompagnant leurs employés par un tutorat. Il s'inscrit parfaitement dans la perspective des Emplois Tremplin-Emplois d'avenir, destinés à lutter contre le chômage des jeunes les moins qualifiés. En 2012, 77 personnes ont été recrutées (dont 50 dans le cadre de la convention avec le GEIQ BTP) pour un montant de 138 600 €.

➤ **L'emploi Rebond Seniors**

Adopté en 2012, ce dispositif a pour objectif de proposer une solution pour les seniors, âgés de 50 ans au moins, afin de leur permettre de retrouver un emploi, de lutter contre la précarité des seniors et d'inciter les entreprises de Poitou-Charentes dans le recrutement des travailleurs expérimentés au moment de leur recrutement en Contrat Unique d'Insertion (CUI), dans le cas d'un CDI ou d'un CDD. Depuis sa création, la Région a accompagné 28 personnes pour un montant total de 45 000 €.

43 Délibération 10CR064 du Conseil Régional du 13 décembre 2010 et décisions 11CP0064 et 11CP0180 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011 et du 30 mai 2011

44 Délibération 10CR064 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

➤ **L'accompagnement du Contrat de Professionnalisation Seniors**

Ce dispositif permet aux seniors au chômage de réintégrer la vie professionnelle et de sortir d'une situation de précarité mais aussi aux entreprises de bénéficier, à ce titre, d'une aide complémentaire à celle versée par l'État. Depuis sa création, la Région a accompagné 12 entreprises et 12 salariés seniors pour un montant total de 23 250 €.

➤ **L'aide à l'emploi dans les Groupements d'Employeurs (GE)**

L'emploi dans les GE a connu une croissance exponentielle en 2012 avec la création de 83 emplois dont 16 jeunes (moins de 26 ans) et 3 seniors (âgés de 50 ans et plus), dans 7 GE de Poitou-Charentes. Les principales missions confiées aux nouveaux salariés ont été d'ordre technique. Le soutien financier à la création de ces emplois représente 169 850 €.

➤ **La gestion du dispositif Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles (EDEN 2010-2014)**

Le rapport d'exécution établi au 31 décembre 2011⁴⁵ précise que la région a recouvré auprès de l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE) un montant total de prêts de 1 365 469,31 €, et, qu'au titre de la rémunération sur recouvrement, la Région a versé à l'ADIE la somme de 47 287,75 €. Par ailleurs, la Région a dédédé d'abandonner les créances relatives à 54 dossiers pour un montant de 101 279,08 € en raison de la situation des personnes ayant bénéficié d'un prêt EDEN (décès, liquidation judiciaire).

1.5. LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL

La Région a poursuivi, en 2012, son investissement dans le développement du dialogue social territorial soit en accompagnant des structures régionales dans leurs programme d'actions ou en conduisant directement des actions au bénéfice de plusieurs publics : appel à projets régional sur la santé au travail et la réduction de la pénibilité au travail, le soutien aux salariés en difficultés qui souffrent des aléas de la conjoncture et des mutations économiques.

En 2012, le Conseil régional a proposé de créer une Commission Mixte « Dialogue Social Territorial » composé à parité d'élus régionaux et de Conseillers du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER). Elle a pour rôle de définir une méthodologie de travail, d'établir un état des lieux du Dialogue Social Territorial en Poitou-Charentes, ainsi qu'un plan d'actions pour les années à venir. Les travaux de cette Commission se sont déroulés au cours de l'année 2012 et elle présentera, pour la Session de Février 2013, un projet de rapport commun.

a) **L'accompagnement des structures régionales dans leur programme d'actions**

➤ **Les Comités de Bassin d'Emploi (CBE)**

Afin de contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi et favoriser le développement des territoires, la Région encourage la création de Comités de Bassin d'Emploi (CBE). En 2012, la Région a poursuivi son soutien financier au CBE Niortais, à hauteur de 20 000 €⁴⁶, ainsi qu'au CBE du Pays Mellois à hauteur de 80 000 €⁴⁷ pour la poursuite de leurs programmes d'actions.

45 Décision 12CP0238 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

46 Délibération du du Conseil Régional 12CR042 du 18 juin 2012

47 Décision 12CP0302 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

➤ **Les Maisons De l'Emploi (MDE)**

La Région a accompagné financièrement l'action globale de la MDE de Bressuire ayant trait à la sécurisation des parcours professionnels dans la filière des transports de voyageurs qui connaît de fortes difficultés de recrutement et de fidélisation de ses salariés et qui craint, à terme, de ne pouvoir répondre à certaines missions de service public (transports scolaires notamment). La MDE s'est engagée, en 2011, dans une action de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) Territoriale sur les Deux-Sèvres en partenariat avec les CBE de Melle et de Niort et des MDE de Parthenay et de Thouars. La 2^{ème} phase de réalisation prévue sur la période 2012/2013 bénéficie du soutien de la Région à hauteur de 20 000 € pour un budget global de 447 225 €. En fonction des résultats obtenus, cette opération pourra être déclinée sur d'autres territoires.

➤ **Le Carrefour de l'Innovation Sociale du Travail et de l'Emploi (CISTE) et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)**

Dans le cadre du Contrat de Projets État Région 2007/2013, les actions conduites par le CISTE et ARACT ont été accompagnées en 2012 pour un montant total de 170 000 €⁹.

➤ **La SCOP SARL SUNERGEIA**

La Région soutient SUNERGEIA dans la mise en place d'actions en faveur de l'égalité et la diversité pour les entreprises du Poitou-Charentes. En 2012, SUNERGEIA a consolidé son travail de sensibilisation et de promotion autour d'actions expérimentales en direction des partenaires sociaux et d'un événementiel régional, le 29 novembre 2012, afin de rendre plus visible la politique régionale de lutte contre les discriminations. La Région a accordé une subvention de 5 000 €.

➤ **Le CREDES**

Depuis 2006, la région accompagne le CREDES dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en faveur de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes en aidant les représentants du personnel à remplir leur mission. En 2012, 48 personnes de 28 comités d'entreprises de Poitou-Charentes se sont inscrits dans les actions du CREDES à qui la Région a accordé une subvention d'un montant de 7 098 €.

➤ **L'association VIV'ARTI**

La création du Comité d'Œuvres Sociales et Culturelles (VIV'ARTI), action novatrice sur le plan social en faveur des actifs du secteur de l'Artisanat a bénéficié entre 2011 et 2012 d'une aide régionale de 40 000 €⁵⁰. Depuis le 27 février 2012, ce comité comptabilise 70 adhésions.

b) Les actions conduites directement par la Région

➤ **L'accompagnement psychologique, économique, social et familial et la médiation sociale et le soutien aux salariés en difficultés**

Depuis 2008, la Région propose aux salariés en difficulté un accompagnement psychologique, un appui en Économie Sociale et Familiale et à la médiation sociale, afin de les aider à traverser

48 Délibération du Conseil Régional 11CR051 du 12 décembre 2012

49 Délibération du Conseil Régional 12CR025 du 23 mars 2012

50 Orientation budgétaire 2012 du 3 octobre 2011

l'épreuve du licenciement et à se projeter vers l'avenir. En 2012, sur une enveloppe de 50 000 €⁵¹, 41 500 € ont été consacrés à cette action qui a concerné 30 bénéficiaires et qui a permis 696 heures de prestations.

Par ailleurs, la Région a adressé un « chéquier multi usages » aux salariés qui ont subi un licenciement économique l'année précédente afin de leur permettre d'assurer le paiement de certains frais indispensables à leur vie quotidienne. A ce titre, 366 personnes ont bénéficié d'une aide de 100 € augmentée de 30 € par enfant à charge pour un montant total de 45 270 €⁵².

1.6. L'ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE

a) Le Laboratoire régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Axe prioritaire du SRDEESS 2011-2015, la Région a décidé de renforcer l'économie alternative qui offre des solutions durables par la construction d'une société plus sociale, écologique et solidaire⁵³. Pour l'année 2012, l'activité du laboratoire régional de l'ESS, co-animé par la Chambre Régionale des entreprises d'Économie Sociale (CRES) et la Région a assuré la mise en œuvre d'actions autour de plusieurs orientations définies dans le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PRDESS).

➤ Le développement de la financement solidaire

Le Portail de la Finance Solidaire en Poitou-Charentes a été lancé officiellement le 13 février 2012 et donne, à partir du site internet de la CRES Poitou-Charentes, une lisibilité de la finance participative tant du côté des épargnants que des porteurs de projet. Par ailleurs, la Région intervient en faveur des projets économiques de l'ESS au travers du Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS). Ce dernier assure les garanties nécessaires pour la mobilisation des fonds de la SIFA auprès de porteurs de projets sociaux et solidaires et de sa participation régionale dans le Fonds de Garantie de France Active (FAG). En 2012, le financement régional de 30 000 € a contribué au soutien de 39 projets pour un montant total garanti dans le cadre du FAG de 695 217 €.

➤ Le développement et la sécurisation des emplois et l'organisation territoriale de l'ESS

Une dynamique de travail en commun a été impulsée autour des projets de Pôles territoriaux de Coopération Économique (PTCE) issus de l'appel à projet du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRES). Ainsi, 5 PTCE, répartis sur l'ensemble du territoire régional ont été créés en Poitou-Charentes. Dans le cadre de l'expérimentation relative au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, la Région a accordé une aide de 8 400 € à l'Association Chantier École Poitou-Charentes. Ainsi, 3 journées de sensibilisation et de formation à destination de communes rurales et chantiers d'insertion ont été organisées en 2012.

➤ La promotion de l'ESS

La Région a participé à différentes actions initiées par les acteurs de l'ESS :

- le 1er Salon de l'ESS, organisé par la CRES Poitou-Charentes, s'est déroulé à Poitiers les 1er et 2 juin 2012 (aide régionale de 100 000 €),

51 Délibération du Conseil Régional 12CR042 du 18 juin 2012

52 Délibération du Conseil Régional 11CR008 du 28 mars 2011

53 Sur mesure n°24, juin 2012: L'économie sociale et solidaire

- l'opération Campus Coopérative, organisée par l'URSCOP du 7 au 14 juillet 2012 à Poitiers (la Région a participé au jury et offert des prix à l'ensemble des participants),
- l'ouverture du Mois de l'ESS 2012, organisé par la CRES et ses adhérents,
- les réflexions devant mener à la création d'une École Régionale de l'ESS « hors les murs » pour laquelle un inventaire de l'existant en terme de formations dédiées aux porteurs de projet relevant de l'ESS a été réalisé.

b) Le soutien aux structures régionales de l'Économie Sociale et Solidaire

Au cours de l'année 2012, la Région a contribué financièrement aux programmes d'actions des principaux acteurs régionaux de l'ESS qui :

- accompagnent, la structuration et l'animation de réseaux d'acteurs de l'ESS : la CRES, Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité (IRIS) et le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE). La Région a engagé un montant total de crédits s'élevant à 375 703 €,
- participent à la création/reprise d'activités et d'emplois durables : la Coopérative d'Activité et d'Emploi (La Ruche Oxalis à Melle), la Couveuse d'Entreprises de Charente-Maritime (CECM), l'Union Régionale des SCOP (URSCOP), l'Initiative Poitou-Charentes Active (IPCA), l'Association Régionale des CIGALES et l'ADIE. L'intervention régionale s'est élevée à 392 000 €,
- soutiennent l'activité des couveuses et des coopératives d'activités et d'emploi du territoire. La Région a signé un marché d'accompagnement sécurisé pour l'accueil et le diagnostic de 160 porteurs et 100 accompagnements de porteurs de projets en création ou reprise avec l'ACEASCOP de Châtelleraut pour un montant de 171 000 €, dont 50 % de FSE. De plus, la Région a adopté un règlement d'attribution d'un chèque Sécurisation des Projets Économiques Émergentes (SPEE)⁵⁴ pour aider les porteurs de projet dès leur entrée en couveuse ou en Coopérative d'Activité Économique.

1.7. DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE

a) Développer les entreprises et les emplois par le numérique

Le chèque TIC vise à encourager les créateurs d'entreprises, les artisans, quelle que soit la date de création de leur entreprise, les exploitants agricoles en vente directe, les libraires et les éditeurs auxquels s'ajoutent depuis 2012⁵⁵ les adhérents des couveuses d'entreprises depuis moins d'un an, les professionnels du tourisme et les PME engagées à l'international. En 2012, 367 entreprises en ont bénéficié. Si le nombre de bénéficiaires a diminué (- 15 %) c'est en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires de BRDE (-12 %). Les nouvelles catégories éligibles au dispositif s'emparent progressivement du dispositif ce qui révèle l'appropriation du web par les entreprises et leur prise de conscience de son importance à des fins de développement économique. Dans le même esprit, 66 forums de sensibilisation à internet ont permis à plus de 1 360 personnes de découvrir le potentiel d'internet au service du développement d'une entreprise.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de chèques TIC	293	418	430	431	367
Nombre de participants aux forums de sensibilisation à internet	690	1 300	1 364	1 430	1360

54 Délibération 12CR075 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

55 Délibération 12CR017 du Conseil Régional du 23 mars 2012

Décision 12CP0122 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

La Région a remis en décembre 2012 les seconds Trophées numériques. Après sélection parmi les bénéficiaires du chèque TIC attribués et payés entre juin 2011 et juin 2012, près de 230 sites internet d'entreprises ont été expertisés. Un jury composé de Conseillers régionaux, de techniciens et de représentants de professionnels d'internet a sélectionné 4 entreprises issues des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services et de l'agriculture.

Dans la même dynamique, les TIC se sont révélées un véritable outil de rebond sur leur marché pour plusieurs entreprises régionales soit par la formation des dirigeants accompagnée via le dispositif régional Chèque Formation Dirigeant ou à travers la formation de leurs salariés, soit en faisant appel au dispositif régional CORDEFOP, elles se sont formées au « webmarketing ». Elles ont refondé leur stratégie de développement et se sont positionnées sur le web en s'appuyant par exemple sur les compétences de leurs salariés pour créer des canaux commerciaux sur de nouvelles cibles clients.

Enfin, au regard de l'importance de l'internet dans le développement des entreprises et le manque d'appropriation de l'outil par ces dernières, l'année 2012 a été l'année de lancement et mise en œuvre d'une action destinée aux entreprises fragilisées par la crise qui se réalisera pleinement en 2013 et intitulée coup de pouce numérique aux entreprises. Elle se décline en 2 étapes :

- la première est une action de sensibilisation au web, de découverte des possibilités qu'il offre et d'analyse de l'utilisation du web par l'entreprise,
- la seconde vise au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie web dans l'entreprise.

b) Le numérique au service du citoyen

En 2012, l'ensemble des lieux d'accès public à internet ont été référencés sur la carte dynamique accessible sur le site Régional⁵⁶. Ce sont plus de 630 lieux publics⁵⁷ qui offrent, sur le territoire régional, un accès à internet. Pour l'exercice 2012, le règlement de l'aide aux petites communes⁵⁸ a été modifié afin de mieux répondre besoins. Ce sont ainsi 11 communes de moins de 1 500 habitants qui ont bénéficié de l'aide à l'équipement informatique⁵⁹ pour un montant de 7 400 €.

La Région intervient également auprès des particuliers pour faciliter l'équipement des foyers les plus démunis et installés dans des zones blanches sociales en proposant un Chèque Égalité Internet destiné à déduire 100 euros du coût d'achat d'un ordinateur. 236 chèques ont été attribués à Poitiers, Châtelleraut et Angoulême. Afin d'agir plus efficacement et faciliter l'accès aux équipements tout en respectant l'environnement, la Région a conventionné avec les ateliers du Bocage pour proposer un ordinateur complet à 120 €, le coût final d'un ordinateur « reconditionné » supporté par le bénéficiaire étant ramené à 20 €.

La Région a intégré le numérique dans ses marchés publics et appels à projets. Des orientations et critères numériques en matière de formation continue ont été introduits dans le cadre de la Promotion sociale et du marché de formation de formateurs du dispositif SAFRAN, dans les problématiques d'aménagement du territoire et de développement de services en milieu rural à travers par exemple l'appel à projets « Développement des services au public dans les cafés ruraux ».

56 <http://www.poitou-charentes.fr/croissance-verte-emploi/economie-numerique/acces-publics-a-internet>

57 Sur mesure n°05, avril 2012 : EPN-API

58 Décision 12CP0182 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

59 Délibérations 12CR017 et 12CR111 des Sessions du Conseil Régional du 23 mars et 17 décembre 2012 et décisions 12CP0122, 12CP0239, 12CP0305, 12CP0362 des commissions permanentes du Conseil Régional du 16 avril, 13 juillet, 17 septembre et 19 novembre 2012

En 2012, dans le cadre de la délégation de gestion des fonds FEDER⁶⁰ au titre des usages (mesures 2, 3 et 4) de l'axe 4 : « Favoriser les conditions du développement de la société de l'information », 1,2 M€ ont été affectés à travers 6 nouveaux projets qui interviennent en faveur du développement de l'offre mutualisée de services publics en ligne, de l'innovation dans les entreprises et de la cohésion sociale et territoriale.

Par ailleurs le lancement au 1er juin 2012 d'un appel à projets pour l'émergence de projets portant sur les usages numériques en région a permis de recueillir 39 propositions d'actions pour un montant global de dépenses de 10,78 M€. 18 dossiers pour 5 M€ ont reçu un accord de principe (à confirmer à l'étude du dossier complet et des cofinancements), 11 dossiers pour 5,1 M€ devant encore apporter des précisions sur l'action et 10 dossiers pour 578 000 € ayant été rejetés pour cause d'inéligibilité ou d'opérations similaires préexistantes sur le territoire.

La Région a soutenu les rencontres régionales « villes internet » organisées à Parthenay par l'association Ville internet Internet⁶¹ dont l'objet est de coordonner le développement et l'animation d'un réseau d'acteurs de l'internet citoyen, et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public. La Région est partie prenante dans le développement des projets de Télé-médecine. En 2012 les hôpitaux de Loudun et de Châtellerauld ont lancé et inauguré un projet de télé-radiologie entre ces deux hôpitaux publics avec les radiologues du secteur privé.

c) Le renforcement des réseaux de télécommunication

Suite à l'impulsion de la Région en 2005 concernant le traitement des zones blanches par sa candidature auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) pour obtenir une licence Wimax, l'objectif souhaité d'une couverture à 100 % du territoire régional à 2 Mbits/s est pratiquement atteint, le complément étant assuré par une proposition satellitaire. L'année 2012 a permis de stabiliser les projets Départementaux avec les résultats suivants (10 % de croissance).

	CG16	CG17 *	CG79	CG86
Nombre de foyers en wimax		1859	1386	1542
Nombre de foyers en wifi	2254	128	0	343
Nombre de foyers en satellite	87	124	108	437
Nombre de foyers NRA ZO				100
Nombre d'entreprises en wimax	2		41	29
Nombre d'entreprises en wifi	120		0	11
Nombre d'entreprises en satellite			0	10
Nombre d'entreprises en fibre optique		156		
TOTAL	2463	2267	1535	2472

* les entreprises sont comptées dans les foyers

Après le changement d'organisation technique effectué en 2010, le Service Régional Haut Débit (SRHD) continue à évoluer. En 2012, l'ensemble des lycées de la région sont maintenant desservis par une largeur de bande passante minimale à 4 Mbits/s, avec une vingtaine de lycées à 10 Mbits/s. Le site universitaire du CHU est passé à 100 Mbits/s. La Région continue aussi d'accompagner l'Université Numérique en Région Poitou-Charentes et Limousin (UNRPCL) dans le développement des usages du numérique.

60 Décision 07CP0442 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2007

61 Délibération 12CR075 de la session du Conseil Régional du 15 octobre 2012

En parallèle, la Région continue à mener ses réflexions sur la transition vers le THD, qui impose le remplacement de la paire de cuivre par une fibre optique et sur la nécessité d'identifier des priorités : les habitants, l'éducation, l'économie, la santé. Les acteurs publics en région doivent, être vigilants vis-à-vis des intentions de déploiements des opérateurs Orange et SFR dans la mesure où ces dernières ne concernent que les zones les plus rentables, situées dans les centres d'agglomérations et ne représentent dès lors, à l'horizon de 2015 qu'un montant de 80 M€ d'investissement, à rapprocher de l'estimation de couverture en Poitou-Charentes qui s'élève à 1 080 M€.

A cette fin, la Région co-pilote avec l'État le Comité Régional à l'Aménagement Numérique (CRANT) qui s'est réuni en avril 2012 pour présenter aux collectivités les premières orientations suite aux travaux autour de la Stratégie de Cohérence Régionale à l'aménagement Numérique (SCORAN) :

- l'enjeu de l'aménagement numérique étant d'ordre stratégique, l'objectif de la Région est une couverture de 100 % du territoire régional à horizon de 10 ans en très haut débit,
- pour atteindre cet objectif, la Région propose la création d'un outil régional de construction d'un réseau de très haut débit. La Région est consciente que cet outil devra entrer en cohérence avec les projets portés par les communes, les départements ou les établissements publics de coopération intercommunale,
- pour mieux contrôler les intentions de déploiements THD des opérateurs Orange et SFR sur les principales communes de Poitou-Charentes, la Région a proposé une convention cadre régionale entre les opérateurs et les collectivités éligibles à l'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII) sur le suivi des déploiements de réseaux FTTH en « zones concertées » d'aménagement numérique en dehors des zones très denses.

En attendant les choix définitifs d'investissements sur le THD, la Région, par l'intermédiaire des Fonds Européens, a soutenu un certain nombre de projets.

2. RURALITÉ – AGRICULTURE – PÊCHE – CULTURES MARINES

En 2012, la Région poursuit sa mobilisation pour les activités économiques agricoles et maritimes dans le cadre des orientations générales du Conseil Régional adoptées en juin 2004⁶² :

- la promotion de la qualité et de l'origine,
- l'accroissement de la valeur ajoutée des exploitations,
- favoriser l'installation et l'emploi des jeunes,
- le développement durable des activités agricoles et maritimes.

Pour soutenir le développement d'une production et d'une consommation durable et responsable et les dynamiques économiques dans les territoires ruraux et les zones péri-urbaines, la Région a maintenu en 2012 ses actions en faveur des circuits courts, notamment à travers le lancement d'un second Appel à projets « Magasin Fermier de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes »⁶³ : 4 nouveaux projets ont vu le jour. La diversification des productions et leur valorisation sur l'exploitation pour développer la valeur ajoutée et l'emploi agricole est une préoccupation permanente de la Région. La dynamique 2011 est confortée avec 122 actions soutenues en 2012.

L'élevage, secteur fortement en crise depuis plusieurs années, est encouragé à travers le renouvellement du soutien aux pratiques autonomes et économes, telles que le pâturage autonome ou le séchage de fourrages, par les énergies renouvelables, en grange.

Dans la continuité des années précédentes, la Région a encouragé, en 2012, toutes les actions respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles, comme l'eau, par exemple, en poursuivant son soutien à l'animation régionale sur l'agroforesterie et la valorisation collective des massifs forestiers.

Enfin, dans le contexte, d'une part, de mortalité pour les naissains et les jeunes huîtres et d'autre part, de crise économique pour l'élevage avec ses conséquences sociales pour les familles, la Région a soutenu particulièrement le Centre technique régional pour l'aquaculture, pour le secteur conchylicole, et l'association régionale Solidarité Paysans, pour le secteur agricole.

2.1. PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET L'ORIGINE

Les aides à la modernisation des exploitations agricoles sont mises en œuvre au titre du règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013.

a) Les soutiens à l'élevage

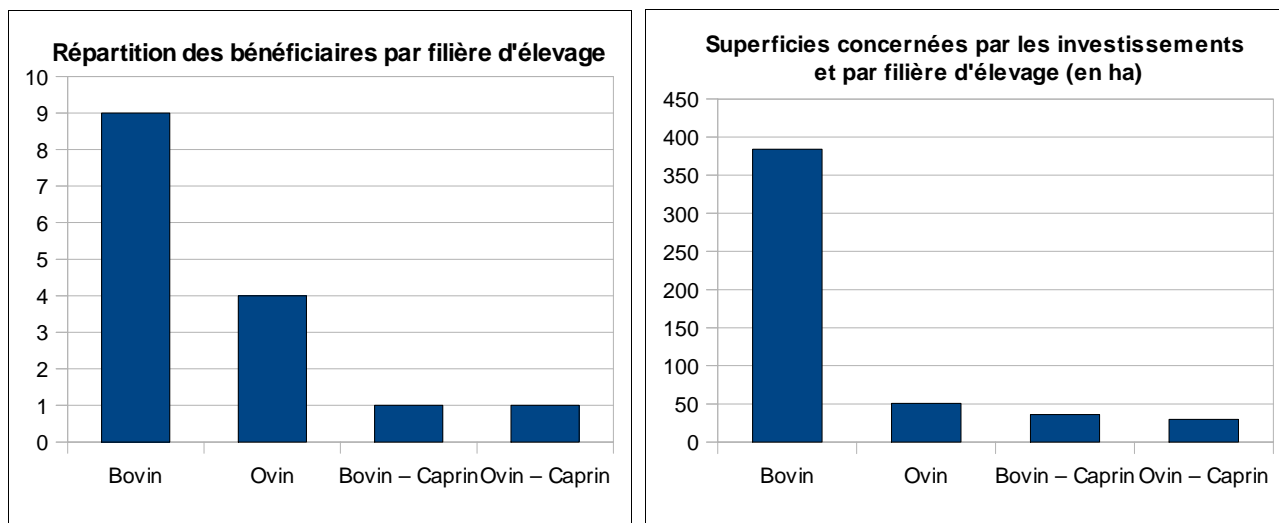
➤ Le pâturage

Une première expérimentation, menée dès 2010 sur le territoire des Deux-Sèvres, a permis de mobiliser, mais aussi d'accompagner les éleveurs volontaires à aménager leurs prairies pour la pratique du pâturage. Cette conduite des troupeaux peut être une alternative, dans un contexte de crise de l'élevage constaté depuis 2009, pour favoriser l'autonomie alimentaire des exploitations, mais aussi préserver la biodiversité et la ressource en eau, tout en améliorant les conditions de travail des éleveurs.

62 Délibération 04CR014 du Conseil Régional du 28 juin 2004

63 Délibération 12CR018 du Conseil Régional du 23 mars 2012

L'objectif est de déterminer les conditions optimales d'utilisation de l'herbe pâturée et de créer des références techniques en vue d'accompagner chaque nouvel éleveur qui souhaiterait opter pour cette pratique. En 2012, 15 éleveurs ont bénéficié de ce dispositif, soit un soutien cumulé de 28 100 euros.



➤ Le dispositif « Contrat Régional d'Exploitation »

En 2012, la Région est intervenue en soutien à la modernisation et à l'adaptation des bâtiments d'élevage tels que prévu par le règlement d'application de son Contrat Régional d'Exploitation (CRE) pour les exploitations d'élevage⁶⁴ à travers quatre dispositifs⁶⁵. Les aides de la Région bénéficient très majoritairement aux élevages herbagers pour des investissements supérieurs à 15 000 euros. Les difficultés que rencontrent les filières d'élevage se traduisent par une demande moindre de soutiens aux investissements. La hausse du prix des aliments composés pèse toujours dans les charges des éleveurs caprins, bovins et ovins viande.

Évolution des soutiens de la Région au titre du CRE pour l'élevage

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bénéficiaires individualisés	432	151	139	116	134
Montants individualisés (en €)	4 182 113	1 786 214	1 372 600	1 081 561	1 092 067
<i>Dont crédits européens FEADER (en €)</i>	<i>1 505 561</i>	<i>759 760</i>	<i>490 199</i>	<i>393 690</i>	<i>402 453</i>

Les bénéficiaires des aides de la Région, comme pour les autres dispositifs régionaux, se sont engagés à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées sur leurs exploitations et à ne pas utiliser d'aliments issus de ces cultures pour nourrir leurs cheptels. En 2012, les programmes d'actions des filières d'élevage soutenus par la Région concernent 3 porteurs de projets agissant dans un cadre collectif, pour un montant total de soutien de 385 000 euros.

En 2012, la Région a soutenu un **projet collectif de séchage** de foin de luzerne de 5 exploitations agricoles et d'une coopérative pour un montant total de 32 236 euros.

64 Décision 07CP0377 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 septembre 2007

65 Sur Mesure n°46, novembre 2012 : Contrat Régional d'Exploitation pour l'Élevage en 2011

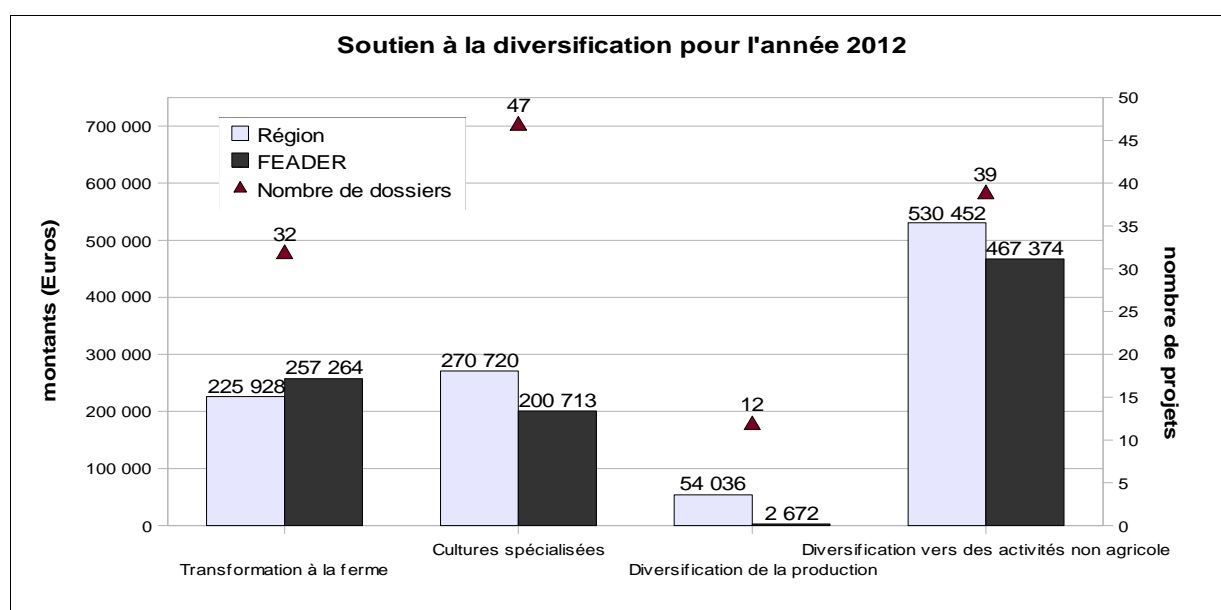
b) Les soutiens à la diversification agricole

Des productions diversifiées et de qualité permettent de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et de contribuer au maintien des activités en milieu rural en favorisant l'emploi par une meilleure valorisation des produits. Le règlement régional d'intervention en faveur de la diversification agricole⁶⁶ permet d'accompagner les projets de celles et ceux qui s'inscrivent dans une démarche de développement de la valeur ajoutée sur leur exploitation. L'année 2012 confirme la croissance des actions de diversification constatée en 2011⁶⁷, illustrant la multiplication des initiatives en région.

Évolution des soutiens financiers annuels de la Région pour la diversification

	2008	2009	2010	2011	2012
Projets individuels	50	78	82	118	122
Projets collectifs	0	2	1	5	8
Montants (en €)	499 503	630 619	696 558	1 045 911	1 081 135

La répartition des aides régionales par dispositif est représentée, au titre de l'année 2012, par le graphique suivant :



➤ L'Appel à projets magasins fermiers « de la fourche à la fourchette »

Afin de renforcer le lien entre producteur et consommateur, la Région a lancé, en 2010 un premier Appel à projets « magasins fermiers de la fourche à la fourchette » suivi d'un second, en 2012, destiné à valoriser et développer les productions régionales dans un esprit « gagnant-gagnant » pour le producteur par la valorisation de son savoir-faire et pour le consommateur par l'accès à des produits de qualité et de proximité. En 2012, 4 projets collectifs de vente directe ont été soutenus par la Région pour un montant global de 227 048 euros.

66 Décision 07CP0444 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2007

67 Sur Mesure n°03, février 2012 : soutien 2011 à la diversification agricole

c) La labellisation des produits

La qualité des produits constitue un axe prioritaire de la Région, l'adhésion aux démarches qualité, conditionne ses soutiens. Ces démarches doivent évoluer vers des principes de production et de transformation durables. L'Institut Régional de la Qualité Agro-Alimentaire - IRQUA⁶⁸, contribue par son action et avec ses partenaires, à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et à la promotion des démarches qualité et le développement économique de ses filières d'Excellence.

Soutien financier annuel aux démarches qualité

	2009	2010	2011	2012
Montants (en €)	864 697	874 930	793 057	759 000

2.2. DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE

a) Les circuits courts et les nouveaux modes d'organisation

La Région soutient les organisations qui, en mutualisant leurs moyens et leurs compétences, interviennent en faveur du développement des activités de diversification et des productions de proximité. La fédération de ces acteurs doit favoriser l'émergence de projets novateurs et l'insertion de la diversité des porteurs de projets dans les différents territoires de Poitou-Charentes.

Évolution du soutien de la Région aux actions collectives

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions collectives soutenues	21	22	21	21	22
Montants (en €)	619 282	586 013	470 846	462 583	852 310

b) La pêche et les cultures marines

En cohérence avec le règlement du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), les conditions d'intervention de la Région en faveur des activités maritimes ont fait l'objet de deux règlements, l'un en faveur de la pêche artisanale⁶⁹ et l'autre en faveur du secteur aquacole⁷⁰.

Évolution des soutiens de la Région à la modernisation des entreprises aquacoles et des navires de pêche

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'opérations soutenues	235	66	49	79	69
Montants (en €)	1 040 448	388 206	287 926	560 556	550 276

En 2012, la reprise des soutiens⁷¹ aux investissements se confirme sur le secteur aquacole, notamment avec l'opportunité de développer de nouveaux modes de production sur filière. La crise liée aux mortalités de juvéniles d'huîtres creuses se traduit modérément sur le résultat des entreprises qui poursuivent la modernisation de leur exploitation. Ainsi, la baisse du volume de

68 www.irqua.com

69 Décision 08CP0240 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 9 juin 2008

70 Décision 08CP0447 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 novembre 2008

71 Sur Mesure n°17, juin 2012 : pêche et cultures marines

production est compensée par l'augmentation du prix de vente, la diversification des activités et le maintien des aides de l'État au titre des calamités agricoles.

c) La promotion des produits de qualité

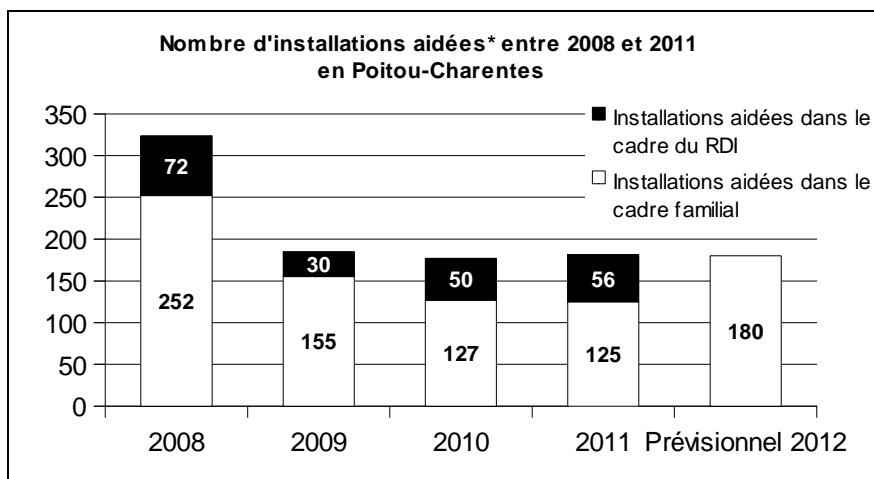
La Région apporte son soutien aux actions de promotion des produits régionaux de qualité, issus des activités agricoles auprès des organisations qui en ont le plus besoin. Les aides ou l'intervention de la Région en faveur de ses produits ou démarches qualité, concernent aussi les manifestations de dimension régionale ou nationale qui contribuent à mieux les faire connaître ou à promouvoir les métiers de l'agriculture.

**Évolution des soutiens de la Région
aux manifestations et à la promotion des produits de Poitou-Charentes**

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'opérations soutenues	10	15	12	12	14
Montants (en €)	316 639	463 000	241 500	434 058	373 347

2.3. FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES

Dans un contexte défavorable lié, entre autres, à la crise mondiale et à l'instabilité des prix des produits agricoles, mais également aux conditions climatiques difficiles de ces deux dernières années en Poitou-Charentes, la Région a décidé d'accompagner le plus tôt possible la transmission des exploitations pour éviter leur démembrement et ainsi favoriser l'installation du plus grand nombre possible d'agriculteurs.



Source : Chambres d'agriculture de Poitou-Charentes

* Dossiers validés en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)

En 2012, l'impact de la crise se poursuit notamment dans le secteur de l'élevage. Les prises de risque sont limitées au maximum par les établissements bancaires qui bloquent de nombreux projets d'installation. De leur côté, les candidats attendent souvent une conjoncture plus favorable. Certains choisissent aussi de s'installer sans les aides publiques, en limitant leurs investissements, pour conserver une large capacité d'adaptation après leur installation.

a) Les démarches de promotion de l'installation en agriculture

En 2012, la Région a décidé de poursuivre activement son soutien aux actions collectives réalisées par les structures partenaires qui accompagnent l'installation. Dans ce cadre, elle a notamment retenu l'initiative des filières d'élevage souhaitant s'impliquer sur la problématique de l'installation. Par ailleurs, la Région a continué son intervention dans le cadre du règlement régional à l'installation des agriculteurs et aquaculteurs⁷², mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010. En 2012, face aux conséquences socio-économiques de la crise, la Région a renforcé son soutien aux associations qui accompagnent humainement et aident techniquement les agriculteurs en difficulté.

Évolution des soutiens de la Région aux actions collectives

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions soutenues	20	11	14	15	11
Engagements (en €)	1 375 727	578 169	1 010 077	518 804	930 260

Plusieurs programmes soutenus par la Région ont un caractère pluriannuel, ce qui explique les fortes variations de soutien d'une année à l'autre.

b) Les soutiens directs aux porteurs de projets

La Région accompagne les porteurs de projets en agriculture et aquaculture à travers son règlement régional à l'installation et renforce son action pour les candidats à l'installation hors du cadre familial par le biais des aides du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)⁷³. Cependant, en 2012, les demandes d'aides déposées à la Région dans ce cadre par les porteurs de projet sont encore peu nombreuses, si on se réfère à l'année 2008 et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Évolution du soutien de la Région aux porteurs de projets

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bénéficiaires	163	77	83	62	68
Engagements (en €)	612 903	261 159	300 904	187 303	193 234

Dans le cadre du règlement régional d'intervention en faveur de la pêche artisanale, 5 jeunes pêcheurs ont bénéficié de l'aide à l'installation sous forme d'une subvention individuelle pour l'achat de leur bateau (5 navires d'occasion) pour un montant global de 36 424 euros.

En 2012, dans le cadre des soutiens à l'emploi, et notamment l'emploi partagé, 6 groupements d'employeurs ont bénéficié d'aides de la Région pour un montant total de 16 500 euros. Cette alternative économique permet la création de nouveaux emplois en milieu rural, leur consolidation et réduit la surcharge de travail des exploitants agricoles. Afin d'encourager cette démarche, la Région a décidé, en 2011, d'un nouveau règlement régional relatif aux groupements d'employeurs agricoles⁷⁴. De plus, dans le cadre du Pacte pour l'Emploi des Jeunes, une nouvelle mesure a été notamment mise en place pour aider au recrutement de jeunes salariés de moins de 26 ans au sein de ces structures.

72 Décision 09CP0390 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 novembre 2009

73 Sur Mesure n°16, juin 2012 : installation des jeunes agriculteurs et aquaculteurs

74 Décision 11CP0067 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011

c) L'aide au portage du foncier

Le 29 septembre 2005, la Région a signé avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Poitou-Charentes une convention-cadre de partenariat relative à la constitution de réserves foncières destinées à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs. L'objectif est d'éviter le démantèlement d'unités foncières et de disposer du temps nécessaire à la recherche de candidats à l'installation.

Conventions SAFER – Région 2005-2012 pour l'aide au portage du foncier

	Mise en réserve			Rétrocession	
	Nombre	Surface	Coût provisoire (en €)	Nombre	Surface
2006	13	505 ha 02 a 30 ca	156 852	0	0
2007	8	311 ha 86 a 37 ca	117 796	6	267 ha 92 a 66 ca
2008	11	409 ha 35 a 43 ca	165 632	12	458 ha 46 a 43 ca
2009	14	361 ha 29 a 11 ca	281 027	5	265 ha 86 a 27 ca
2010	4	88 ha 30 a 00 ca	88 885	8	216 ha 66 a 14 ca
2011	7	303 ha 40 a 76 ca	98 921	9	214 ha 06 a 86 ca
2012	4	162 ha 08 a 15 ca	73 847	8	203 ha 09 a 76 ca
Total	61	2 141 ha 32 a 12 ca	982 960	48	1 626 ha 08 a 12 ca

Suite au temps d'échanges et de concertation sur la convention SAFER – Région Poitou-Charentes 2005-2010, organisé à la Maison de la Région le 22 septembre 2010, les deux parties ont travaillé en 2011 à l'élaboration d'une nouvelle convention-cadre de partenariat⁷⁵. Cette dernière a permis à la Région de réaffirmer ses priorités en faveur de l'élevage et de l'agriculture durable. Elle est mise en application depuis le début de l'année 2012.

2.4. DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS RAISONNABLES ET DURABLES

Depuis 2004, dans le but de préserver ses filières en démarche qualité et en application du principe de précaution, la Région Poitou-Charentes s'oppose à la culture en plein champ d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)⁷⁶. En 2010, elle a demandé⁷⁷ que les plantes mutées soient incluses dans le champ d'application des OGM de la législation européenne. La Région a aussi demandé au gouvernement français de traduire effectivement le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPAA) dans la législation nationale⁷⁸.

a) Le soutien à l'agriculture biologique et à l'agriculture durable

La mise en œuvre du Plan régional en faveur du développement de l'Agriculture Biologique, décidé en 2008⁷⁹, permet le soutien aux associations de développement avec des objectifs quantifiés en

75 Délibérations 11CR026 et 11CR052 du Conseil Régional des 27 juin et 12 décembre 2011

76 Décision 04CP011 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 26 avril 2004

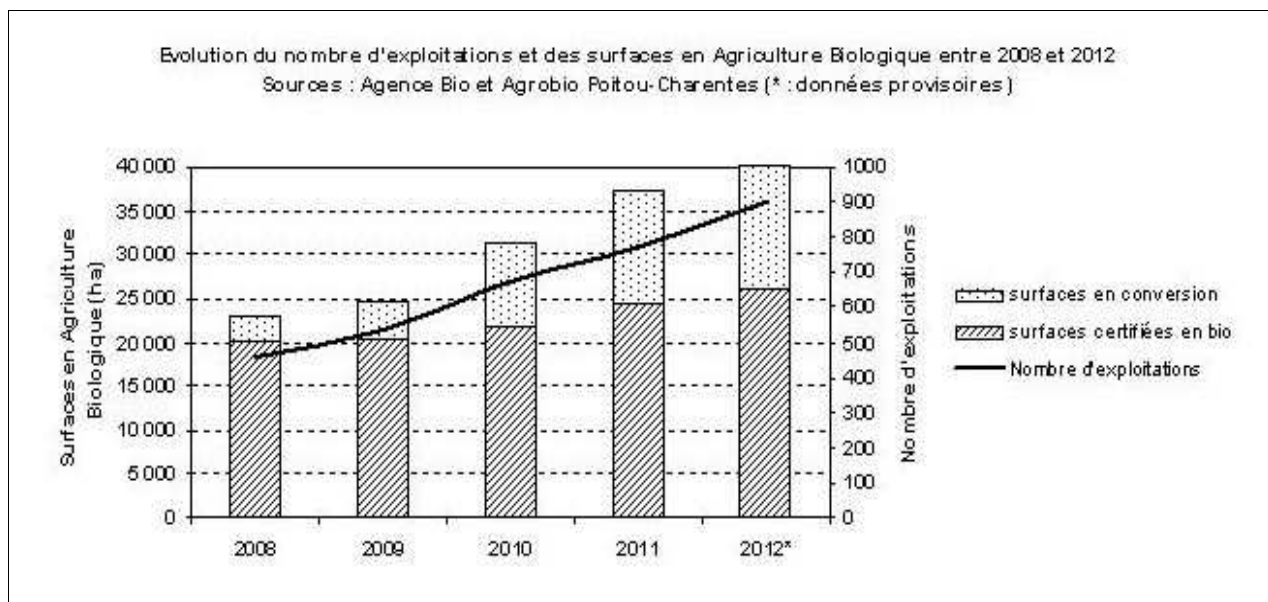
77 Délibération 10CR058 du Conseil Régional du 18 octobre 2010

78 Délibération 10CR059 du Conseil Régional du 18 octobre 2010

79 Décision 08CP0068 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 février 2008

termes de conversion des exploitations. En 2012, la Région est intervenue à hauteur de 715 000 euros incluant le soutien au Pôle de conversion bio, rassemblant près de 40 acteurs du secteur agricole.

Malgré la difficulté d'atteindre les objectifs initiaux du Plan Régional, le soutien constant de la Région se traduit par le quasi doublement du nombre d'exploitations en Agriculture Biologique sur la période 2008-2012. La croissance des surfaces converties ou en conversion qui décolle en 2008, s'accompagne d'un très important effort de structuration technico-économique des filières en Agriculture Biologique.



En 2012, les actions collectives conduites par le réseau agriculture durable et la coordination régionale des Collectifs Vigilance OGM ont été aidées à hauteur de 375 162 euros.

b) Les actions concrètes en faveur du développement durable

Dans le cadre du PDRH, la Région intervient en co-financement de l'État et du FEADER dans le Plan Végétal pour l'Environnement⁸⁰ (PVE) pour aider uniquement à l'acquisition de matériels permettant d'éviter l'utilisation de pesticides, en cohérence et par anticipation avec l'objectif du Plan régional Objectif zéro pesticides.

La protection de la ressource en eau est une priorité que la Région a décidé de soutenir de façon concrète à travers la mise en œuvre de la mesure agro-environnementale (MAE) territorialisée « enjeu directive cadre sur l'eau » (mesure 214-I2 du PDRH)⁸¹. En cohérence avec le programme Re-Ressources, les territoires retenus, en priorité, sont les bassins d'alimentation de captage engagés dans ce programme. La Région intervient directement en partenariat avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, l'État et le FEADER, en soutien financier auprès des agriculteurs qui s'engagent pendant 5 ans sur des objectifs de restauration de la qualité de l'eau.

Les soutiens individualisés par la Région dans ces différents dispositifs sont détaillés ci-après :

80 Décision 07CP0376 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 septembre 2007

81 Décision 08CP0205 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 mai 2008

	2008		2009		2010		2011		2012	
Dispositifs	PVE	PVE	214-I2	PVE	214-I2	PVE	214-I2	PVE	214-I2	
Nombre de bénéficiaires	33	47	61	69	128	86	194	28	117	
Montants des soutiens (en €)(engagement sur 5 ans)	30 703	57 071	374 352	86 424	832 381	134 147	897 760	34 322	463 555	

c) Les soutiens à la recherche et au développement

La Région accompagne les travaux de recherche et développement et d'application technique dans les secteurs agricole, maritime et forestier. Elle soutient aussi les structures régionales qui contribuent au partage et à l'amélioration des connaissances auprès des professionnels, mais aussi des étudiants. Dans ce cadre, 14 organismes ont bénéficié d'aides de la Région en 2012.

Évolution du soutien de la Région aux organismes et structures de recherche-développement

	2008	2009	2010	2011	2012
Montants (en €)	2 299 053	2 393 863	1 824 262	2 090 318	1 226 986

Parmi les organismes, il faut souligner les soutiens au Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) pour le développement expérimental et le transfert à la profession des filières aquacoles et conchylicoles et l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour le volet caprin, dont les programmations de recherche et soutien s'inscrivent dans un cadre pluriannuel.

d) Les mesures sylvicoles

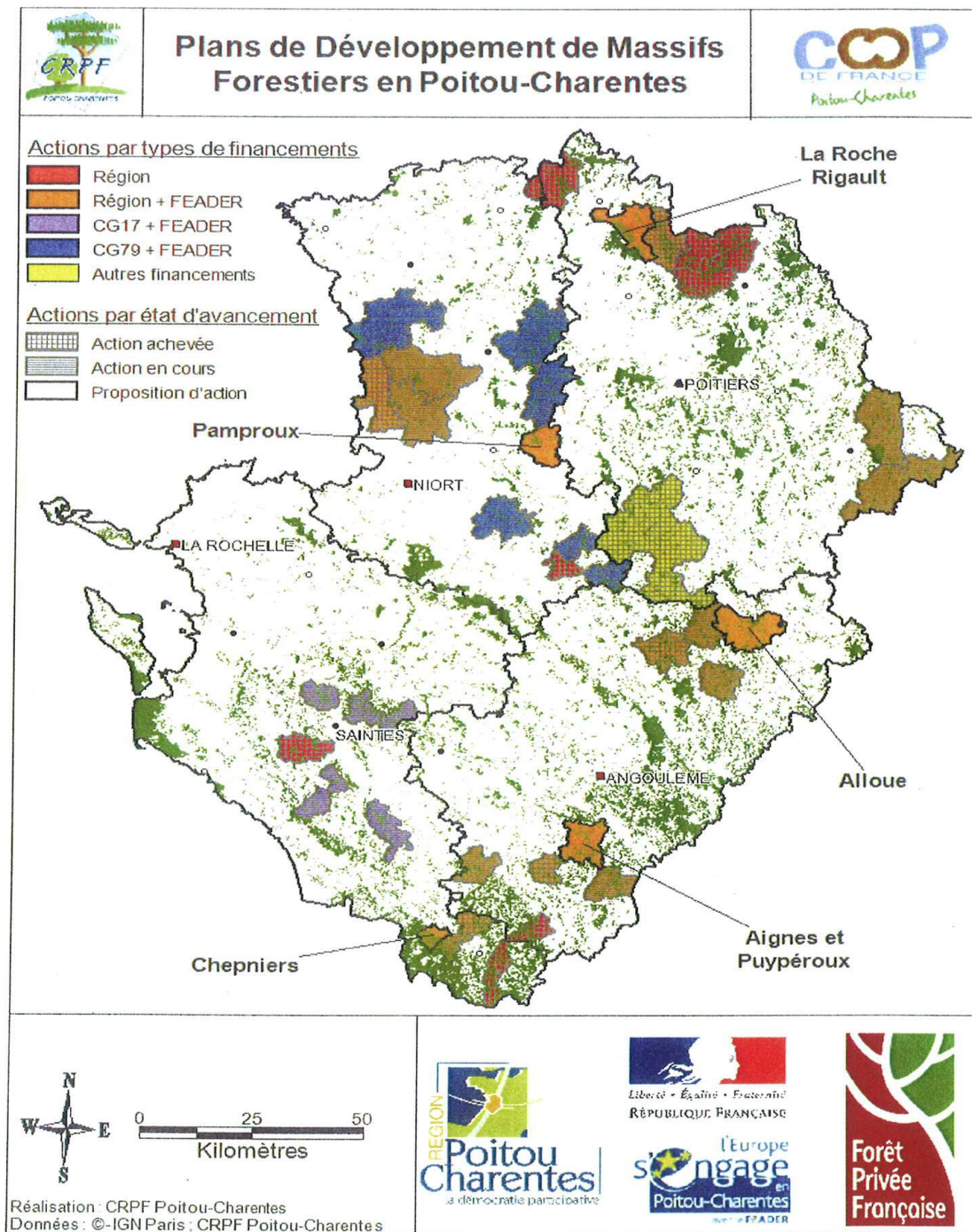
Les actions de la Région dans le domaine forestier sont une composante de l'Agenda Régional pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte de l'emploi⁸² avec l'objectif de mobiliser durablement les ressources naturelles à travers le « Plan régional Bois-Forêt 2008-2013 »⁸³. Les Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDMF) accompagnent les stratégies locales de développement de la filière forêt-bois (mesure 341-A du PRDH), afin de favoriser l'exploitation de la ressource. Le programme a débuté en 2006.

En 2012, 5 nouveaux Plans de Développement des Massifs Forestiers ont été lancés. Ainsi, depuis 2006, ce sont 29 plans de développement de massifs forestiers répartis sur l'ensemble du territoire régional concernant 46 996 ha, qui ont été contractualisés pour un montant total d'aides de 688 866 euros. A ce jour, et selon des résultats encore provisoires, ce sont plus de 100 000 m³ de bois qui ont été valorisés depuis 2006.

82 Délibération 09CR021 du Conseil Régional du 22 juin 2009

83 Décision 08CP0436 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 novembre 2008

La carte présente ci-après la situation des programmes en 2012 :



La Région s'est aussi engagée à soutenir le boisement des terres agricoles dans un objectif de protection de la ressource en eau (mesure 221 du PDRH)⁸⁴. Les surfaces concernées représentent 13,16 ha dans des zones de captage d'eau potable. Elle a aussi, en 2009, décidé d'intervenir en faveur du développement de l'agroforesterie⁸⁵ (mesure 222 du PRDH), pratique culturale innovante. A ce jour, 17 projets pour une surface totale de 153 ha plantés ont été soutenus par la Région.

84 Décision 07CP0444 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2007

85 Décision 09CP0394 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 novembre 2009

3. ÉDUCATION – FORMATION – RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONTRIBUER À LA QUALIFICATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE DES PICTO-CHARENTAIS

Depuis 2004, la Région mobilise toutes ses politiques pour la réussite éducative de tous les jeunes et l'accès ou le retour à l'emploi de chacune et de chacun. Cette volonté de permettre à toutes et tous l'accès à une qualification et à l'insertion professionnelle durable s'inscrit pleinement dans les priorités régionales d'une croissance verte et d'une excellence environnementale pour conquérir de nouveaux emplois en encourageant la créativité, l'esprit d'entreprendre en Poitou-Charentes. Ces orientations s'expriment dans le cadre de toutes les formations dispensées en région qu'il s'agisse de la formation initiale sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou encore de la formation continue professionnelle. En ce domaine, et sur l'ensemble du territoire, ces priorités se sont déclinées dans le Pacte régional pour l'Emploi des Jeunes et notamment dans son volet « emplois d'avenir » et dans le travail mené avec d'autres directions dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), validé lors de la session du 3 octobre 2011, a fait l'objet d'une signature officielle par l'État, la Région et les autorités académiques le 14 février 2012. Ce document véritable feuille de route régionale des politiques publiques d'éducation et de formation, structurée autour de six orientations stratégiques, prendra bien évidemment en compte les projets de loi portés au débat en 2012 qu'il s'agisse de celui relatif à la décentralisation ou à celui concernant la refondation de l'école républicaine. Dès 2012, les différentes commissions issues de la Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) ont travaillé à déployer 20 actions prioritaires parmi les 6 orientations stratégiques retenues et qui concernent : une anticipation renforcée des mutations économiques, sociales et écologiques pour mieux appréhender les évolutions des qualifications et métiers du marché du travail, une orientation mieux construite, plus efficiente et plus adaptée à tous les publics au service d'un appareil de formation plus en adéquation avec les réalités économiques et le marché du travail, une lutte renforcée contre les trop nombreuses sorties du système éducatif sans qualification, tout en sécurisant les parcours et en élevant le niveau de qualification de tous dans le cadre d'une dépense publique plus efficiente encore dans le cadre d'une complémentarité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire. La convention d'application 2013-2013 fera l'objet d'une signature en séance plénière du CCREFP du 14 janvier 2013.

Pour les jeunes scolarisés dans les lycées et les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), la Région a poursuivi et renforcé son aide pour permettre à toutes et tous, et plus particulièrement encore à ceux les plus en difficulté, de construire une orientation et un parcours scolaire choisis. A ce titre, au-delà des aides déjà accordées aux jeunes et aux familles (équipement professionnel, ticket sport, chèque livres, Fonds Social Régional, permis de conduire), les élus régionaux ont choisi en 2012 de renforcer l'accompagnement régional pour palier le désengagement de l'État au titre de l'année scolaire 2011-2012 quant aux fonds sociaux lycéens et de créer un chèque livre complémentaire de 10 € pour les 16 000 jeunes entrants en classe terminale. Les priorités et aides à l'accès à la culture, aux voyages éducatifs et aux pratiques sportives ont été renforcées dans le cadre d'une dépense publique encore plus maîtrisée pour plus de projets et de jeunes. Ces projets ont été accompagnés par les animateurs culturels qui ont participé à une mutualisation des moyens pour développer les pratiques culturelles et artistiques dans tous les établissements du territoire régional. De la même façon leur implication et celle des établissements a permis la tenue des assemblées participatives des établissements et une phase d'évaluation du BPL actuellement en cours. En 2012 le travail mené avec les représentants des établissements, directement avec les équipes de direction et

les autorités académiques pour les sujets en lien avec la pédagogie (locaux et équipements) permettent de poursuivre et d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les établissements scolaires et les centres d'apprentissage.

S'agissant de l'offre de formation professionnelle continue, même si les chiffres de 2012 sont provisoires et seront in fine largement supérieurs à ceux présentés, ils seront impactés par les volumes horaires contractualisés avec les organismes de formation dans le cadre du Service Public Régional de Formation professionnelle (SPRF), de l'élaboration d'une nouvelle commande de Promotion Sociale et le transfert de l'Accompagnement aux Choix Professionnels (ACP) gérés par les Missions locales en substitution du dispositif Orientation Conseil Professionnel (OCP). Par ailleurs l'évaluation portée par l'Université de Poitiers sur le SPRF met en valeur un taux d'accès à la certification de l'ordre de 80 % du public accueilli, ce qui est un résultat très positif et qui doit être également apprécié au regard de l'effort particulier mis en place par la Région en soutien des Grands Chantiers pour accompagner dans leur qualification des demandeurs d'emploi. Quant aux différents dispositifs de formation centrés sur des publics spécifiques, ils ont permis en 2012 un meilleur accès de tous à la formation. De la même façon, l'engagement de la Région en soutien aux acteurs et au développement des outils d'aide à l'orientation et au conseil a été confirmé et renforcé en 2012 et les efforts menés seront poursuivis dans le cadre défini par la prochaine loi de décentralisation.

S'agissant de l'apprentissage, la volonté régionale de soutenir et de développer l'offre de formation s'est confirmée en 2012 dans le cadre d'une nouvelle génération de conventions quinquennales. Outre les importants projets d'investissements immobiliers que la Région accompagne et porte, elle a également travaillé avec ses partenaires pour renforcer les actions visant à développer la qualité des formations dispensées et maintenu son effort en faveur des familles et des employeurs, y compris publics.

Au titre de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, l'année 2012 aura été marquée par d'une part l'adoption du Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ainsi que par la tenue des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En cohérence avec l'ensemble des politiques économiques d'excellence environnementales, la Région a poursuivi et renforcé les soutiens divers apportés à la recherche tout en lançant un important chantier pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. De même, au-delà des aides spécifiques apportées aux seuls étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, celles qui sont accordées à ces mêmes publics au titre de la mobilité internationale participent pleinement de la volonté régionale de permettre à tous d'accéder à une qualification reconnue et à un emploi durable en lien avec le développement économique de la Région.

3.1. AIDER LES JEUNES À RÉUSSIR LEUR PARCOURS SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE REPOSE AUX CHARGES DES FAMILLES

a) Aides directes aux personnes et aux familles

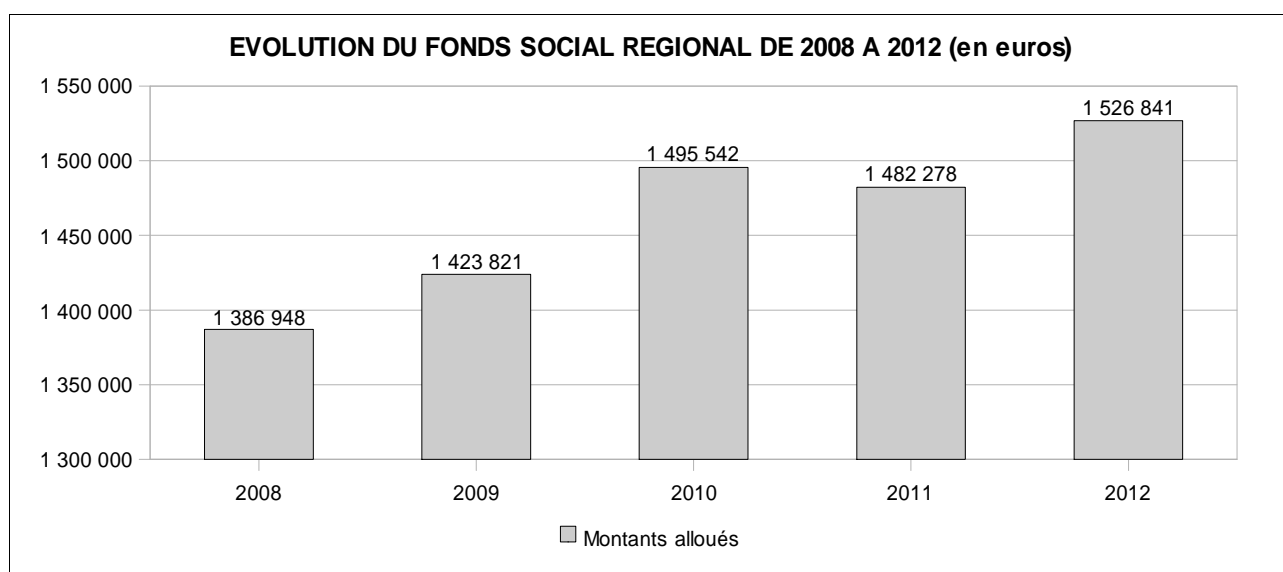
En 2012, la Région a renforcé et adapté ses aides afin de permettre un égal accès de tous à l'éducation, à la culture et pour faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes en les accompagnant, ainsi que leurs familles, dans la réduction de leurs charges en cette période économique difficile. Dans ce sens, elle a reconduit en 2012 les dispositifs suivants :

- *le Chéquier Régional Jeunes*. Il comprenait d'une part, *le ticket sport*⁸⁶ de 25 € qui a bénéficié à 69 150 jeunes scolarisés en région dont 53 825 étaient également bénéficiaires des chèques-

86 Décision 12CP0130 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

livres⁸⁷ de 70 €, y compris 55 élèves domiciliés en Poitou-Charentes et inscrits au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Afin de tenir compte des frais occasionnés aux familles par les nouveaux programmes dans le cadre des réformes des diplômes de l'Éducation Nationale, une lettre-chèque supplémentaire de 10 € a été créée à destination des 16 000 élèves scolarisés en classes de terminale,

- *le fonds social régional*⁸⁸. La Région a renforcé en 2012 des dotations équivalentes à celles versées aux établissements en 2011. La difficulté des jeunes et de leurs familles à faire face aux frais divers de scolarité en raison de la crise économique a particulièrement été ressentie en 2012. En effet, les demandes de dotations complémentaires ont été plus nombreuses qu'en 2011, elles sont passées de 7 à 30 et le montant total supplémentaire d'affectations budgétaires de 20 200 € à 119 415 €. Ainsi, le montant total des sommes affectées au fonds social régional s'est élevé à 1 526 841 €. Dans le même temps, les Fonds Sociaux Lycéens (État) n'avaient pas été affectés aux lycéens par le rectorat de Poitiers. 150 000 € viennent d'être affectés aux lycées professionnels et aux Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) en novembre 2012,



- *l'équipement professionnel de rentrée*⁸⁹. En 2012, les derniers référentiels du Bac Professionnel en 3 ans ont été arrêtés dans le cadre du groupe de travail constitué de chefs de travaux référents de chaque filière professionnelle. L'intervention régionale en faveur de l'équipement professionnel a nécessité un budget total affecté à hauteur de 1 542 316 € pour l'année 2012 et a concerné 8 289 élèves,
- *l'aide régionale au permis B*⁹⁰ : l'aide régionale⁹¹ a plus que jamais été appréciée par les jeunes lycéens et apprentis désireux de passer leur permis B compte tenu de la conjoncture actuelle. Ils sont 2 775 bénéficiaires pour l'année 2012 pour un montant total de 2 467 500 €,

87 Décision 12CP0203 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

Sur Mesure n°10, avril 2012 : le chèque-livre régional et l'aide à l'équipement professionnel

88 Décision 12CP0015 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

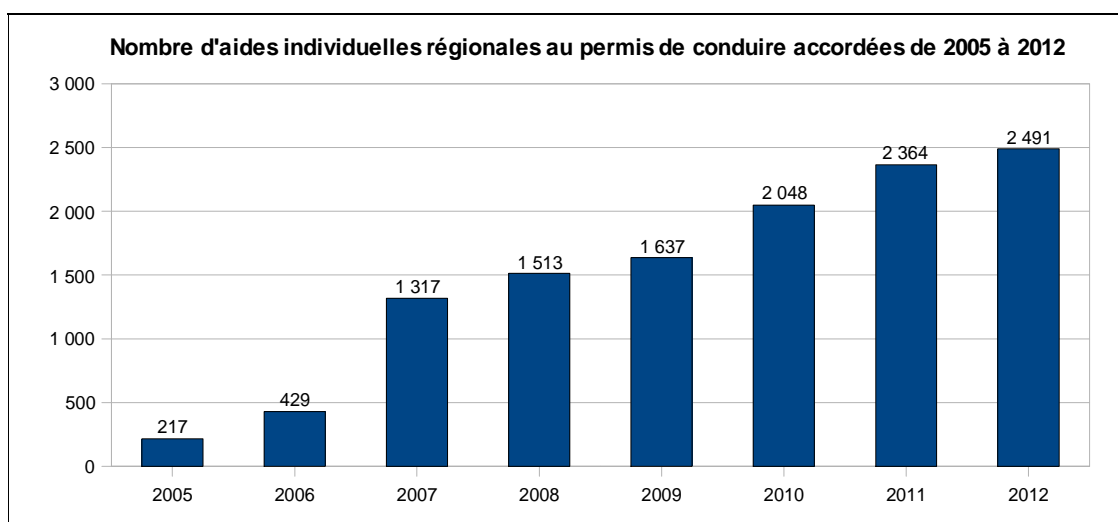
Sur mesure n°48, novembre 2012 : le fonds social régional

89 Délibération 12CR034 du Conseil Régional du 20 juin 2012

90 Décision 12CP0015 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

91 Décision 12CP0203 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

Sur Mesure n°09 : aide au permis de conduire (B)



– la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès à l'insertion professionnelle et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre⁹². En 2012, l'appel à projets a été reconduit auprès des établissements scolaires et de formation afin de soutenir leurs initiatives de soutien scolaire, de prévention de l'illettrisme, de sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi, au développement personnel ou encore à la connaissance de l'entreprise et à l'esprit d'entreprendre. 8 211 jeunes concernés par ces actions pour un budget total de 478 726 €.

b) Aides culturelles en faveur des jeunes lycéens et apprentis⁹³

➤ **La culture en lycée : une priorité régionale confirmée**

La Région a poursuivi ses accompagnements aux projets des lycées au titre des dispositifs « soutien aux projets des établissements » et « Créattitude ». Un montant global de subventions de 752 475,08 € a été accordé aux établissements en 2012, correspondant à 456 projets au bénéfice de 74 919 élèves.

Soutien aux projets des établissements					
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre projets	287	299	347	316	410
Elèves	42 823	48 201	69 796	59 904	71 089
Subventions	723 671,00 €	591 442,00 €	714 092,00 €	583 539,00 €	700 781,82 €

CREATTITUDE					
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre projets	48	43	56	53	46
Elèves	2 652	3 270	3 207	4 726	3 830
Subventions	64 577,00 €	43 516,00 €	56 332,00 €	48 680,00 €	51 693,26 €

Par ailleurs, le dispositif « culture plus » a été reconduit en 2011/2012. Dans ce cadre, une subvention globale de 411 160 € a été attribuée aux établissements (lycées publics et privés et maisons familiales rurales) d'une part, et une subvention globale de 238 840 € aux associations de lycéens (maisons des lycéens, foyers socio-éducatifs et Associations des Lycéens Étudiants Stagiaires et Apprentis (ALESA), d'autre part.

92 Décision 12CP0249 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

93 Sur Mesure n° 39, octobre 2012 : le programme « culture pour tous »

➤ **Les voyages éducatifs : un soutien régional renforcé et apprécié**

En 2011, puis en 2012, deux dispositifs régionaux ont été modifiés et améliorés :

- le soutien aux projets de voyages des élèves, organisés par les établissements. Cette aide régionale est révisable et modulée en fonction du nombre d'élèves et de la durée des déplacements⁹⁴. Entre 2010 et 2012, le nombre de voyages réalisés par les établissements a augmenté de plus de 30 % et le financement régional a été multiplié par 6. Par contre, le nombre d'élèves concernés reste relativement stable, passant de 16 754 en 2010 , à 21 987 en 2011 et 22 617 en 2012. Pour 96 %, les destinations des établissements vont sur la France et l'Europe (65 % en France et 31 % en Europe). Seulement 4 % des destinations choisies par les établissements sont hors Europe,

Évolution des aides régionales aux projets de voyages des établissements

	2010	2011	2012
Nombre de projets	422	622	637
Nombre d'élèves	16 754	21 987	22 617
Montant	257 715	1 418 528	1 609 213

- les voyages responsables. Il s'agit d'une offre de séjours différents basés sur les valeurs du développement durable, de la solidarité et de la citoyenneté, du respect mutuel et du partage, de l'enrichissement linguistique, culturel et professionnel⁹⁵. En 2012, 14 voyages responsables ont été financés à hauteur de 125 666 € pour 206 élèves concernés.

➤ **Pratique sportive : des aides régionales incitatives**

La priorité régionale d'encourager la pratique sportive des jeunes lycéens trouve sa réponse dans les actions proposées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) notamment par le développement des activités nouvelles de pleine nature, de la pratique féminine et de l'accès des publics cibles (lycées professionnels, élèves en situation de handicap...), de sensibilisation au développement durable, à la santé et à la prévention des conduites à risques.

L'année scolaire 2011-2012 a vu un nombre croissant des participations des jeunes aux actions proposées par l'UNSS, soit plus de 30 % de lycéens licenciés sur un an. Par ailleurs, la pratique sportive féminine, qui accuse généralement une perte entre le collège et le lycée, a doublé en nombre de licences sur l'année 2012. Les engagements financiers de la Région⁹⁶ en faveur de la pratique sportive ont augmenté en 2012, passant de 100 000 € à 120 000 € pour les actions proposées par l'UNSS. Pour ce qui concerne les aides aux associations sportives, elles représentent, sur la base de 4 € par licence, un total de subvention de 40 614 €.

Enfin, la Région finance le transport des élèves sélectionnés en finales de Championnats de France UNSS. En 2012, 39 déplacements concernant 397 jeunes de Poitou-Charentes ont été soutenus dans ce cadre à hauteur de 38 730,46 €.

94 Décision 11CP015 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 janvier 2011

95 Délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

96 Décisions 11CP0305 et 11CP0371 de la Commission Permanente du Conseil Régional 12 septembre et 14 novembre 2011

3.2. UNE MÉTHODE : LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCÉES (BPL)

Dans le cadre des budgets participatifs, les lycéens ont témoigné leur soif de culture. Afin de répondre à cette attente, la Région a créé les postes d'animateurs culturels⁹⁷. Au 31 décembre 2012, tous les animateurs sont intégrés à la Fonction Publique Territoriale. Afin de dynamiser le réseau des animateurs culturels, la Région a organisé tout au long de l'année des entretiens, ateliers de travail à l'échelle du bassin ou de la région. Des groupes de travail ont permis de mutualiser les moyens humains et matériels pour permettre le développement des pratiques culturelles et artistiques⁹⁸ dans tous les lycées dont la Région à la charge.

L'action et le professionnalisme des animateurs culturels sont aujourd'hui appréciés et reconnus par l'ensemble des communautés éducatives, par les opérateurs culturels des territoires. Des partenariats solides, qui reposent sur des bases de confiance mutuelle, permettent d'inscrire les actions dans le temps avec les théâtres, les cinémas, les scènes de musiques actuelles, les musées, les festivals locaux. On notera des partenariats privilégiés avec les Scènes Nationales de Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Niort, le CNAR, le CCN de La Rochelle, ainsi que les scènes du second cercle comme Le Gallia Théâtre de Saintes, l'Avant-Scène de Cognac, le Théâtre de Thouars... ou encore les compagnies artistiques régionales.

Le réseau des animateurs culturels constitue un maillage du territoire permettant de relayer efficacement la politique éducative régionale (aides individuelles, santé, sport) et de diffuser largement les informations culturelles des territoires sur lesquels ils exercent leur métier. La répartition géographique de ce réseau est assez homogène : 20 en Charente, 27 en Charente-Maritime, 19 en Deux-Sèvres et 21 en Vienne, et paritaire : 48 femmes et 42 hommes.

Pour accompagner les animateurs culturels et poursuivre la construction de ce nouveau métier, le service « BPL-Jeunes » en lien avec le service « Formation » ont réalisé un plan de formation interne autour de trois axes : le public adolescent, la médiation culturelle, la participation citoyenne.

3.3. BIEN VIVRE SES ANNÉES LYCÉE : CULTURE, ENGAGEMENT, BIEN-ÊTRE

a) Une formation diplômante originale : le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) pour la danse, le théâtre et la Musique

La Région et les 6 conservatoires classés de la région, sont impliqués depuis 2007 dans la mise en œuvre du CEPI en Art Dramatique, Danse et Musique. Le cycle d'enseignement est sanctionné par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Ce diplôme clôt le cycle d'étude et permet aux élèves soit d'intégrer une école supérieure, soit de rentrer dans la vie active. La Région, (dont c'est la compétence), coordonne l'organisation des examens, propose son expertise et son concours à la mise en œuvre d'échanges interrégionaux⁹⁹, de journées professionnelles des métiers artistiques et participe aux rencontres mensuelles des Directeurs des Conservatoires. Seules les Régions Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais se sont saisies du CEPI.

La Région a affecté en 2012, des financements pour un montant total de 125 000 € pour le fonctionnement du CEPI en musique, théâtre et danse dans les conservatoires de Poitiers, Niort et Bressuire¹⁰⁰ et à l'organisation des épreuves des examens du DNOP. 56 candidats se sont présentés

97 Délibération 07CR045 II.10 modificative (DM2) du Conseil Régional du 23 octobre 2007

98 Sur Mesure n° 39, octobre 2012 : programme « culture pour tous »

99 Rencontre interrégionale des Conservatoires de Poitou-Charentes et de Nord Pas de Calais du 28 novembre 2011

100 Décision 11CP0256 de la Commission Permanente du Conseil régional du 8 juillet 2011

au diplôme dans 26 disciplines et 39 ont été reçus (25 femmes et 14 hommes), ce qui représente 70 % de réussite. Pour mémoire, en 2011, 18 disciplines étaient représentées, 62 candidats ont participé aux épreuves et 41 ont été diplômés, soit un taux de réussite de 66 %.

b) Un événement fédérateur des énergies et des talents lycéens : « La Créateur »

L'événement a fêté son septième anniversaire le 12 mai 2012 à Niort, au Parc des expositions de Noron. Le record de fréquentation de 2011 a été battu puisque plus de 10 000 personnes étaient au rendez-vous. 100 créations lycéennes ont été présentées contre 80 en 2011. Le développement de projets inter-lycées encadrés par des artistes professionnels a permis de favoriser encore davantage l'échange et le partage entre jeunes issus de milieux et d'horizons différents.

Pour la 5^{ème} année consécutive, les 18 000 repas servis ont été confectionnés par les agents de restauration des lycées. Leur qualité a une fois encore été saluée par tous. L'évolution de la fréquentation est significative, et témoigne de l'engouement des jeunes pour « leur » Festival : 6 000 en 2009, 6 500 en 2010, 8 000 en 2011 et 10 300 en 2012.

c) Actu-L : l'accès pour tous à la pluralité de la presse pour développer l'esprit critique et mieux comprendre le monde

Pour l'année scolaire 2012, la Région a reconduit l'opération ACTU-L auprès de 29 lycées publics, privés, CFA et EREA. La presse est mise à disposition dans tous les espaces stratégiques fréquentés par les jeunes : chaque MDL, FSE ou ALESA dispose de quotidiens de la presse départementale, régionale, nationale et internationale : Centre Presse, Sud-Ouest, la Charente-Libre, La Nouvelle République, le Courrier de l'Ouest (en fonction du département), Le Monde, le Figaro, Libération, Aujourd'hui en France, les Échos, la Tribune, l'Humanité, La Croix, le Journal du Dimanche, The International Herald Tribune. Les animateurs culturels ou les documentalistes assurent la gestion des quotidiens leur diffusion. Cette action s'accompagne d'un soutien pédagogique mis en place par les enseignants, les documentalistes et les animateurs culturels.

d) Des aides individuelles BAFA et BNSSA pour découvrir de nouveaux métiers et faciliter l'insertion des jeunes

En 2012, 238 lycéens ont bénéficié du financement de la formation B.A.F.A théorique et 120 lycéens de la formation BAFA approfondissement. 67 lycéens ont pu financer et obtenir leur formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Au regard des évaluations mises en place par la Région, les bénéficiaires et leur famille considèrent que l'argent est souvent un frein pour accéder à ces formations. L'aide de la Région a permis indéniablement à ces lycéens d'accéder à ces formations qu'ils n'auraient jamais pu prendre en charge autrement. Les équipes éducatives des établissements scolaires reconnaissent qu'au retour des formations, les stagiaires BAFA s'impliquent plus fortement dans leur établissement et retrouvent une motivation pour leur scolarité. A noter que tous les stagiaires inscrits en BNSSA ont trouvé un travail saisonnier.

e) Le bien-être et l'épanouissement passe aussi par l'assiette ...

Pour accompagner davantage les agents et les équipes de gestion, la Région a mis en place des groupes de réflexion pour encourager une commande publique responsable. Pour cela, une réunion de rentrée des chefs de cuisine s'est notamment tenue à la Maison de la Région, l'objectif étant de

présenter les modalités techniques et financières de la « semaine des produits de terroir et de qualité ». Avec l'appui financier et technique de la Région, les lycées ont ainsi pu faire partager au plus grand nombre la nécessité de s'alimenter de manière saine et équilibrée à partir de produits locaux de qualité. 65 lycées, soit 70 % des établissements publics de la région ont participé aux « semaines des produits de terroir et de qualité ». Plus de 300 000 repas ont ainsi été servis. Des ateliers culinaires, des conférences/débats, des projections de documentaires et des animations par des producteurs ont également été coordonnés par les animateurs culturels des lycées. Cette semaine a permis entre autre de favoriser l'approvisionnement en circuit court et permettre ainsi la structuration de la filière à moyen terme. Depuis septembre 2012, la Région expérimente la mise en place de volontaires en service civique dans 5 établissements pour mettre en place des actions d'éducation au goût et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Région a reconduit le concours de restauration collective « Des talents, des papilles ! ». L'objectif de la démarche est avant tout de valoriser les compétences et le talent des agents de la restauration qui chaque année réalisent plus de 12 millions de repas dont 10 % de repas biologique. Le vendredi 27 janvier 2012, la 5ème édition du concours s'est déroulée en partenariat avec le FIBD (Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême), l'association des commerçant des Halles et la Ville d'Angoulême. Les sept équipes candidates ont réalisé leurs recettes en public sous les Halles, et le jury a attribué deux prix : le prix du jury et le prix du public. Le plat de l'équipe lauréate du « prix du jury » a ensuite été reproduit lors de la Créateur 7 à 2 000 exemplaires.

Depuis 2006, des audits de la restauration collective des lycées ont régulièrement lieu au sein des lycées : véritables outils de diagnostic – préconisation dans les domaines du management, de l'hygiène-HACCP, des équipements et de la nutrition. L'entrée en vigueur de la loi sur les équilibres et fréquences des aliments a facilité les interventions des diététiciennes du Syndicat mixte Mission nutrition restauration auprès des lycées publics : 30 plans alimentaires ont ainsi été mis en place en 2012.

3.4. POUR MIEUX VIVRE ET TRAVAILLER AU LYCÉE – LE LYCÉE : ESPACE DE VIE ET DE TRAVAIL

Pour être proche des établissements, des personnels et pour faciliter la vie dans les lycées, la Région a mis en place des moyens supplémentaires en complément des dotations prévues par la loi.

➤ Les Délégués Régionaux Éducation (DRE)

En 2012, la Région par l'intermédiaire des DRE a :

- assuré la proximité entre les établissements, les services et les Élus,
- contribué à la cohérence de la mise en œuvre des politiques éducatives régionales,
- assuré une présence de l'autorité hiérarchique au plus près des personnels territorialisés
- veillé à l'équité des interventions régionales auprès des établissements en participant à l'optimisation de l'utilisation des fonds régionaux.

Ils ont accompagné les politiques régionales dans les territoires et au plus près des usagers des établissements. A ce titre, ils ont formulé de fréquentes propositions pour une meilleure mise en œuvre des politiques. Les DRE et les Équipes Régionales d'Intervention (ERI) sont également des relais d'importance lors du lancement de politiques régionales fortes ou lors de différentes crises ou difficultés ponctuelles.

➤ **Les animateurs culturels**

Les 87 animateurs culturels intervenant en établissement travaillent en réseau ce qui permet un maillage efficace du territoire régional. En fédérant autour d'eux les structures et les opérateurs culturels locaux (musées, salles de spectacles, centres sociaux...), ils facilitent l'accès du plus grand nombre à la culture sous toutes ses formes et tous les genres. En 2012, 83 % des lycéens ont vécu une expérience, une émotion artistique et culturelle. Avec l'intervention de plus de 300 compagnies, associations, artistes, opérateurs culturels, la culture en lycée contribue au développement économique des territoires (transporteurs, loueur de matériel, intermittents, opérateurs culturels...) avec plus d' 1 million d'euro engagé.

➤ **Les Assistants Technico Pédagogiques Régionaux (ATPR)**

Les 89 ATPR et les 4 référents s'organisent par spécialité (formation d'agents, réseaux, windows, linux, sécurité, postes de travail, fibre optique) afin d'apporter le plus possible de compétences et de savoir-faire techniques au niveau des bassins. En lien avec les services informatiques du Rectorat, de la DRAAF et avec les informaticiens de l'État affectés aux établissements agricoles, ils ont, après formation, réalisé un état des lieux de l'ensemble des infrastructures existantes dans tous les lycées de Poitou-Charentes, ce qui permet d'établir un plan pluriannuel de rénovation des actifs réseau (switchs), des serveurs et des réseaux filaires. Ils ont également rénové les réseaux de 5 établissements et changé les serveurs de 7 d'entre eux.

Les ATPR « formateurs d'agents » ont, en lien avec le service formation, accompagné des agents ATTEE dans la prise en main de l'informatique (utilisation de Windows, d'internet, de la messagerie). Enfin, ils ont accompagné le projet de lycée tout numérique du Lycée Pilote Innovant International, afin qu'il soit opérationnel début 2013.

➤ **Agents titulaires remplaçants**

Afin de réduire l'emploi précaire et assurer la continuité du service public, Région a décidé en 2008 la mise en place des équipes de titulaires remplaçants. Avec une montée en charge progressive en trois ans, au 31 décembre 2012, 100 postes étaient ouverts¹⁰¹, soit la totalité du programme engagé en 2008 et 93 étaient pourvus.

Bassin	Angoulême	Pons	La Rochelle	Saintes	Rochefort	Bressuire	Melle	Niort	Châtellerauld	Poitiers
Nombre d'agents	11	9	12	11	9	8	6	8	5	14

➤ **Aide à l'emploi : le Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Au 2 décembre 2011, la collectivité a signé une convention « qualité des services dans les lycées » pour un an avec pour projet d'aider 100 demandeurs d'emploi à s'insérer par des CAE dans les établissements. Au 1er décembre 2012, 68 CAE ont été recrutés : 55 CAE sont sur des missions d'Adjoint Technique Territorial des Établissements d'Enseignement (ATTEE), 1 sur des missions administratives, 10 sur des missions d'aide aux élèves, 1 sur des missions d'animateurs culturels et 1 sur des missions de sécurité. La convention est arrivée à son terme au 1er décembre 2012. Un avenant a été demandé de façon à prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 2013.

101 Délibération 11CR024 du Conseil Régional du 27 juin 2011

➤ **Aide à l'emploi : les Emplois d'avenir**

Dès le 30 octobre 2012, la Présidente de Région a signé avec le premier ministre une convention visant un ambitieux programme de 4 000 Emplois Tremplin-Emplois d'Avenir¹⁰² pour le territoire régional dont 150 en recrutement direct dans les lycées de la région. Dès le 9 novembre, les 20 premiers contrats ont été signés et au 1er décembre 2012, 20 jeunes gens prenaient leurs fonctions dans 18 établissements régionaux.

3.5. LES SOUTIENS DE LA RÉGION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENTS.

Investit de ses responsabilités décentralisées, la Région a démontré son implication dans l'accompagnement des établissements et des équipes dans la mise en œuvre des conditions de la réussite éducative de tous les jeunes lycéens de Poitou-Charentes, tant du point de vue de la présence renforcée d'adultes dans les établissements que dans le financement des projets pédagogiques qui a fortement augmenté. En plus de cet investissement, elle assure les charges qui lui incombent en matière d'investissement éducatif et de fonctionnement afin de donner un cadre de vie et des conditions de travail performantes.

a) Dotations de fonctionnement

Au titre de la dotation de fonctionnement 2012, 23 038 543 €¹⁰³ ont été versés, prenant en compte les réserves identifiées dans le cadre du suivi des budgets et des comptes financiers des lycées. En cours d'année, se sont ajoutées des subventions exceptionnelles¹⁰⁴ pour un montant global de 332 000 € et 297 895 € de dotations complémentaires¹⁰⁵ permettant de faire face aux surcoûts de dépenses réalisées pour la gestion courante des établissements.

Le travail de concertation avec les représentants des établissements s'est poursuivi en 2012 et à abouti à de nouveaux critères de calcul des dotations permettant d'optimiser la qualité de la dépense publique. S'agissant des établissements agricoles, une même démarche a été engagée pour mieux prendre encore en compte leurs spécificités.

➤ **Forfait d'externat des établissements privés**

Conformément à l'article L 442-9 du Code de l'Éducation relatif au forfait d'externat, la Région a participé aux dépenses de fonctionnement et de rémunération des personnels d'externat des établissements privés sous contrat. Les 15 établissements d'enseignement privés ont perçu 5 898 115 €¹⁰⁶ au titre du forfait d'externat, dont 3 298 115 € au titre de la part « matériel » et 2 600 000 € au titre de la part « personnel ». Ces dotations sont basées sur la répartition des 8 066 élèves répartis par lycées ainsi que sur le forfait négocié avec les représentants de l'enseignement catholique.

102 Décisions 12CP0343 et 12CP0404 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012 et du 19 novembre 2012

Délibération 12CR115 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

103 Délibération 12CR068 de la Session du Conseil Régional du 15 octobre 2012

104 Décision 12CP0017 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

105 Décisions 12CP0017, 12CP0314, 12CP0374 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012, du 17 septembre 2012 et du 19 novembre 2012

106 Décisions 12CP0017 et 12CP025 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 16 janvier et 13 juillet 2012

➤ **Fonctionnement des équipements sportifs**

La Région a participé aux frais de fonctionnement des équipements sportifs communaux utilisés par les lycées pour un montant global de 443 022,23 €⁰⁷, sur la base d'un montant forfaitaire de 5,83 € par m² des gymnases et surfaces couvertes au prorata du temps d'utilisation par les lycéens. Ces dotations correspondent aux 73 895 heures d'utilisation des 128 827 m² de locaux propriété d'autres collectivités.

b) Les équipements

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur l'enquête globale lancée fin 2011 avec retour des établissements en mars 2012. Suite à cela les autorités académiques, les services fonctionnels, les techniciens experts ont été sollicités pour émettre des avis d'opportunité, de priorité sur les 7 000 lignes de demandes exprimées. Pour répondre au mieux aux besoins et attentes des établissements et des exigences de la Région dans le cadre de sa politique d'achat et en lien avec la commande publique, il est proposé soit d'attribuer une subvention aux établissements soit de poursuivre sa démarche de mieux-disance économique en globalisation l'acquisition d'équipements par des procédures d'achat formalisées

➤ **Les équipements pédagogiques**

Au titre des équipements pédagogiques 2 737 852 € ont été affectés pour la mise aux normes et la sécurité de machines, les équipements des nouvelles sections et le renouvellement de matériel, la mise en place ou la poursuite des plans d'investissement des réformes des baccalauréats généraux, professionnels et technologiques. Préalablement à tout investissement, toutes les demandes des lycées ont fait l'objet d'un examen et d'un avis du Rectorat ou de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Les crédits ont été essentiellement centrés sur les équipements :

- des baccalauréats liés aux réformes : 1 047 733 € (Sciences et Technologie de l'Industrie et du développement durable, Science et technologie de Laboratoire, Accompagnement Soins et Service à la Personne, section scientifique du baccalauréat, Gestion et Administration, Science et Technologie de la santé et du Social),
- pédagogiques liés à la sécurité, à la modernisation des équipements à l'ouverture de nouvelles sections, à la modification des référentiels : 1 690 119,72 €.

➤ **Acquisition et remplacement de mobiliers et matériels**

Les investissements réalisés en 2012 au titre de l'équipement des locaux représentent un montant de 1 804 400 € décomposé comme suit :

- 1 200 000 € au titre du fonctionnement des lycées et de l'accueil des élèves, soit 821 659 € pour le mobilier scolaire, 221 311 € pour les internats, 157 030 € pour le service restauration, l'accueil des élèves et le mobilier des agents (hors Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHFP),
- 420 000 € au titre des équipements des agents pour la maintenance et l'entretien des bâtiments (hors FIPH),
- 184 400 € suite à des opérations d'aménagement de locaux (services annexes d'hébergement, accueil lycéens et salles de classe).

Dans le cadre de la politique en faveur du maintien des personnes en situation de handicap sur leur poste de travail, la Région a contribué pour 59 106 € au côté du FIPHFP, en lien avec les services régionaux compétents à l'acquisition d'équipements dédiés à l'entretien des locaux, à la manutention des matériels et au fonctionnement du service restauration.

➤ **Équipements informatiques**

4 750 000 €⁰⁸ ont été affectés à l'informatique dans les lycées en 2012, répartis comme suit :

- 1 850 000 € consacré au lancement du lycée numérique : mise en œuvre initiale du projet « Living'Tab » au Lycée Pilote Innovant International ; mise en œuvre initiale de l'Environnement Numérique de Travail libre « OpenENT »; une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la téléphonie IP,
- 2 200 000 pour l'acquisition de 2 500 ordinateurs, de 500 stations de travail professionnelles, d'outils d'apprentissage des langues (baladodiffusion, outils de laboratoire de langue), pour l'acquisition de 150 vidéoprojecteurs, 40 tableaux interactifs, outils audiovisuels interactifs,
- 600 000 € d'acquisition de matériel : 20 serveurs pédagogiques en renouvellement de matériel obsolète, l'acquisition d'actifs réseau en renouvellement de matériel obsolète pour 20 lycées,
- 100 000 € pour l'acquisition de logiciels professionnels et matériels d'impression (licences en volume Autodesk, Solidworks, licences Adobe).

c) **Le soutien aux établissements privés sous contrat ou convention**

La Région participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers présentés par les établissements privés. Ces derniers comprennent les établissements d'enseignement catholique ainsi que les Maisons Familiales Rurales, établissements qui sont en contrat d'association avec l'État. En 2012, la Région a attribué une somme globale de 1 410 442 € dont 1 385 442 € au titre des investissements et 25 000 € au titre du fonctionnement. Les soutiens aux investissements se décomposent ainsi :

- 400 000 € au profit des établissements catholiques et pour le financement de 23 opérations,
- 985 442 € au bénéfice des Maisons Familiales Rurales et pour le financement de 11 opérations.

Les projets soutenus, en application du règlement régional adopté en décembre 2008, concernent principalement les investissements immobiliers (rénovation, construction, mise aux normes...) et ont mobilisé une somme de 1 180 621 €. Les investissements mobiliers (équipements pédagogiques) ont reçu une aide s'élevant à 204 821 €.

3.6. L'INVESTISSEMENT POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET APPRENTIS ET VEILLER À L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Les crédits, mis en place en autorisation de programme, montrent une implication importante dans la remise à niveau des locaux et extension ou réhabilitation lourde pour l'ouverture de nouvelles filières. Chaque domaine d'intervention, défini ci-après, est caractérisé par le montant des investissements programmés dans le cadre des grands axes prioritaires de la politique régionale.

➤ **Les interventions majeures**

Dans les lycées, 52 autorisations de programme sur les interventions majeures ont été ouvertes de 2009 à 2012, pour un montant total de près 142 M€. En 2012, les interventions ont été

prioritairement orientées vers les externat, la pérennité des bâtiments, les ateliers, le chauffage / isolation et économie d'énergies, les espaces de restauration scolaire...

Dpt	Ville	Lycée	Opération	Montant investissement
16				
	Cognac	Jean Monnet	Construction d'une maison des lycéens et déconstruction des bâtiments démontables	710 000
	Ruelle	Jean Caillaud	Adaptation et extension des ateliers chaudronnerie et électrotechnique	511 000
17				
	La Rochelle	Léonce Vieljeux	Isolation des façades Nord	1 006 000
		Pierre Doriole	Réhabilitation des vestiaires du gymnase commun Rompsay Doriole	588 000
	Royan	Cordouan	Réhabilitation des locaux de restauration	2 000 000
	Surgères	Pays d'Aunis	Réhabilitation et extension des ateliers bois	5 436 000
79				
	Niort	.Divers Lycées	Réhabilitation de 6 chaufferies dans les lycées niortais	1 250 000
		Gaston Barré	Réhabilitation des ateliers et des anciens locaux restauration et reconstruction de 4 logements de fonction et déconstruction des existants	8 032 000
		Paul Guérin	Réhabilitation des bâtiments externat	12 000 000
	Parthenay	Ernest Pérochon	Réfection et mise en sécurité des façades pierre	800 000
86				
	Civray	Les Terres Rouges	Remplacement des menuiseries et isolation des façades	3 300 000
	Thuré	Danièle Mathiron	Réhabilitation des locaux de restauration	555 000
	Châtelleraut	Edouard Branly	Réhabilitation des locaux externat	4 900 000
		Marcelin Berthelot	Réhabilitation des locaux externat	2 980 000
	Rouillé	Xavier Bernard	Réhabilitation des installations de distribution de chauffage	865 000
Total				44 933 000

En complément, 2012 a également été l'année de préparation au lancement des opérations des constructions ou réhabilitation des CFA de Poitou-Charentes. Nous citerons la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) 16 avec Barbezieux, Chasseneuil sur Bonnieure, Cognac, la CMA 17 de La Rochelle, la CMA 86 de Saint- Benoît, la construction de l'EIA d'Angoulême. Les interventions de réhabilitation au CIFOP d'Angoulême, à l'AFOBAT de Saintes et au CIPECMA de Rochefort.

➤ **Les travaux d'aménagement de locaux dans les lycées et CFA**

368 opérations d'aménagement de locaux suite à la modification ou à l'ouverture de nouvelles sections et/ou filières pédagogiques, ou suite à des travaux d'aménagements pour l'accessibilité à tout type de handicap ont été inscrites de 2004 à 2012 pour un montant total de 36,49 M€.

Aménagements de locaux – Traitement de l'accessibilité à tout type de handicap

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissements (en M€)	3,82	2	2,3	8,3	2,1	2,9	4,29	6,41	4,37	36,49
Nombre d'opérations	80	15	24	61	32	24	31	56	45	368

➤ **Les travaux d'Entretien et de Grosses Réparations (EGR)**

Plus de 3 123 autorisations de programme relatives aux travaux d'entretien ont été inscrites de 2004 à 2012, pour un montant total de 157,28 M€. Conformément aux priorités régionales, ces travaux concernent principalement les opérations liées à la sécurité, aux étanchéités, aux installations de production et de distribution de chaleur, tout en poursuivant des travaux sur les installations sanitaires générales.

Travaux d'entretien et de grosses réparations

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Investissement	16,9	17,9	22,1	22,8	12,3	15,8	17,73	17,7	14,05	157,28
Nombre d'opérations	469	514	501	484	276	287	234	224	134	3123

Les opérations d'EGR 2010 sont livrées ou en phases de finition. Les opérations EGR 2011 sont livrées ou en cours de consultation des entreprises ; elles seront réalisées en totalité avant septembre 2013. Les programmes 2012 sont en cours d'études pour une réalisation avant fin 2013 ou pour certaines qui ne peuvent être réalisées qu'au cours des congés d'été, septembre 2014.

➤ **Les travaux immobiliers du Budget Participatif des Lycées**

Plus de 912 autorisations de programme relatives aux travaux « BPL » ont été inscrites de 2004 à 2012, pour un montant total de 41,3 M€. Conformément aux priorités régionales, ces travaux concernent principalement :

- des projets autour du « Développement Durable »,
- l'amélioration des internats locaux sanitaires et peinture des chambres,
- des projets sportifs (création de plateaux sportifs et pistes extérieures, salles de musculation, parcours de santé...),
- l'amélioration des MDL (foyer, salles d'activités, vie lycéenne...).

Travaux immobiliers du budget participatif des lycées

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Investissement		4	8	8,1	6,3	5,5	5	2,6	1,8	41,3
Nombre d'opérations		101	146	129	109	94	111	107	115	912

Les opérations BPL 2005 à 2010 sont terminées. Pour les opérations BPL 2011, 90 % sont livrées, les 10 % restants étant en cours de travaux. Les ERI ont été sollicitées pour venir réaliser certains projets BPL. Ainsi, 6 opérations pour un montant total de 139 777 € ont bénéficié du renfort du service afin d'en boucler les financements d'une part, et d'autre part d'en assurer la réalisation dans les meilleurs délais. Les opérations de travaux BPL 2012 sont en cours d'étude et sont réalisées à 50 % en fin d'année. Pour les opérations plus importantes, notamment la construction de locaux neufs, l'ensemble des réalisations sera effective fin 2013.

➤ L'excellence environnementale

La Région a décidé d'orienter ses interventions dans deux directions : la maîtrise de la demande énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Ses interventions visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des installations contribuant à la production d'énergie renouvelable. Ainsi, pour 2012, les principaux projets sont :

- l'engagement de près de 2,7 M€ de travaux pour les 12 établissements de la dernière campagne d'audits énergétiques,
- 2 nouvelles installations photovoltaïques ont été mises en service sur les lycées pour une puissance de 238 kWc concernant une surface de près de 1762 m²,
- 3 nouveaux raccordements à des réseaux de chaleur urbains propres (lycées St Exupéry et Aquacole et Maritime de La Rochelle et lycée Branly à Chatellerault).

PHOTOVOLTAÏQUE		TOTAL	536	5 234		527272	Production		
Dpt	Ville	Lycée	Puissance en kWc	Surface En m ²	Mise en service	Production estimée annuelle	année 2010	année 2011	année 2012
16	ANGOULEME	Coulomb (C.A.)	3,5	20	mars-11	3964	NR	4 985	ND
16	ANGOULEME	De Valois (M.)	269,06	2000	oct.-09	251950	217 608	272 195	296 531
16	BARBEZIEUX -ST-HILAIRE	Gaillard (Félix)	2,64	20	01/08/2008	2700	2 941	2 843	2 704
16	COGNAC	Monnet (J.)	8,6	70	juin-08	9629	9 246	7 350	7 853
17	JONZAC	Hyppolite (J.)	18,2	130	juil.-08	19820	21 102	19 512	19 612
17	ROYAN	Atlantique	52	1374	mai-09	57053	50 311	58 505	57 118
17	SURGERES	ENILIA/ENSMIC	12,69	200	juin-10	10990	NR	14 559	14 404
17	ROCHEFORT	Ponty M.	24	240	juil.-12	24000	NR	NR	6 000
79	BRESSUIRE	DE VINCI (L.)	1	10	mars-11	autoconsommation			
86	MONTMORILLON	Mortier (R.)	8,5	70	mars-12	8186	NR	NR	7 474
86	POITIERS	Hugo (V.)	12,24	200	mars-09	9180	1 762	7 108	11 451
86	POITIERS	KYOTO	123,48	900	oct.-09	129800	116 018	121 153	113 999
							* NR : Non raccordé	500 382	537 146

COGENERATION

Dpt	Ville	Lycée	Puissance en kWc		Mise en service		Production		
86	POITIERS	KYOTO	50		oct.-09	238000	123 405	96 018	101 654

EOLIEN

Dpt	Ville	Lycée	Puissance en kW		Mise en service		Production		
86	BRESSUIRE	Les Sicaudières	330		juin-10	350000	160 700	356 014	441 336
TOTAL ENR			916	KW		1115272			

➤ La Maîtrise d'Oeuvre

La Région a poursuivi en 2012 ses interventions à travers la Maîtrise d'Oeuvre Interne qui représentent :

- 55 opérations ouvertes au titre des ERI par la réalisation d'autorisation de travaux, de déclaration préalable, de permis de construire,
- 35 opérations de travaux engagées pour un montant de 5,34 M€ en conception et suivi de chantiers (28 opérations en 2011 pour 1,823 M€)
- 26 opérations d'expertise auprès des établissements dans les domaines les plus variés de la thermique, de l'électricité, des analyses légionelles, des problématiques d'accessibilité et des situations de handicap,
- 58 réunions de commissions de sécurité (30 en 2011) au titre de la sécurité et prévention des risques des bâtiments ERP et autres réunions d'aide à la décision.

➤ Une intervention de proximité : les interventions des ERI

350 interventions en établissements ont été menées en 2012 par les ERI pour une moyenne de 7 783 € et 167 heures de travail par intervention. Chaque établissement a ainsi bénéficié en moyenne de 26 933 € de travaux d'investissement au cours de l'année 2012 (main d'œuvre et matière d'œuvre et petites interventions d'entreprises). Le dialogue technique a été mené chaque jour autour des locaux et de leur maintenance quotidienne, et plus précisément 9 chantiers ont pu être réalisés conjointement en 2012 entre ERI et ATTEE, soit 3 % des opérations.

En adéquation avec les priorités régionales et les besoins constatés, l'action des ERI a porté sur l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des usagers des lycées, en priorisant les locaux pédagogiques et de vie lycéenne.

Intervention par thématique et par type de locaux

Thématique	%
Conditions de Travail	33,00%
Economie Energie	19,39%
Levées de réserve et sécurité	17,35%
Vie lycéenne, internats	11,90%
Logement de fonction	4,42%
Pédagogique/BPL	2,04%
Accueil	2,04%
Accessibilité	0,68%
Divers	9,18%
total	91%

3.7. LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ASSOCIÉES AUX LYCÉES AGRICOLES

Les exploitations occupent une place spécifique dans le fonctionnement des établissements d'enseignement et constituent une particularité forte dans la formation agricole. En effet, elles permettent de faire côtoyer les formations initiale, continue, par apprentissage tout en assurant un lien avec son territoire. Leur vocation première, c'est donc, la pédagogie mais elles doivent aussi répondre à différents enjeux : les vocations environnementale et sociale de l'agriculture, le respect des ressources naturelles et des paysages, la sécurité sanitaire des produits, l'animation du territoire, la fonction ressource pour les exploitants... C'est donc dans ce contexte que la Région a voulu engager une démarche partenariale avec les exploitations associées aux lycées agricoles qui doivent se moderniser pour progresser et remplir pleinement leur rôle auprès des professionnels et des jeunes formés futurs professionnels.

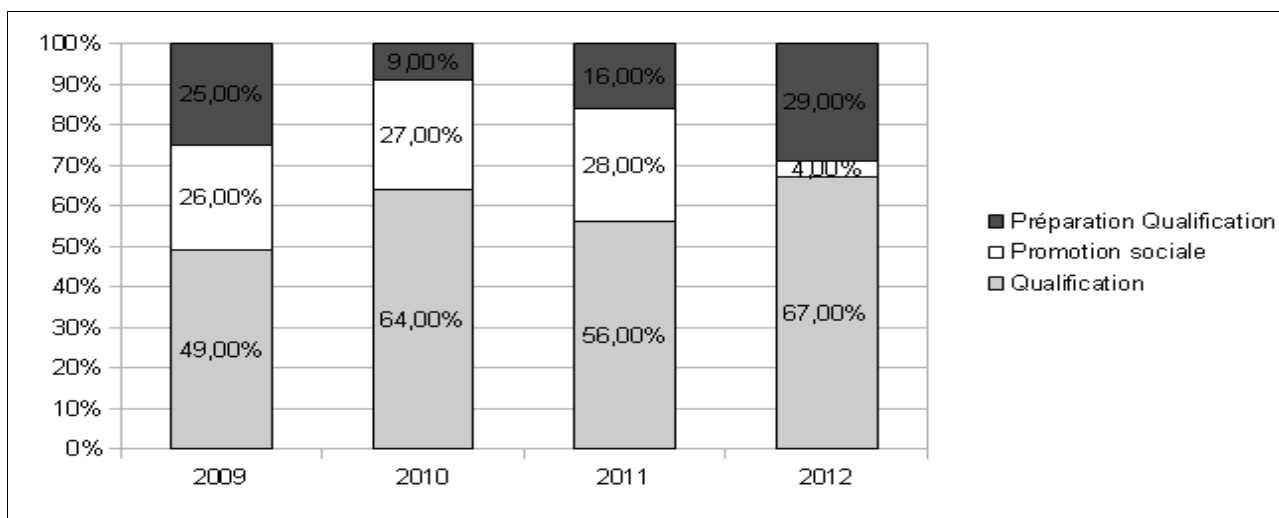
Plusieurs rencontres de concertation et de négociation se sont déroulées avec les responsables des établissements et des exploitations avec pour finalité l'adoption d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (2012-2016). Suite à ces rencontres, les établissements ont formulé des propositions de projets s'inscrivant dans les priorités régionales retenues dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement. Parmi ces propositions, un choix a été effectué sur trois actions : une majeure et deux complémentaires. Les programmes de réalisation proposés vont maintenant faire l'objet d'une instruction et d'une décision de financement au vu des dossiers finalisés.

3.8. L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'accès à la qualification des demandeurs d'emploi demeure depuis 2004 la préoccupation majeure de la Région. En 2012, 7 653 stagiaires¹⁰⁹ ont participé à des actions de formation, parmi lesquels 2 245 ont été également rémunérés par la Région.

Qualification	2009*		2010**		2011**		2012***	
	stagiaires	%	stagiaires	%	stagiaires	%	Stagiaires	%
Qualification	6 301	49%	6 911	64%	5709	56%	5 157	67%
Promotion sociale	3 401	26%	2 890	27%	2819	28%	307	4%
Préparation Qualification	3 231	25%	992	9%	1648	16%	2 189	29%
TOTAL	12 933	100%	10 793	100%	10176	100%	7 653	100%

* chiffres définitifs, ** chiffres semi-provisoires, *** chiffres provisoires



L'offre de formation qualifiante a représenté 85 % des places de formation financées par la Région. La légère baisse de 552 places sur l'offre qualifiante s'explique par le fait qu'en 2011, le SPRF avait connu un pic avec l'accueil de 3 062 stagiaires dont les parcours se sont poursuivis sur 2012 (24 mois de parcours possible dans le SPRF). Compte tenu des volumes horaires contractualisés avec les organismes de formation, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes de formation car il fallait d'abord permettre à ceux qui s'étaient engagés dans un parcours de formation de pouvoir le terminer. En ce qui concerne l'offre de Promotion sociale, l'année a été consacrée à l'élaboration d'une nouvelle commande de formation qui sera opérationnelle en 2013.

Enfin, les actions de préparation à la qualification ont été revues. Ainsi, le dispositif Orientation Conseil Professionnel (OCP) qui avait permis en 2011 à 659 jeunes de préparer leur entrée en qualification, a été transformé en Accompagnement aux Choix Professionnels (ACP), réalisé à présent directement par les Missions Locales ; 1566 personnes ont bénéficié de cette action.

a) Les actions régionales pour la formation qualifiante

➤ Le Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRF)

Le SPRF permet à ceux qui sont exclus des systèmes classiques de formation de préparer une qualification pour trouver leur place sur le marché de l'emploi. Il a accueilli cette année 2 298 stagiaires qui préparent des qualifications de niveau V dans les métiers qui recrutent : agriculture, industrie, hôtellerie, restauration, services à la personne...

109 Données arrêtées au 5 décembre 2012

L'Université de Poitiers a été mandatée pour évaluer l'impact du SPRF. Elle a notamment étudié une cohorte de 5 595 stagiaires, entrés dans le SPRF depuis septembre 2009. Dans son rapport remis le 15 octobre dernier, l'équipe de chercheurs menée par Olivier BOUBA OLGA a démontré que bénéficier d'une action de formation du SPRF augmente significativement les chances d'obtenir une certification professionnelle. Autrement dit, quand on rentre dans le SPRF, on a plus de chances d'en sortir qualifié que si l'on prépare la même formation dans tout autre cadre classique de formation. Cela confirme l'un des postulats de base du SPRF : accompagner une personne du début à la fin, quel que soit son niveau, en mobilisant des moyens d'hébergement, de restauration, permet de l'amener à une certification professionnelle.

Compte tenu du public accueilli, les taux d'accès à la certification, de l'ordre de 80 %, sont donc très satisfaisants. Cependant, pour faire baisser le taux d'abandon, plusieurs actions ont été engagées avec les partenaires : mieux travailler les projets de qualification en amont de l'entrée en formation, utiliser plus systématiquement les suspensions de parcours pour éviter les ruptures, perfectionner les outils de suivi. A noter également que le Système d'Information sur les Places (SIP) destiné à informer les prescripteurs sur les places disponibles en formation a été généralisé à l'ensemble des offres de formation continue financées par la Région.

➤ **Le soutien aux Grands Chantiers¹¹⁰**

Un effort particulier a été fait pour permettre aux personnes au chômage de se qualifier afin d'occuper les emplois créés par les Grands Chantiers, et en particulier, la construction de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux. Six lots de formation ont ainsi été constitués.

Le premier concerne les formations de coffreurs-bancheurs et de canalisateurs pour un montant total de 3 642 780 €. En 2012, 41 personnes sont entrées en formation dont 29 ont obtenu leur qualification, soit 71 %.

Le deuxième concerne les formations en conduite d'engins de chantier pour un montant total de 1 707 000 €. En 2012, 41 personnes sont entrés en formation dont 25 stagiaires ont obtenu leur qualification, soit 61 %.

Les quatre autres lots concernent des formations dans le domaine du transport routier pour un montant total de 2 764 080 €. En 2012, 441 places de formation ont été ouvertes. Certains stagiaires ont été positionnés sur plusieurs formations afin de bénéficier d'un parcours cohérent, notamment en ce qui concerne les permis qui doivent être complétés par une formation obligatoire (FIMO ou FCO). Sur ces 441 passages d'examens (permis, formation obligatoire ou Titre Professionnel), 278 ont été réussis soit 63 %. 51 personnes sont encore en formation.

➤ **Les autres actions de formation qualifiante du Programme Régional de Formation (PRF)**

En complément du SPRF, les actions collectives de qualification du PRF ont accueilli 2 450 personnes. Ces formations concernent les métiers qui, en dépit de la crise économique actuelle, demeurent porteurs d'emploi. Les secteurs visés sont l'agriculture, le bâtiment, les travaux publics, les services à la personne et l'hôtellerie-restauration.

110 Décision 11CP0012 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 janvier 2011

➤ L'offre de Promotion Sociale du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

Cette offre de formation s'organise autour de 4 pôles : économie-gestion, sciences du travail et de la société, sciences et technologies de l'information et de la communication et sciences et techniques industrielles. Elle permet aux actifs de préparer progressivement une qualification professionnelle.

En 2011-2012¹¹¹, le CNAM a accueilli 459 stagiaires, 55 % de femmes et 45 % d'hommes, 52 % sont salariés, 48 % demandeurs d'emploi et 10 % sont bénéficiaires du RSA. Sur la période, le CNAM a réalisé plus de 1 200 entretiens et enregistré 1 207 inscriptions sur l'ensemble de son offre de formation. Pour 2012-2013¹¹², le soutien apporté au CNAM devrait permettre d'accueillir et d'informer près de 2 000 personnes et d'en former près de 450.

b) Les dispositifs de formation centrés sur des publics spécifiques

➤ Les actions en direction des jeunes

148 jeunes ont bénéficié de l'action « Passeport pour l'apprentissage » sur les 800 prévus. La défection d'un organisme de formation, habilité pour réaliser l'action sur deux départements, explique en grande partie le nombre réduit de parcours réalisés. De plus, les résultats en termes d'accès à un contrat d'apprentissage (33 % des sorties du dispositif) sont très contrastés d'une action à l'autre. Tous ces éléments sont pris en compte de manière à réformer ce dispositif en 2013.

x L'Engagement Première Chance

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Il leur permet d'acquérir une certification professionnelle grâce à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il est l'une des composantes du Pacte de confiance pour l'emploi des jeunes. 513 nouvelles places ont été ouvertes en 2012 : 150 à La Rochelle¹¹³, 60 avec le GEIQ BTP¹¹⁴, 60 à Parthenay¹¹⁵, 30 à Bressuire¹¹⁶, 60 à Thouars¹¹⁷, 24 à Royan¹¹⁸, 44 en Charente¹¹⁹, 25 à St Jean d'Angély¹²⁰, et enfin 60 à Saintes¹²¹. 271 jeunes ont effectivement bénéficié de ce dispositif qui sera adapté en 2013 de manière à gagner en efficacité, avec pour objectif unique la sortie vers un contrat de travail associé à une formation.

x L'École Régionale de la Deuxième Chance¹²²

L'École a accueilli 70 jeunes¹²³ dont le parcours moyen est de 468 heures (383 en centre et 85 en entreprise). 93 % ont un niveau inférieur au niveau V (CAP/BEP) et 55 % n'ont aucune expérience professionnelle. 71 % des sorties sont positives, pour emploi ou formation. A noter cette année un

111 Décision 11CP0252 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 8 juillet 2011

112 Décision 12CP0261 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

113 Délibération 11CR053 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

Décision 12CP0258 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

114 Décision 11CP0308 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011

115 Décision 12CP0020 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

116 Décision 12CP0065 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

117 Décision 12CP0065 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

118 Décision 12CP0065 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

119 Décision 12CP0141 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

120 Décision 12CP0196 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

121 Décision 12CP0258 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

122 Décision 12CP0323 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

123 Chiffre provisoire, arrêté au 30 octobre 2012

effort pour augmenter les possibilités d'hébergement des jeunes sur place de manière à accueillir des jeunes venant de toute la région.

c) L'Aide Régionale Individuelle d'Aide à la Formation (ARIF)¹²⁴

Afin d'élever le niveau de qualification des actifs, tout en contribuant à répondre aux besoins de l'économie, l'ARIF permet à un demandeur d'emploi non qualifié, ou dont la qualification professionnelle est obsolète, d'apprendre un nouveau métier. Elle permet également à un demandeur d'emploi déjà qualifié de suivre une formation courte qui va donner un coup de pouce à sa carrière.

Depuis son lancement en juillet 2011, 2 283 dossiers de demande ont été enregistrés, 13 commissions d'attribution ont été organisées dans l'année et 656 dossiers y ont été présentés. Parmi ceux-ci, 330 dossiers ont été retenus et 326 refusés pour 1 162 953 € engagés. Le coût d'un dossier ARIF, hors rémunération, s'élève en moyenne à 3 524 €. L'ARIF a permis de financer des projets de qualification qui ne trouvaient aucune réponse dans les dispositifs collectifs de formation : gestionnaire de paye, technicien d'études du bâtiment, infographiste...

d) Les dispositifs de Promotion Sociale

➤ Le soutien au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

La réforme du soutien au DAEU engagée il y a maintenant deux ans¹²⁵ se poursuit : l'objectif est de former moins de personnes tout en les accompagnant mieux¹²⁶. Concernant la campagne 2011/2012, on note qu'une part importante des jeunes ayant obtenu leur DAEU ont repris leurs études sous statut d'étudiant en bénéficiant ainsi de bourses. En 2012, 60 demandeurs ont bénéficié de ce dispositif. Certains ont bénéficié d'une ARIF, de manière à poursuivre leurs études supérieures.

➤ Les actions de perfectionnement professionnel

307 personnes ont bénéficié de ce type d'actions : 173 personnes en Français Langue Étrangère (FLE), 37 personnes ont bénéficié d'une formation intensive en anglais et 97 ont suivi des actions « savoirs de base ».

➤ La plateforme des habilitations professionnelles¹²⁷

Dans le cadre des besoins en compétences exprimés par certaines branches professionnelles et certains bassins d'emploi, la Région a décidé de financer le projet porté par la Chambre Régionale de Métiers consistant à mettre en place sur les quatre départements une plateforme de formation destinée à préparer, en un an, 450 demandeurs d'emploi à des habilitations professionnelles (habilitations électriques, désamiantage, manipulation des fluides frigorigènes, HACCP...). L'action a démarré à l'automne 2012 et a déjà permis de former une soixantaine de demandeurs d'emploi.

124 Décision 11CP0131 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 2 mai 2011

125 Décision 10CP0346 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 septembre 2010

126 Décision 12CP0323 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

127 Décision 12CP0261 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

e) La sécurisation des parcours professionnels et l'appui aux personnes engagées dans un parcours de formation

➤ Le Contrat Régional de Sécurisation des Parcours Professionnels (CRSPP)¹²⁸

Le CRSPP permet à un salarié licencié pour motif économique d'accéder à une formation qualifiante et d'être soutenu pendant son parcours de formation pour en faciliter l'obtention. En 2012, 79 demandes ont été enregistrées et 17 personnes en ont bénéficié. Le montant moyen de l'aide s'établit à hauteur de 641,87 € par mois, sur une durée d'environ 4,2 mois, soit une aide globale moyenne de 2 783 € par parcours. A noter que le règlement du CRSPP a été mis à jour en 2012 pour tenir compte de l'arrivée du Contrat de Sécurisation Professionnelle¹²⁹.

➤ Le Fonds d'Aide d'Urgence

Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle, délivrée sous forme de bourse, qui permet d'accompagner des personnes dont les besoins en formation ne sont pas pris en compte par les dispositifs de formation existants. L'évolution 2011-2012 est notamment liée à la création de l'ARIF.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers reçus et traités	49	19	13	60	70	36
Nombre d'aides accordées	20	13	7	33	39	22
Montant	38 865 €	30 530 €	14 400 €	64 144 €	59 597 €	29 320 €

A noter que le dispositif étant ouvert à toute personne résidant en Poitou-Charentes, les étudiants (tous niveaux) et jeunes en poursuite de filière initiale sollicitent le Fonds d'Aide d'urgence. Ils sont systématiquement orientés vers le Fonds National d'Aide d'Urgence des étudiants.

f) Les formations sanitaires et sociales

L'année 2012 a été marquée par l'engagement du pôle sanitaire et social dans le travail d'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales qui doit voir le jour début 2013.

➤ Le fonctionnement des instituts sanitaires et sociaux

La politique de soutien financier aux établissements pour réaliser des travaux relatifs aux économies d'énergie s'est concrétisée par une aide importante au centre hospitalier de La Rochelle (financement de fenêtres à double vitrage)¹³⁰. Cet investissement est de type gagnant-gagnant puisque la Région va récupérer les certificats d'économies d'énergie.

La convention quadripartite (Région, Agence Régionale de Santé, Université, Établissements support des instituts de formation) actant l'entrée de la formation infirmière dans le système Licence Master Doctorat (L.M.D) a été signée le 18 novembre 2011. Pour autant ses effets ont impacté l'année 2012 par la montée en charge des cours universitarisés. Au final, la politique relative au fonctionnement des instituts de formation mise en œuvre par la Région, permet chaque année, à près de 4 000 étudiants de suivre des formations sanctionnées par un diplôme d'État

128 Décision 08CP0379 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 septembre 2008

129 Décision 12CP0258 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

130 Décision 12CP0258 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

(obtenu en moyenne à 90 %) et qui débouche pratiquement à 100 % sur un emploi. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des étudiants par formations.

Sanitaire	Ambulanciers	Aide soignants	Auxiliaire puériculture	Infirmiers	Masseurs kinés	Manipulateurs radio	Infirmiers anesthésistes	Cadres de santé	Sage-femmes	Total sanitaire
Effectif total	100	580	50	2 250	105	75	30	35	100	3 325
Social	Assistant social	Éducateurs spécialisés	Éducateurs jeunes enfants	Moniteurs éducateurs	Éducateurs techniques spécialisés	Technicien de l'intervention sociale et familiale	Aide-médico-psychologique	Auxiliaire de vie sociale	Total Social	
Effectif total	150	180	60	100	40	17	30	20	597	

➤ L'aide aux étudiants

La nouvelle plateforme dématérialisée améliore grandement le traitement des dossiers. Le bilan de cette campagne 2012 (rentrées de février et septembre) s'établit comme suit : 785 boursiers cette année contre 845 en 2011. Ce chiffre baisse constamment depuis 2 ans. En parallèle on constate une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi entrant en formation (effet de substitution).

Concernant le fonds social, on remarque qu'il est moins utilisé que les années passées. 104 demandes ont été déposées pour 88 accordées en 2012 contre 116 demandes déposées et 90 accordées en 2011, soit 65 % du budget utilisé. L'aide moyenne aux étudiants augmente, elle est de 415,10 € en 2012 contre 396 € l'année passée.

Le bilan de la voiture à 1 € pour les étudiants du Sanitaire et Social montre une augmentation de 50 % des demandes : 66 demandes contre 44 en 2011, réalisant 3 200 jours de location.

➤ Le soutien aux salariés en reprise d'études

La convention triennale avec les 4 principaux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)¹³¹ du secteur sanitaire et social a été renouvelée en 2011. En 2012, l'enveloppe de 1 M€ est consommée à hauteur de 83 %, elle permet de co-financer des parcours de qualification de salariés du secteur sanitaire et social sur des qualifications professionnelles de type infirmier, aide médico-psychologique, aide-soignant...

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les représentants du personnel peuvent faire appel au Centre de Ressources des Comités d'Entreprises et assimilés (CREDES). Malgré leurs attributions légales, ces derniers ont, en pratique, du mal à prendre en charge la formation professionnelle des salariés dans l'entreprise. Un manque de connaissance des droits, de repères sur les acteurs de la formation, et de pratiques étayées sur la lecture et l'analyse des plans de formation freinent l'implication et l'action des représentants des salariés dans le champ de la formation professionnelle. Aussi, grâce à un soutien de 21 130 €³², la Région contribue à l'action du CREDES visant à l'information des délégués du personnel, à la formation sur des thématiques GPEC, VAE, DIF ou Plan de Formation et à leur accompagnement dans leur mission.

g) La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Un nombre plus important de stagiaires est entré en formation en 2012 (3 395 contre 2 939 en 2011) conduisant ainsi la production de 19 % de bulletins de rémunération supplémentaires au cours du présent exercice. Un nombre plus important de jeunes et de femmes ont été pris en charge au titre de la rémunération ou de la protection sociale seule en 2012 qu'en 2011. Une progression de

131 Décision 12CP0369 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

132 Décision 12CP0138 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

2 % pour les stagiaires féminins et une progression encore plus importante pour les jeunes de moins de 26 ans de l'ordre de 17 %. Le nombre de stagiaires en situation monoparentale, qui représente environ 6 %, est stable par rapport à 2011. En moyenne, 1 511 personnes ont été rémunérées par mois en 2012 contre une moyenne de 1 315 en 2011.

A travers son action dans le domaine de la rémunération des stagiaires, la Région a largement contribué à lutter contre la précarité et l'exclusion professionnelle. En assurant la rémunération et le paiement des cotisations sociales la Région a dépensé 10 854 430 €, soit 2 272 272 € de dépenses supplémentaires, d'où une augmentation de 26,5 % de plus qu'en 2011. Les primes d'entrée versées représentent 4 % et les indemnités transport et hébergement représentent 2 % de l'ensemble des dépenses effectuées.

3.9. DES OUTILS POUR ANIMER LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)

a) Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et sa convention d'application 2012-2013

Le CPRDFP¹³³ a fait l'objet d'une ratification officielle le 14 février 2012 par l'État, la Région et les autorités académiques. Ce contrat vaut pour la période 2011-2015 et présente six orientations stratégiques. Elles visent l'amélioration de l'anticipation des mutations économiques, sociales et écologiques en renforçant les outils de connaissance du marché du travail et des évolutions des métiers et qualifications (1). Les partenaires veulent améliorer et coordonner le système d'orientation et informer tous les publics en formation initiale et continue (2). Ils se proposent, d'une part, d'adapter le système en faisant évoluer l'appareil de formation (3), en luttant contre les sorties du système éducatif sans qualification (4), en poursuivant la construction de la sécurisation des parcours (5), et d'autre part, d'élever le niveau de qualification de tous les actifs, tout en recherchant la cohérence des financements et la complémentarité des offres de formation (6).

L'année 2012 a consisté, au sein des différentes commissions issues du Comité de coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP), à déployer vingt actions prioritaires parmi les différentes orientations stratégiques retenues. Une convention d'application 2012-2013 a été adoptée en ce sens lors de la commission permanente du 12 juillet 2012 et sera signée lors de la séance plénière du CCREFP, le 14 janvier 2013. Une attention particulière a été portée à la prise en compte de l'élévation du niveau de qualification des actifs, de la sécurisation des parcours et de la nécessaire coordination entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation, notamment infra-régionale.

b) La politique contractuelle et l'observation emploi-formation

Outils de mise en œuvre partenarial du CPRDFP, six Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sur les champs de l'emploi et de la formation sont signés avec les branches professionnelles. Aujourd'hui, les différents accords avec les branches couvrent environ 25 % de la population active occupée de la région, dans des secteurs et filières aussi divers que le Bâtiment-Travaux Publics, les Services à la Personne, l'Hôtellerie-restauration, le bois et la forêt, le spectacle vivant et l'audiovisuel ou encore les métiers de la formation.

133 Délibération 11CR037 du Conseil Régional du 3 octobre 2011

En 2012, ont été conclus des avenants¹³⁴ aux accords en cours visant à intégrer les priorités du CPRDFP signé en février 2012. Un des axes de travail en 2012 a constitué en un vaste soutien aux démarches compétences afin de favoriser le recours à la formation dans les entreprises¹³⁵ : au total ce sont 5 actions auprès de branches professionnelles différentes qui sont engagées pour soutenir ces démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dans 305 entreprises¹³⁶. Par ailleurs, se sont poursuivis trois plans de formation régionaux d'envergure dans plusieurs COT qui ont permis sur les exercices 2011-2012 de soutenir la formation de près de 1 700 salariés et demandeurs d'emploi.

Enfin, un plan d'actions a été établi avec les représentants des Industries Hôtelières afin de lutter contre les ruptures de contrats d'apprentissage très nombreuses constatées dans ce secteur, depuis l'information sur les métiers à l'attention des prescripteurs de formation¹³⁷ jusqu'au financement de la formation de 60 maîtres d'apprentissage¹³⁸. Pour consolider la qualité de l'apprentissage dans le Bâtiment, un guide du recrutement des apprentis a été conçu¹³⁹. Au total en 2012, 13 actions ou programmes d'actions ont été soutenus. Pour le déploiement des COT 2012, la Région a engagé 141 319 € et réservée une enveloppe de 480 000 € sur les démarches compétences.

2012 a jeté les bases d'une politique contractuelle renouvelée : sont en cours de négociation deux nouveaux accords avec des secteurs industriels majeurs : l'automobile et les secteurs connexes d'une part, les industries agroalimentaires d'autre part. Par ailleurs, et hors dispositifs de politique contractuelle, la Région a poursuivi son soutien à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) dans la valorisation et l'information sur les métiers artisanaux avec l'action « Bravo les Artisans »¹⁴⁰, en participant à hauteur de 32 000 €, permettant ainsi à 1 700 élèves de découvrir les métiers de l'artisanat au sein d'un millier d'entreprises.

c) Les évaluations réalisées par la Région sur l'accompagnement et l'insertion

Les évaluations menées par la Région s'appuient sur des enquêtes spécifiques, ainsi que sur les bilans d'action. En 2012, les travaux d'évaluation ont concerné principalement :

- le suivi à six mois des bénéficiaires de conseil-accompagnement à la VAE,
- l'exploitation des données régionales de l'enquête Génération 2007 du Céreq,
- la mise en place, à la demande du Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie (CNFPTLV), d'un tableau de bord financier du Plan régional de Développement de la Formation couvrant les formations initiales, l'orientation et la formation professionnelle,

d) Le soutien aux enquêtes d'insertion des sortants scolaires (IVA) et des apprentis (IPA)

L'enquête Insertion dans la Vie Active (IVA) concerne les élèves des lycées publics et privés sous contrat, sortants de formations technologiques ou professionnelles de niveau V (CAP, BEP, Mentions Complémentaires) au niveau III (BTS). Il s'agit de connaître, au 1er février de chaque année d'enquête, la situation professionnelle des jeunes sortis de la formation initiale au cours de ou à la fin de l'année scolaire précédente. Cette démarche constitue un outil d'analyse de la relation emploi-formation et un outil d'aide à la décision dans l'évolution de la carte des formations professionnelles.

134 Décision 12CP0259 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

135 Décision 12CP0066 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

136 Décisions 11CP0190, 11CP0367, 12CP0138, 12CP0321 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 30 mai et 14 novembre 2011 et des 16 avril et 17 septembre 2012

137 Décision 12CP0021 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

138 Décision 12CP0259 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

139 Décision 12CP0259 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

140 Décision 11CP0367 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

Dans l'académie de Poitiers, le dispositif a été renforcé depuis 2006 et 2007 :

- le dispositif a concerné la totalité des filières,
- une relance téléphonique a été faite auprès des jeunes non répondants notamment par les Conseillers Tuteurs en Insertion (CTI) mis en place par l'État et la Région,
- ces mesures ont permis d'obtenir chaque année un taux de réponse supérieur à 80 %.

L'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) qui est identique à celle de l'enquête IVA ne recensait qu'à peine 40 % de taux de réponse. Avec l'appui des CTI et le traitement statistique du Rectorat, le taux de réponse est passé à 65 % avec l'objectif d'atteindre les 80 %. La convention de partenariat a été renouvelée pour trois ans.

Quelques chiffres sur l'insertion 7 mois après la sortie du système éducatif : l'insertion professionnelle des jeunes scolaires s'établit à 51 % en moyenne. Ce taux varie de 38 % pour les niveaux V à 62 % pour les niveaux III. Sur la même période, le taux d'insertion est de 64 % en moyenne pour les apprentis. Il varie de 50 % pour les niveaux V à 76 % pour les niveaux III. Il s'agit d'une analyse sur le court terme qui doit être croisée avec d'autres analyses référencées sur des périodes plus longues telle que le permet l'enquête « Génération » du Céreq qui est sur 3 ans ou bien les enquêtes d'insertion menées dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, un travail en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a permis d'expérimenter ce même type d'enquête IVA-IPA dans le champ du sanitaire, du social, de l'animation et du sport (enquête sur un diplôme par domaine).

3.10. LES ACTEURS ET LES OUTILS D'AIDE A L'ORIENTATION ET AU CONSEIL

a) L'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFtlv)

Le programme d'activités de l'ARFtlv s'est articulé autour des trois axes suivants :

- améliorer les conditions d'élaboration et de sécurisation des parcours en développant l'information du grand public (outils dématérialisés d'information, outillage des territoires, information des relais locaux),
- favoriser le développement des ressources humaines et des compétences au service de l'économie (connaissance de l'évolution des emplois et des besoins de formation, appui des territoires et secteurs d'activité, actions auprès des publics exclus ou discriminés),
- accompagner l'évolution des services rendus par les acteurs (amélioration de la prescription, connaissance et adaptation de l'offre de formation, information des acteurs de l'emploi et de la formation, appui aux acteurs du SPE et de la Région).

Les actions significatives portées par l'ARFtlv, à la demande de la Région, ont été concrétisées par la participation à l'élaboration et au suivi du CPRDFP, à l'organisation et à l'animation des différentes instances du CCREFP, à la réflexion autour de l'évolution du SPRF et à la poursuite du développement d'outils tels que le Passeport Orientation Formation et le Système d'Information sur les Places (SIP) offertes en formation continue, les Emplois d'Avenir, et la plateforme téléphonique.

b) Aide à l'orientation contre les ruptures de parcours

➤ Le soutien à l'accompagnement et à l'insertion des jeunes

× Le soutien à l'ONISEP¹⁴¹ et au financement des Formations Complémentaires et Formations Professionnelles d'initiative locale (FCIL, FPIL)¹⁴²

La Région souhaite que la production et la diffusion d'informations sur les formations et les métiers puissent être organisées au plus près des familles et à proximité des usagers. Par cette convention, l'ONISEP participe aux actions de la Région en matière d'accès à l'information pour offrir toutes les garanties dans la construction d'un parcours de formation choisi. Le soutien de la Région s'élève à 122 000 € au titre des années 2012 et 2013.

Elle soutient également les FCIL et FPIL portés par les établissements. Les FCIL permettent à des jeunes de s'adapter à l'emploi ou de bénéficier d'un complément de formation mis en place en fonction des besoins économiques locaux. Les FPIL permettent à des jeunes qui ont un diplôme d'enseignement général de préparer en un an une formation initiale professionnelle de même niveau. La Région soutient, chaque année, ces projets portés par les établissements scolaires et qui contribuent à l'insertion et à la sécurisation des parcours professionnels. 18 formations ont ainsi été soutenues dans ce cadre à hauteur de 69 580 € sur la base d'un coût élève qui tient compte des dépenses pédagogiques, du niveau d'enseignement, des modalités d'accueil et des frais occasionnés pendant les périodes en entreprise des jeunes. Ces dispositifs ont concerné de 230 élèves.

× Le soutien au réseau d'accompagnement DIAPASOM auprès des jeunes en situation d'handicap et de leurs familles

La Région apporte son soutien visant à faciliter l'accompagnement professionnel renforcé des jeunes sourds ou malentendants vers une formation ou un emploi¹⁴³. 21 jeunes ont été concernés par la convention. Le bilan 2012 montre que l'accompagnement de ces jeunes pour la mise en place d'une formation en alternance, sur le travail comportemental pour répondre aux obligations professionnelles, sur la compréhension de la réalité au marché du travail participent à l'amélioration de leur situation.

➤ Une aide à l'innovation dans les organismes de formation

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans les Organismes de Formation (FRIOFP) a vocation à soutenir les organismes de formation dans leur évolution nécessaire pour répondre aux besoins nouveaux du marché de la formation professionnelle continue. Le règlement a été recentré sur la notion d'innovation en ciblant plus fortement les projets relevant du champ de l'ingénierie des parcours, de l'adaptation de l'organisation pédagogique du prestataire de formation et des modalités d'accès à la certification, et en y intégrant le règlement d'investissement. Deux commissions de pré-sélection ont permis d'auditionner les organismes de formation ayant déposés un dossier. Ainsi, en 2012, 4 dossiers ont été soutenus dont un en complément des fonds FEDER sur l'usage des TIC pour un montant total de 125 225 €¹⁴⁴.

141 Décision 12CP0138 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

142 Décision 12CP0138 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

143 Décision 12CP0078 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

144 Décisions 12CP0078 et 12CP0259 des Commissions Permanentes du Conseil Régional du 13 février 2012 et 13 juillet 2012

Délibération 12CR042 du Conseil Régional du 18 juin 2012

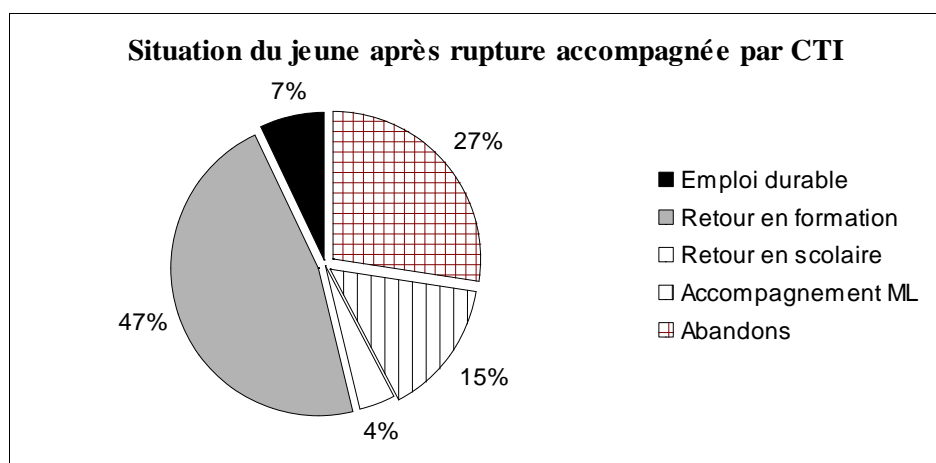
➤ **L'accompagnement des apprentis en difficulté : sécuriser leur parcours professionnel**

Le réseau régional des CTI intervient depuis 2008 pour accompagner les apprentis en difficultés. Les 26 CTI sont répartis ainsi : 6 en Charente, 9 en Charente-Maritime, 5 en Deux-Sèvres, 6 en Vienne. Ils interviennent sur un nombre de plus en plus important d'établissements de formation par Apprentissage : 65 sites sur les 120 du Poitou-Charentes. Dans ces multiples établissements (CFA, UFA, MFR, EREA), les CTI apportent à la fois informations et conseils à l'ensemble des apprentis (aides régionales aux apprentis et entreprises, législation de l'apprentissage) et reçoivent les publics les plus en difficulté, repérés notamment avec les équipes pédagogiques, pour au mieux prévenir, mais essentiellement accompagner d'éventuelles ruptures du contrat d'apprentissage (entretiens individuels, médiations entre le jeune, l'entreprise, l'établissement, la famille).

3 297 jeunes ont été accueillis par un ou une CTI durant l'année écoulée (du 1er septembre 2011 au 31 août 2012) dont 2 722 apprentis et 575 lycéens (en décrochage, souhaitant s'informer sur l'apprentissage). Depuis 3 ans on observe une progression régulière du nombre de jeunes accueillis par les CTI :

	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nombre de jeunes accueillis	2 700	3 073	3 297

60 % des apprentis suivis par le réseau des CTI sont en formation de niveau V, 31 % sont en niveau IV. En 2011/2012, 1 047 ruptures ont été accompagnées par des CTI, dont 58 % ont eu une issue positive pour les jeunes : nouvelle signature d'un contrat d'apprentissage, réorientation vers une autre formation professionnelle, entrée dans un emploi durable, quelques retours en formation scolaire pour les plus jeunes. Néanmoins, 27 % de ces ruptures n'ont pu aboutir à un maintien en formation pour le jeune.



➤ **Les Missions Locales (ML)¹⁴⁵ : accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi**

La Région inscrit dans ses priorités l'insertion dans l'emploi durable des jeunes et des adultes. Celle-ci passe, entre autres, par un accès aux formations qualifiantes et par un accompagnement global des jeunes, dans le but de faciliter leur parcours individuel de qualification professionnelle. En 2012, la convention signée par la Région avec chacune des 14 ML du Poitou-Charentes s'établit sur la base suivante : 40 % de la subvention régionale affectés aux missions de base (accueil, information et accompagnement des jeunes du territoire) et 60 % attribués sur objectifs (nombre

¹⁴⁵ Décision 12CP0065 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

d'entrées en parcours qualifiant, organisation d'Espaces Régionaux d'Information et création de passeports Orientation/Formation). En 2012, encore, les ML ont maintenu leur contribution au déploiement du Pacte de Confiance pour l'Emploi des Jeunes et au développement des priorités régionales à destination des jeunes les plus en difficulté : une augmentation du nombre des entrées de jeunes en alternance est observée pour la majorité des structures, dans un contexte économique pourtant difficile, notamment grâce à la mise en place du dispositif « Engagement Première Chance ».

Globalement en 2012, les objectifs régionaux sont quasiment atteints : les Espaces Régionaux d'Information à 97 %, les objectifs d'entrées en qualification ont été réalisés à plus de 100 %, la création des Passeports Orientation Formation est réalisée à 97 %.

Évolution des financements régionaux sur objectifs depuis 2010

	2010	2011	2012
Subvention engagée en €	2 018 099	2 018 097	2 018 097
<i>Dont % sur objectif</i>	60 %	60 %	60 %
Objectifs : nombre de jeunes entrés en qualification	4 395	4 395	4395
Résultats : entrées en qualification (formation + alternance)	4 179	4 248	4 430
Espaces Régionaux d'Information			
Convention	32	32	32
Réalisés	29	29	31
Passeport Orientation Formation (depuis 2011)			
Convention		1 500	
Réalisés		1 352	1459

Par ailleurs, « l'Accompagnement au Choix Professionnel » (ACP), a été mis en place depuis 2011 dans toutes les structures. Cette action expérimentale sur 3 ans, financée par la Région via les CRDD, permet aux ML de proposer aux jeunes une orientation plus outillée vers la qualification professionnelle. En 2012, 1 566 jeunes sont entrés sur cette action. Une évaluation de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) est en cours sur cette action, les premiers enseignements sont encourageants, notamment en termes de repositionnement des jeunes sur un projet professionnel. L'évaluation d'ACP finale est prévue pour avril 2013.

➤ **Le soutien aux Centres d'Information au Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Par un soutien de 305 319 €⁴⁶ aux quatre CIDFF de Poitou-Charentes et à leur Union Régionale¹⁴⁷, la Région a favorisé en 2012 l'accès à une information juridique pour 5 500 femmes et a permis à près de 400 femmes d'être accompagnées individuellement dans leur parcours d'accès à l'emploi. Les CIDFF ont mobilisé les outils issus de la politique régionale pour favoriser notamment l'accès des femmes à la formation : près d'une centaine d'entre elles ont ainsi intégré un parcours qualifiant du SPRF. Par ailleurs, le thème de l'élargissement des choix d'orientation professionnelle des filles et des femmes est porté auprès 9 établissements scolaires de Poitou-Charentes et relayé dans les Espaces Régionaux d'Information. Participant au réseau régional VAE coordonné par la Région, les CIDFF ont dispensé 589 conseils VAE en 2012. Enfin, l'aide de la collectivité à l'Union Régionale

¹⁴⁶ Décision 12CP0042 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

¹⁴⁷ Délibération 10CR061 du Conseil Régional du 13 décembre 2010 (mise en œuvre en 2011)

des CIDFF a porté principalement sur la coordination du réseau CIDFF, sur la professionnalisation des salariés du réseau et sur le développement du partenariat avec les acteurs régionaux.

c) Information conseil et accompagnement

➤ La programmation de l'Espace Régional d'Information

La programmation a été essentiellement axée sur la promotion des dispositifs de formation initiale, en apprentissage, dans le cadre du PRF et du SPRF auprès des jeunes (scolarisés ou non) et des adultes, avec un ciblage sur les métiers en tension. Au total, en 2012, 50 manifestations ont été organisées, qui ont accueilli 8 900 visiteurs. Elles ont été réparties de la manière suivante : 20 en Charente-Maritime, 15 dans la Vienne, 8 en Charente, 7 en Deux-Sèvres.

La mobilisation des différents publics est réalisée par les agences Pôle emploi, les Missions Locales, les CIDFF, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les Maisons de l'emploi, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les établissements scolaires, les Bureaux et Centres Information Jeunesse (BIJ et CIJ). Pour faciliter les déplacements des visiteurs, notamment ceux des collégiens et lycéens, mais aussi ceux des publics éloignés géographiquement, des transports ont été mis en place, 817 personnes transportées pour un coût total de 7 513 €. Les thématiques abordées portaient :

- 18 sur l'alternance,
- 16 journées sur la présentation de secteurs d'activité : activités maritimes, agro-alimentaire, animation, artisanat, automobile poids lourd, bâtiment, gestion des déchets, hôtellerie-restauration, industrie, transport-logistique, sanitaire et sociale, services à la personne,
- 5 sur la diversification professionnelle auprès des femmes,
- 2 sur la VAE, le Congés Individuel Formation (CIF) et le Droit Individuel Formation (DIF), dont une journée organisée en Maison d'arrêt pour les détenus en fin de peine,
- 1 sur l'orientation pour des lycéens et étudiants et 2 sur la découverte des métiers,
- 5 sur la formation et l'emploi et 1 sur la mobilité internationale.

Des espaces d'information sur les formations et leurs financements ont en outre été organisés lors des salons du recrutement en Charente et Charente-Maritime (Champniers, La Rochelle et Rochefort). Ils permettent à des demandeurs d'emploi dont les CV ne sont pas retenus par des recruteurs de se renseigner directement auprès des organismes de formations sur les possibilités d'acquérir les qualifications ou les diplômes qui leur manquent.

➤ Participation à des salons (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi)

Comme chaque année, la Région a été présente lors de quatre salons sur l'orientation des jeunes dans les quatre départements : Passerelle, Cofem, Fofe, L'Étudiant. La Région y coordonne le pôle « Orientation » qui accueille les CIO, le Rectorat, l'Onisep, les BIJ et CIJ, l'ARFtlv.

Elle a en outre organisé et participé à l'espace « Formations » lors du salon Aérotop à Biard (sur les métiers et les emplois dans l'aéronautique). Ce salon a accueilli un grand nombre de visiteurs de tous âges et tous niveaux de formation : des collégiens et lycéens sur de l'orientation, des étudiants sur des poursuites d'études ou recherches de stages, des demandeurs d'emploi ou salariés pour de la reconversion. Chaque entreprise a reçu plus d'une centaine de CV. Enfin, une collaboration a été menée avec le village « Formations » sur le salon de la Croissance verte et les éco-industries à La Rochelle, en partenariat avec l'ARFtlv, et avec l'Onisep pour l'accueil des collégiens et lycéens lors du Carrefour des métiers de bouche à Niort.

➤ **L'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)¹⁴⁸**

✕ **Le réseau des Points Régionaux Conseils (PRC)**

Ce réseau, organisé autour des 10 chargés de missions VAE et formation, a permis d'accueillir plus de 3 630 personnes en entretien conseil. Les 27 partenaires ont mobilisé 75 conseillers pour dispenser ce service, pour un montant de 426 000 €¹⁴⁹ engagés par la Région.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Nombre de personnes conseillées	3 721	3 970	3 899	3 828	3 838	3630
<i>Dont % de femmes</i>	71	70	67	66	66	65
<i>Dont % personnes entre 30 et 44 ans</i>	57			54	54	56
<i>Dont % de demandeurs d'emploi</i>	37	40	38	51,5	49,5	49,6
<i>Dont % titulaires d'un niveau V</i>	33	36	37	35	34	33,5
<i>Dont % infra V</i>	20	15	18	12	12	18
<i>Dont % Seniors (+ de 45 ans)</i>	/	/	/	/	32	31

* données provisoires

Les chargés de mission VAE et Formation ont répondu aux sollicitations d'entreprises ou de partenaires sociaux pour assurer information et conseil auprès de salariés. Bien que les situations de licenciements aient été moins fréquentes ou moins visibles, des partenariats se sont développés avec certaines entreprises.

Cinq « commissions territoriales formation » sont organisées régulièrement sur les territoires suivants : Montmorillon, St Jean d'Angély, Melle, Royan, Jonzac. Animée un élu référent appuyé par un chargé de mission VAE et Formation, elles associent les partenaires locaux du service public pour l'emploi et les entreprises afin de mieux faire connaître l'offre régionale, de définir et construire une offre de formation en lien avec les besoins locaux présents et futurs.

La Cité des Métiers de La Rochelle et la Maison de l'Emploi de l'Économie et de la Formation de Châtelleraut ont été labellisées Service Public de l'Orientation, incluant la contribution des PRC. Fin 2012, le Nord Charente est en attente de signature du Préfet après accord du CCREFP. Ailleurs, des réflexions ont commencé mais sont dans l'attente des effets du nouvel acte de décentralisation qui confierait aux Régions le pilotage de cette démarche.

A six mois, un suivi (téléphonique ou questionnaire transmis par mail) a été réalisé auprès des personnes reçues au sein des PRC au 2ème semestre 2011. 45 % des personnes interrogées sont engagées réellement dans la VAE (soit 1 291 personnes). Parmi elles, 51 % sont recevables et 35 % ont terminé leur démarche. Parmi les personnes ayant terminé leur démarche, 61 % ont obtenu la certification visée et 28 % l'ont obtenue partiellement. Par ailleurs, parmi les personnes interrogées, 20 % ont un projet de formation et 10 % ont suivi récemment une formation.

✕ **L'accompagnement des candidats dans la procédure de VAE**

La Région a mis en place un dispositif de financement de l'accompagnement VAE pour les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non (dans le cadre d'un protocole d'accord Pôle emploi-Région), et pour les publics qui ne disposent pas d'autres solutions de financement. En 2012, 260

148 Sur Mesure n° 29, juillet 2012 : la VAE en Poitou-Charentes

149 Décision 12CP0012 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

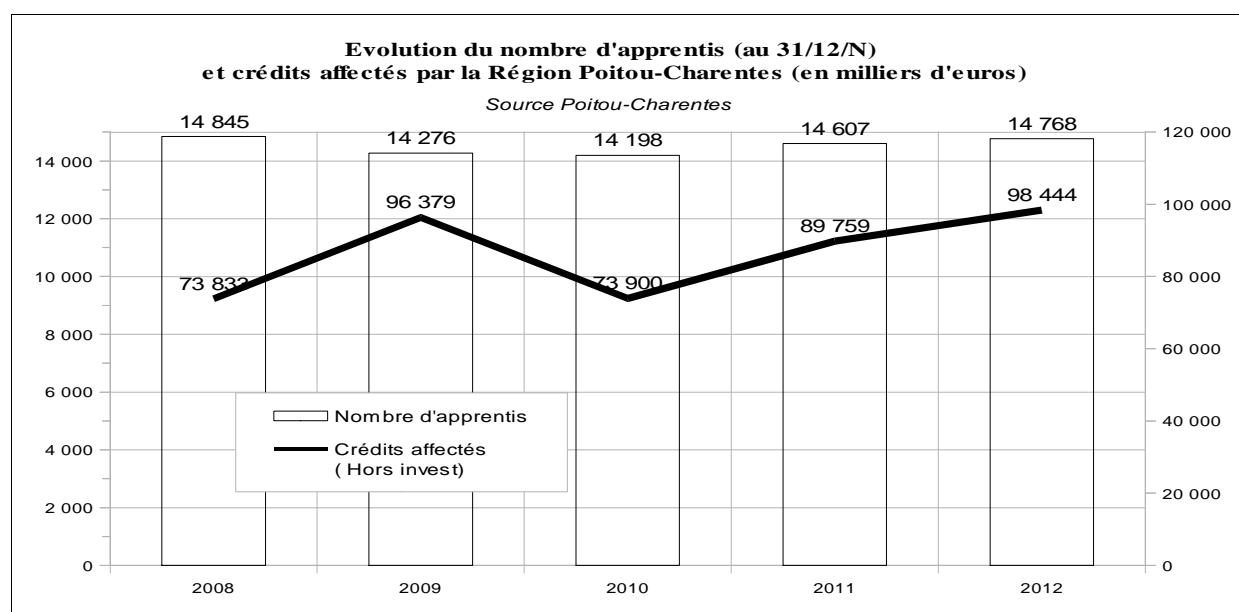
aides à l'accompagnement VAE ont été délivrées pour un montant de 220 000 € pour l'accompagnement.

Ces marchés pour l'accompagnement à la rédaction du dossier de VAE (livret 2) ont été mis en place en février 2009 pour deux ans, renouvelé jusqu'en février 2013. Fin 2011, une évaluation de cette action a été engagée au travers d'une enquête (questionnaires et rencontres en direction des bénéficiaires et des organismes accompagnateurs) sur la période de février 2009 à février 2011.

Ce chantier a permis de faire évoluer le cahier des charges de l'accompagnement VAE pour la période de février 2013 à février 2015, en prenant en compte les propositions des bénéficiaires et des organismes accompagnateurs. Ce cahier des charges a fait l'objet d'un appel d'offres publié puis instruit au dernier trimestre 2012.

3.11. L'APPRENTISSAGE¹⁵⁰

Au 31 décembre 2012, 14 768 jeunes préparent un diplôme ou un titre par l'apprentissage dans l'un des 25 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ou en Section d'apprentissage (SA).



a) Un développement de l'apprentissage vers le haut

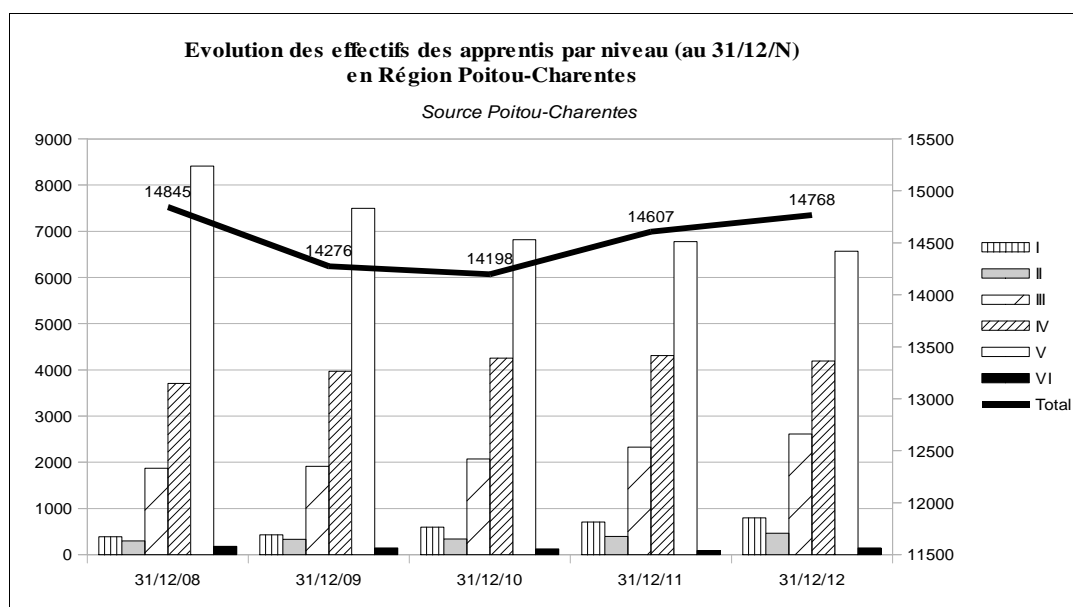
Même si le niveau V reste une composante importante de l'offre de formation par apprentissage, leur part dans la population globale d'apprentis diminue fortement depuis 2004. Les apprentis de niveau V représentent en effet aujourd'hui 44,5 % des effectifs contre 66 % en 2004. A contrario, les niveaux supérieurs de formations connaissent un développement majeur (+ 52 % depuis 2008). Cette évolution traduit le souhait de la Région de construire de véritables filières de formation par apprentissage et d'élever le niveau de qualification des jeunes. Ce développement de l'apprentissage vers le haut diversifie l'offre et contribue en outre à la féminisation des effectifs. Plus le niveau de qualification est élevé, plus la féminisation est forte.

¹⁵⁰ Sur Mesure n°52, janvier 2013 : L'apprentissage

Niveaux de formation	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	Évolution 2008/2012 (en %)
I	384	426	595	704	796	107,3
II	297	329	338	394	460	54,88
III	1 868	1 911	2 071	2 329	2 613	39,88
IV	3 705	3 970	4 254	4 312	4 190	13,09
V	8 411	7 496	6 816	6 779	6 567	-21,92
VI	180	144	124	89	142	-21,11
TOTAL	14 845	14 276	14 198	14 607	14 768	-0,52

Niveaux de formation	2008	2009	2010	2011	2012
Niveau I	57	36	45	40	83
Niveau II	72	48	34	12	174
Niveau III	76	72	91	206	169
Niveau IV	56	80	317	211	111
Niveau V	269	64	48	131	66
Total	530	300	535	600	603

non compris ouverture de places par substitution



b) Une nouvelle génération de conventions quinquennales

L'année 2012 a été marquée par le renouvellement de la convention quinquennale portant création des CFA et SA. A travers la signature de cette nouvelle convention, la Région entend mobiliser ses partenaires, les CFA-SA et Organismes Gestionnaires, à la mise en œuvre des priorités régionales et à l'atteinte de ces objectifs. Ils s'engagent autant qu'ils sont compétents pour le faire à mettre en œuvre actions, mesures et organisations nécessaires pour la réussite de cette ambition. Dans le cadre de la nouvelle convention, la Région crée les conditions pour le développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage en y réaffirmant les priorités régionales concourant au développement de l'apprentissage et aux améliorations visant plus d'efficacité du dispositif, notamment :

- faciliter l'accès de tous à la formation qualifiante au sein des CFA-SA en défendant le principe de gratuité de la formation par apprentissage,
- accueillir tous les jeunes et lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment, par l'intégration des jeunes en situation de handicap et la lutte contre les stéréotypes tenant à l'écart de l'apprentissage les jeunes filles,

- élever le niveau de qualification des jeunes et sécuriser les parcours en développant l'information, le conseil et l'aide à l'orientation, l'individualisation des parcours et organisant des systèmes de prévention et de lutte contre les ruptures,
- accompagner les employeurs d'apprentis et notamment ceux du secteur public qui constitue des potentiels d'emplois importants et propose une palette de métiers étendue aux jeunes,
- favoriser le développement économique, écologique, social et solidaire régional en adaptant l'offre de formation par apprentissage, en l'élargissant vers les métiers du sanitaire et social, du sport et de l'animation et en encourageant l'innovation pédagogique.

Pour accompagner l'atteinte de ces objectifs, la Région participe au financement de la formation des apprentis, en finançant si besoin les CFA tant en fonctionnement qu'en investissement. En 2012, plus de 98 millions d'euros ont été affectés au financement des 25 CFA, aux aides individuelles en faveur des apprentis, au renouvellement des équipements et projets d'investissements et à l'aide versée aux employeurs d'apprentis.

	AFFECTATIONS 2012
<i>Fonctionnement des CFA SA</i>	41 747 999,00 €
<i>Investissements</i>	23 350 973,29 €
<i>Aide au Apprentis</i>	5 843 548,58 €
<i>Actions Qualité</i>	3 900 141,17 €
<i>Primes aux employeurs d'apprentis</i>	23 000 000,00 €
<i>Autres actions (Fonctionnement)</i>	601 406,67 €
TOTAL	98 444 068,71 €

c) Les actions Qualité : un levier financier important pour développer la qualité des formations

Dans le cadre du CPRDFP 2011-2015, la construction de la sécurisation des parcours et l'élévation du niveau de qualification des actifs ont été retenues comme une des orientations stratégiques prioritaires. Dans cette même logique à travers le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage 2011-2015, la Région et l'État ont décidé d'encourager et de soutenir financièrement les initiatives des CFA visant à garantir la qualité de la formation, l'innovation pédagogique et l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés à l'aide d'un appel à projets.

Un appel à projets a été lancé en 2012 auprès des CFA et SA pour qu'ils mettent en place des actions innovantes au titre de la qualité devant répondre aux priorités suivantes :

- diffuser l'information et la connaissance des métiers au plus grand nombre,
- réaliser des actions de soutien pour les apprentis les plus en difficulté,
- sécuriser les parcours et améliorer la réussite aux examens,
- contribuer à l'élévation de la qualification des jeunes en développant les passerelles notamment vers le supérieur,
- accompagner les jeunes dans leur démarche auprès des employeurs à différents niveaux,
- accompagner la professionnalisation des maîtres d'apprentis et renforcer les relations entre les employeurs d'apprentis et (ou) maîtres d'apprentissage,
- adapter et améliorer la formation des personnels,
- initier des projets innovants.

Pour l'année 2012, l'effort financier consacré aux actions Qualité s'élève à 3 900 141 €⁵¹ avec un taux de participation de la Région variant de 50 à 80 % des dépenses prévisionnelles.

151 Décision 12CP0378 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

d) L'effort maintenu en faveur des familles et des employeurs

➤ Promouvoir l'égalité des chances en aidant financièrement les familles

La Région aide également les jeunes et leur famille à supporter les frais liés aux conditions de mise en œuvre de l'alternance en leur octroyant des aides financières spécifiques. Ainsi, en 2012, la Région a reconduit l'aide pour l'achat de l'équipement professionnel des apprentis, souvent onéreux, en versant une subvention aux CFA pour permettre à tous les apprentis entrant en formation d'en bénéficier. Pour l'année scolaire 2012/2013, l'aide régionale moyenne par apprenti est de 200 €, soit une dépense régionale de 1 407 000 €⁵². En plus de cette contribution, elle a maintenu l'ensemble des dispositifs de soutien prévus dans la convention quinquennale en faveur des apprentis. En particulier, l'indemnisation aux frais d'hébergement et de restauration des apprentis qui s'élève en 2012 à 1 354 255 €⁵³.

A compter de la rentrée 2012, tous les apprentis inscrits dans un CFA de Poitou-Charentes quel que soit le mode de transport utilisé (individuel ou collectif), peuvent bénéficier d'une aide globale à la mobilité. Cette nouvelle aide régionale prend la forme d'un montant forfaitaire qui est individualisé en fonction de la distance entre le CFA et l'entreprise pour tenir compte des caractéristiques de l'alternance (deux lieux de formations) et de l'âge pour tenir compte des revenus des apprentis. Les apprentis de moins de 18 ans, moins rémunérés (entre 27 % et 53 % du SMIC), sont les plus aidés. Le montant de l'aide varie de 120 € à 450 € par an en fonction de ces deux critères. La mise en place de ce nouveau règlement permet de verser plus rapidement et en une seule fois l'aide aux apprentis, de simplifier les contrôles administratifs et d'alléger le travail d'accompagnement des CFA. Les dépenses liées à ces nouvelles mesures s'élèvent à 413 430 € sur le dernier semestre 2012 correspondant à 1 629 aides versées mais leur impact réel sera répercuté essentiellement sur l'exercice budgétaire 2013.

Les apprentis ont également bénéficié des aides régionales mises en place en faveur des jeunes :

- l'aide au permis de conduire B de 1 200 € maximum pour les jeunes apprentis titulaires d'un CAP et du Bac pro,
- les tickets Sport en 2012, 515 apprentis ont pu bénéficier de cette aide régionale pour un effort régional,
- le « Fonds social régional » pour faire face aux difficultés passagères les plus lourdes. L'enveloppe globale affectée à ce fonds s'est élevée à 210 969 € en 2012,
- les aides à la mobilité internationale (stage à l'étranger, organisation des séjours).

➤ Encourager les employeurs à s'engager dans l'apprentissage

Le deuxième poste d'affectation des dépenses en apprentissage concerne les aides aux employeurs d'apprentis. Depuis 2006, la Région a progressivement simplifié et revalorisé l'aide aux employeurs d'apprentis pour encourager la signature des contrats et accélérer les délais de versements. Ces efforts maintenus permettent aujourd'hui d'atteindre le cap des 18 500 aides versées par an. En 2012, la Région a attribué aux employeurs d'apprentis 5 819 avances de 500 € et 12 705 primes pour un montant total de près de 17,75 millions d'euros.

152 Délibération 12CR034 du Conseil Régional du 18 juin 2012

Décision 12CP0378 la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

153 Décision 12CP0131 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

	Avances	Fin de formation	Total 2012
Nombre de dossiers	5 819	12 705	18 524
Montant (en M€)	2,91	14,84	17,75

Enfin, la signature de contrats à durée indéterminée entre les apprentis et leurs employeurs est encouragée via le versement du « coup de pouce insertion », d'un montant de 500 euros. En 2012, 34 « coups de pouce insertion » ont été versés.

e) **L'apprentissage, un axe fort du Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes**¹⁵⁴

En 2011, la Région a fait de la Jeunesse sa grande priorité au travers du Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes. L'apprentissage en constitue un axe fort avec l'objectif ambitieux de créer 2 500 places supplémentaires en 5 ans (en plus des 3 000 places créées depuis 2005), objectif réaffirmé dans le COM signé avec l'État.

A la rentrée 2012, la Région a décidé l'ouverture de plus de 600 nouvelles places de formation par apprentissage¹⁵⁵ dont les 2/3 visent des niveaux supérieurs de formation et 69 places dans les métiers liés à l'excellence environnementale. Globalement, l'augmentation du nombre d'apprentis dans ces filières se confirme une nouvelle fois cette année, avec au 1er décembre 2012, 1 337 apprentis en formation (+100 par rapport à décembre 2011). Cette augmentation importante des effectifs concrétise la volonté de la Région de développer l'apprentissage dans les filières du développement durable telles que les éco-industries et les énergies renouvelables.

Concrètement, la Région a contribué à l'élargissement des formations par apprentissage en ouvrant à la rentrée 2012 deux nouvelles formations dans le domaine de la natation et de la voile. Ces ouvertures constituent une première étape dans la construction d'un CFA aux métiers du sport et de l'animation dont l'ouverture est prévue début 2013.

Par ailleurs, à la rentrée 2012, le CFA de l'enseignement supérieur a vu le jour avec le soutien de la Région. Porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant les Universités de Poitiers et de la Rochelle, l'ENSMA et le CNAM, ce CFA hors murs propose aujourd'hui 33 formations universitaires par apprentissage et accueille près de 533 apprentis fin 2012.

➤ **Accompagner l'apprentissage auprès des employeurs publics**

Réaffirmé dans le nouveau COM, le développement de l'apprentissage auprès des employeurs publics constitue un axe de développement important pour élargir les potentiels d'emplois des jeunes et répondre aux besoins des collectivités territoriales, et fonctions publiques hospitalières confrontées au renouvellement massif de leurs personnels.

L'ouverture de la prime aux employeurs d'apprentis au secteur public décidée¹⁵⁶ par la Région en 2009 a permis d'augmenter sensiblement les effectifs d'apprentis employés par les collectivités territoriales. En 2008, seuls 96 apprentis étaient employés dans le secteur public. Depuis le 1er juin 2012, 184 nouveaux contrats publics ont été comptabilisés ce qui porte le nombre actuel d'apprentis dans le secteur public à 243 apprentis. En 2012, le montant des primes versées aux employeurs du secteur public atteint près de 384 000 €.

154 Délibération 10CR060 du Conseil Régional du 18 octobre 2010

155 Décisions 12CP0013 et 12CP0322 des Commissions Permanentes du 12 janvier 2012 et du 17 septembre 2012

156 Décision 09CP0224 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 6 juillet 2009

Par ailleurs, la Région s'investit en tant qu'employeur et s'est engagée à développer le recrutement d'apprentis parmi ses agents. En 2012, 51 jeunes en apprentissage sont formés au sein des services de la Région, dont 30 recrutés en 2012.

Enfin, la Région a renouvelé son soutien à l'action du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne en finançant le recrutement d'un prospecteur de l'apprentissage chargé de rencontrer les collectivités territoriales pour les accompagner dans leur démarche de recrutement d'un apprenti¹⁵⁷.

➤ **L'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap**

L'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap ou en difficultés sociales constitue une priorité partagée par l'État, la Région et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

Consciente de la nécessité de proposer un accompagnement particulier aux apprentis en situation de handicap ou en grande difficulté, la Région a réaffirmé son soutien financier¹⁵⁸ au dispositif Service d'Appui Régional à l'Apprentissage des Handicapés (SARAH) en octroyant une subvention de près de 199 515 € à l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses de l'Assurance Maladie d'Auvergne, du Limousin et du Poitou-Charentes (UGECAM), organisme gestionnaire du centre "Les Terrasses" de Niort. Réparties sur tout le territoire régional, les 19 cellules d'appui SARAH permettent d'accompagner les travailleurs handicapés en milieu ordinaire plutôt que de leur proposer des établissements spécialisés.

➤ **Le plan régional en faveur de la prospection des employeurs**

Avec l'objectif ambitieux de former 2 500 apprentis supplémentaires d'ici fin 2015, la Région et l'État réaffirment dans le cadre du nouveau COM une volonté forte de développer la prospection des entreprises pour permettre à tous les jeunes de se former par la voie de l'apprentissage.

Compte-tenu des difficultés accrues que rencontrent les jeunes en période de crise économique, pour trouver un employeur afin de signer un contrat d'apprentissage, la Région a adopté¹⁵⁹ un plan régional en faveur de la prospection des employeurs en soutenant l'action menée par les CFA et par le Centre de gestion de la FPT de la Vienne en direction des collectivités territoriales. L'effort financier de la Région s'élève à 432 000 €.

f) Des grands projets d'investissements en faveur des CFA

En 2012, la Région a soutenu le projet de construction de l'École d'Ingénieurs par Apprentissage en affectant un effort financier de 1 194 000 €¹⁶⁰ (dont 944 000 € au titre du COM et 250 000 € au titre du CPER). Prévue pour accueillir 640 apprentis (soit plus de 300 apprentis supplémentaires), cette nouvelle école devrait ouvrir ses portes en avril 2014. Parallèlement, la Région a poursuivi les consultations des professionnels et partenaires pour mettre en œuvre très rapidement la nouvelle carte des formations par apprentissage de la Charente, comme elle s'y était engagée, autour des 5 pôles identifiés¹⁶¹ suivants :

157 Délibération 12CR105 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

158 Décision 12CP0322 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

159 Délibération 12CR105 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

160 Décision 12CP0246 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 juillet 2012

161 Délibération 11CR003 du Conseil Régional du 28 mars 2011

- à l'Isle d'Espagnac : pôle des métiers industriels et mécatroniques et pôle hôtellerie – restauration,
- à Chasseneuil sur Bonnieure : pôle des métiers du bâtiment et de l'éco-construction,
- à Cognac : Pôle du Cognac et des services à la personne notamment, la vente, la coiffure et la tonnellerie, de l'alambic et du verre,
- à Barbezieux : pôle des métiers de l'artisanat et des services notamment, les métiers de bouche, la vente (produits alimentaires), la petite enfance.

Concrètement, la Région a affecté¹⁶² en 2012 une enveloppe de plus de 17 millions d'euros pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations et a pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et l'intégralité du financement des projets de reconstruction des CFA de Cognac et Barbezieux.

3.12. MOBILITÉS INTERNATIONALES

Qu'il soit lycéen, étudiant, apprenti ou jeune demandeur d'emploi, tout jeune du territoire régional peut obtenir auprès de la Région une aide pour l'aider à organiser et/ou financer un séjour ou un stage à l'étranger¹⁶³. Obligatoires ou facultatifs, ces étapes de mobilité constituent un atout indéniable dans le parcours des jeunes pour les aider à gagner en maturité, en confiance en soi, en aisance linguistique, et leur permettent d'acquérir une expérience professionnelle dans un contexte culturel différent de celui dans lequel ils ont été durant leur formation. Tous ces éléments participent à augmenter leur employabilité et à aborder le marché du travail plus sereinement.

L'année 2012 a connu une légère progression en termes de nombre de bénéficiaires et 3 533 jeunes au total ont pu bénéficier de l'un des dispositifs mis en place par la Région (3 382 en 2011). Ces résultats permettent de placer Poitou-Charentes à une place très honorable au niveau des régions françaises contribuant à la mobilité internationale des jeunes.

a) Les demandeurs d'emploi

Au cours de l'année 2012, 165 candidats ont été vus en entretien individuel, soit une baisse d'environ 20 % par rapport à 2011. Contrairement aux années précédentes pour lesquelles la répartition annuelle était relativement équilibrée, cette année, 50 % des jeunes ont été reçus entre septembre et décembre. Cela peut laisser penser qu'après une recherche d'emploi ou une tentative de poursuite d'études infructueuses, ces jeunes diplômés se sont tournés vers un stage à l'étranger qui représente une solution. Cette donnée est également à prendre en compte dans l'analyse du nombre de candidats placés puisque pour ceux rencontrés très tardivement, le temps de gestion du dossier est très court pour un bilan annuel. Si l'on prend en compte les dossiers classés sans suite, 143 dossiers ont été traités, 108 jeunes demandeurs d'emploi sont partis en stage (soit un taux de placement de 75 % équivalent à 2011) et une trentaine de demandes sont en cours de traitement en fin d'année.

En 2012, le niveau de formation des participants au programme est en hausse. En 2011, les jeunes titulaires d'un niveau équivalent ou supérieur au Bac + 3 représentaient 40 % des départs. Ils sont 51 % en 2012. A l'inverse les jeunes peu qualifiés (équivalent bac ou inférieur) passent de 19,5 % en 2011 à 14 % en 2012. La répartition des candidats en fonction de leur département d'origine est relativement équilibrée avec toutefois une représentation plus importante des jeunes originaires de Charente-Maritime. Contrairement aux années passées, le département de la Charente a pris le pas sur les Deux-Sèvres. Comme les années précédentes, la mobilité reste majoritairement féminine

162 Décision 12CP0368 de la commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

163 Sur Mesure n°18, juin 2012 : la mobilité internationale

(60 %). Enfin, l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse totalisent 71 % des départs, et l'anglais demeure la langue à maîtriser en priorité. Les autres destinations européennes constituent 16 % des destinations choisies et 13 % des jeunes partent plus loin pour réaliser leur stage (Pérou, Singapour, Tanzanie, Mexique, Inde, Éthiopie, Canada). En contrepartie des départs, 11 jeunes étrangers ont été accueillis dans les entreprises de la région.

b) Les apprentis

Suite aux modifications du règlement des Bourses de la Mobilité des Apprentis en 2011, les CFA ont désormais la charge de l'organisation des séjours des apprentis à l'étranger. Ce changement n'a pas eu d'incidence notable sur l'évolution du programme et 70 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2012. Les mobilités mises en place durent 3 semaines et sont généralement la première occasion de partir à l'étranger pour les jeunes bénéficiaires. 7 établissements ont participé au projet. Pour 5 d'entre eux il s'agissait d'une nouvelle participation suite à une expérience antérieure (Cipecma, MFR Mauléon, MFR St Germain de Marencenne, Antenne de Montmorillon du CFA agricole de la Vienne, Maison de la Formation 86). La Chambre des Métiers de la Charente-Maritime et celle de la Vienne ont envoyé un groupe pour la première fois dans le cadre du programme. Les 5 premiers groupes ont bénéficié d'un co-financement européen suite à l'obtention de fonds pour la période 2010/2012. A l'inverse des autres types de mobilité, celle des apprentis est plutôt masculine (88 %) ce qui est supérieur à la proportion masculine dans l'apprentissage (68 %). Pour ce qui concerne les destinations, 57 % des apprentis se sont rendus en Espagne, 20 % au Portugal, et 11,5 % respectivement en Angleterre et Allemagne.

Il est important de souligner que ce programme suppose un engagement volontaire des CFA dans la mesure où les entreprises qui emploient les apprentis doivent accepter de les libérer pour leur permettre de participer au projet. Dans certains cas les formateurs doivent faire preuve de conviction pour obtenir l'adhésion des employeurs. Les retours des apprentis sont toujours très enthousiastes et la participation à un tel projet leur ouvre des perspectives qui modifient leur avenir professionnel.

c) Les stages et séjours en cours de cursus : 3 344 bénéficiaires

La Région propose de nombreuses solutions pour accompagner les jeunes dans le financement de leur mobilité en cours de formation, ainsi :

- 2 211 jeunes ont ainsi pu bénéficier d'une Bourse de la Découverte – stage professionnel en 2012,
- 623 étudiants ont obtenu un complément de financement à une bourse européenne pour étudier dans une université européenne partenaire de leur université française,
- 510 jeunes ont reçu une bourse Erasmus stage cofinancée par la Région et l'Europe.

Ces données traitées de façon globale sont exactement similaires à celles de 2011 (3 334 bénéficiaires). La mobilité en cours de cursus évolue vers une féminisation avec 61 % de jeunes femmes en 2012 contre 57 % en 2011. La tendance des stages et séjours en Europe tend également légèrement à la hausse avec 65 % (63 % en 2011). Les Bac + 2 sont mieux représentés qu'en 2011 : 22,5 % (18 % en 2011), de même que les bac professionnels (12 % en 2012 contre 9 % en 2011). Les niveaux supérieurs tendent à la baisse : 33 % d'entre eux préparent un Master et 20 % une Licence (38 % et 21 %). Les financements concernent majoritairement des séjours de 2 à 24 semaines avec plus de 60 % des dossiers dont la durée est inférieure à 15 semaines. Les stages/séjours longs (15 à 25 semaines) représentent 24 % de bénéficiaires.

Le programme Erasmus Stage complète les Bourses de la Découverte en apportant un financement européen aux financements régionaux consacrés à la mobilité des étudiants. Depuis plusieurs années, le Consortium Régional, animé par la Région, réunit plusieurs établissements d'enseignement supérieur et travaille pour valoriser la mise en commun de bonnes pratiques et d'outils de gestion de la mobilité. Des co-financements significatifs ont pu être régulièrement obtenus pour le projet régional. Le dernier appel d'offre auquel la Région a répondu a généré un financement de 1 088 045 € pouvant concerner 678 étudiants (1 108 875 € en 2011). Ces fonds sont actuellement en cours d'utilisation puisque la période d'utilisation court jusqu'au 31 septembre 2013.

3.13. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La Région a adopté le 23 mars 2012 un Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche¹⁶⁴. Cette démarche marque la volonté de la Région de mettre en perspective et de reformuler le soutien qu'elle apporte à ce domaine afin qu'il contribue pleinement au développement du Poitou-Charentes.

Ce schéma a été élaboré après une large concertation engagée sur la base d'un rapport préalable adopté à la fin juin 2011 présentant l'état des lieux et les orientations. La concertation s'est achevée par l'organisation d'une Convention rassemblant près de 90 personnes le 12 janvier 2012 à la Maison de la Région avec les Présidents et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, les autorités académiques, les représentants des collectivités et les acteurs socio-économiques.

En application de ce Schéma, deux chantiers prioritaires ont été engagés :

- la définition des pôles stratégiques de recherche vers lesquels la Région souhaite flécher une large part de ses financements accordés au soutien à la recherche. Sur la base d'une cartographie de la recherche regroupant en 6 pôles stratégiques l'essentiel du potentiel de recherche régional, et après concertation avec les universités et les organismes de recherche, la Région a défini¹⁶⁵ les 16 axes stratégiques vers lesquels elle souhaite affecter 70 à 80 % de ses financements pour les bourses doctorales, les bourses de chercheur invités, les équipements de laboratoires, et d'autres programmes spécifiques de recherche. Cette mesure s'appliquera à partir de 2013,
- l'expérimentation d'un dispositif à l'attention des lycéens visant à les sensibiliser à poursuivre des études supérieures après l'obtention du baccalauréat. Cette expérimentation, conduite avec les autorités académiques, concerne 5 lycées situés en milieu rural et sera mise en œuvre dès janvier 2013. Sur la base de cette expérience, un dispositif pérenne à l'attention de l'ensemble des lycées sera défini.

Par ailleurs de septembre à novembre 2012, la Région a participé avec les services de l'État à l'organisation en Poitou-Charentes des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle a accueilli à la Maison de la Région la réunion de synthèse des Assises régionales.

a) Le soutien à la recherche

➤ Appels à projets régionaux de recherche

Depuis 2006, la Région a engagé 3 appels à projets et financé dans ce cadre 39 projets de recherche portés par les laboratoires du territoire régional sur les thèmes prioritaires de la Croissance Verte,

¹⁶⁴ Délibération 12CR010 du Conseil Régional du 23 mars 2012

¹⁶⁵ Délibération 12CR104 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

l'Excellence Environnementale, les Écoactivités, les biotechnologies, l'écologie industrielle ainsi que l'éducation, l'égalité d'accès aux savoirs et aux services publics. La Région a effectué des versements à hauteur de 450 946 € en 2012 pour la réalisation de ces programmes de recherche qui se déroulent généralement sur 3 ans.

➤ **Un soutien renforcé aux chercheurs**

Depuis 2004, la Région finance la totalité de ses allocations et bourses doctorales sous forme de contrats de travail. Elle reconnaît ainsi le rôle des jeunes chercheurs dans leur laboratoire par un statut et une rémunération adaptés à leur contribution au développement de la recherche.

En 2012, la majorité des projets de thèses financés par la Région a participé au développement de la connaissance et des technologies en relation avec la croissance verte dans toutes ses approches scientifiques, ainsi qu'au titre de l'éducation, de l'égalité d'accès aux savoirs et aux services publics.

	Bourses doctorales régionales		Bourses doctorales cofinancées		Total doctorants		Bourses chercheurs invités	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
2007	25	1 718 250 €	16	822 335 €	41	2 540 585 €	27	235 700 €
2008	28	2 118 000 €	13	701 140 €	41	2 819 140 €	25	228 700 €
2009	28	2 118 000 €	13	733 656 €	41	2 851 656 €	27	238 450 €
2010	26	1 948 560 €	13	719 673 €	39	2 668 233 €	28	234 550 €
2011	32	2 491 200 €	10	478 266 €	42	2 969 466 €	31	229 800 €
2012¹⁶⁶	33	2 575 350 €	7	336 945 €	40	2 912 295 €	33	229 216 €

➤ **La promotion de la recherche et la diffusion de la culture scientifique**

La Région, au-delà de son soutien prévu au Contrat de Projets État-Région (CPER) 2007-2013, finance des actions de diffusion de la culture scientifique menées en direction des acteurs économiques et du grand public sur l'ensemble du territoire régional. A ce titre, la Région a renouvelé son soutien à hauteur de 400 000 € en 2012 à l'Espace Mendès-France¹⁶⁷ pour ses actions de diffusion de la culture scientifique, en partie financées dans le cadre du CPER, et la coordination à l'échelon régional pour la Fête de la Science, ainsi que la production de la revue «l'Actualité».

Un programme de 26 colloques scientifiques de haut niveau avec des chercheurs de renommée internationale, proposés et gérés par les établissements d'enseignement supérieur sur des critères d'excellence et couvrant la diversité des thèmes scientifiques, a été financé à hauteur de 100 300 € en 2012¹⁶⁸.

Après le succès des trois premières éditions du festival cinématographique « Filmer le Travail » auprès du public (doublement du nombre de participants, soit plus de 5 000 spectateurs) et des médias, au niveau régional et national, l'association « Filmer le travail » a bénéficié d'un nouveau financement de 80 000 € de la Région (budgets Recherche et Régie « Poitou-Charentes Cinéma »), partenaire principal, pour l'organisation de la 4ème édition de ce festival qui se tiendra du 8 au 17

166 Décisions 12CP0144, 12CP0324 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 16 avril et 17 septembre 2012

167 Décision 12CP0144 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

168 Décision 12CP0144 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

février 2013, avec le souhait de confirmer une lisibilité nationale et internationale à cette thématique sociale.

Parce que l'École de l'ADN s'adresse particulièrement aux lycéens et participe à la démarche régionale de redonner aux lycéens l'envie de faire des études scientifiques, avec l'opération « Lycées, recherche et métiers scientifiques », la Région a financé les activités de l'École de l'ADN en 2012 à hauteur de 25 000 € et a affecté 5 000 € complémentaires¹⁶⁹ pour participer à la modernisation et le développement des moyens techniques de l'École de l'ADN en réponse au succès de ses programmes dans les lycées.

Le concours national « Faites de la Sciences » a été créé à l'initiative de la Conférence des Directeurs d'UFR Sciences des Universités françaises pour susciter l'intérêt des lycéens et collégiens pour les filières scientifiques. Après le CNRS en 2008, l'UNESCO en 2009, La Villette en 2010, l'Université de Poitiers a été choisie en 2011 puis 2012, pour accueillir la finale nationale. Le concours comportant une phase régionale et une phase nationale, la Région a décidé d'affecter à chacune des Universités de Poitiers et de La Rochelle une subvention de 6 000 € pour le financement du concours régional et à l'Université de Poitiers une subvention de 10 000 € pour le financement de l'organisation du concours national pour la deuxième fois en Poitou-Charentes.

La Région participe à hauteur de 8 000 €⁷⁰ à l'organisation des XXII èmes Rencontres CNRS Jeunes « Sciences et Citoyens » dont l'objectif principal est de faciliter la rencontre entre 500 jeunes européens et 150 chercheurs de toutes disciplines et instaurer un dialogue sur 10 thèmes traités en atelier concernant l'avenir, l'évolution de notre société et celle de la planète.

➤ **La poursuite de l'effort en faveur des programmes de recherche en santé et d'équipements des laboratoires**

La Région a apporté en 2012 son soutien à la recherche dans la santé sur les programmes suivants :

- 120 000 € pour les deux années 2012 et 2013 pour les travaux de recherche sur le Porc Biomédical et l'Ischémie Reperfusion en transplantation d'organes¹⁷¹ réalisés en collaboration entre l'INRA, l'Université de Poitiers, le CHU de Poitiers,
- 200 000 € pour le soutien des travaux de 5 équipes du CHU de Poitiers reconnues ou en émergence¹⁷²,
- 122 655 € pour 3 programmes retenus dans l'appel d'offre interne du Cancéropôle Grand Ouest pour 2012¹⁷³ ; les laboratoires concernés sont : l'Institut de Physiologie et de Biologie Cellulaire de l'Université de Poitiers, le Centre d'Investigation Clinique et le laboratoire Cellules souches leucémiques et le service d'anatomo-pathologie du CHU de Poitiers, le laboratoire Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) de l'Université de La Rochelle,
- 150 000 € pour la recherche-action « Prair'innov » concernant le reconversion de grandes cultures en luzerne¹⁷⁴,
- 149 170 € pour la réalisation des premiers travaux engagés dans le cadre de l'Institut de la Chimie Verte sur la valorisation de coproduits de la vigne pour des applications cosmétiques, thérapeutiques et phytosanitaires¹⁷⁵.

169 Délibération 12CR113 du Conseil régional du 17 décembre 2012

170 Décision 12CP0264 de la Commission Permanente du Conseil régional du 13 juillet 2012

171 Décision 12CP0144 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 avril 2012

172 Décision 12CP0144 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 avril 2012

173 Délibération 12CR113 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

174 Cf. politique d'innovation

175 Délibération 12CR075 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

Par ailleurs, au titre de la procédure annuelle d'appels à projets « équipement de laboratoires », 54 projets ont été subventionnés à hauteur de 442 192 €¹⁷⁶. Ils concernent les laboratoires des Universités de Poitiers et de La Rochelle, de l'ENSMA et des grands organismes de recherche présents en Poitou-Charentes.

b) L'enseignement supérieur

En 2012, la Région confirme son implication dans le secteur de l'enseignement supérieur, notamment autour de deux axes :

➤ **Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur**

La Région a mis en place des bourses d'accès à l'enseignement supérieur afin d'une part, d'améliorer les conditions de réussite des bacheliers de Poitou-Charentes dans les filières d'enseignement supérieur, et d'autre part, de renforcer l'attractivité des filières scientifiques essentielles pour l'avenir de l'économie française¹⁷⁷. La Région attribue, depuis la rentrée de septembre 2006, une bourse de 1 000 € accompagnée d'un ordinateur portable à de nouveaux bacheliers entrant dans une filière scientifique et dont les revenus familiaux sont situés immédiatement au dessus des tranches de revenus ouvrant droit aux bourses de l'État.

Ce dispositif a bénéficié depuis 2006 à 1 275 nouveaux bacheliers.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de bénéficiaires	189	183	178	210	179	182	154	1 275

En 2012, 362 étudiants ont reçu 1 000 euros, dont :

- 154 nouveaux bénéficiaires (+ un ordinateur portable),
- 208 jeunes entrés dans le dispositif depuis 2006, qui sont passés en année supérieure.

De même, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), association d'éducation populaire dont la vocation est de développer l'engagement solidaire et de lutter contre les exclusions, a bénéficié d'une aide régionale de 35 000 € pour la réalisation des programmes d'actions 2012 en Poitou-Charentes : en plus de ses activités traditionnelles, l'AFEV a assuré la continuité de ses actions nouvelles de 2010 concernant l'accompagnement individualisé de jeunes lycéens de LEP destiné à prévenir leur décrochage scolaire, et l'installation en co-location d'étudiants engagés dans une action de solidarité pour un public ou un quartier donné, permettant de favoriser le développement de la mixité sociale.

Enfin, pour permettre la rencontre entre les étudiants et les entreprises ou associations situées en milieu rural, souvent favorable à une insertion ultérieure, la Région a décidé en janvier 2011 d'encourager la réalisation de stages en milieu rural en contribuant au financement des coûts de déplacement et d'hébergement des stagiaires par l'attribution d'une aide forfaitaire calculée sur la base d'un financement de 50 € par semaine de stage. Cette aide a bénéficié en 2012 à 21 étudiants pour 12 400 €.

176 Décision 12CP0144 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 avril 2012

177 cf politique d'innovation

➤ **Le soutien aux filières spécifiques**

La Région a poursuivi son soutien financier au développement de certaines filières spécifiques d'enseignement supérieur. Il en est ainsi :

- du premier cycle de l'Institut d'Études Politiques de Paris installé à Poitiers qui développe son attractivité pour le recrutement d'étudiants latino-américains en premier cycle et renforce son implication locale par différentes initiatives (actions éducatives en faveur des élèves issus de quartiers en difficulté, appui à la convention d'éducation prioritaire signée par le lycée Édouard Branly à Châtelleraut, développement de programmes de recherche avec l'Université de Poitiers...), qui a bénéficié en 2012 d'un soutien financier de 200 000 €,
- des formations universitaires assurées par l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) sur les techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier, au titre du Pôle international de la biodiversité, que la Région a financé pour l'année 2012 à hauteur de 40 000 €.

➤ **L'investissement dans les infrastructures universitaires et le logement étudiant**

En application de l'article 3 du CPER 2007-2013 relatif à l'enseignement supérieur, la Région a engagé en 2012 sa participation dans 3 nouvelles opérations¹⁷⁸ :

- 367 000 € pour le programme de modernisation des équipements de l'École Européenne Supérieure de l'Image,
- 500 000 € pour la construction de la résidence universitaire Jean Jouzel à La Rochelle,
- 255 000 € pour la l'extension des locaux de l'École d'Ingénieurs par l'Apprentissage à Angoulême.

La Région a effectué des versements d'un montant de 1 981 330 € aux maîtres d'ouvrage des opérations engagées au cours des années précédentes en matière de logement étudiant et de constructions universitaires.

178 Décisions 12CP0080, 12CP0246, et 12CP0381 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 13 février, 13 juillet et 19 novembre 2012

4. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis 2004, la Région, par sa priorité d'Excellence environnementale, a développé et diversifié son action en faveur des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

L'augmentation conséquente et à pas de temps régulier du coût des différentes énergies d'origine fossile, démontre la pertinence de cette stratégie volontariste et partagée avec de plus en plus d'acteurs en région : particuliers, petites et grandes entreprises, exploitations agricoles, associations et collectivités locales.

En 2012, dans une réalité de vulnérabilité et de précarité énergétiques de plus en plus prégnante, la Région a fortement accompagné les bailleurs sociaux, avec 870 logements programmés en réhabilitation thermique et les particuliers, avec plus de 310 opérations d'isolation de toitures ou d'ouvertures.

2012 se caractérise également, par la diversification du bouquet énergétique avec le soutien technique et/ou financier à 336 projets d'électricité solaire par le fonds de résistance photovoltaïque, de 26 installations microéoliennes, d'une quarantaine de projets d'unités de méthanisation, dont 2 nouvelles sont en construction.

4.1. UN HABITAT DURABLE RÉPONDANT AUX ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMES ET ÉCOLOGIQUES¹⁷⁹

a) La sobriété énergétique pour des logements de qualité

En 2012, la Région a développé son soutien, auprès des bailleurs sociaux, pour l'augmentation quantitative et qualitative d'une offre locative économiquement accessible aux plus modestes. Les dispositifs partenariaux avec la Caisse des Dépôts ont démontré, cette année encore, leur pertinence face au triple objectif régional d'économies d'énergie, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de baisse durable des charges pour les locataires.

➤ Le dispositif régional d'aide à la basse consommation dans le logement social neuf¹⁸⁰

Dans la même logique que le premier dispositif d'aide 2007-2010 qui avait soutenu la construction de 1 706 logements sociaux à Très Haute Performance Énergétique (THPE)¹⁸¹, la Région s'était engagée, en 2010, avec la Caisse des Dépôts à inciter les bailleurs sociaux à construire à un niveau de performance plus exigeant que la réglementation en vigueur avec la labellisation BBC-Effinergie¹⁸² et en anticipation de la réglementation thermique 2013. Il s'agissait d'une aide à l'investissement dont le montant est calculé par référence à la bonification d'intérêts générés par les emprunts octroyés aux bailleurs sociaux par la Caisse des Dépôts afin de contribuer au financement des bâtiments BBC.

En 2012, la Région a soutenu 855 logements engagés dans cette voie d'excellence énergétique. La part des logements BBC dans le volume global de logements sociaux atteint à fin 2012 les 80 %¹⁸³, taux élevé concrétisant l'ambition régionale de « généraliser le BBC ».

179 Sur Mesure n°30, juillet 2012 : habitat durable

180 Sur Mesure n°13, avril 2012 : logements sociaux neufs BBC

181 Sur Mesure n° 45, novembre 2011 : Économies d'énergie

182 Décision 10CP0033 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 janvier 2010

183 Taux de pénétration du BBC : nombre de logements sociaux BBC aidés par la Région / nombre de logements sociaux agréés par l'État l'année n-1

Logements basse consommation	2010	2011	2012
Nombre d'opérations subventionnées	7	44	53
Nombre de logements programmés	112	650	855
Montant des subventions accordées en euros	487 782	2 781 298	3 675 564

L'objectif global des 2 000 logements aidés pour 9 M€ d'engagements est atteint, en janvier 2013, en prenant en compte les opérations dont les dossiers ont été instruits en partenariat avec la CDC, fin 2012.

Au-delà du BBC, dont les exigences ont été peu ou prou intégrées par la nouvelle réglementation thermique dite RT 2012, la Région a initié, dès juillet 2012¹⁸⁴, un soutien aux mille premiers logements, dont 200 logements sociaux, à très basse consommation labellisés Effnergie+ et consommant 20 % de moins que l'exigence de la RT 2012. Les projets sont en phase de définition programmatique ou de conception sur ce nouveau niveau d'excellence environnementale.

➤ **Le dispositif régional d'aide à la haute performance énergétique dans les opérations de réhabilitation des logements sociaux**

Après une première période 2009-2010 de structuration et de lancement d'une dynamique régionale en partenariat avec l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat Poitou-Charentes (AROSH-PC), la convention triennale de partenariat avec la Caisse des Dépôts¹⁸⁵, signée début 2011, s'inscrivait dans l'objectif d'aider plus de 8 000 logements dont les organismes sociaux avaient programmé la réhabilitation à court terme.

Cette aide agit par bonification des prêts consentis par la Caisse des Dépôts, de façon forfaitaire et croissante selon les gains énergétiques attendus par les travaux de réhabilitation. Elle se décline en deux branches ciblant les logements de classe E, F et G financés en éco-prêt logement social d'une part, et les logements de classe D financés en prêt réhabilitation d'autre part. En 2012, 870 logements ont été réhabilités pour une haute performance énergétique, soit un total cumulé de 3 076 logements.

Logements haute performance énergétique	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre d'opérations subventionnées	6	11	21	10	48
Nombre de logements réhabilités*	320	677	1 209	870	3 076
Montant des subventions accordées en euros	601 612	1 035 598	2 113 004	1 984 941	5 735 155

* dont logements de catégorie D : 60 en 2009, 211 en 2010, 892 en 2011 et 365 en 2012.

En 2012, les opérations soutenues génèrent 42 M€ de travaux sur les bâtiments et dégagent en moyenne une économie d'énergie de 139 kWh/m².an.

De plus, dans le cadre de son action pour favoriser l'accès pour tous à un habitat sain et économe, la Région a également mobilisé, en 2012, des fonds européens FEDER pour 10 projets représentant 734 logements. Le soutien apporté dans le cadre de l'Axe 2 Mesure 1 est de 2 778 690 euros pour

184 Décision 12CP0268 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

185 Décision 11CP0083 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011

un coût total des seuls travaux de performance énergétique de 11,3 M€ et un gain énergétique moyen estimé à 139 kWh/m².an.

b) Le plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité

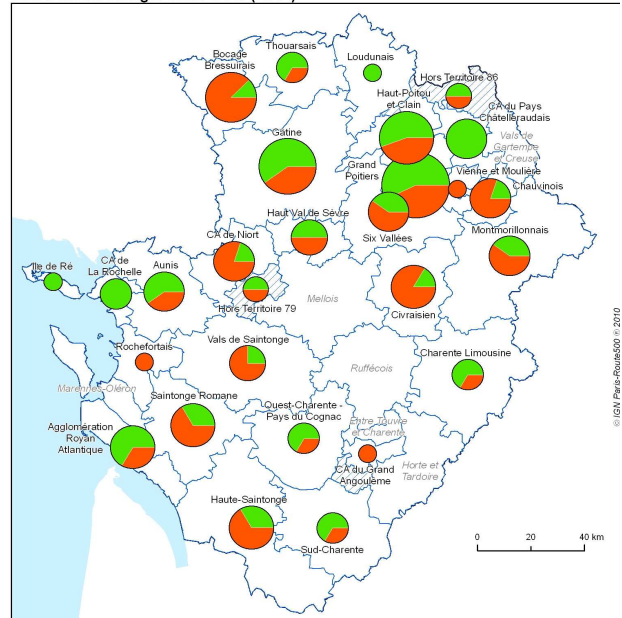
La vulnérabilité et la précarité énergétique des foyers est un facteur d'inégalités sociales et de distorsion de plus en plus important dans les modes de vie, creusant un fossé entre les différentes catégories de la population. La Région a décidé d'agir pour la maîtrise de l'énergie avec un double objectif : limiter les charges des ménages et offrir un habitat sain. Ainsi, deux dispositifs complémentaires d'intervention ont été mis en place : le micro-crédit 0 % énergie verte¹⁸⁶ en Poitou-Charentes, dès 2008, et depuis novembre 2011, le dispositif « isolation de 10 000 toitures »¹⁸⁷ dans le cadre du Plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité¹⁸⁸.

➤ Micro-crédit 0 % énergie verte en Poitou-Charentes

En 2012, 132 foyers ont bénéficié d'un micro-crédit régional 0 % énergie verte en Poitou-Charentes, ce qui correspond à une bonification des prêts par la Région à hauteur de 62 412 euros et à 1 311 015 euros de travaux de maîtrise d'énergie et d'énergies renouvelables. 59 % des travaux réalisés par les ménages concernant des travaux de maîtrise de l'énergie. Il est rappelé que sur la première génération du micro crédit 0 % énergie verte en Poitou-Charentes (2009-2012), ce sont 2 261 foyers qui ont été soutenus représentant un soutien régional de 1 098 765 euros pour un budget global de travaux de l'ordre de 29,95 M€.

Ces prêts accordés dans le cadre d'un partenariat renouvelé et désormais élargi à 4 réseaux d'établissements financiers, que sont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, le CIC Ouest, Domofinance, viennent compléter les 2 200 premiers prêts financés sur la période 2009 – 2011.

REGION POITOU-CHARENTES
Soutien aux travaux des particuliers
Micro-crédit énergie verte à 0% (2012)



Source : Région Poitou-Charentes (décembre 2012)

© IAAT Poitou-Charentes 2012

186 Décision 08CP0333 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 7 juillet 2008

187 Décision 11CP082 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

188 Délibération 10CR045 du Conseil Régional du 28 juin 2010

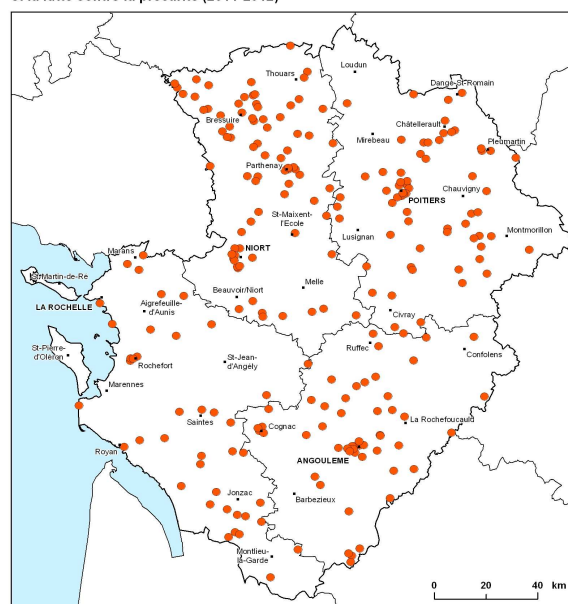
➤ **« Isolation de 10 000 Toitures »**

Le dispositif de la Région « Isolation de 10 000 Toitures » permet un soutien à la réalisation de travaux d'isolation de toitures, combles habitables ou perdus, de toitures-terrasses auprès des ménages à revenus modestes, en particulier les retraités. Objet d'un Contrat Régional d'Engagement¹⁸⁹ avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah,) il vient compléter les aides du programme national « Habiter Mieux » géré dans le cadre des Contrats Locaux d'Engagement (CLE) avec les différentes collectivités locales Poitou-Charentes.

En 2012, il a permis un soutien financier à 235 foyers pour un montant de 115 512 euros. Le montant total des travaux d'isolation est de 506 428 euros correspondant à l'isolation de 17 689 m² de toitures.

A noter que 45 dossiers ont bénéficié du bonus de la Région pour l'utilisation d'éco-matériaux comme la ouate de cellulose, la fibre de bois ou la laine de chanvre.

REGION POITOU-CHARENTES
Plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité (2011-2012)



Localisation des projets soutenus

Source : Région Poitou-Charentes (décembre 2012)

© IAAT Poitou-Charentes 2012

c) Urbanisme durable et éco-habitat

Le dispositif d'aide au portage foncier pour le développement du logement social, mis en place par la Région en partenariat avec la CDC, en 2005, avait permis aux bailleurs sociaux ou aux collectivités maîtres d'ouvrage d'acquérir, par anticipation, le foncier ou l'immobilier nécessaire à la production de nouveaux logements sociaux, sans supporter la charge des intérêts d'emprunts. Au vu d'un bilan très positif fin 2010, avec la programmation d'environ 3 000 logements¹⁹⁰ au total, ce dispositif avait été renouvelé pour la période 2011-2013¹⁹¹ avec une sélectivité accrue, en ciblant les projets répondant aux principes de mixité sociale et intergénérationnelle et aux qualités de l'urbanisme durable : compacité et économie de sol, densification urbaine, encouragement des déplacements doux. En 2012, la Région a soutenu 4 opérations représentant un potentiel de 640 logements sociaux.

Aide au portage foncier	2008	2009	2010	2012
Nombre d'opérations subventionnées	7	8	8	4
Nombre de logements projetés	706	401	965	640
Montant des subventions accordées en euros	2 567 107	820 355	996 344	1 250 712

Pas de portage soutenu en 2011

189 Signature en date du 24 février 2012

190 Sur Mesure n° 37, octobre 2011 : logements sociaux aidés au titre du portage foncier

191 Décision 11CP0083 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011

La Région a structuré, dès 2005, son engagement pour un large usage du bois dans la construction (lycées, bâtiments agricoles, habitat...) par un plan de développement économique de la filière, et un soutien à la demande. Cette dynamique de promotion avait été initiée, en 2005, par le Plan 1 000 maisons bois, puis poursuivie par un soutien spécifique « logements sociaux Bois et BBC », enfin relayée par un bonus éco-matériaux, dans le cadre du nouveau dispositif « Effinergie+ ».

En 2012, des actions de promotion collective de la filière régionale bois-construction et des actions d'animation technique, conduites par l'interprofession Futurobois ont été soutenues par la Région¹⁹². Outre une présence lisible de la filière aux Salons de l'habitat des 4 chef-lieux de département, l'association régionale a notamment fait connaître et reconnaître la construction bois par son palmarès régional, des journées techniques et des initiatives de promotion de la réhabilitation énergétique des logements existants en solution bois.

En 2012, une première étape sur le nouveau thème de l'isolation thermique par l'extérieur a été la publication d'un premier guide « Isolez votre maison par l'extérieur avec le BOIS » s'adressant en priorité aux propriétaires de maisons individuelles aux performances médiocres, qui constituent un parc très important en Poitou-Charentes pour des réhabilitations énergétiques lourdes.

En 2012, la promotion des éco-matériaux et de la construction-bois a également été formalisée, dans le dispositif Effinergie +, par le bonus Éco-matériaux qui outre le bois, récompense l'usage d'isolants « bio-sourcés », encourageant un habitat sain et à bilan environnemental meilleur encore.

4.2. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR L'INNOVATION ET POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

a) Le plan régional des énergies renouvelables à l'horizon 2020

A l'échelle régionale, l'objectif est de tripler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020 c'est-à-dire atteindre 26 % d'énergie renouvelable dans la consommation régionale d'énergie. Aussi, le plan régional énergies renouvelables 2020¹⁹³, s'appuie sur un bouquet énergétique diversifié misant sur les atouts et spécificités géographiques Poitou-Charentes : niveau d'ensoleillement élevé, zone ventée, large façade océanique, gisement important de biomasses agricole et industrielle.

En 2012, la Région a porté un effort particulier, en complément des actions sur les filières photovoltaïque et éolienne, sur deux filières d'avenir : les énergies marines et la méthanisation, avec l'adoption de deux plans de développement régionaux.¹⁹⁴

➤ Le photovoltaïque

A la fin du troisième trimestre 2012, la puissance solaire électrique raccordée au réseau est de 168,2 MWc, ce qui correspond à 1 269 700 m² de panneaux photovoltaïques. Ainsi, l'ambition initiale du plan régional solaire¹⁹⁵ d'atteindre 65 MWc de puissance installée à l'horizon 2012, soit plus de 500 000 m² de panneaux solaires est d'ores et déjà dépassé et devrait être triplé d'ici la fin de l'année 2012. Les objectifs régionaux sont désormais d'atteindre 270 MWc en 2015¹⁹⁶, soit une surface de près de 2 000 000 de m² de panneaux photovoltaïques.

192 Délibération 12CR042 du Conseil Régional du 18 juin 2012

193 Délibération 10CR046 du Conseil Régional du 28 juin 2010

194 Délibérations 12CR012 et 12CR070 du Conseil Régional des 23 mars 2012 et 15 octobre 2012

195 Décision 08CP200 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 mai 2008 ; Sur Mesure n°51, décembre 2012 : plan énergie solaire Poitou-Charentes

196 Décision 09CP300 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 août 2009

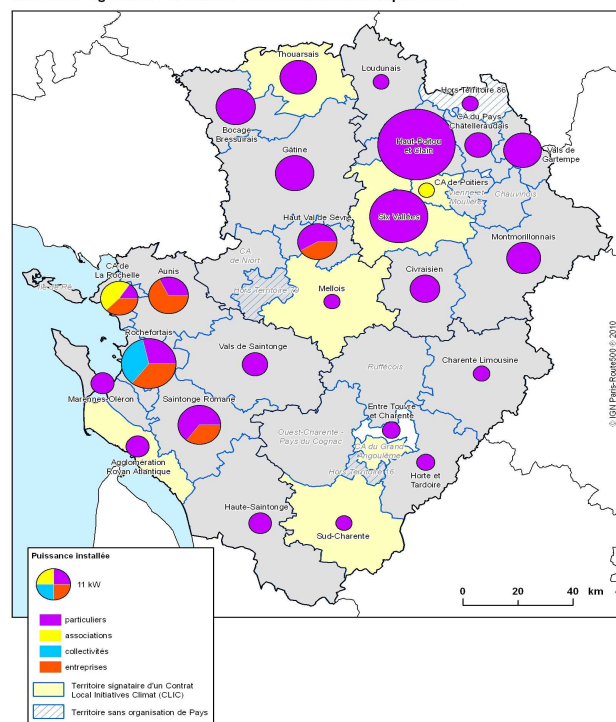
Suite aux modifications successives en défaveur du photovoltaïque par le précédent Gouvernement et en réponse aux difficultés économiques rencontrées par les acteurs de la filière, la Région a mis en place, en 2011, le Fonds de Résistance PhotoVoltaïque¹⁹⁷ (FRPV). L'objectif : permettre aux professionnels de maintenir leur activité et préserver l'emploi : en 2012, 336 projets pour une puissance de 30 857 kWc ont fait l'objet d'un soutien, sous forme d'avance remboursable, pour un montant global de 8 839 190 euros. Ainsi au total, c'est une enveloppe financière de l'ordre de plus de 11 M€ qui aura été mobilisée, représentant plus de 70,6 M€ d'investissement, dans le cadre du FRPV pour un soutien à 393 dossiers représentant une puissance de 34 895 kWc, soit une production prévisionnelle de 38,4 GWh représentant la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 10 960 foyers.

➤ **L'éolien**

Dans le cadre de sa politique énergétique ambitieuse, la Région a fixé un objectif de développement de l'éolien terrestre de 1 800 MW (+ 400 à 800 MW en off shore). Cette politique concourt d'une part, à la nécessaire diversification du mix énergétique et d'autre part, à la mise en œuvre effective de la transition énergétique.

Le macro éolien disposant de sa propre économie, la Région a fait le choix de soutenir le micro éolien. En 2012, 26 dossiers ont été soutenus pour une puissance de 78,7 kW, ce qui porte le total, depuis 2010, à 89 éoliennes pour une puissance de 310 kW.

REGION POITOU-CHARENTES :
Répartition des installations de micro-éoliennes soutenues dans le cadre du Fonds régional d'Excellence Environnementale depuis 2010



Source : Région Poitou-Charentes (décembre 2012)

© IAAT Poitou-Charentes 2012

b) La valorisation du potentiel des énergies renouvelables

Depuis 2004, la Région porte, dans le cadre de la priorité d'Excellence environnementale, une politique volontariste de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des différentes énergies renouvelables. Elle encourage complémentirement, les actions en faveur de la qualité de l'air, de la prévention et de la réduction à la source des déchets et du management environnemental. Cette politique s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 et du Programme Opérationnel FEDER pour la même période et s'appuie sur le Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) doté, sur la période, de 122 M€ (31 M€ ADEME, 37 M€ Région, 54 M€ FEDER).

197 Délibération 11CR004 du Conseil Régional du 28 mars 2011

En 2012, la Région a notamment mis l'accent sur le lancement des Appels à projets :

- « Bâtiment Basse Énergie »,
- « Entreprises et Énergies »,
- « Urbanisme et Quartiers durables »¹⁹⁸,
- « l'électromobilité »,
- et l'intensification du développement de la méthanisation par l'adoption d'un nouveau plan régional.

La Région a également poursuivi sa politique de soutien aux énergies renouvelables¹⁹⁹.

		2008	2009	2010	2011	2012	
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Indicateurs
Chauffage au bois	Particuliers	248	202	294	229	278	5 700 kW
	Entreprises	5	6	13	26	16	2 220 kW
	Collectivités	6	34	43	37	47	7 307 kW
Eau chaude solaire	Chauffe eau solaire individuel	1107	612	649	215	140	625 m ²
	Système solaire combiné	15	15	5	0	0	0
	Installation collective	63	79	82	59	40	1 084 m ²
	Piscine	3	5	1	1	2	302 m ²
Installations photovoltaïques	Particuliers	121	305	527	197	41	162 kWc
	Collectivités	6	15	22	30	18	449 kWc
	Entreprises	36	202	228	0	0	0
Micro éolien	Particuliers			13	43	24	60,7 kW
	Collectivités			2	1	0	0 kW
	Entreprises			0	3	2	12 kW

➤ La méthanisation

Depuis 2006, la Région, en partenariat avec l'ADEME, a développé son soutien à la filière méthanisation. Aujourd'hui, en Poitou-Charentes, ce sont près de 40 projets, de taille variable et à des stades d'avancement divers, qui sont suivis et qui ont été identifiés. Les 16 projets les plus avancés représentent 10 MW électriques de puissance potentielle.

Depuis 2010, ce sont 2 nouvelles unités qui sont en fonctionnement : Revico à Cognac (Charente) et Métha Bel Air à Linazay (Vienne). Le caractère exemplaire de ces sites de production leur confère un rôle de « vitrine » pour le développement de nouvelles unités. En 2012, 2 nouvelles unités sont en construction : le projet territorial de « Tiper méthanisation » à Thouars (Deux-Sèvres) et le projet agricole du GAEC LOUGNOLLES à Prahecq (Deux-Sèvres). Ces quatre projets, en service ou sur le point de l'être, représentent une puissance électrique de 3 910 kW. Deux autres projets devraient prochainement passer en phase de réalisation, il s'agit de celui de CAP TER méthanisation à St Varent et GIRAUD à Faye L'Abesse, en Deux-Sèvres.

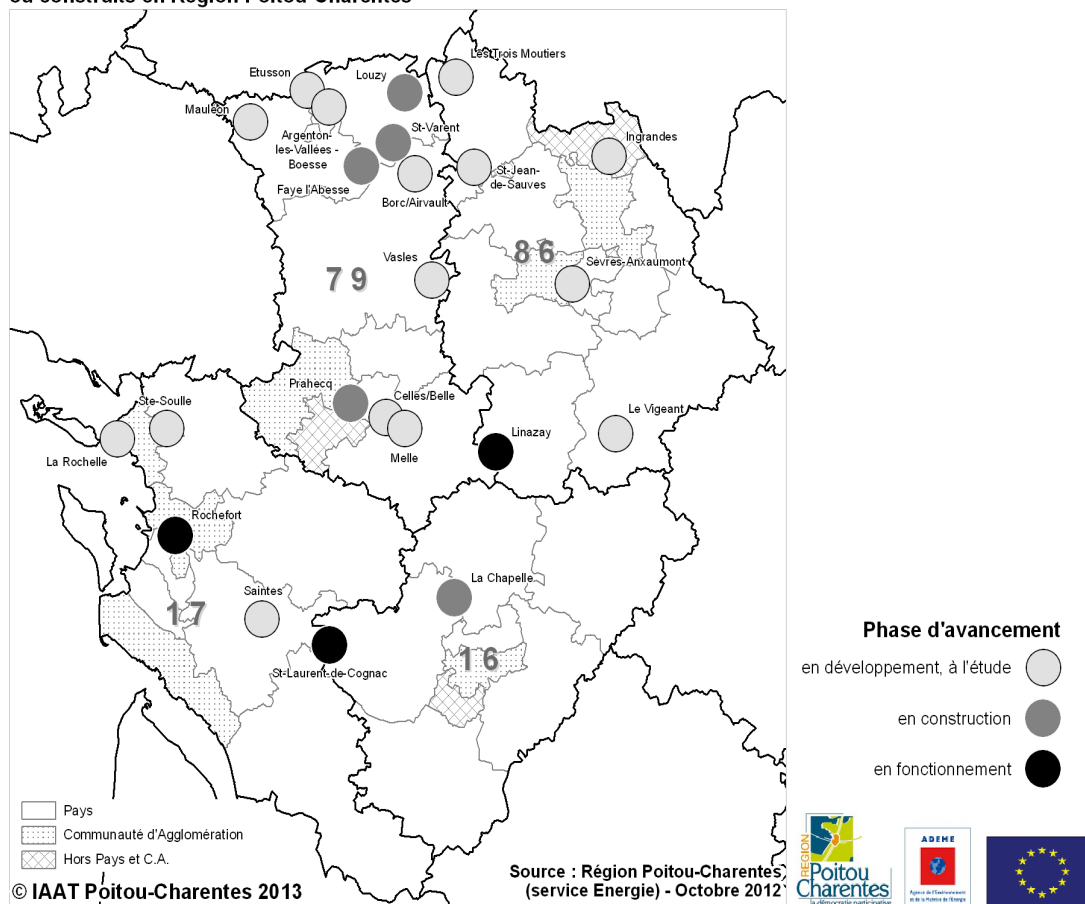
Les 20 autres réalisations et projets en cours de construction ou de développement représentent :

- une puissance électrique potentielle (ou équivalence pour l'injection) de 14 MW électriques,
- un tonnage de biomasse méthanisée supérieur à 400 000 tonnes MB / an,
- un gain d'émissions de gaz à effet de serre supérieur à 50 000 tonnes eqCO₂ / an,
- un investissement global de 80 à 90 M€ HT.

198 Délibération 10CR021 du Conseil Régional du 19 avril 2010

199 Sur Mesure n°01, janvier 2012 : le soutien régional au développement des énergies renouvelables

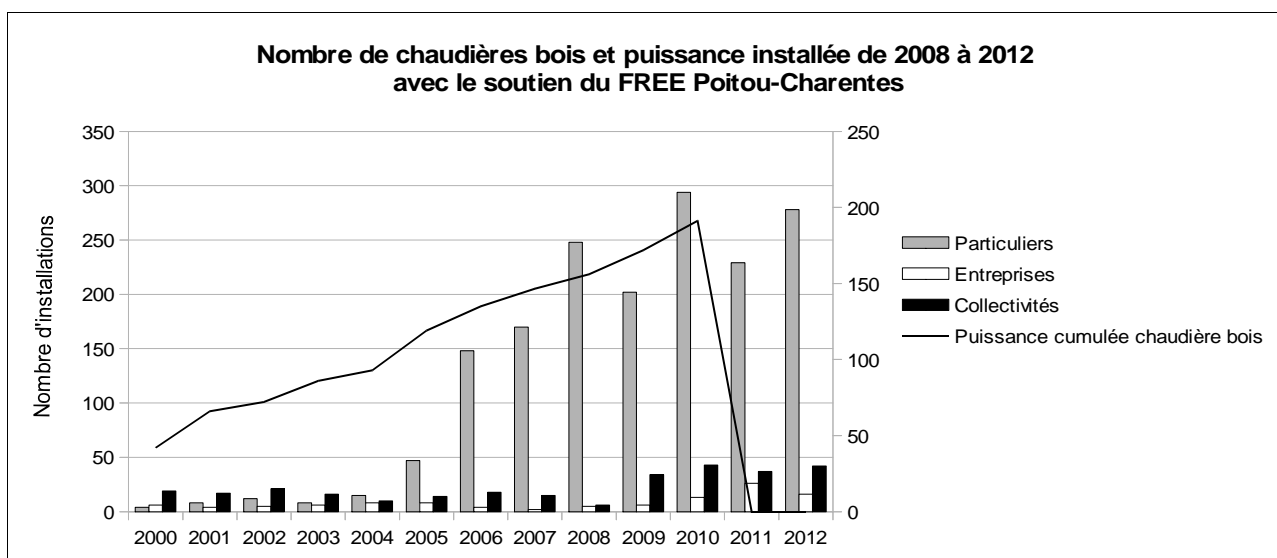
Projets de méthanisation en phase de développement, en construction ou construits en Région Poitou-Charentes



➤ **Le bois énergie**

En 2012, la Région, par le FREE, a soutenu 63 installations bois énergie collectives représentant une puissance de 9,5 MW.

En matière de bois énergie, depuis 2000, ce sont 2 064 chaufferies financées et 226,77 MW installés qui ont fait l'objet d'un soutien financier. Cela représente, dans la lutte contre les gaz à effet de serre, 90 934 tonnes de CO₂ évitées dans l'atmosphère.



4.3. LES DÉMARCHES ÉCO RESPONSABLES ET LA QUALITÉ DE L'AIR

a) Les transports propres et la qualité de l'air

Dans le cadre de la politique régionale de développement d'une nouvelle filière régionale économique « véhicules électriques », la politique innovante de la Région a permis, depuis 2009, un soutien à plus de 500 véhicules électriques dont 116 conçus par l'entreprise Eco Mobility à Chauvigny dans la Vienne et 70 conçus par l'entreprise Mia electric à Cerizay en Deux-Sèvres. Ce soutien correspond à un engagement financier à hauteur de 1 576 568 euros et vient compléter les multiples initiatives régionales en la matière :

- soutien aux deux roues électriques, aux infrastructures de charges,
- soutien à la formation,
- soutien à l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur,
- création de la Société Publique Locale Auto-partage.

L'année 2012 a également été l'occasion pour l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Poitou Charentes, d'organiser en juin, à la Maison de la Région, la première journée régionale de l'air sur le thème des particules fines. La première partie était consacrée aux impacts sanitaires des particules fines dont l'origine est majoritairement liée aux véhicules diesel et la deuxième partie, aux actions d'amélioration de la qualité de l'air en Poitou-Charentes. De nouvelles initiatives sont en projet sur ce thème, à la croisée des thématiques de l'énergie et de la santé publique.

b) La croissance verte par l'innovation dans les éco-procédés et les éco-produits

Dans le cadre de la concrétisation du Schéma Régional de Développement économique, écologique, Sociale et Solidaire 2011-2015²⁰⁰, pour une plus grande compétitivité des entreprises, la Région apporte un soutien aux démarches éco-responsables : éco-activités, éco-procédés et éco-produits. Cela se traduit notamment par l'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'un système de management environnemental et de démarches d'éco-conception des produits (biens et services) pour limiter leurs impacts sur l'environnement et valoriser au mieux leurs matières, flux et services.

200 Délibération 11CR013 du Conseil Régional du 27 juin 2011

En 2012, l'Appel à projets « Éco-produits Éco-procédés » a vu le dépôt de 31 candidatures. 26 ont été retenues et orientées vers un dispositif de soutien financier adapté. En complément dans le cadre du FREE, ce sont 5 entreprises qui ont été soutenues, à titre individuel, dans leurs démarches d'éco-conception pour un budget global de 50 266 euros.

En 2012, 10 nouveaux organismes ont bénéficié d'un soutien dans le cadre d'actions individuelles d'accompagnement et de certification de leur système de management environnemental selon la norme ISO 14 001. De plus, le soutien à deux postes, chargés de mission au sein d'organisations consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers des Deux-Sèvres, sur les thématiques du management environnemental et de la maîtrise de l'énergie et des GES, a permis la prise en compte de ces démarches par des petites et moyennes entreprises.

Pour accompagner les entreprises dans leur conversion écologique, un appel à candidatures « Entreprises et Énergies » a été initié fin 2011. Celui-ci, par le biais d'une démarche structurée de formation, d'identification d'un référent énergie et d'un diagnostic, vise à accompagner les entreprises dans la mise en place d'une stratégie globale d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. En 2012, 18 entreprises sont engagées dans cette démarche. Les programmes opérationnels d'actions d'économie d'énergies sont attendus pour 2013.

Dès 2008, la Région a initié, en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Poitou-Charentes, la mise en œuvre de démarches qualité en faveur de l'Excellence environnementale dans le secteur du tourisme. Il s'agissait de mobiliser l'ensemble de la profession à la prise en compte de la dimension environnementale pour s'adapter aux évolutions du marché via l'engagement dans l'écolabellisation européenne « services d'hébergement touristique » ou « services de camping ». En 2012, suite au lancement d'un Appel à projets « Écotourisme en Poitou-Charentes », 15 organismes ont bénéficié du soutien de la Région pour l'obtention de l'écolabel européen. Ainsi, en Poitou-Charentes, 15 structures sont écolabellisées « Services d'hébergement touristique » (sur 182 en France) et 8 en « Services de camping » (sur 48 en France).

c) L'information de proximité et le conseil aux initiatives

Le réseau régional des Espaces Info Énergie (EIE) Poitou-Charentes permet d'offrir aux particuliers un service public de conseil en maîtrise de l'énergie et en énergies renouvelables, de les accompagner dans leurs projets de construction, de réhabilitation et dans leur réflexion sur leurs déplacements ou leurs comportements. En Poitou-Charentes, ce réseau animé et financé par la Région et l'ADEME est composé de 15 conseillers répartis sur 12 Points info énergie, qui réalisent de 25 à 30 000 conseils par an.

En 2012, pour renforcer la sensibilisation sur les enjeux majeurs de la réhabilitation des logements, la Région, en partenariat avec l'ADEME, a réalisé une nouvelle exposition régionale itinérante « Rénovation performante de l'habitat ». Ce support à disposition des EIE, mais également des acteurs régionaux, a, d'ores et déjà, été présenté sur plus de 30 manifestations et a permis de sensibiliser plus de 4 000 habitants.

5. VIVRE ENSEMBLE

Depuis 2004, la Région a fait du Vivre Ensemble une priorité s'attachant à favoriser le lien social au travers du développement des solidarités, du soutien à la vie associative et de la prise en considération des spécificités des temps de la vie. En 2012, elle s'est tout particulièrement attachée à accompagner ceux qui en ont le plus besoin, à contribuer à la justice sociale, à agir contre l'isolement et la précarité des aînés et à œuvrer pour l'accès à l'activité et au logement des jeunes.

5.1. SOLIDARITÉS : DES ACTIONS NOUVELLES

En 2012, année marquée par une forte progression de la précarité et des difficultés des familles, la Région a concrétisé son engagement en accentuant ses actions en faveur de l'accès au crédit, de l'amélioration des conditions de distribution de l'aide alimentaire, de l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

a) Plus de 3 000 bénéficiaires du Micro-crédit Poitou-Charentes

Le dispositif Micro-crédit Poitou-Charentes apporte une réponse concrète et personnalisée aux besoins des habitants de Poitou-Charentes qui, dans le cadre du droit commun des banques, se sont vus refuser un prêt nécessaire à la concrétisation d'un projet de vie ou pour faire face à un accident de la vie. Ainsi, dans ce cadre, plus de 3 000 habitants de Poitou-Charentes ont bénéficié d'un prêt garanti depuis 2007.

Évolution des prêts de 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (données provisoires)	Cumul
Nombre de bénéficiaires	237	453	527	473	690	698	3 078
Montant des prêts accordés	451 261	922 234	1 210 306	1 177 343	1 710 277	1 718 982	7 190 402
Nombre de prêts garantis par la Région	43	87	66	19	34	64	313
Montant garanti par la Région	43 695	97 642	86 172	25 702	59 332	121 197	433 740
Nombre de mise en jeu de la garantie (ramené à l'année de réalisation du prêt)	7	18	8	3	1	0	37
Montant des mises en jeu de garantie	3 314 €	14 812 €	7 817 €	1 330 €	492 €	0 €	27 765

36 partenaires, 12 établissements prêteurs et 24 organismes d'accompagnement se sont engagés auprès de la Région et de la Caisse des dépôts²⁰¹.

La décision régionale de reconduire son action en 2013 permet à 3 associations, la Croix Rouge 79, les Restaurants du Cœur 86 et le centre Social de Chalais, d'intégrer ce dispositif. Le maillage territorial nécessaire pour faciliter l'accès de tous à ce service ainsi conforté, permet d'attendre une amélioration qualitative et quantitative du dispositif pour 2013²⁰².

201 Sur Mesure n°23 juin 2012, le micro-crédit Poitou-Charentes

202 Décision 12CP0388 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

Les caractéristiques des bénéficiaires et de l'objet des prêts évoluent peu. En moyenne, le montant du prêt est de 2 330 euros et la durée de 35 mois. 86 % des prêts ont pour objet la mobilité indispensable à l'insertion sociale et professionnelle. Il apparaît néanmoins qu'une part importante des demandeurs ne peuvent accéder à ce prêt faute de « reste à vivre » suffisant.

	2008	2009	2010	2011	2012	Cumul
Montant remboursé en €	157	1 712	4 321	11 038	21 097	38 325
Nombre de bénéficiaires	7	58	57	116	169	407

b) Qualité et circuits courts pour l'aide alimentaire

Depuis 2004, la Région soutient²⁰³ le fonctionnement annuel des associations caritatives qui participent notamment à la distribution de l'aide alimentaire : la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, les Restaurants du Cœur et le Secours Catholique.

Des réunions en 2011 et 2012 rassemblant les acteurs concernés, ont permis de connaître leurs besoins. Pour leur apporter une première réponse, la Région a lancé un appel à projets en direction des 47 épicerie sociales et solidaires. 27 d'entre elles ont ainsi bénéficié d'une aide pour leur équipement : acquisition de matériel de transport, de stockage et de conservation des aliments pour un montant total de 116 986 euros²⁰⁴. Ce sont plus de 20 000 personnes, clients de ces épicerie qui bénéficient de ces améliorations.

Les 37 épicerie sociales et solidaires qui ont signé la Charte Alimentaire Régionale, se sont engagées à permettre l'accès à l'aide alimentaire de tous ceux qui en ont besoin, à respecter la dignité des usagers et la confidentialité de l'aide alimentaire, à assurer la qualité de l'approvisionnement du stockage et de la distribution et enfin à s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'amélioration des compétences des bénévoles.

En 2012, la Région s'est également attachée à favoriser la mutualisation de l'approvisionnement des épicerie sociales et solidaires en privilégiant les circuits courts en produits frais notamment : légumes et fruits de saison, œufs. L'expérimentation Uniterres, menée avec l'ANDES²⁰⁵ depuis janvier 2012, vise à rapprocher des agriculteurs locaux en difficulté et les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Fin 2012, 645 familles, soit 1 935 personnes, en ont bénéficié. 57,5 tonnes de produits ont été distribuées dans 6 épicerie des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Les 12 agriculteurs impliqués dans cette action sont assurés d'un revenu fixé d'avance. Certains, grâce à une stabilité retrouvée, ont pu bénéficier de la confiance des banques et conserver ou recruter un salarié. Cette expérimentation de « production locale solidaire » menée d'abord en Poitou-Charentes, devrait être mise en œuvre en Aquitaine. Des démarches sont entreprises pour permettre la pérennisation de cette action grâce à des financements européens.

c) Familles et femmes : un effort soutenu

En matière d'accompagnement de la fonction parentale, depuis 2006, la Région a soutenu des associations œuvrant en faveur des familles et des femmes au titre de la médiation familiale, de l'accueil et de prise en charge des parents²⁰⁶.

203 Délibération 11CR055 du Conseil Régional du 12 décembre 2011 ; Décision 12CP0209 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

204 Décisions 11CP0380, 12CP0208 et 12CP0331 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 14 novembre 2011, 21 mai 2012 et 17 septembre 2012

205 Décisions 11CP0380 et 12CP0331 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 14 novembre 2011 et 17 septembre 2012

206 Sur Mesure n°35 octobre 2012, « Égalité femmes/hommes »

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers soutenus	10	7	7	4	7	7
Total des subventions affectées en €	67 970	107 900	33 200	23 500	32 940	34 600

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité régionale : accès au droit, hébergement, aide médicale et psychologique, prise en charge pluridisciplinaire... Inscrite dans le Plan femmes mis en œuvre en 2011, cette priorité s'est traduite en 2012, outre les aides de fonctionnement apportées aux associations²⁰⁷, par un appel à projets spécifiques. Les actions retenues²⁰⁸ et mises en place ont porté sur la formation spécifique des personnels accueillant du public et des expérimentations relatives à la prise en charge des déplacements des femmes victimes ou l'accompagnement des auteurs de violences...

	2009	2011	2012
Nombre de dossiers soutenus	3	8	10
Total des subventions affectées en €	27 000	47 100	57 000

Pour faciliter l'accès au logement des familles mono parentales et notamment des mères isolées, la Région propose sa caution solidaire²⁰⁹ pour la prise en charge des impayés de loyers. Cette caution n'est accordée que lorsque les autres dispositifs de garantie des risques locatifs (Garantie des Risques Locatifs, Garantie Loca-pass, Fonds de solidarité pour le logement) ne sont pas accessibles. En 2012, 2 cautions ont été accordées.

5.2. LES ÂGES DE LA VIE : JEUNES ET SENIORS

a) Jeunes : accès à l'information, au logement

En 2012, dans le cadre du partenariat engagé avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), 1 509 offres d'emplois et jobs, 564 offres de logements ont été diffusées et 2 100 consultations ont été réalisées depuis un téléphone mobile. Le Portail jeunes a reçu 266 475 visites en 2012.

La Région a poursuivi son action de mobilisation des hébergements disponibles en faveur des jeunes afin de les aider dans leur accès à l'emploi, à l'apprentissage, au Service Civique.

Une première plate forme de Service d'Information pour le Logement des Jeunes (SILOG) à Montmorillon et Poitiers et un projet de coordination d'acteurs du logement et de l'insertion à Saint Jean d'Angély et La Rochelle ont été mis en œuvre grâce au partenariat de la Région avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Poitou-Charentes (URHAJ). Ces outils ont permis de proposer 1 000 logements et de réaliser 650 mises en relation entre jeunes et bailleurs.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre en 2008 de la Caution Régionale pour l'accès au logement, 78 jeunes en ont bénéficié, dont 16 en 2012.

207 Décisions 12CP0042 et 12CP0274 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 16 janvier 2012 et 13 juillet 2012

208 Décision 12CP0149 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

209 Délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

b) Les jeunes et l'engagement : le Service Civique²¹⁰

A fin 2012, les objectifs définis dans le protocole d'accord signé avec l'Agence du Service Civique le 26 novembre 2010 sont globalement atteints. L'engagement régional en faveur du développement du Service Civique sur le territoire de Poitou-Charentes s'est porté sur :

- le soutien d'une Cellule d'Appui au service, d'une part, des associations et collectivités souhaitant accueillir des missions de Service Civique et, d'autre part, des jeunes : plus de 1 000 jeunes et près de 350 associations rencontrées,
- l'accueil de 20 jeunes dans les services de la Région sur des missions liées à la solidarité, à l'environnement et à l'éducation pour tous,
- l'attribution d'aides aux jeunes volontaires qui marque une nette progression en 2012,
- la concrétisation de 120 missions spécifiques dans le cadre d'un partenariat avec Unis Cité²¹¹ : 111 jeunes, dont 52 % d'un niveau infra-bac, se sont engagés dans des missions portant sur la lutte contre la précarité énergétique et numérique, le recueil de la mémoire auprès des personnes âgées, l'accès à l'information et aux services et sur l'information pour favoriser le « bien manger » dans les lycées.

Ainsi fin 2012, 530 jeunes auront bénéficié du dispositif, marquant une évolution significative de 19.% du nombre de jeunes en Service Civique sur le territoire régional entre 2011 et 2012.

	2010	2011	2012 (données provisoires)	Total
Nombre de contrats d'engagement Service Civique signés en Poitou-Charentes (Source : DRJSCS)	201	445	530	1 176
Nombre de demande d'aides (Source : Région)		288	450	738
Nombre d'aides régionales accordées (Source : Région)		195	309	504

c) Les aînés : accès à l'information et aux services

Depuis 4 ans, la Région équipe les associations d'aînés de matériel informatique permettant à ses membres d'accéder à l'information, à internet ; ainsi depuis le début du dispositif, 186 associations représentant plus de 32 000 adhérents ont été équipées. En 2012, ce sont 19 associations qui ont reçu un ordinateur représentant un montant total de 16 980 euros.

Par ailleurs, en 2012, la Région et l'Université Inter-Ages de Poitiers²¹² ont engagé une démarche expérimentale sur le territoire régional proposant aux associations de seniors ayant bénéficié du PREIA, un programme de conférences. 14 conférences portant sur l'Histoire (Histoire du Poitou-Charentes, les expositions universelles au XIX^{ème}...), sur la nature (enquête sur la disparition des abeilles...), mais également sur la cuisine (à la table des moines...) ont rassemblé plus de 1 200 auditeurs.

Également, 8 abonnements d'un montant total de plus de 400 euros ont été offerts en 2012, bénéficiant, en lecture partagée, à 26 personnes retraitées à faibles revenus.

210 Sur Mesure n°22, juin 2012 : le Service Civique en Poitou-Charentes

211 Décision 12CP0086 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

212 Décision 11CP0382 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

5.3. LA VIE ASSOCIATIVE : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

a) Des formations en faveur des bénévoles²¹³

Le programme de formation s'adresse à tous les bénévoles adhérant à une association sur le territoire régional. Le renouvellement du marché début 2012 a retardé le démarrage du programme de formations. A ce jour, 497 personnes ont participé aux formations, dont 69 % étaient des femmes et 39 % des seniors.

Évolution de la formation des bénévoles

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2012/2013 (données partielles au 31/12/2012)	Total
Nombre de bénévoles formés	1 185	1 190	1 294	497	4 166
Montant du marché en €	215 000	220 000	203 000	230 000	868 000

En complémentarité des thématiques relatives à la gestion, au projet associatif, à la place de l'association dans la société d'aujourd'hui, des formations ont été proposées aux aînés adhérant aux associations de personnes âgées visant à les initier aux usages des technologies de l'information, et ce, en lien avec le Plan régional d'équipement informatique.

b) Des aides pour l'emploi : le Pacte pour l'emploi des jeunes

➤ Les Emplois Tremplins Associatifs²¹⁴

En 2012, la Région a financé 32 Emplois Tremplins Associatif permettant ainsi de créer ou consolider un emploi, pour un jeune de 18 à 35 ans, ou une personne reconnue handicapée, sans limite d'âge : 14 dans le domaine sportif, 16 du lien social et 2 de la culture. On observe que la parité est respectée parmi les salariés recrutés et que 3 emplois ont été créés au bénéfice de personnes en situation de handicap.

Emplois tremplins associatifs

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'emplois soutenus	46	95	66	52	32	291
Montant en €	942 850	1 801 235	1 206 765	1 036 328	570 571	5 557 749

Le ralentissement du nombre d'emplois tremplin constaté les années précédentes se confirme : les associations semblent rencontrer des difficultés économiques et elles privilégient la pérennisation des emplois existants.

➤ Les CUI-CAE quartiers prioritaires

En janvier 2012, l'État et la Région ont signé une convention relative au développement des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les quartiers prioritaires de la politique de la

213 Sur Mesure n°7, avril 2012 : la formation des bénévoles

214 Délibérations 10CR064 et 11CR008 du Conseil Régional des 13 décembre 2010 et 28 mars 2011 ; Sur Mesure n°8, avril 2012 : emplois tremplins associatifs

ville²¹⁵. Apportant un complément à l'aide de l'État²¹⁶, la Région a attribué 80 aides au bénéfice de 70 associations pour un montant de 307 900 euros. Parmi les contrats signés, une majorité le sont en faveur des femmes, soit 75 % des contrats.

➤ **Les emplois d'avenir**

La Région s'est engagée dans le cadre du pacte de confiance pour l'emploi des jeunes à faciliter le recrutement de 4 000 jeunes en Emplois d'avenir²¹⁷ d'ici 2014. Elle s'est attachée à mettre en œuvre des dispositions pour accompagner les réseaux associatifs qui s'engagent à mobiliser leurs associations adhérentes offrant les formations qualifiantes nécessaires aux jeunes. Ces dispositions prendront toute leur mesure dès le début 2013.

c) **Un accompagnement au développement des activités**

➤ **Les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)²¹⁸**

Les DLA assurent une expertise aux associations en vue de consolider leurs activités et emplois. En 2012, la Région a participé au co-financement de 44 DLA : 40 accompagnements individuels et 4 collectifs. 12 DLA ont été mis en place pour des associations culturelles, 9 pour les associations environnementales, 7 respectivement pour les associations relevant du lien social et de l'insertion par l'activité économique.

Dispositifs Locaux d'Accompagnement

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de DLA co-financés	21	47	53	27	44	192
Nombre d'associations concernées	28	75	80	33	63	279
Montant en €	30 000	60 000	60 000	30 000	60 000	240 000

Parmi ces projets, 2 ont été co-financés sur le thème de la mobilité : en nord Deux-Sèvres « Étude de mise en place d'un pôle mobilité » et en Pays Saintonge Romane « étude de faisabilité d'un service d'aide à l'entretien et à la réparation mécanique ».

➤ **Les Fonds territoriaux²¹⁹**

Ces fonds permettent aux associations ou entreprises d'utilité sociale qui créent ou pérennisent des emplois de bénéficier d'avances remboursables ou de garantie d'emprunts, en complément de prêts bancaires pour le développement ou la consolidation de leurs projets.

Depuis 2008, la Région a abondé ces fonds pour un montant de 395 000 euros. 122 structures ont bénéficié d'une avance remboursable ou d'une garantie d'emprunts pour un montant total de 2 726 300 euros. Les autres organismes abondant les différents fonds sont la Caisse des Dépôts, France Active, la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes, le Crédit Coopératif, le CE Grimaud, la Fondation MACIF.

215 Délibération 12CR002 du Conseil Régional du 30 janvier 2012

216 Délibération 12CR021 du Conseil Régional du 23 mars 2012

217 Décision 12CP0237, 12CP0343, 12CP0404 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 13 juillet 2012, 17 septembre 2012 et 19 novembre 2012 ; Délibérations 12CR084 du Conseil Régional du 15 octobre 2012 ; 12CR0115 et 12CR120 du 17 décembre 2012

218 Décision 12CP0150 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

219 Décision 12CP0026 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 janvier 2012

Les Fonds territoriaux

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Participation de la Région au Fonds d'amorçage associatif en €	25 000					25 000
<i>Nombre de prêts accordés</i>		6	7	6	6	25
<i>Montant prêté – Part Région en €</i>		9088	14768	10854	11306	46016
<i>Montant total des projets en €</i>		50000	65000	45000	42000	202000
Participation de la Région au Fonds de contrat d'apport associatif en €	100 000		40 000	40 000	40 000	220 000
<i>Nombre de prêts accordés</i>	3	18	14	18	11	64
<i>Montant prêté – Part Région en €</i>	15 680	82 720	46 510	61 910	38 240	245 060
<i>Montant total des projets en €</i>	49 000	258 500	239 000	260 600	216 000	1 023 100
Participation de la Région au FRIS en €	100 000			50 000		150 000
<i>Nombre de prêts garantis</i>	5	13	6	4	6	34
<i>Montant FRIS en €</i>	287 500	513 500	295 000	172 000	233 200	1 501 200

➤ Les micro-projets

Depuis 2010, la Région a participé au co-financement de 37 micro-projets, dont 12 pour l'année 2012, pour un montant de 119 840 euros, dans le cadre du programme européen « FSE 4-2.3 »²²⁰ permettant aux petits porteurs de projets qui n'auraient pu accéder directement à des aides, de bénéficier d'un appui technique et financier pour la réalisation de leurs micro-projets.

Micro-projets FSE

	2010	2011	2012	Total
Nombre de micro-projet	13	12	12	37
Participation de la Région en €	41 472	38 594	39 774	119 840

➤ Aides aux réseaux associatifs

La Région a soutenu plusieurs têtes de réseaux associatifs : CORAPLIS, CASI, CRAJEP et URECSO.

Réseaux associatifs

	2011	2012
Nombre de réseaux soutenus	4	4
Montant en €	55 000	61 000

220 Décision 12CP0087 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

6. TRANSPORTS PROPRES ET INNOVANTS – INTERMODALITÉ – ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES

La forte croissance du trafic TER s'est confirmée en 2012, avec une croissance de plus de 15 %, en s'appuyant sur l'effort important décidé par la Région de développement de l'offre ferroviaire pour les besoins quotidiens (+ 12 % d'offre). Le pass mobilité à 1 € le trajet pour les salariés a ainsi pu répondre plus efficacement aux attentes. Et ce malgré des travaux importants sur le réseau ferré qui perturbent l'exploitation du réseau.

Cette évolution s'est inscrite dans une poursuite de la forte concertation autour de la refonte des horaires, du fait des ajustements qu'a décidé Réseau Ferré de France (RFF) pour gérer les travaux sous circulation.

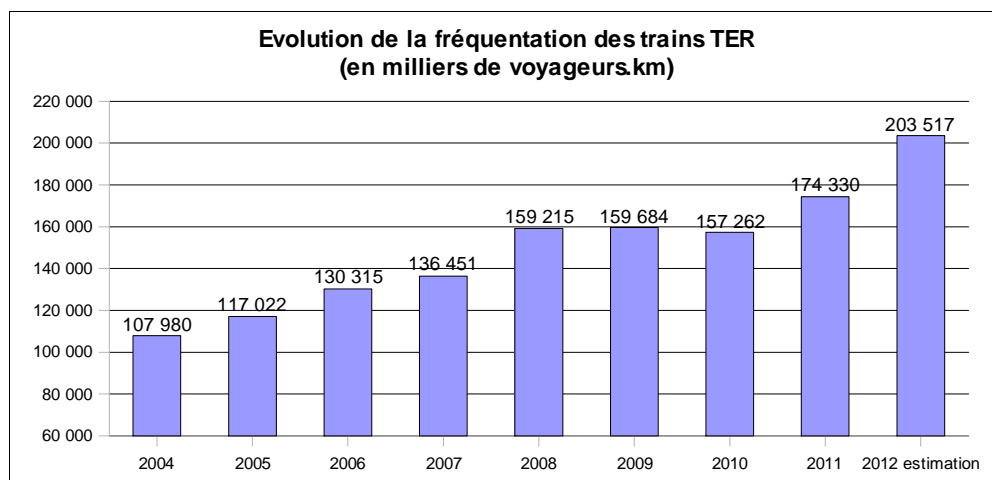
Dans le même temps, les formes de la mobilité continuent à évoluer sensiblement, dans un contexte confirmé de crise économique et de renchérissement du coût du carburant : utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien, développement des différentes formes d'alternativité – covoiturage, autopartage, développement des véhicules électriques...

L'ensemble de ces évolutions structure le programme de travail défini par le schéma régional de la mobilité durable qui a été adopté en 2012²²¹ après un travail d'élaboration collectif avec les acteurs du transport en région.

6.1. LES ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT DE VOYAGEURS REGIONAL

a) Une année de référence pour le TER

Après une intense concertation en 2011, la fréquentation des TER s'est significativement accrue en 2012 (fréquentation en progression de plus de 15 %). L'effort conduit par la Région pour renforcer l'offre (+ 12 %) a connu des résultats immédiats sur les axes concernés, notamment sur Angoulême-Poitiers et La Rochelle-Bordeaux où le trafic s'est accru de plus de 40 % sur la seule année 2012. Cette dynamique s'est appuyée sur l'augmentation sensible du nombre d'abonnés utilisant le « Pass mobilité » permettant aux salariés de se rendre sur leur travail pour moins de 1 € par trajet. Par ailleurs la qualité du service est restée à un bon niveau malgré les conflits sociaux de fin d'année.



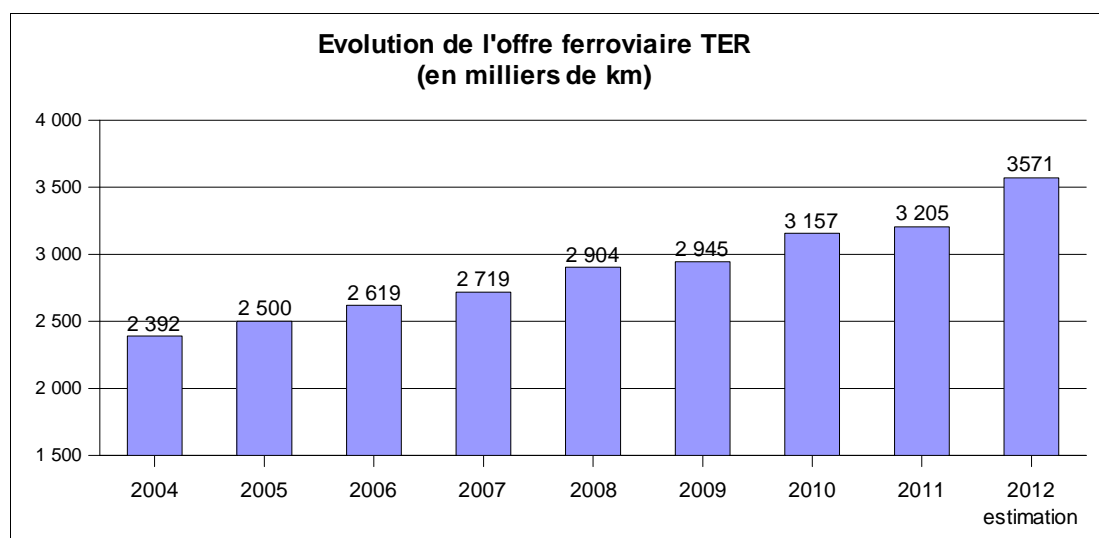
221 Délibérations 12CR036 « Schéma régional de la mobilité durable : le projet » du 18 juin 2012 et 12CR107 « Schéma régional de la mobilité durable » du 17 décembre 2012

➤ Une offre significativement renforcée en 2012

Malgré des délais très courts, la Région a saisi l'opportunité du cadencement progressif du réseau pour développer l'offre régionale à partir du 11 décembre 2011, en utilisant le parc de matériel actuel. Il a ainsi été possible d'accroître l'offre TER régionale de près 12 %, en particulier sur des lignes qui n'avaient pas fait l'objet d'accroissement d'offre depuis plusieurs années :

- La Rochelle-Bordeaux : 5 nouveaux trains (131 000 km), s'ajoutant à l'amorce d'un train à Jonzac pour améliorer la desserte vers Bordeaux,
- Poitiers – Angoulême : 4 nouveaux trains (127 000 km),
- Angoulême – Saintes : 1 nouveau train en semaine et 2 le samedi (53 000 km).

A l'été 2012 il a également été possible de renforcer l'offre périurbaine Poitiers-Châtelleraut²²² par la mise en circulation à l'année de trains qui ne circulaient pas l'été (6 000 km).



Enfin, le renouvellement des marchés de transports routiers TER fin 2011, a constitué une opportunité pour développer les services d'autocars en articulation avec les nouveaux horaires ferroviaires :

- Poitiers – Nantes : doublement de l'offre autocars inter-régionale (140 000 km),
- Poitiers – Parthenay – Bressuire : un 6ème aller-retour par autocar Poitiers - Parthenay et une nouvelle relation Bressuire - Poitiers en semaine (50 000 km).

➤ Les lignes inter-régionales

Les lignes inter-régionales connaissent des évolutions contrastées et constituent des champs d'action importants pour l'avenir et l'amélioration globale des services de transport régionaux, tant du point de vue des offres que de la tarification :

- le service interrégional Nord Deux-Sèvres, après plusieurs années difficiles, a enregistré une fréquentation renforcée (+ 20 %) notamment entre Saumur et Tours, notamment grâce à une amélioration de la qualité de l'offre réalisé (nombre de trains supprimés en baisse significative),
- la fréquentation de la ligne Poitiers-Limoges continue de croître (+ 8%) mais à un rythme inférieur à la dynamique régionale : la ligne a souffert de nombreuses suppressions et retards de trains en milieu d'année,
- l'accroissement des besoins au sud d'Angoulême a conduit les Régions Poitou-Charentes et

222 Délibération 12CR037 du Conseil Régional du 18 juin 2012

Aquitaine à étudier de nouveaux services entre Angoulême et Bordeaux. Ce travail d'étude conduit en 2012 a permis de mettre en œuvre un nouveau service vers Libourne le soir et devrait aboutir à une refonte de l'offre TER au service annuel 2014 sur l'axe.

➤ **Une étape vers 2017**

L'année 2012 a été une année de concertation et de coordination entre la Région, les acteurs ferroviaires (RFF et SNCF) et les usagers afin d'adapter les horaires des prochains services, qui seront perturbés par d'importants travaux jusqu'à la mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique. Ce travail de concertation étroite s'est appuyé sur :

- deux séries de comités de ligne au printemps puis à l'automne 2012,
- des conférences de presse conduites par les élus régionaux pour expliquer les évolutions,
- des échanges étroits avec les autres partenaires (Régions notamment) afin de préparer la construction des nouvelles offres des années 2014 et 2015.

Ce travail a permis de répondre largement aux besoins exprimés, avec quelques créations d'offre à la clé. Il reste des difficultés sur les lignes gérées par la Région Limousin et notamment sur l'axe Poitiers-Limoges.

➤ **L'arrivée de nouveaux matériels en 2014**

La Région bénéficie depuis 2010 d'un parc de matériel moderne, répondant au besoin du service actuel mais dont l'usage ne permet plus aujourd'hui de renforcer l'offre en heures de pointe.

Un travail a donc été engagé en 2012 afin d'organiser l'arrivée programmée en 2014 de 10 nouveaux matériels « Régolis ». Ce travail a permis d'identifier des orientations fortes :

- la nécessité de l'adaptation du centre de maintenance de Saintes aux évolutions futures du parc par de nouveaux aménagements,
- la radiation programmée à compter de 2015 des anciennes séries d'automotrices,
- l'affectation d'une partie des nouvelles rames à l'augmentation de la taille des trains en heure de pointe pour faire face à la croissance du trafic,
- la capacité de créer de nouveaux services en 2015, qui demeurera limitée,
- un besoin identifié d'une nouvelle commande matérielle pour l'avenir.

La production, quoique un peu plus perturbée en 2012, a permis de confirmer la bonne fiabilité du matériel : l'offre TER est ainsi restée faiblement impactée par les aléas de matériel roulant (moins de 0,2 % de l'offre non-réalisée pour cause de matériel roulant).

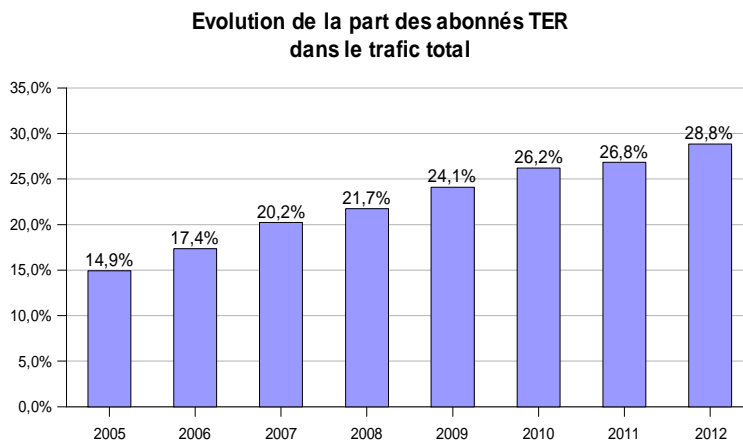
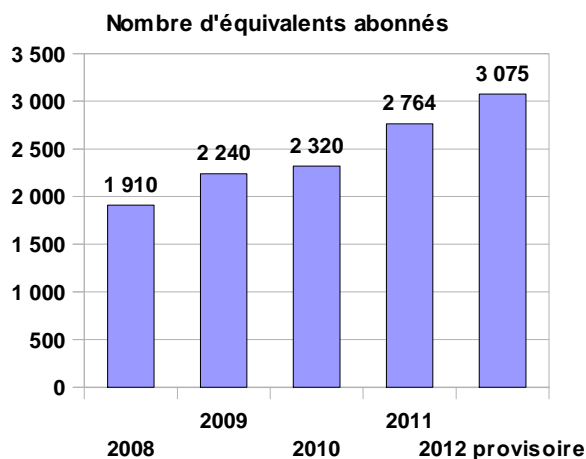
➤ **L'évolution de l'utilisation des différents tarifs**

L'année 2012 a été marquée par la progression du Pass mobilité, qui est aujourd'hui utilisé par près de 1 000 personnes par mois, soit 1/3 des abonnés environ. La barre symbolique des 10 000 porteurs de Cartes Jeunes a également été franchie. La croissance du trafic s'appuie donc à la fois sur les usagers quotidiens et sur les voyageurs occasionnels.

La gamme tarifaire régionale répond donc bien à la demande, même si elle mérite d'être adaptée et rendue plus lisible. Ce sont les premières conclusions de l'étude conduite par la Région et la SNCF pour recueillir l'avis des usagers sur la tarification TER Poitou-Charentes et la faire évoluer en fonction des besoins.

x Les abonnements TER

La progression du nombre d'abonnements se poursuit, notamment grâce au Pass mobilité à 1 € par trajet pour les salariés. Parmi les 3 075 abonnés TER (chiffre en hausse de 11 % par rapport à 2011), près de 1 000 ont choisi le Pass Mobilité. La clientèle fidèle représente plus d'un quart du trafic (28,8 %).

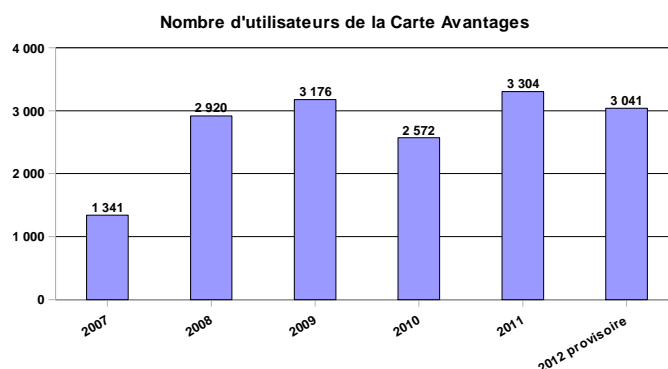
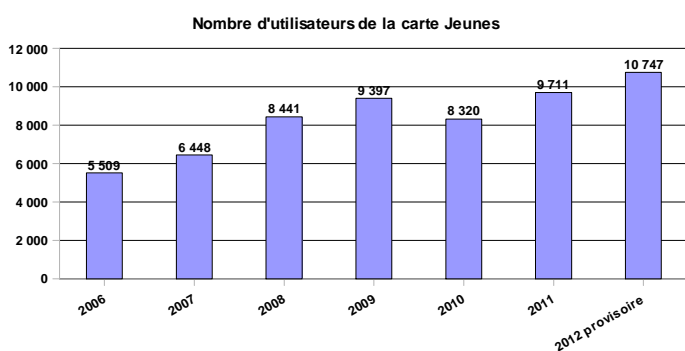


Un travail avec la Région Aquitaine est en cours pour permettre aux titulaires du Pass Mobilité de se rendre jusqu'à Bordeaux. Enfin, une part croissante des abonnés utilise un abonnement multimodal ouvrant l'accès aux bus urbains de La Rochelle et Rochefort (365), Poitiers et Châtellerauld (185). Toutefois, la tarification La Rochelle-Rochefort n'a pas été augmentée depuis sa création, en 2007, ce qui pose des difficultés. La Région souhaite trouver un accord avec les agglomérations de La Rochelle et Rochefort au plus vite, car la situation actuelle met en péril la pérennité de ce tarif²²³.

x Les cartes de réduction TER

En 2012, les Cartes Jeunes franchissent la barre symbolique des 10 000 porteurs, tandis que les Cartes avantages se stabilisent : l'opération promotionnelle « Carte à 5 € » lors de la semaine de la mobilité n'a concerné que les jeunes²²⁴, et la carte avantage emploi progresse fortement. Les résultats à la fin de 2012 s'établissent à :

- plus de 10 700 titulaires de la Carte Jeunes TER Poitou-Charentes,
- plus de 3 000 titulaires de la Carte Avantages TER Poitou-Charentes,
- plus de 1 200 titulaires de la Carte Avantages emploi TER Poitou-Charentes.



223 Décision 12CP0393 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

224 Décision 12CP0334 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 20 septembre 2012

× **Le développement du TER pour les loisirs**

Le Pass Loisirs TER Poitou-Charentes proposé aux familles et groupes d'amis rencontre un vif succès avec plus de 3 000 ventes en 2012 contre 2 000 l'année dernière (les mois de juillet et août représentent près de 50% des ventes).

Les opérations de promotion du TER²²⁵ ont par ailleurs connu un fort succès :

- Créateuf à Niort : 1 500 jeunes,
- trains spéciaux feu d'artifice et Violons sur le sable à Royan : 600 voyageurs,
- Francofolies à La Rochelle et mise à l'eau de l'Hermione : 300 voyageurs.

× **La poursuite de la gratuité pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap**

La gratuité pour l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap titulaire d'une carte d'invalidité délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a permis d'offrir un service d'accompagnement adapté aux voyageurs en situation de handicap. Ce dispositif a donné lieu en 2012 à plus de 400 voyages, comme en 2011.

➤ **La modernisation des gares et pôles d'échanges et leur mise en accessibilité**

Les modalités de gestion des gares et points d'arrêts par la SNCF et RFF ont été l'objet d'une réforme en profondeur au cours de l'année 2012, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du réseau ferré national. La SNCF a ainsi créé une nouvelle branche, Gares & Connexions, en charge de leur entretien, des investissements – y compris pour leur mise en accessibilité, ainsi que de leur valorisation.

Les nouvelles modalités de gouvernance se sont inscrites dans un nouveau document de référence sur lequel la Région a émis un avis défavorable²²⁶, notamment compte tenu des enjeux financiers qui y sont attachés : la tarification de type péage d'utilisation (à la fois pour la partie SNCF et pour la partie RFF) mise en place se traduit, à ce stade, par un risque de dérive importante des coûts supportés par la Région qui ne saurait être accepté.

C'est dans ce nouveau contexte que doivent s'inscrire les investissements sur les gares et haltes qui ont été décidés en 2012 :

- les études préliminaires de mise en accessibilité par RFF des quais de 12 haltes et gares TER²²⁷,
- la modernisation de la halte de Chasseneuil sur Bonnieure²²⁸,
- les études pour la création de nouveaux arrêts dans le territoire périurbain des agglomérations de La Rochelle et Angoulême²²⁹,
- les études préliminaires de modernisation de la halte de Vivonne²³⁰.

C'est aussi dans ce contexte que le financement des investissements sur le pôle d'échange de la gare d'Angoulême a été arrêté²³¹.

225 Décision 12CP0211 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

226 Décision 12CP0393 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

227 Décision 12CP0153 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

228 Décision 12CP0153 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

229 Décisions 12CP0089 et 12CP0393 des Commissions Permanentes du Conseil Régional des 13 février et 19 novembre 2012

230 Décision 12CP0334 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

231 Décision 12CP0029 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

➤ **La qualité du service**

Dans un contexte d'une offre quasi entièrement nouvelle, et ce avec des travaux de plus en plus nombreux, la qualité du service a été globalement préservée.

Le nombre de trains supprimés a toutefois augmenté : près de 130 000 km.trains ont été supprimés en 2012 contre 70 000 km.trains en 2011. Ces suppressions sont essentiellement dues à des travaux programmés et à des mouvements sociaux sporadiques.

La régularité a de même légèrement baissé et se situe en dessous de 93 %. La ligne Poitiers – La Rochelle présente notamment le taux de régularité le plus bas des lignes de Poitou-Charentes. Les lignes Angoulême et Niort – Saintes – Royan ont souffert quant à elles de correspondances serrées avec les TGV.

Il est aussi à noter que la qualité du service proposé dans les gares, les haltes ou les trains est également en baisse sur la ligne Poitiers - La Rochelle. Pour les autres axes, la qualité reste relativement stable.

b) Une approche globale et multimodale du transport

La politique de développement du TER mise en œuvre par la Région s'inscrit dans une politique globale d'offre de service de mobilité, intégrant avec la même attention les questions relatives :

- à la cohérence de cette offre avec les autres transports collectifs,
- à la cohérence avec les Plans de Déplacements Urbains et schémas d'urbanisme (PDU d'Angoulême²³² et de La Rochelle²³³),
- au développement des pratiques alternatives de mobilité, qui constituent un champ d'action pour le schéma régional de la mobilité durable.

➤ **Le développement de la multimodalité**

Le travail sur la multimodalité a été poursuivi en 2012 afin de préserver les principales premières avancées. La coordination des offres aux principales gares de correspondance a été une des préoccupations majeures dans le cadre du nouveau changement d'horaire de la fin d'année.

Le travail préparatoire au lancement du Système d'Information Multimodal régional a été intensifié avec l'ensemble des autorités organisatrices de transports, afin d'assurer son lancement fin avril 2013. Des disparités importantes ont été constatées au sujet des bases de données et des outils informatiques d'aide à l'exploitation des différents réseaux de transport. En conséquence, certains réseaux seront intégrés dès avril 2013 (Grand Poitiers, Vienne, agglomération de Niort, Deux-Sèvres, Grand Angoulême, Communauté de communes de Cognac, Agglomérations de La Rochelle et du pays Rochefortais, Communauté de Communes du Pays Santon, Agglomération Royan Atlantique), les autres dès qu'il seront prêts (Charente, Charente-Maritime et Châtellerauld).

➤ **La plateforme de covoiturage**

La plateforme de covoiturage, lancée en janvier 2009 par la Région, associe un nombre croissant de collectivités qui souhaitent qu'elle constitue l'outil de référence pour un nombre maximum de covoitureurs. Sont ainsi partenaires :

232 Décision 12CP0156 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

233 Délibération 12CR009 du Conseil Régional du 23 mars 2012

- les Départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente,
- les Agglomérations de Poitiers, Niort, Angoulême, du Pays Châtelleraudais, de La Rochelle, du Pays Rochefortais ainsi que la Communauté de Communes du Pays d'Aunis.

Le marché correspondant à l'exploitation de cette plateforme s'est achevé en septembre 2012. La Région a lancé une consultation pour faire évoluer ce service. Le nouveau prestataire a assuré la mise en ligne des nouveaux outils. Le principal objet du site internet est toujours la mise en relation des covoitureurs, mais un travail a été effectué pour le rendre plus simple et plus convivial.

Depuis le lancement, en septembre 2012, 670 covoitureurs se sont inscrits et plus de 3 000 annonces ont été déposées. La plateforme est également alimentée par les annonces du site national de l'opérateur, qui est le leader sur le marché.

➤ **L'appel à projets Transport à la demande**

La Région souhaite développer les services de transports à la demande pour offrir des solutions de déplacement adaptées aux personnes qui habitent en milieu rural. En effet, les réseaux de transport en commun existant (train, autocars et bus urbains) ne couvrent pas l'ensemble du Poitou-Charentes.

C'est pourquoi elle a lancé un appel à projets qui a recueilli à ce jour cinq réponses. Ces projets pourront bénéficier d'une participation à hauteur de 50 % du déficit annuel, plafonnée aux conditions précisées dans l'appel à projets.

➤ **Le plan vélo**

La Région a souhaité en parallèle mettre en cohérence l'ensemble des actions qu'elle conduisait ou soutenait pour le développement de l'usage des deux roues dans la mobilité. Ceci s'est traduit par l'adoption du plan vélo régional²³⁴, qui définit les objectifs et les modalités d'intervention concourant à cet objectif.

➤ **SPL Auto-partage et aides au développement des mobilités alternatives**

L'autopartage est un nouveau service pouvant compléter utilement les offres de transports collectifs et contribuer à l'émergence de nouveaux comportements d'usage et de possession des automobiles. Ce service conçu dans la perspective de la promotion du véhicule électrique²³⁵, trouve donc toute sa place dans la palette des services de mobilité proposés par la Région.

Les fonds mis en place par la Région (Fonds Régional d'Excellence Environnementale – FREE, Fonds Régional de Développement des Eco-Industries et des Véhicules Electriques – FRDEIVE) ainsi que les appels à projets déjà mentionnés ou celui relatif à l'électromobilité contribuent par ailleurs à accompagner le développement des mobilités alternatives, en cohérence avec la politique développée pour les transports collectifs.

234 Décision 12CP0028 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

235 Décision 12CP0003 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

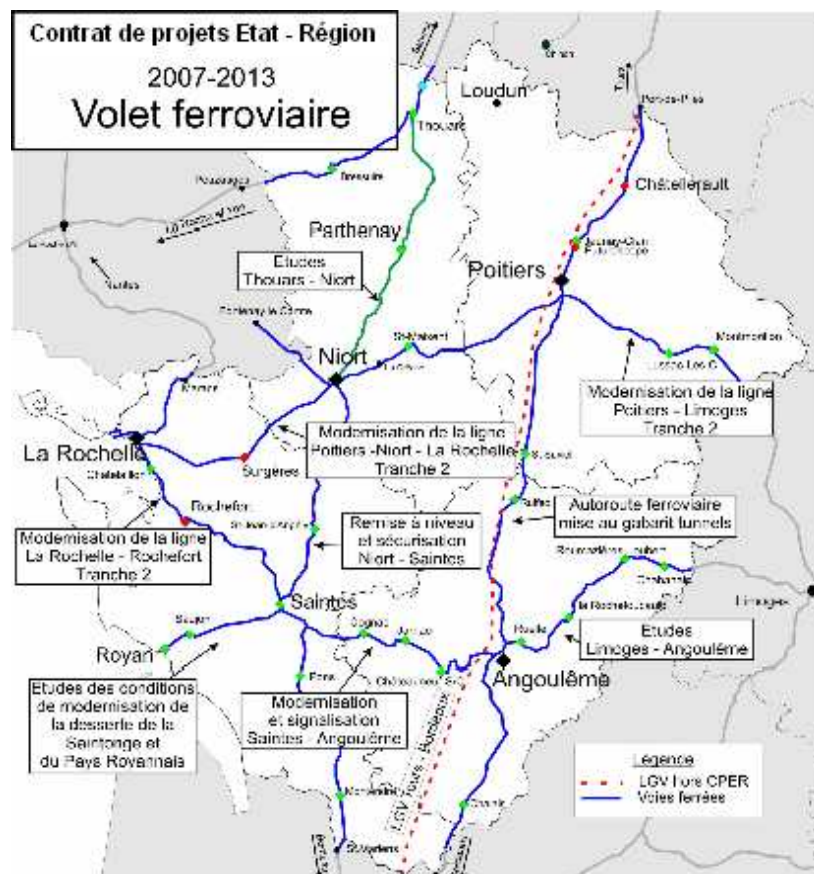
Délibération 12CR009 du Conseil Régional du 23 mars 2012

6.2. L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

a) Les infrastructures ferroviaires de transport de voyageurs

➤ La modernisation du réseau classique au CPER 2007-2013

La modernisation du réseau ferroviaire classique, engagée dans le cadre du CPER 2007-2013, s'est poursuivie en 2012.



Les opérations inscrites au volet ferroviaire (article 7 du Grand Projet n° 3) du CPER 2007-2013 ont connu en 2012 l'avancement décrit ci-après :

➤ Opérations en cours

Signalisation Angoulême - Saintes

Les travaux de modernisation de la voie et de mise en accessibilité des quais en gare ont été achevés en 2011. En préalable avant tout engagement d'une opération d'électrification de l'étoile de Saintes, la modernisation complète doit s'achever dans le cadre du CPER avec l'automatisation de la signalisation. Les approfondissements nécessaires ont été conduits par Réseau Ferré de France pour une meilleure maîtrise des coûts du projet. La finalisation du financement est néanmoins en débat, puisqu'un différentiel de coût reste à financer : ce travail devra aboutir en début d'année 2013.

Relèvement de vitesse sur Niort - La Rochelle

Suite aux vicissitudes connues par le projet (problèmes de stabilité de la plateforme notamment suite aux travaux de voie réalisés en 2003 et 2004), Réseau Ferré de France a conduit les

investigations nécessaires afin d'achever la réalisation de l'opération en 2013 et 2014 pour une mise en service probable en 2015.

➤ **Études engagées**

- Études Étoile de La Rochelle : contournement fret et voie unique Lusignan - Saint-Maixent

Ces études portent sur l'amélioration de l'existant sur les deux sections en voie unique entre Poitiers et La Rochelle (Lusignan/Saint-Maixent et La Rochelle-Ville/La Pallice). Les premières conclusions des études réalisées en 2012 ont mis l'accent sur le point sensible du réseau, à savoir le nécessaire doublement de la voie unique Lusignan - Saint-Maixent. Ce point est aussi à rapprocher des besoins de l'autoroute ferroviaire qui nécessite des points d'évitements sur le corridor Poitiers - Niort - Saintes - Bordeaux.

L'opportunité d'aller plus avant sur le contournement ferroviaire fret de La Rochelle est quant à lui en débat.

- Études Nantes - Bordeaux

Le diagnostic de l'axe et les scénarios d'amélioration ont été présentés par Réseau Ferré de France à la fin de 2011. Sur cet axe stratégique, une seconde phase d'étude est nécessaire pour ramener le projet vers une ambition cohérente avec le rôle stratégique de cette ligne ferroviaire structurant la façade atlantique. Il s'agit notamment d'affiner les estimations du potentiel de voyageurs et de marchandises, et d'identifier le meilleur scénario d'aménagement de la section la plus dégradée de l'axe (La Rochelle-La Roche-sur-Yon). Le cas de la desserte de Marans est prise en compte dans le dossier.

- Études des conditions de modernisation de la desserte de la Saintonge et du Pays royannais

Les études inscrites au contrat de projet se sont achevées en 2012. Elles ont montré que le projet d'électrification pour irriguer ce territoire par TGV représentait un coût important quel que soit l'itinéraire. Les élus des collectivités locales ont marqué leur priorité pour l'itinéraire via Angoulême qui permet de desservir l'agglomération de Cognac. Une réflexion sur le financement devra être conduite en 2013 dans le cadre des futures contractualisations.

- Études de signalisation Saintes - La Rochelle

Il s'agit d'engager les études d'avant projet sur cet axe où les investissements à réaliser ont été évalué à près de 16 M€. Ce dossier devrait avancer en 2013 après la finalisation du financement de l'étude en fin d'année 2012²³⁶.

- Modernisation de la ligne Angoulême - Limoges

La Région a accordé en fin d'année 2011 une participation de 255 000 € pour la réalisation des études d'avant-projet de modernisation de la signalisation de la section Angoulême - Saillat en cohérence avec l'équipement de la section Saillat - Limoges. Les études d'avant-projet réalisées en 2012 seront restituées début 2013 par RFF. Un programme de modernisation de la signalisation sera proposé pour un montant de l'ordre de 15 M€, à financer dans le cadre des futures contractualisations.

➤ **Les projets de Lignes à Grande Vitesse (LGV)**

Le projet de LGV Sud Europe Atlantique est entré en phase de travaux à grande échelle en 2012, conduits par le concessionnaire sur l'ensemble du linéaire de Tours jusqu'à Bordeaux. Les travaux d'aménagement de la ligne d'interconnexion entre Massy et Valenton ont quant à eux été engagés, et ont conduit la Région à procéder aux premiers versements sur sa participation.

b) Les infrastructures routières

➤ L'achèvement du volet routier du CPER 2000-2006

Le financement des routes nationales relève désormais de l'État qui poursuit la modernisation du réseau au titre des Plans de Développement et de Modernisation d'Itinéraires (PDMI). La Région a versé en 2012, 2,01 M€ de fonds de concours à l'État dont 0,25 M€ au titre des opérations de sécurité. Il reste à achever, au titre du CPER, la mise à 2x2 voies de la RN 10 entre Rouillet et Barbezieux.

➤ Le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR)

Deux axes retenus au RRIR complètent le maillage routier national en assurant les liaisons interrégionales Niort – Saumur et Niort – Limoges.

La Région a versé au Département des Deux-Sèvres, 1,26 M€ pour les opérations en cours (Mazières en Gâtine et Brion près Houet) et 1,65 M€ pour la sécurisation de la RN149 jusqu'à Bressuire. Elle a également attribué au Département de la Vienne 1,80 M€ au titre de sa participation exceptionnelle pour l'achèvement de la rocade de Châtellerault.

c) Le transport de marchandises

➤ Les investissements inscrits au CPER 2007-2013 pour le port de La Rochelle

Après un nouveau record de 8,45 millions de tonnes de marchandises en 2011 (identique à 2010 après + 12,3 % par rapport à 2009), le port de La Rochelle connaît un ralentissement marqué en 2012, lié notamment à la baisse des flux céréaliers (de l'ordre de 30 %). Dans ce contexte, les acteurs ferroviaires intervenant sur le port affichent des résultats plus mitigés.

En parallèle, les principales opérations d'investissement portuaires de la première partie du CPER se sont achevées :

- réaménagement du quai Nord du bassin à flots,
- remblaiement de la zone de La Repentie,
- sécurisation du réseau ferré portuaire

Les discussions sont en cours pour le lancement d'un second terminal sur l'Anse Saint-Marc.

➤ Autoroute ferroviaire Ecofret Atlantique

Le projet a été relancé par le Ministère des Transports dans le courant du second semestre 2012. Le démarrage du service sera vraisemblablement reporté en 2015 avec une montée en puissance progressive. La Région a souligné la nécessité de garanties sur les conditions de circulation sur l'itinéraire par Poitiers, Niort, Saintes et Bordeaux sur lequel les circulations de l'autoroute ferroviaire ne devront pas entrer en conflit avec les TER, sur un réseau relativement peu capacitaire.

➤ Plateforme multimodale Niort Terminal

Le projet a été finalisé en 2012 sur un périmètre opérationnel circonscrit à l'aménagement de l'ancien triage de Saint-Florent. Il s'est traduit par la conclusion d'un partenariat associant l'ensemble des acteurs attachés à la relance du transport ferroviaire sur le sud des Deux-Sèvres²³⁷.

237 Décision 12CP0392 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

7. SANTÉ – HANDICAP – FAMILLE – ADOLESCENTS

Parce que la santé est l'un des services publics auquel la population est la plus attachée, la Région a poursuivi en 2012 son engagement en faveur :

- de la lutte contre la désertification médicale, paramédicale et odontologique (médecine dentaire),
- de la prévention, notamment en direction des jeunes,
- de la santé environnementale et de la santé au travail.

En outre, la Région a continué à déployer sur les territoires « l'Agenda 22 du Poitou-Charentes », dans l'ensemble de ses politiques et partenariats, en développant de nouvelles mesures pour une meilleure prise en compte du handicap dans sa diversité.

7.1. L'ACCÈS DE TOUS À UN SERVICE PUBLIC DE SANTÉ DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

a) La lutte contre la désertification médicale, paramédicale et odontologique²³⁸

L'ensemble des actions menées depuis 2004 par la Région pour lutter contre la désertification médicale, paramédicale et odontologique a notamment permis en 2012 d'amplifier dans les territoires les programmes de pôles et maisons de santé pluriprofessionnels. 20 projets ont ainsi été soutenus (études d'avant-projet ou aide à l'investissement) contre 10 en 2011. Les actions régionales rejoignent les 12 engagements du « Pacte territoire-santé »²³⁹, présentés par la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, le 13 décembre 2012 à Scorbé-Clairvaux. Ces engagements s'articulent autour de trois objectifs :

- changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins,
- transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé,
- investir dans les territoires isolés.

➤ Aide à l'enseignement

Parce que l'enseignement est fondamental dans le choix des étudiants de la spécialité « médecine générale » à l'entrée en IIIème cycle, la Région a poursuivi en 2012 son soutien :

- au 4ème poste de chef de clinique universitaire de médecine générale à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers²⁴⁰ (50 000 € pour deux ans),
- aux médecins généralistes accueillant en stage des étudiants en médecine de IIème cycle (entre la 4ème et la 6ème année)²⁴¹.

238 Sur Mesure n°27 et 28 de juillet 2012 relatifs aux actions de la Région en 2011 en faveur de la lutte contre la désertification médicale, paramédicale et odontologique.

239 http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/12_engagements_-_pacte_Territoire-Sante_DP_VDef.pdf

240 Décision 10CP0471 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 novembre 2010

241 Décision 12CP0157 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

Évolution des aides régionales attribuées aux médecins généralistes maîtres de stage pour accueillir des étudiants en médecine de IIème cycle

	2010	2011	2012	Total
Nombre de bénéficiaires	23	53	86	162
- dont médecins différents	12	18	30	60
Montants engagés	8 520 €	20 880 €	34 050 €	63 450 €

➤ **Incitation à l'installation en Poitou-Charentes et amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé**

✕ **Aides aux stages en zone rurale pour les étudiants en médecine²⁴²**

Dans le rapport « 15 propositions prioritaires pour les étudiants en médecine de France » réalisé en 2012, les organisations représentatives des étudiants et internes en médecine²⁴³ proposent que la diversité des terrains de stage soit renforcée et que la réalisation de stages en zones médicalement sous dotées soit facilitée. Il est en effet important de permettre aux étudiants en médecine, dont la formation demeure encore très hospitalière, de mieux appréhender la réalité de l'exercice libéral en médecine générale, en milieu rural ou en zone urbaine sensible, afin d'inciter ces futurs professionnels à choisir cette spécialité et à s'installer dans ces zones. Aussi la Région alloue :

- depuis 2010, une indemnité de déplacement aux étudiants en médecine de IIème cycle effectuant un stage de médecine générale en milieu rural : 68 étudiants ont été aidés en 2012 pour un montant total de 40 449 €,
- depuis 2006, une indemnité de déplacement et de logement aux étudiants de IIIe cycle (entre la 7ème et la 9ème année) effectuant un stage de médecine générale en milieu rural : 84 étudiants ont été aidés en 2012 pour un montant total de 152 302 €.

Évolution des aides régionales attribuées aux étudiants en médecine pour effectuer un stage en zone rurale

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Étudiants en médecine de IIème cycle (externes)	Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	17	41	68	126
	Montants engagés	-	-	-	-	11 105 €	25 011 €	40 449 €	76 565 €
Étudiants en médecine générale de IIIe cycle (internes)	Nombre de bénéficiaires	38	52	66	71	66	78	84*	455
	Montants engagés	67 398 €	89 258 €	111 235 €	113 650 €	118 980 €	149 189 €	152 302 €	802 012 €

* Promotion novembre 2012-mai 2013 incluse

Parmi les 330 internes aidés des promotions de novembre 2005 à mai 2011, 42 se sont installés en tant que médecins généralistes en Poitou-Charentes, dont 21 dans une commune rurale. La moyenne d'âge d'installation des médecins généralistes (38 ans) explique cette année encore le faible nombre d'étudiants - aidés par la Région - installés, la plupart préférant démarrer leur carrière par des remplacements²⁴⁴. Toutefois, ce taux d'installation de 12,7 % est à comparer au taux national de 8 %. Les aides mises en place par la Région en direction des étudiants en médecine sont

242 Décision 12CP0157 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

243 ANEMF : Association nationale des étudiants en médecine de France ; ISNITH : Intersyndicat national des internes des hôpitaux ; ISNAR-IMG : Intersyndicale nationale autonome représentative des internes en médecine générale

244 Au 1er juin 2011, la région comptait 197 médecins remplaçants (pour mémoire, 196 au 1er janvier 2009)

complémentaires des bourses d'études octroyées par trois Départements (Vienne, Charente et Charente-Maritime) et des contrats d'engagement de service public proposés par l'État depuis 2011.

On peut citer l'exemple d'une jeune professionnelle de santé aujourd'hui installée dans une maison de santé pluriprofessionnelle située en milieu rural et soutenue par la Région, pour laquelle le fait d'avoir pu réaliser un stage chez un médecin généraliste exerçant dans une commune rurale et bénéficier d'une bourse du Département de la Charente a été décisif dans son choix de carrière.

x **Promotion de l'exercice groupé et pluridisciplinaire**²⁴⁵

Depuis 2006, la Région a soutenu 59 projets de maisons ou pôles de santé (étude d'avant-projet ou aide à l'investissement), dont 20 en 2012 :

- 9 projets immobiliers pour un montant total de 1 424 588 €, dans le cadre des CRDD 2007-2013, conclus avec les Pays et les Agglomérations, à Roumazières en Charente, Moncoutant, Ménigoute, Oiron/Mauzé-Thouarsais, Argenton les Vallées et Saint Varent dans les Deux-Sèvres, Scorbé-Clairvaux/Lenclôître²⁴⁶, Mirebeau et Châtellerauldans la Vienne,
- 7 projets immobiliers pour un montant total de 507 000 €, dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), au Bourdet et à Saint Loup sur Thouet dans les Deux-Sèvres, Sommières du Clain, Lussac les Châteaux et Bouresse dans la Vienne, Saint Gervais les Trois Clochers et Vouneuil sur Vienne dans la Vienne,
- 4 études d'avant-projet pour un montant total de 64 494 €, dans le cadre des CRDD 2007-2013 sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Niort, du Bocage Bressuirais et du Thouarsais dans les Deux-Sèvres et d'Horte et Tardoire en Charente.

Près de 150 professionnels de santé sont installés dans les 27 maisons ou pôles de santé, soutenus par la Région et aujourd'hui ouverts à Brossac, Aubeterre sur Dronne, Baignes Sainte Radegonde, Saint Séverin, Mérignac, Montbron, Ruelle, Segonzac, Dignac, Hiersac et Nersac en Charente, Aulnay de Saintonge/Néré, Tonnay-Boutonne, Saint Médard d'Aunis, Breuil-Magné et Saint Germain de Marencennes en Charente-Maritime, L'Absie, Couture d'Argenson, Le Bourdet, Oiron et Fressines dans les Deux-Sèvres, Château-Garnier, Charroux, Asnois, Antran et Mont sur Guesne dans la Vienne. Ils offrent ainsi un service de soins de proximité à près de 100 000 habitants²⁴⁷.

**Évolution des aides régionales aux projets de maisons ou pôles de santé
(étude d'avant-projet ou aide à l'investissement)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012**	Total
Nombre de projets aidés	11	1	3	4	10	10	20	59
Montants engagés	684 270,00 €	19 800 €	150 878 €	491 490 €	819 539 €* 1 908 200 €*	667 543 €* 1 908 200 €*	1 908 200 €*	4 829 602 €

* dont 213 000 € au titre du FRIL en 2010, 150 000 € en 2011 et 507 000 € en 2012

** Session du 17 décembre 2012 incluse

x **Soutien de la construction du plateau technique hospitalier à Faye l'Abbesse**²⁴⁸

Afin de maintenir une offre publique de soins hospitaliers sur le territoire du Nord Deux-Sèvres et de renforcer l'attractivité de son Centre Hospitalier, la Région a décidé, en 2012, à titre

245 Décision 12CP0336 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

246 Subvention complémentaire

247 Méthode de calcul : prise en compte de la population cantonale pour les opérations situées dans les chefs lieux de canton et communale pour les autres opérations (Source : INSEE, population totale au 1er janvier 2009)

248 Décision 12CP0394 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2012

exceptionnel, de soutenir la construction d'un plateau technique hospitalier à Faye L'Abbesse, regroupant sur un seul site les trois plateaux techniques existant à Bressuire, Parthenay et Thouars. A cet effet, elle a inscrit 12 M€ en autorisation de programme²⁴⁹ ; le coût total du projet est estimé à 106 M€.

b) La prévention, notamment en direction des jeunes²⁵⁰

Pour renforcer l'information, la prévention et le dépistage des cancers spécifiquement féminins et/ou occasionnant le plus de décès chez les femmes de Poitou-Charentes (sein, col de l'utérus, colo-rectal et poumon), la Région a lancé en 2012 un appel à projets pour la prévention des cancers féminins²⁵¹. Les actions retenues seront mises en œuvre en 2013. Par ailleurs, la Région a poursuivi en 2012 sa politique de prévention en direction des jeunes.

➤ **« Pass'contraception »**

Créé en 2009, le « Pass'contraception »²⁵² permet d'assurer, dans un souci d'anonymat et de confidentialité, la gratuité de la contraception (pilule, patch, implant, anneau vaginal ou stérilet) pour les jeunes filles de Poitou-Charentes qui, pour des raisons sociales, financières ou familiales, ont des difficultés d'accès à la contraception, et ce quel que soit leur statut (lycéennes, collégiennes, apprenties, jeunes sorties du système scolaire, etc).

Depuis la rentrée scolaire 2011/2012, le « Pass'contraception » peut être remis aux jeunes filles dans établissements d'enseignement relevant des compétences de la Région, en complémentarité de la diffusion directe par les professionnels de santé et le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) en Poitou-Charentes. A ce jour, comme souhaité par le Rectorat de l'Académie de Poitiers et le Conseil Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), 77 lycées²⁵³ (soit 85,5 %) ont signé une convention avec la Région pour la diffusion du « Pass'contraception ».

Dans un souci d'égalité de traitement des jeunes filles sur l'ensemble du territoire, la Région a reconduit en 2012 le Fonds régional d'accès à la contraception²⁵⁴, destiné à financer la mise en place de vacations de professionnels de santé libéraux ou d'associations spécialisées dans les établissements dépourvus de personnels de santé scolaire.

Évolution des aides régionales pour la mise en place de vacations

	2011	2012	Total
Nombre d'établissements aidés	2	4	6
Montants engagés	1 400 €	1 768 €	3 168 €

Par ailleurs, en 2012, la Région a soutenu²⁵⁵, à titre expérimental, une formation « éducation à la vie » à destination de 8 salariés des Maisons Familiales et Rurales (MFR) de Poitou-Charentes, pour un montant de 9 830 €. Cette formation, réalisée par le MFPF, s'est déroulée de février à juin 2012. L'ensemble de ces salariés ont validé la formation et sont désormais référents pour la diffusion du « Pass'contraception » au sein de leur structure, auparavant dépourvue de personnel en

249 Délibération 12CR100 de la Session du Conseil Régional du 17 décembre 2012

250 Sur Mesure n°31, octobre 2012 : la santé des jeunes

251 Décision 12CP0335 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

252 [Pour en savoir plus : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/314](http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/314)

253 74/76 publics et 3/14 privés

254 Décisions 11CP0270 et 12CP0212 des Commissions Permanentes du Conseil Régional du 8 juillet 2011 et du 21 mai 2012

255 Décision 12CP0032 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

capacité d'effectuer cette mission. Au-delà de cette diffusion, ils assurent un suivi et une information permanente des jeunes sur les questions de vie relationnelle, affective et sexuelle. Au regard d'une évaluation très positive, cette formation sera reconduite²⁵⁶ en 2013 et élargie aux personnels des Centres de Formation des Apprentis (CFA) relevant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

En 2012, suite à la rencontre désormais annuelle de suivi du dispositif avec l'ensemble des partenaires, deux évolutions techniques ont été apportées²⁵⁷ :

- la possibilité de prise en charge d'un test de grossesse prescrit par un professionnel de santé, en complément des analyses déjà prises en charge,
- l'augmentation du montant maximal remboursé aux infirmiers libéraux pour la réalisation d'une prise de sang, afin de tenir compte de la revalorisation récente du montant de l'acte ainsi que des indemnités éventuelles de déplacement.

Au 31 décembre 2012, 513 « Pass'contraception » ont été délivrés en région à des jeunes filles, dont 52,2 % en zone rurale.

Évolution de la diffusion du « Pass'contraception »

Département	2010	2011	2012	Total	% diffusion rurale	% diffusion en ZUS
Charente	6	26	53	85	65,9%	5,9%
Charente-Maritime	17	44	108	169	56,8%	0,0%
Deux-Sèvres	4	15	85	104	57,7%	1,0%
Vienne	23	37	95	155	36,1%	0,6%
Total	50	122	341	513	52,2%	1,4%

Depuis octobre 2011, date de la mise à disposition du « Pass'contraception » dans les établissements scolaires, la diffusion a été multipliée par 3, passant de environ de 2 par semaine à plus de 6, soit quasiment un « Pass'contraception » diffusé chaque jour en Poitou-Charentes. 155 « Pass'contraception » ont été diffusés dans des établissements scolaires dont 65,1% pour des jeunes filles résidant dans une commune rurale.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 17 ans et 1 mois. 88,6 % des consultations sont effectuées par des médecins généralistes et près de 8 % par des gynécologues. Ces consultations donnent lieu à la prescription de contraceptifs dans 88,6 % des cas et d'analyses médicales dans 58,4 % des cas. Les contraceptifs majoritairement prescrits sont des contraceptifs oraux (97,85 %). Les autres méthodes contraceptives sont nettement moins prescrites (1,07% pour l'implant et 0,36% pour le patch, le stérilet et l'anneau vaginal).

D'autres Régions reprennent l'initiative de la Région Poitou-Charentes et déploient le dispositif « Pass'contraception » à l'attention des jeunes de leur territoire. Après Île-de-France et Rhône-Alpes qui l'ont mis en place en 2011, les Régions Champagne-Ardenne, Pays de la Loire et Aquitaine l'ont lancé en 2012. Le projet est également à l'étude dans six autres Régions. Par ailleurs, la gratuité de certains contraceptifs pour les 15-18 ans a été inscrite dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, sur proposition du Gouvernement.

256 Décision 12CP0396 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

257 Délibération 12CR117 de la Session du Conseil Régional du 17 décembre 2012

➤ **Mise à disposition gratuite de préservatifs**

En 2012, la Région a mis à disposition 140 016 préservatifs masculins et 15 482 préservatifs féminins, pour un montant total de 38 565 €, pour les jeunes des lycées, des CFA et des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) ainsi que pour ceux participant à des manifestations qu'elle organise ou soutient (Francofolies, Musiques Métisses, journée mondiale de lutte contre le SIDA le 1er décembre, etc), ce qui porte à 1 064 514 le nombre de préservatifs diffusés gratuitement par la Région depuis 2007, pour un montant total de 245 459 €.

➤ **Actions soutenues lors de la journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1er décembre 2012**

Afin de fédérer les initiatives et de rendre plus visibles les manifestations organisées en Poitou-Charentes le 1er décembre 2012, la Région a soutenu 6 projets, pour un montant total de 16 000 € et a mis à disposition 45 000 préservatifs masculins et 7 500 préservatifs féminins. Depuis 2008, la Région a ainsi soutenu 37 projets pour un montant total de 118 000 €.

➤ **Appel à projets « Prévention Santé Jeunes »**

Mis en place en 2007, l'appel à projets « Prévention Santé Jeunes » a été reconduit en 2012²⁵⁸ pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2013. En 2012, 13 projets ont été accompagnés²⁵⁹, pour un montant total de 33 590 €, et ont concerné 6 185 jeunes.

Évolution des aides régionales dans le cadre de l'appel à projets « Prévention Santé Jeunes »

	2007	2008	2009 (sept à déc)	2010	2011	2012	Total
Nombre de projets soutenus dont :	18	12	3	14	18	13	78
<i>1. Contraception et éducation sexuelle</i>	6	4	0	1	5	3	19
<i>2. Lutte contre les toxicomanies (notamment alcoolisme)</i>	5	3	1	6	3	4	22
<i>3. Nutrition et alimentation durable</i>	-	-	-	1	3	3	7
<i>4. Actions de secourisme</i>	1	1	0	0	1	0	3
<i>5. Projets innovants pour la santé des jeunes</i>	6	4	2	6	6	3	27
Montants engagés	121 879 €	72 034 €	29 700 €	56 805 €	83 450 €	33 590 €	€397 458 €
Nombre de jeunes concernés	3 000	3 300	2 500	9 300	10 250	6 185	34 535

➤ **Projets des établissements scolaires en matière de santé**

En 2012, dans le cadre des dispositifs « Vie Lycéenne », 45 projets ont été soutenus par la Région dans les lycées, CFA et EREA pour un montant total de 60 472 € et ont concerné 5 799 jeunes, sur des thèmes en lien avec leurs préoccupations : nutrition, conduites addictives, sexualité et infections sexuellement transmissibles, santé mentale et bien-être, sécurité routière, etc.

258 Décision 12CP0279 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

259 Dont 6 dans le cadre de l'appel à projets 2011-2012 et 7 dans le cadre de l'appel à projets 2012-2013

Évolution des aides régionales aux projets des établissements scolaires en matière de santé

Dispositifs Vie Lycéenne	2009			2010			2011			2012		
	Nbre de projets	Nbre d'élèves	Montants accordés	Nbre de projets	Nbre d'élèves	Montants accordés	Nbre de projets	Nbre d'élèves	Montants accordés	Nbre de projets	Nbre d'élèves	Montants accordés
Créattitude ²⁶⁰	6	520	3 625 €	4	188	2 361 €	8	442	5 046 €	6	341	4 359 €
Soutien aux projets des établissements ²⁶¹	36	7 279	41 545 €	39	10 073	58 917 €	40	6951	41 115 €	39	5 458	56 113 €
Aide aux voyages éducatifs ²⁶²	0	0	0 €	1	12	1 200 €	2	48	532 €	-	-	-
Total	42	7 799	45 170 €	44	10 273	62 478 €	50	7 441	46 693 €	45	5 799	60 472 €

➤ Soutien aux lycées qui souhaitent s'équiper en défibrillateurs automatiques ²⁶³

En 2012, 42 lycées ont bénéficié d'une aide régionale pour l'acquisition de 54 défibrillateurs automatiques. Aujourd'hui, près d'un lycée sur deux est équipé.

Évolution de l'aide régionale pour l'équipement des lycées en défibrillateurs automatiques

	2011	2012	TOTAL
Nombre de lycées	3	42	45
Nombre de défibrillateurs	7	54	61
Nombre d'élèves concernés	2 511	26 349	28 860
Nombre de personnels concernés	452	4 694	5 146
Montants engagés	8 400 €	64 800 €	73 200 €

La Région a élargi, en 2012, son dispositif de soutien à l'équipement en défibrillateurs automatiques aux MFR et CFA ²⁶⁴ relevant de la compétence régionale.

➤ Prise en compte de la santé des jeunes dans les CRDD 2007-2013

En 2012, dans le cadre CRDD 2007-2013, 15 projets liés à la santé des jeunes ont été menés dans les territoires pour un montant total de 126 682 € sur des thèmes tels que la prévention de la santé mentale, la consommation d'alcool, la santé globale ou la nutrition. A titre d'exemple, un programme d'éducation nutritionnelle en direction des écoles du Pays Ruffécois ainsi qu'un plan de prévention des risques liés à l'alcool auprès des jeunes de La Rochelle ont été soutenus.

Évolution des aides régionales sur le thème de la santé dans les CRDD 2007-2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Projets soutenus	6	9	13	18	20	15	81
<i>dont :</i>							
- Pays	4	7	10	14	13	11	59
- Agglomérations	2	2	3	4	7	4	22
Montants engagés	299 000 € ²⁶⁵	93 920 €	127 790 €	116 466 €	135 585 €	126 682 €	899 443 €

260 Dispositif pour des projets culturels hors temps scolaire initiés par un jeune ou groupe de jeunes de 16 à 21 ans (lycéens, apprentis, Bac +2) : la Région finance jusqu'à 50 % du projet

261 Soutien à la création de projets initiés en milieu scolaire : la Région finance jusqu'à 50 % du projet

262 Dans le cadre d'un projet d'établissement, forfaits fixes de 400 €, 800 € ou 1 200 € selon le coût total du voyage

263 Décision 11CP0328 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 septembre 2011

264 Décision 12CP0279 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

265 Dont 244 000 € au titre des CRDD des Pays Saintonge Romane et Vals de Saintonge pour l'expérimentation du

7.2. L'ACTION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

La santé environnementale et la santé au travail sont des thèmes au cœur des préoccupations de la population. Aussi, la Région soutient l'acquisition de connaissances et encourage l'échange de pratiques entre les acteurs sur le territoire, notamment au travers de démarches participatives et de projets de recherche ; elle appuie également les actions de prévention sur les territoires.

a) La santé au travail

➤ **Appel à projets « Pénibilité au travail »**

S'appuyant sur le SRDEESS 2011-2015 d'une part, sur la politique qu'elle mène depuis 2004 dans le champ de la santé au travail d'autre part, la Région a reconduit en 2012 l'appel à projets « Pénibilité au travail », lancé en 2011, qui vise à aider les entreprises et associations du Poitou-Charentes qui s'engagent à mettre en œuvre une démarche durable d'amélioration des conditions de travail, de réduction de la pénibilité au travail et de prévention des risques en direction de leurs salariés. 8 projets (5 entreprises et 3 associations) ont été retenus en 2012 pour un montant total de 89 777 €⁶⁶.

Évolution des aides régionales dans le cadre de l'appel à projets « Pénibilité au travail »

	2011	2012	Total
Nombre de projets soutenus	6	8	14
dont :			
- Charente	1	1	2
- Charente-Maritime	2	0	2
- Deux-Sèvres	2	5	7
- Vienne	1	2	3
Montants engagés	83 000 €	89 777 €	172 777 €

➤ **Étude sur les maladies à caractère professionnel (MCP)**

La Région a de nouveau cofinancé en 2012, à hauteur de 8 800 €, une étude sur les Maladies à Caractère Professionnel en Poitou-Charentes²⁶⁷ visant à mieux connaître les pathologies d'origine professionnelle et à adapter en conséquence les actions menées par les différents partenaires. 15 % des médecins du travail ont participé aux enquêtes MCP réalisées en 2010 (dernières données disponibles). Les résultats de ces enquêtes, qui ont concerné 4 535 salariés venus en consultation, ont mis en évidence que 296 salariés présentaient au moins une pathologie relevant d'une MCP, ce qui représentait un taux de signalement de 6,5 %, en progression constante depuis 2008 (5,7 %). 323 pathologies distinctes ont été signalées, dont près de 75 % portaient sur des affections de l'appareil locomoteur. La souffrance psychique représentait 17 % des pathologies signalées. 52 % des MCP signalées relevaient d'une maladie professionnelle indemnisable. Les salariés signalés avaient entre 17 et 64 ans, plus de la moitié avaient plus de 45 ans, et le taux de signalement augmentait avec l'âge. Le taux de signalement des femmes (8 %) était plus important que celui des

dispositif « Lieux-dits/Lieux d'écoute », lieux d'écoute anonymes et gratuits pour les adolescents en situation de mal-être, dont l'organisation est désormais assurée par l'intersecteur de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Saintes via un financement de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

266 Délibération 12CR102 de la Session du Conseil Régional du 17 décembre 2012

267 Décision 12CP0091 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

hommes (5 %) et cet écart augmentait entre 45 et 54 ans (13 % contre 7 %). Le secteur des industries avait le taux de signalement le plus élevé (9%), suivi du commerce (7 %).

b) La santé environnementale

Afin d'améliorer la connaissance des liens entre l'environnement et la santé mais également d'identifier les actions de prévention et les recommandations à destination des acteurs et des réseaux, la Région a lancé, en 2012, un appel à projets « Recherche en santé environnementale »²⁶⁸. Les projets retenus seront mis en oeuvre à partir de 2013.

7.3. UNE POLITIQUE RÉGIONALE « HANDICAP » VOLONTARISTE ET CONCRÈTE SUR LES TERRITOIRES²⁶⁹

En 2012, dans le cadre de « l'Agenda 22 du Poitou-Charentes », adopté le 15 décembre 2008 et actualisé chaque année²⁷⁰, la Région a continué à prendre en compte le handicap dans sa diversité, dans l'ensemble de ses politiques et ses partenariats. Le bilan des actions conduites depuis 2006 est présenté dans le tableau ci-dessous. A noter en 2012 les actions suivantes :

- pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap, la mise en place d'une aide aux entreprises de moins de 20 salariés, non assujettis à l'obligation d'emploi, qui recrutent un salarié reconnu travailleur handicapé en CDI, en complément du versement par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) de l'Aide à l'Insertion Professionnelle (AIP)²⁷¹,
- la création du « Pass'handisports »²⁷², pour favoriser la prise de licence FFH (Fédération Française Handisport) ou FFSA (Fédération Française Sport Adapté) par un sportif en plus de sa licence sportive et contribuer ainsi à développer les liens entre acteurs du monde sportif valide et acteurs du monde sportif handisport et sport adapté,
- l'aide à l'acquisition de 95 vélos à assistance électrique pour les personnes en situation de handicap²⁷³, dont 57 par des particuliers,
- le renouvellement de la formation des personnels régionaux en charge de l'accompagnement et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en partenariat avec la délégation régionale du CNFPT et le Rectorat²⁷⁴,
- la 4ème édition du concours régional annuel « Handicaps et Territoires »²⁷⁵, qui a distingué trois actions exemplaires²⁷⁶ menées par l'Association d'espace d'Insertion en Région de Cognac (ESAT « Les ateliers des Vauzelles ») en Charente, l'Association Handi blues en Charente Maritime, et le Syndicat Mixte du château Saint Mesmin dans les Deux-Sèvres,
- pour répondre plus étroitement aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en matière d'accès aux équipements, services et activités de proximité, le soutien à 10 associations pour un montant total de 61 500 €, dans le cadre de l'appel à projets « Agenda 22 du Poitou-Charentes »²⁷⁷.

268 Décision 12CP0278 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

269 Sur Mesure n°32, octobre 2012 consacré à la politique régionale « handicap »

270 Délibération 12CR014 de la Session du Conseil Régional du 23 mars 2012

271 Décision 12CP0395 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

272 Délibération 12CR108 de la Session du Conseil Régional du 17 décembre 2012

273 Décisions 12CP0082 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012 et 12CP032 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

274 Décision 12CP0351 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

275 Décision 12CP02012 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

276 Pour en savoir plus : <http://www.poitou-charentes.fr/sante-handicap/handicap/concours>

277 Décision 12CP0032 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

Dans le cadre du FRIL et des CRDD 2007-2013, la Région a continué à accompagner les collectivités et EPCI de petite taille afin qu'en Poitou-Charentes, à l'échéance 2015, une accessibilité généralisée soit respectée. Ainsi, en 2012, la Région a soutenu la réalisation de 10 diagnostics d'accessibilité des Établissements Recevant du Public et des Plans d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics, soit 233 communes couvertes, pour un montant total de 104 650 € et 69²⁷⁸ actions ciblées sur l'amélioration de l'accessibilité des équipements, activités et services aux personnes en situation de handicap, pour un montant total de 1 443 415 €.

7.4. APPUI AUX ACTEURS LOCAUX ET PARTENARIATS

En 2012, la Région a continué à appuyer les projets associatifs présentant un caractère régional ou pouvant le devenir, et s'inscrivant dans les priorités régionales. Dans le domaine de la santé, elle a ainsi soutenu 24 associations pour un montant total de 47 300 €. Par ailleurs, la Région a pris acte des amendements apportés au Projet Régional de Santé, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Poitou-Charentes, dans le cadre de son actualisation annuelle ²⁷⁹.

PROJET – Bilan d'activité 2012 des actions conduites par la Région en matière de « Handicap »

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Éducation									
Faciliter l'accès de tous à l'éducation	Rémunération d'interprètes LSF ¹	Nombre de PSH ²	17 (année scolaire 2006/07)	18 (année scolaire 2007/08)	18 (année scolaire 2008/09)	19 (année scolaire 2009/10)	16 (année scolaire 2010/11)	18 (année scolaire 2011/12)	19 (année scolaire 2012/13)
		Montant	355 000 €	256 000 €	187 500 €	190 000 €	160 000 €	180 000 €	190 000 €
	Soutien aux projets (établissements et jeunes)	Nombre d'opérations	1	2	8	14	22	16	13 (1735 lycéens)
		Montant	1 500 €	3 100 €	8 593 €	15 954 €	33 094 €	15 282 €	22 300 €
	Assistance à domicile des lycéens malades ou accidentés	Nombre de PSH	102	51	80	60	70	60	60
		Montant	80 622 €	47 371 €	65 567 €	47 488 €	45 000 €	45 890 €	45 200 €
Améliorer la qualité de vie des lycéens et des acteurs de la vie éducative (93 lycéens)	Accessibilité (demandes individuelles de lycéens ou personnels en situation de handicap)	Nombre d'actions spécifiques	np ³	np	55 actions			3 actions	1 action
		Coût	np	np	1,076 M€			16 336 €	700 €

1 : Langue des Signes Française - Convention cadre Rectorat/Région depuis 2008 – Financement à parité Région/Etat de 10 000 € /an/élève

2 : Personne en situation de handicap

3 : Non pertinent (indicateur non pertinent)

278 Dont 13 opérations au titre des CRDD 2007-2013 (243 415 €) et 56 opérations au titre du FRIL (1 200 000 €)

279 Délibération 12CR071 de la Session du Conseil Régional du 15 octobre 2012

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Formation professionnelle – Apprentissage									
Favoriser l'égalité et la démocratisation de l'accès à l'éducation ⁴ Faciliter l'accès à la formation professionnelle, à la qualification des PSH, et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	Plan Régional des Formations (PRF)	Nombre de PSH concernées dont :	264	220	353	393	212	396	254
		Qualification dont : SRPF ⁵			254	294 dont 72 (sur 6 mois d'activité)	186 dont : 106	369 dont : 194	232 dont : 185
		Actions qualifiantes, y compris aides individuelles	nc ⁸	nc		92	45	71	47
		Promotion sociale				130	35	77	16
		Préparation à la qualification dont « Passeport vers l'apprentissage »	126 np	233 81 sur 547 (2006/2007)	99 7 sur 353 (2007/2008)	99 8 sur 292 (2008/2009)	26	27	3 3
		Montant de l'intervention	Montant global, pas de ligne spécifique TH						
Augmenter les effectifs d'apprentis handicapés sur la période 2011-2015 ⁶	Accompagnement des jeunes sourds DE ⁷ - co-financement du Fonds social européen (FSE)	Nombre de PSH	nc	30	20	20	20	20	20
		Montant	nc	97 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €
	Qualification de DE - secteur de l'assurance (cofinancement Agefiph)	Nombre de PSH	np	np	13	Pas de demande pour 2009	13	Pas de demande pour 2011	Pas de demande pour 2012
		Montant	np	np	103 180 €		16 166 €		
	Financement du Service d'Appui Régional à l'Apprentissage des Handicapés (SARAH)	Nombre de cellules d'appui	15	15	17	17	17	19	19
		Nombre d'apprentis TH	146 sur 236 (2005/2006)	135 sur 242 (2006/2007)	135 sur 287 (2007/2008)	155 sur 332 (2008/2009)	161 sur 332 (2009/2010)	181 sur 327 (2010/2011)	200 sur 346 (2011/2012)
		Taux de réussite à l'examen	51,72%	62,07%	0,73%	42%	31%	55%	57%
		Taux de contrats rompus	9,33%	1,63%	0,09%	3,30%	16,19%	10,70%	10,54%
		Montant	152 568 €	152 568 €	171 190 €	183 790 €	191 100 €	191 000 €	199 515 €
	Emploi : Bourse pour l'emploi, Emplois Tremplins Environnement et Associatifs								
Faciliter l'accès à l'emploi pour tous Informez, sensibiliser à l'emploi des TH	Dispositif régional « BRDE »	Nombre de PSH	72 sur 1992	74 sur 1936	67 sur 1254	63 sur 1349	48 sur 937	35 sur 1033	62 sur 1265
		Montant	353 231 € sur un total de 656 431 € ⁹	306 200 € sur un total de 7 140 103 €	191 950 € sur un total de 4 377 617 €	261 700 € sur un total de 4 971 685 €	260 280 € sur un total de 5 680 909 €	138 500 € sur un total de 318 400 €	256 00 € Sur un total de 5 506 755 €
	Dispositif régional « Emplois Tremplins Environnement » (ETE)	Nombre de PSH	262 sur un total de 2541 (10,31%)			190 sur un total de 2 272 (8,36 %)			80
		Montant	nc	49 sur 756 (6,48%)	5 sur 46 (10,87 %)	4 sur 81 (4,94%)	2 sur 66 (3,03%)	1 sur 52 (1,92%)	3 sur 32 (9,38%)
	Dispositif régional « Emplois Tremplins Associatifs » (ETA) ⁹	Montant	nc	632 470 €	118 600 €	59 484 €	23 200 €	24 000 €	53 713 €

4 : Convention-cadre Région /Agefiph 2009/2013 pour la mutualisation des ressources en faveur du développement de la formation continue des demandeurs d'emploi reconnus TH.

5 : Service Public Régional de la Formation (adopté en 2009) dont le principe est la construction d'un parcours individualisé de formation.

6 : Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre la Région, le Préfet de région, l'Agefiph et d'autres partenaires le 26 septembre 2011.

7 : Demandeur d'emploi.

8 : non connu

9 : Une prime complémentaire de 1 600 € est versée lors du recrutement de TH, en complément des aides de l'Agefiph, les 2ème et 3ème années

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Transport et mobilité durable									
Faciliter l'accès de tous aux transports et aux déplacements ¹⁰	Poursuite de la mise en accessibilité dans le cadre des travaux de modernisation et d'aménagement en cours	Nombre d'autocars rendus accessibles	np	4	9	9	9	9	9
		Nombre de gares et points d'arrêt accessibles	nc	2	7	7	7	10	10
		Nombre de lignes routières accessibles	nc	nc	4	4	4	4	4
		Nombre de lignes ferroviaires accessibles	nc	nc	2	2	2	3	3
	Dispositif « gratuité pour les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite » dans les TER	Nombre de personnes aidées	np	np	np	190	222	444	362 (fin octobre, soit 36 par mois contre 37 en 2011)
	Plan régional vélo ¹¹	Nombre de vélos à assistance électrique acquis par des PSH	np	np	np	np	np	np	57
Montant		np	np	np	np	np	np	52 606 €	
Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)									
Rendre accessible à tous les technologies de l'information et de la communication (TIC)	Projets TIC incluant une clause d'accessibilité	Nombre	np	0	4	4	2	1	1
		Montant	np	0	247 000 €	1 040 993 €	40 000 €	200 000 €	123 790 €
Culture									
Faciliter l'accès de tous à la culture	Structures de diffusion de spectacle vivant	Nombre de conventions	np	np	12 avec des théâtres et 3 avec des compagnies			50 compagnies et 33 structures de diffusion	15 compagnies
	Villes et Pays d'Art et d'Histoire	Nombre de conventions	0	2	5	7 dont 5 développent un accueil adapté		8 dont 5 « accueil adapté »	5 dont 5 « accueil adapté »
	Festivals : sensibilisation à l'accueil de publics en situation de handicap et accès de ceux-ci aux grands festivals musicaux soutenus par la Région	Nombre d'opérations	np	np	6	23	23	23	23
		Nombre de festivals sensibilisés	nc	nc	5	23	23	23	23
	Nombre de festivals assurant la gratuité pour les PSH	nc	nc	2	4	4	4	4	

10 : Cf Schéma Directeur Régional d'Accessibilité du réseau TER adopté le 22 juin 2009

11 : Plan régional vélo adopté par décision 12CP0028 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sport									
Contribuer à l'accès de tous à la pratique sportive	Soutien régional aux sportifs de haut niveau handispport (handicaps moteurs et sensoriels) et sport adapté (handicap mental) :	Nombre de podiums	15 (saison 2005/2006)	30 (2006/2007)	37 (saison 2007/2008) dont : Handispport : 17 Sport adapté : 20	62 (saison 2008/2009) dont : Handispport : 22 Sport adapté : 40	81 (saison 2009/2010) dont : Handispport : 29 Sport adapté : 52	Changement de dispositif ¹²	8 sportifs soutenus
		Nombre de bourses Individuelles ¹³	21	38	53 ¹⁴	61	48		
		Montant	37 800 €	63 800 €	121 300€	111 550 €	98 500 €		
	Aide régionale : soutien à l'acquisition de matériel adapté	Nombre de structures	4	6	4	3	7	2	6
		Nombre de PSH	nc	200	280	60	230	nc	80
		Montant	3 494 €	13 626 €	40 050 €	4 180 €	56 177 €	6 200 €	31 810 €
	Soutien régional aux 2 comités régionaux Handispport et Sport adapté au travers de conventions d'objectifs	Nombre de PSH	nc	Handispport : environ 100 Sport adapté : environ 100	Handispport : environ 100 Sport adapté : environ 200	Handispport : environ 1 000 Sport adapté : pas de CO ¹⁶ 2009, soutien au CREF (44 sportifs)	Handispport : environ 370 Sport adapté : environ 500	Handispport : environ 300 Sport adapté : environ 500	Handispport : environ 300 Sport adapté : environ 500
		Montant	11 486 €	54 415 € dont : Handispport : 7 668 € Sport adapté : 46 747 € dont 44 167 € CREF	40 630 € dont : Handispport : 6 630 € Sport adapté : 34 000 € dont 29 000 € CREF	87 985 € dont : Handispport : 27 985 € (5 actions)	30 000 € dont : Handispport : 25 000 € Sport adapté : 5 000 €	57 250 € dont : Handispport : 52 500 € Sport adapté : 4 750 €	34 600 € dont : Handispport : 33 800 € Sport Adapté : 3 800 €
	Soutien au Pôle d'Entraînement Régional Sport Adapté ¹⁵	Nombre de sportifs	np	22	- 1er semestre : 36 - septembre 2008 : 44	2008-2009 : 44 2009-2010 : 46	2009-2010 : 46 2010-2011 : 38	2010-2011 : 38 2011-2012 : 23	2011-2012 : 23 2012-2013 : 21
		Montant	np	Financement apporté dans le cadre des CO avec les comités régionaux Handispport et Sport adapté	Saison 2008-2009 : 60 000 €	Saison 2009-2010 : 62 000 €	Saison 2010-2011 : 62 000 €	Saison 2011-2012 : 49 000 €	
	Soutien régional à des clubs pour leur évolution en championnat national	Nombre de disciplines	1	3	3	3	3	3	2
		Montant de l'intervention	5 500 €	14 000 €	11 500 €	13 000 € (saison 2008-2009)	13 000 € (saison 2009-2010)	8 000 € (saison 2010-2011)	6 000 € (saison 2011-2012)
	Subventions régionales pour des manifestations	Nombre	3	4	1	2	4	7	7
		Nombre de PSH	nc	nc	150	520	740	560	plus de 1 200
		Montant	9 000 €	6 666 €	4 000 €	15 000 €	17 500 €	23 000 €	25 500 €

12 : Le nouveau dispositif vise à mieux accompagner les sportifs en fonction de leurs besoins et de leurs situation et résultats personnels

13 : Grille d'attribution selon le niveau du résultat (maximum de 4 500 €/sportif)

14 : Dont celles attribuées aux 4 picto-charentais lors des JO (8 000 €/sportif)

15 : La structure, agréée officiellement Centre Régional d'Entraînement et de Formation (CREF) en 2008, intègre depuis septembre 2008 le dispositif régional « soutien au CREF »

16 : Conventions d'Objectifs

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Micro-crédit social régional universel									
Accès de tous au crédit	Dispositif « micro-crédit social régional universel »	Nombre de PSH	np	nc	du 1/6 au 31/12 : 37 sur 268 (dont 27 nc) soit 13,80% des bénéficiaires	du 1/1 au 30/11 : 44 sur 455 (dont 156 nc) soit 9,67% des bénéficiaires	27 sur 443 (dont 278 nc) soit 6,10% des bénéficiaires	nc	nc
		Montant des prêts accordés	np	np	84 850 €	87 496 €	65 000 €	nc	nc
Tourisme									
Accès de tous au tourisme et aux activités de loisirs	Soutien régional aux projets : CRDD, Schéma régional Tourisme, « Plan Vallées »,...	Nombre cumulé de labels :							
		<i>Hébergements</i>	nc	51	60	195	295	nc	323
		<i>Sites touristiques</i>	nc	64	79	59	76	nc	61
		<i>Équipements touristiques</i>	nc	13	19	20	30	nc	44
	<i>Restaurants</i>	-	-	-	-	12	nc	24	
Faire connaître les initiatives et ressources touristiques accessibles	Dispositif régional « accessibilité des plages et plans d'eau »	Nombre cumulé	42	46	47	49	51	51	51
		Montant	150 330 €	34 392 €	52 327 €	12 274 €	31 691 €	Dispositif non reconduit	Dispositif non reconduit
Sensibiliser, former les professionnels du tourisme et l'ensemble des acteurs	Dispositif régional « 1er départ en vacances » des personnes en situation de handicap et de leurs aidants	Nombre de PSH	nc	94 sur 1340 (7%)	364 sur 2 000 (18,2%)	265 sur 2 306 bénéficiaires (11,50%)	235 sur 2 300 bénéficiaires (10%)	166 sur 2 800 bénéficiaires (5,93%)	Connu 1er trimestre 2013
		Nombre d'aidants	np	np	62	nc	90	nc	Connu 1er trimestre 2013
		Montant	nc	nc	81 427 €	73 815 €	Montant intégré dans le dispositif commun « Tous en Vacances »		
Vivre ensemble									
Faciliter la pratique du jardinage pour tous	Plan régional des jardins potagers collectifs ¹⁷	Nombre de projets accessibles	np	np	np	np	np	1	1
		Montant	np	np	np	np	np	4 890 € (site de Frégeneuil, Angoulême)	1 840 € (foyer de Saint George de Didonne)

17 : Plan régional des jardins potagers collectifs 2011-2015 adopté par délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

Objectifs	Dispositifs/ Actions		Indicateurs						
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Contrats Régionaux de Développement Durable 2007-2013, programme de rénovation urbaine Et Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL)									
Prise en compte des conditions d'accessibilité dans les Agglomérations	Aménagement du cadre de vie dans les centres-bourgs, opérations de renouvellement urbain, équipements sportifs et culturels, ERP, etc	Nombre d'opérations	3	6	2	7	10	13	9
		Nombre de logements	np	np	np	2	51	105	nc
		Nombre d'Agglomérations concernées	2	5	2	5	5	6	6
Prise en compte des conditions d'accessibilité dans les Pays	Aménagement du cadre de vie, équipements sportifs et culturels, ERP, espaces publics et voiries, etc	Nombre d'équipements et services	17	8	17	35	31	15	6
		Dont diagnostics d'accessibilité des ERP et des espaces publics et voirie.	np	np	np	np	5 (82 communes)	10 (156 communes)	10 (233 communes)
		Nombre de logements	np	np	21	20	34	24	14
		Nombre de manifestations	1	3	2	7	6	3	2
		Nombre de Pays concernés	12	4	11	19	16	12	12
Accompagner les collectivités de petite taille dans la mise en accessibilité	Fonds régional d'intervention locale	Nombre d'opérations soutenues	15	17	14	48	66	47	56
		Montant	311 523 €	267 500 €	132 000 €	1 223 500 €	1 819 100 €	611 6 000 €	1 200 000 €
Santé/Handicap									
Soutenir des actions de prévention de santé	Soutien aux actions de prévention de santé dans les IME, IMPRO (appel à projets « prévention santé jeunes »)	Nombre d'opérations	np	2	3	np	1	3	0
		Nombre de jeunes concernés	np	155	115	np	70	124	0
		Montant	np	9 214 €	10 545 €	np	2 300 €	3 750 €	0,00 €
Accompagner les projets des associations	Soutien aux associations	Nombre	14	19	12	10	6	7	10
		Montant	51 400 €	64 050 €	26 570 €	25 570 €	20 200 €	25 000 €	500 €
Engager une démarche « territoires accessibles »	Concours régional annuel « Handicaps et Territoires »	Nombre de candidatures éligibles	np	np	np	52	49	26	21

Objectifs	Dispositifs/ Actions	Indicateurs							
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Prise en compte du handicap à la Région									
Améliorer les conditions d'accès à la Maison de la Région (MDR) pour tous Accueillir, faciliter l'emploi et l'insertion des agents reconnus TH	Poursuite de la mise en accessibilité des sites de la Région	Montant	nc	nc	50 645 €	98 961 €	132 467 €	104 695 €	66 019 €
	Recrutement et insertion des TH au sein de la Région	Nombre de TH déclarés au 1er janvier de l'année	nc	48 dont 17 MDR	60 dont 17 MDR	96	120	115	144
		Taux d'emploi ¹⁸	1,86%	3,23%	0,03%	3,47%	4,63%	4,35%	5,62%
	Accueil de stagiaires TH	Nombre de recrutement TH	nc	8	15	12 dont 3 vacataires	5 dont 2 apprentis et 2 vacataires	19 dont 5 apprentis et 9 vacataires	13 dont 2 apprentis
		Nombre	2	3	2	11	7	3	5
	Fournitures et prestations avec des ESAT ¹⁹ et EA ²⁰	Montant de l'intervention	nc	44 974 €	78 956 €	73 509 €	31 608 €	63 278 €	connu en mai 2013
	Contribution de la Région au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	Montant de la contribution régionale	nc	114 993 €	313 710 €	315 888 €	159 150 €	197 292 €	connu en mai 2013
	Plan régional en direction des agents reconnus TH ou faisant l'objet de restrictions médicales ²¹	Nombre d'actions (hors formation)	nc	nc	nc	nc	3 (dont cécifoot, ateliers esthétiques faits par des personnes aveugles)	3 (cécifoot, « 1 jour un métier » et communication interne (Mag Handicap))	2 (« 1 jour, 1 métier », animation football et basket de fauteuil)
		Nombre de reclassements / reconversions	nc	1	nc	1	3	5	1
		Nombre d'étude de poste et d'aménagements de postes de travail	nc	11	82	38 (de janvier à septembre)	29	50 30 études de poste 20 aménagements	93 34 études de poste 59 aménagements
Nombre d'accompagnements		nc	nc	nc	nc	60	74	84 dont 74 agents RQTH ²² accompagnés 10 info sur statut RQTH ²²	
Nombre d'agents ayant suivi une formation relative au handicap		nc	nc	nc	nc	4	89	67 (maintien dans l'emploi, scolarisation des élèves en situation de handicap)	
Consommation de l'enveloppe FIPHFP dont :		np	np	np	np	59 741 €	155 188 €	168 597 €	
acquisition de matériels adaptés		np	np	np	np	11 000 €	87 000 €	73 611 €	

18 : L'évolution du taux d'emploi 2007/2008 résulte de l'intégration des TOS au 1er janvier 2008 (effectifs passés de 1 041 à 2 434 agents)

19 : Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

20 : Entreprises Adaptées (EA)

21 : Convention FIPHFP 2010/2012 signée le 3 décembre 2009 (prolongée jusqu'au 30/06/13) qui apporte un soutien financier à la Région à hauteur de 1 288 403 € (soit 430 000 €/an)

22 : Reconnaissance de travailleur handicapé

8. EAU – LITTORAL - BIODIVERSITÉ

Tarissement de sources consécutif à l'assèchement d'un ensemble de marais tourbeux sur un sous-bassin versant ou encore raréfaction d'espèces aquatiques indigènes sous la pression de la jussie, plante envahissante les faits biologiques aux conséquences économiques importantes montrent que la préservation de la biodiversité est un enjeu, donc une priorité pour la Région.

En 2012, l'investissement de la Région fut important pour les actions préservant ou restaurant les zones humides avec le lancement du dispositif « 1000 mares – îlots de biodiversité », l'officialisation des deux premières Réserves Naturelles Régionales riches de milieux aquatiques ou encore le soutien à la réalisation de 17 opérations pilote de reconquête de la continuité écologique des rivières.

La Région, en 2012, a également porté une attention particulière à l'emploi, avec le lancement de la troisième génération des Emplois Tremplins Environnement concrétisé par les premiers soutiens à 867 personnes au sein de 37 structures.

8.1. LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS

a) Les zones humides et le Marais Poitevin : des territoires naturels d'exception à valoriser

La protection durable des zones humides nécessite d'agir avec l'ensemble des acteurs pour prioriser une agriculture respectueuse de l'environnement, de préserver la qualité des milieux, d'assurer une gestion partagée de l'eau et des réseaux hydrauliques, et d'intégrer la dimension culturelle de ces espaces spécifiques.

Aussi, en 2012, la Région a signé la nouvelle convention cadre 2012-2013 de mise en valeur du Marais Poitevin Grand Site de France entre l'État, les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire, les Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée et le Parc Interrégional du Marais Poitevin. Cette convention consolide les actions déjà engagées par les communes, pour restituer le caractère patrimonial exceptionnel du Marais, tout en assurant des retombées économiques durables et locales.

Parallèlement, la Région a soutenu 22 actions du Syndicat Mixte du Parc²⁸⁰ à hauteur de 830 637 euros, pour mener des projets tels que l'aménagement du pôle de valorisation des produits du marais sur le site de l'ancienne laiterie de Coulon (ouverture d'une brasserie, d'une biscuiterie-chocolaterie- glacerie, etc) ; l'aménagement progressif de l'ancienne Briqueterie de la Grève sur le Mignon en Maison de l'Éco-habitat et des énergies renouvelables du Marais Poitevin intégrant un espace muséographique et un centre de formation aux techniques de l'éco-habitat, etc.

D'autre part, en 2012, la Région a participé, à hauteur de 123 140 euros, au développement de la stratégie d'aide à la gestion des zones humides à destination des collectivités, menée par le Forum des Marais Atlantiques (FMA)²⁸¹, par des actions telles que le séminaire « Évaluation de la biodiversité en lien avec la gestion des marais » qui clôtura le programme 2010-2012 d'étude des liens entre l'entretien du réseau hydraulique et les niveaux d'eau des marais comme facteur de biodiversité (93 participants), l'enrichissement de l'outil cartographique en ligne « Ma zone humide » avec la mise à jour de 3 000 ha de zones humides de Poitou-Charentes.

280 Délibération 11CR068 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

281 Délibération 11CR068 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

Enfin, la Région a lancé l'Appel à projets « 1 000 mares - îlots de biodiversité »²⁸², qui vise à conserver et restaurer les réseaux de mares existantes ainsi qu'inciter des créations dans les secteurs où elles sont le moins denses. 10 créations et 15 restaurations de mares sont déjà en cours sur l'ensemble du territoire régional au 31 décembre 2012.

Au total, 1 115 464 euros ont été engagés en 2012 pour la préservation des zones humides :

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant engagé en euros	1 297 950	1 103 512	1 585 443	1 094 836	1 115 464
Nombre de dossiers	12	9	11	7	28
Nombre d'opérations	63	31	41	36	58

b) La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité

L'année 2012 a été marquée par le classement officiel des deux premières Réserves Naturelles Régionales (RNR) Poitou-Charentes : La Massonne (17)²⁸³ et la Vallée de la Renaudie (16)²⁸⁴. Sur la base d'un consensus local, les RNR permettent, par une réglementation adaptée, de protéger un site et d'assurer sur le long terme, la conservation de ses richesses patrimoniales. Elles ont aussi vocation à développer la sensibilisation à l'environnement et le tourisme durable.

En 2012, six autres sites ont été étudiés en vue d'un classement en Réserve Naturelle Régionale Poitou-Charentes courant 2013. Ils participeront ainsi au développement d'un réseau régional de sites protégés.

Aussi, l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), prévu par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, co-élaboré par l'État et la Région, s'est poursuivie en 2012. L'accent a été porté sur le volet participatif avec l'organisation de 9 rencontres territoriales sur l'ensemble du territoire régional, qui ont permis la sensibilisation à la Trame Verte et Bleue de 370 élus locaux de 236 communes. Cette approche originale assurera une Trame Verte et Bleue opérationnelle et effective impliquant durablement l'ensemble des acteurs locaux.

Parallèlement, la mise en œuvre, en 2012, du Plan régional pour la Biodiversité 2010-2015²⁸⁵ autour de ses 5 axes (Connaître, Protéger, Gérer, Informer-Sensibiliser-Former et Poitou-Charentes : une Région exemplaire) s'est traduite notamment par :

➤ **Le soutien aux actions « conservatoires »**

La Région a maintenu son soutien aux acquisitions foncières et aux actions exemplaires d'aménagement et de gestion de sites patrimoniaux terrestres et littoraux. En 2012, l'aide accordée au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)²⁸⁶ de Poitou-Charentes lui a permis de gérer 8 514 hectares répartis sur 109 sites en Poitou-Charentes, le situant au 3^{ème} rang national des Conservatoires en nombre d'hectares gérés. En 2012, le conservatoire a acquis 34 hectares.

282 Décision 12CP0096 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

283 Décision 12CP0093 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

284 Décision 12CP0094 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

285 Délibération 10CR073 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

286 Délibération 11CR068 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

La Région a également participé, en 2012, à la conservation d'espèces à forte valeur patrimoniale en soutenant la poursuite d'actions exemplaires comme le programme de conservation de l'Esturgeon européen²⁸⁷, mené depuis 2009.

➤ **Le soutien aux actions de valorisation du patrimoine naturel**

La Région a conforté par son soutien, les initiatives des réseaux régionaux naturalistes pour inventorier le patrimoine naturel (faune, flore, habitats), informer et sensibiliser tous les publics et développer la protection, la gestion et la valorisation des milieux naturels, avec notamment :

- l'appui au Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel (RPAPN) animé par l'Observatoire Régional de l'Environnement²⁸⁸ (ORE) qui regroupe 35 signataires. Les données naturalistes ainsi capitalisées, depuis de nombreuses années, sont utilisées pour enrichir la conception de la Trame Verte et Bleue,
- le soutien aux associations environnementales au sein de la Fédération Poitou-Charentes Nature²⁸⁹, qui engagent de multiples actions sur la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel en région. En 2012, ce travail scientifique, impliquant des centaines de bénévoles naturalistes, s'est concrétisé par la parution du Guide des Habitats Naturels du Poitou-Charentes qui décrit, par 122 fiches, la totalité des habitats naturels de la région et référence plus de 2 000 espèces de flore.

Au total, 1 561 512 euros ont été engagés en 2012 pour la préservation de la biodiversité :

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant engagé en €	1 423 441	1 319 142	1 758 877	1 997 494	1 561 512
Nombre de dossiers	27	34	24	28	30
Nombre d'opérations	85	98	84	113	80

8.2. LA CONNAISSANCE ET LA RECONQUÊTE DES PAYSAGES RÉGIONAUX

En 2012, au titre du partage de la connaissance et de la sensibilisation aux enjeux du paysage, la Région a permis la réalisation, par le CREN Poitou-Charentes, d'une nouvelle exposition sur les paysages régionaux qui complète et prolonge l'édition 2011 du « Guide sur les paysages régionaux ». Pour l'année scolaire 2011-2012, la Région et les Écoles Nationales Supérieures du Paysage ont conduit, dans le cadre du partenariat avec le CREN, des ateliers pédagogiques en Poitou-Charentes sur les thématiques : « infrastructures, trames et paysages », « estuaire de la Charente » ou encore « gestion différenciée du végétal des espaces extérieurs de la commune d'Embourie ». Ces travaux ont nourri les débats et échanges des 7^{èmes} Rencontres du Paysage en Poitou-Charentes qui se sont tenues le 14 juin 2012 et sont partagés par la publication des « Cahiers paysage » disponibles sur le site internet de la Région.

En 2012, 102 communes se sont mobilisées à l'appel de la Région, pour organiser des opérations de plantations avec animations soutenues²⁹⁰ lors de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie » autour de la date symbolique du 25 novembre - Sainte-Catherine. Les habitants sont étroitement

287 Décision 12CP0034 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

288 Délibération 11CR068 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

289 Délibération 11CR068 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

290 Décisions 12CP0283, 12CP0338 et 12CP0397 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 13 juillet, 17 septembre et 19 novembre 2012

associés pour partager et échanger sur le paysage arboré, ses différents rôles et fonctions écologiques, sociales et économiques. Ces opérations automnales et hivernales représentent à elles seules la plantation de plus de 56 000 arbres et arbustes quasi exclusivement d'essences et de variétés locales.

En 2012, le dispositif régional d'aide à la plantation de petits bois et boqueteaux a permis de soutenir 4 opérations en Poitou-Charentes représentant 7 390 arbres et arbustes. Parmi les actions portées par les territoires, la Région a soutenu au travers des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) des dispositifs ambitieux de plantations de haies bocagères animés par 6 Pays (Gâtine, Bocage Bressuirais, Thouarsais, Civraisien, Six vallées, Haut Val de Sèvre) qui combinent des actions de promotion, d'animation et d'assistance technique, mais aussi d'aide à l'acquisition des végétaux.

Évolution cumulée des plantations 2004-2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de plants	35 000	250 000	417 000	711 000	902 000	1 111 341	1 287 272	1 474 832	1 635 288

Au total 1 635 288 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2004 au travers des différentes politiques régionales²⁹¹.

8.3. LE PLAN RÉGIONAL JARDINS POTAGERS COLLECTIFS

Le Plan régional jardins potagers collectifs 2011-2015²⁹² a vu ses premières réalisations se concrétiser. Une rencontre régionale a été organisée en mars 2012 pour susciter les projets et établir le bilan de la première année de ce programme. A cette occasion, les premiers « Trophées de l'innovation : le jardinage pour tous » ont été remis aux deux lauréats pour récompenser leur prototype de table surélevée qui permet aux personnes à mobilité réduite de pratiquer le jardinage.

Pour faire vivre le réseau et accompagner les porteurs de projets, un rendez-vous technique a été organisé en octobre 2012 autour de visites de 3 réalisations de jardins situés sur l'agglomération de Poitiers.

Opérations soutenues au titre de « l'aide à la création et au développement de jardins potagers collectifs »

	2011	2012	Total cumulé
Nombre d'opérations	8	14	22

Depuis la mise en œuvre du dispositif, la Région a soutenu 22 opérations représentant la création de 250 nouvelles parcelles de jardins potagers, la réalisation de 5 études préalables pour la création d'un jardin et l'accompagnement de 2 projets d'aménagement spécifique rendant la pratique du jardinage accessible aux personnes à mobilité réduite.

²⁹¹ Sur Mesure n°40, octobre 2012 : Plan régional « un habitant, un arbre »

²⁹² Délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

8.4. LES EMPLOIS DANS L'ENVIRONNEMENT

L'année 2012 a été marquée par le lancement de la 3^{ème} génération des Emplois Tremplins Environnement (ETE)²⁹³. Celle-ci vise d'une part à soutenir la croissance verte par l'emploi et à contribuer au développement économique, écologique, social et solidaire, et d'autre part à offrir la possibilité aux personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi d'obtenir un poste dans une structure œuvrant dans le secteur de l'environnement et de bénéficier d'un accompagnement technique et social de qualité. Le règlement ETE 3^{ème} génération encourage les nouveaux secteurs d'activités relevant de la croissance verte et des activités émergentes et promeut davantage encore l'excellence environnementale et sociale, avec le renforcement et l'élargissement des indicateurs de suivi. De plus, pour répondre aux attentes des bénéficiaires et accroître son effet levier, une partie de la gestion administrative a été simplifiée (aide calculée au prorata du temps de travail).

Ainsi, 37 structures ont bénéficié de la 3^{ème} génération ETE pour concrétiser leur projet environnemental grâce à une aide totale de 2 831 426 euros sur 3 ans, dont 22 % portent sur des activités émergentes (ressourceries, recycleries, ...). Ce soutien permet la création ou la pérennisation de 623 postes de travail par an, soit un soutien annuel à 867 personnes pour l'emploi régional.

En parallèle, la 2^{ème} génération des ETE a été poursuivie, permettant le soutien de 86 projets dans l'environnement mobilisant près de 2 000 personnes, répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Évolution de la politique ETE 2008-2012

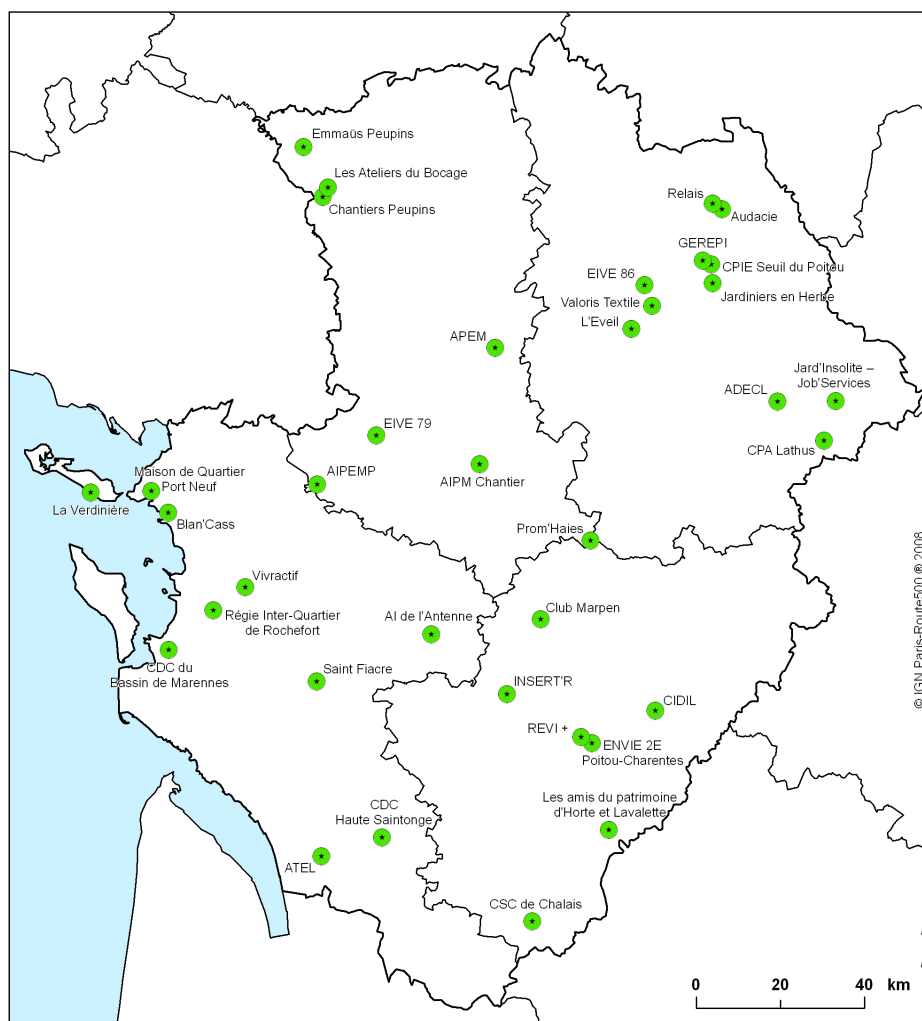
	2008*	2009*	2010*	2011*	2012**
Montant engagé en euros	7 129 533	5 367 905	1 477 067	710 537	2 831 426
Montant cumulé en euros	7 129 533	12 497 438	13 974 505	14 685 042	2 831 426
Nombre de structures bénéficiaires	53	25	15	7	37
Nombre de personnes bénéficiaires	980	626	288	67	867
Nombre de personnes bénéficiaires (en cumulé)	980	1 606	1 894	1 961	867

* 2^{ème} génération ETE

** 3^{ème} génération ETE

293 Délibération 11CR057 du Conseil Régional du 12 décembre 2011 ; Sur Mesure n°50, décembre 2012, les ETE

REGION POITOU-CHARENTES
Emplois Tremplins dans l'Environnement (3ème génération)
Localisation des structures soutenues en 2012



● Structure soutenue

Source : Région Poitou-Charentes (novembre 2012)

© IAAT Poitou-Charentes 2012

De plus, la dynamique régionale d'animation et de professionnalisation des acteurs engagés dans le dispositif ETE a été maintenue avec l'organisation d'une journée technique sur le thème « Management environnemental et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : opportunités pour les ETE ». Elle a rassemblé 50 participants. Présentation du Management Environnemental et de la RSE, état des lieux en Poitou-Charentes, témoignages et échanges d'expériences, ont été au cœur des échanges de cette journée.

8.5. LE DROIT À L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET À LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Aujourd'hui, au regard d'une crise tant économique que sociale et qu'écologique, il est plus que nécessaire de diffuser des connaissances et des valeurs, pour que chaque citoyen participe, de façon responsable, à un nouveau modèle de développement. L'éducation à l'environnement est le lien fondamental pour passer efficacement de la vision globale à l'action locale.

Aussi, le 1^{er} juillet 2012 à Poitiers, la Région a co-organisé, avec la Ville de Poitiers et le GRAINE Poitou-Charentes, le 9^{ème} Forum régional de l'environnement. Près de 7 000 visiteurs ont participé, dans une dynamique interactive, aux nombreux spectacles et animations proposés sur le thème « Tous Consom'Acteurs ! ». Les 40 exposants présents ont répondu à leurs préoccupations par l'apprentissage de gestes simples, facilement applicables chez eux, au bureau ou à l'école, permettant de changer leurs comportements pour diminuer leur empreinte écologique et leurs charges courantes.

Par ailleurs, le 3^{ème} Appel à projets régional « Projets d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) », lancé, en partenariat avec l'ADEME, permet pour l'année scolaire 2012-2013, la réalisation de 27 projets autour de la biodiversité ordinaire, le jardinage biologique, l'alimentation saine, les mares. Il a touché 4 833 écoliers et collégiens, grâce à un soutien régional de 30 400 euros.²⁹⁴

En 2012, la consolidation du partenariat avec les principaux acteurs de terrain régionaux qui s'impliquent dans l'éducation à l'environnement s'est concrétisé par de nouvelles conventions triennales d'objectifs²⁹⁵. Ce partenariat, sur la période 2012-2014, prend en compte, d'une part, les projets associatifs relatifs à chacune des associations concernées pour une plus grande implication associative et citoyenne, et d'autre part, les priorités affichées par la Région.

Au total, 1 147 520 euros ont été engagés en 2012 pour développer l'éducation à l'environnement :

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant engagé en euros	1 313 645	1 269 330	1 232 420	1 244 965	1 147 520
Nombre d'opérations	65	59	53	55	39
<i>Dont EEDD*</i>	36	30	29	39	27

* Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Projets gérés par le service Biodiversité, Emploi, Éducation à l'environnement

8.6. LA RECONQUÊTE DE LA RESSOURCE EN EAU, EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ, ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'année 2012 aura vu le maintien de l'engagement financier de la Région à hauteur de 1,3 M€ au bénéfice de l'ensemble des acteurs du territoire pour :

- la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau,
- la poursuite de la démarche Terre Saine et du Plan Régional de Réduction des Pesticides,
- le renforcement de la restauration écologique des milieux aquatiques pour la gestion des rivières²⁹⁶,
- la consolidation de l'Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA).

a) La gestion quantitative

Si les premiers mois de 2012 laissaient augurer une situation hydrologique comparable à 2011, la fin de l'année se solde par une situation parmi les deux plus favorables depuis 2002. Toutefois, la recharge de l'ensemble des nappes reste insuffisante pour sécuriser la ressource. En effet, le débit

294 Décision 12CP0338 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

295 Délibération 11CR057 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

296 Sur Mesure n°42, octobre 2012 : gestion des rivières

des cours d'eau reste totalement assujetti aux précipitations. Cette variabilité rend particulièrement vulnérable le milieu aquatique et a conduit la Région à rappeler et souligner cette fragilité dans les instances dédiées (conférences/observatoires départementaux de l'eau, commissions locales de l'eau, comités de bassin, conférence régionale de l'eau 2012).

En 2012, la Région a reconduit le marché de maintenance et le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi du réseau piézométrique régional pour un montant de 239 746 euros. Ce réseau reste la référence pour établir les plans de gestion interdépartementaux limitant les usages de l'eau par bassin versant et déterminer les niveaux d'eau au delà desquels des mesures de restriction ont été encore prises par arrêtés préfectoraux en 2012.

En lien avec le contexte météorologique et pluviométrique perturbé, le site internet du réseau piézométrique régional a vu sa fréquentation encore croître en 2012, même si le nombre de pages consultées a été moins important. De même, l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes (ORE) reste sollicité de manière constante sur la problématique de l'eau.

**Réseau piézométrique régional, pour le suivi des niveaux des nappes souterraines
Sollicitations 2012 auprès de l'Observatoire Régional de l'Environnement**

- Mise à disposition de fichiers de données : 6 demandes sur 7 stations totalisant 125 années /station. 1 114 visiteurs ont téléchargé 4 675 pages
- Consultations Internet : 15 668 visiteurs et 58 653 pages consultées.

Le second dispositif régional de soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers en Poitou-Charentes, pour les économies d'eau par l'utilisation des eaux de toiture, s'est clos en mai 2012. Cette opération a permis sur 2012, l'acquisition de 219 tonneaux pour un montant total de 8 673 euros. Au total, 320 récupérateurs ont été acquis avec l'aide régionale représentant 13 200 euros.

b) La gestion qualitative

➤ **Le programme Re-Sources**

En 2012, le programme régional de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable est porté par 25 collectivités productrices d'eau potable sur autant de bassins d'alimentation représentant 63 des 71 captages « prioritaires » de Poitou-Charentes. Les 4 bassins pilotes ont engagé l'évaluation finale de leur programme d'actions débuté en 2007. 14 bassins sont en phase de mise en œuvre de leurs actions, à des stades différents. Les 9 bassins engagés depuis 2010 ont finalisé leur diagnostic de territoire et entreront dans la phase opérationnelle de leurs actions en 2013. Après une phase de lancement menée en 2012, le diagnostic des pressions polluantes du bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte (correspondant à celui du fleuve Charente) sera engagé en 2013. Fin 2012, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Vienne, a délibéré pour rejoindre le programme Re-Sources.

A l'échelle régionale, la Cellule de coordination a fait aboutir l'accord de partenariat avec le Négoce Agricole Centre Atlantique pour favoriser localement le travail en commun entre les collectivités engagées dans Re-Sources et les négociants agricoles. L'évaluation agricole a abouti, fin 2012, à l'analyse collective (avec les structures de conseil agricoles partenaires) de l'évolution des pratiques agricoles sur les bassins Re-Sources. De plus, l'évaluation globale et collective de la gouvernance du programme a permis d'initier de premières nouvelles actions et d'ouvrir des pistes de travail pour les années à venir.

Au total, 174 834 euros ont été engagés en 2012 sur le programme Re-Sources pour 46 opérations.

État d'avancement du programme Re-Sources

	2008	2009	2010	2011	2012
Bassins d'alimentation de captages	14	15	24	24	26
Volumes d'eau produits (en millions de m ³)	36	39	45	45	62
Population desservie (en habitants)	327 000	370 000	530 000	530 000	735 000
Surface des bassins d'alimentation de captages (ha)	187 500	217 500	249 982	249 982	489 134
Étape « engagement »	0	1	9	0	2
Étape « diagnostic de territoire »	7	3	2	9	9
Étape « programme d'actions »	7	11	13	15	11
Étape « évaluation fin de contrat »	-	-	-	-	4

➤ **Le Plan Régional de Réduction des Pesticides**

La Région, animatrice de la thématique Eau du Plan Régional Santé Environnement n°2 et du groupe de travail dédiés aux acteurs pour les zones non agricoles du Plan Régional Écophyto 2018 conduit par l'Etat, a, en 2012, réalisé une formation en deux sessions des agents des lycées chargés de l'entretien des espaces verts sur ces sites.

La Région a poursuivi la sensibilisation des communes à la charte Terre saine : 221 sont signataires dont 15 nouvelles en 2012. Pour amplifier la démarche et en complément du 5^{ème} Forum technique régional qui a rassemblé 190 participants, le 21 novembre 2012, la Région a décidé de réaliser une évaluation-bilan du dispositif pour mieux conjuguer dans les communes de Poitou-Charentes, réduction de l'usage des pesticides, gestion économe de l'eau et prise en compte de la biodiversité. Les résultats sont attendus pour mi 2013

Par ailleurs, la Région a lancé en 2012, l'enquête préalable à la collecte des emballages et pesticides en fin de vie détenus par les communes adhérentes à Terre Saine. L'opération de déstockage et de traitement des produits sera réalisée en 2013. L'appel à projets²⁹⁷ à destination des Intercommunalités pour une mutualisation des moyens dans la suppression des pesticides, lancé en 2010 par la Région, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2012. Une seule opération a été engagée en 2012 pour un montant de 15 691 euros.

c) **La reconquête de la qualité écologique des milieux aquatiques**

Pour répondre aux objectifs de bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'échéance de 2015, la Région a soutenu, en 2012, les actions de 62 structures pour l'amélioration de la qualité des rivières sur l'ensemble du territoire. La poursuite de l'Appel à projets en faveur de la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des rivières lancé en 2009²⁹⁸, a permis la réalisation de 17 opérations pilotes visant la diversification des habitats et la continuité écologique des rivières.

297 Décision 10CP0031 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 janvier 2010

298 Décision 09CP0419 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 novembre 2009

En 2012, l'Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA), outil à l'initiative de la Région et développé par l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) et le Forum des Marais Atlantiques (FMA), a confirmé son rôle de guide dans les choix tactiques d'intériorisation des moyens dans la gestion annuelle et pluriannuelle de la jussie.

Les réunions organisées, en 2012, avec les acteurs ont permis de faire un bilan sur la collecte et la robustesse des données, le fonctionnement de l'observatoire et s'enrichir d'échanges et de retours d'expériences pour limiter la progression de cette espèce très impactant. Enfin, l'accompagnement du Groupement des Fédérations de Poitou-Charentes pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques, a été renouvelé par une convention triennale jusqu'en 2014. En 2012, avec le soutien régional d'un montant de 165 000 euros, le Groupement a poursuivi les expertises sur les ressources piscicoles, la réhabilitation de frayères, les actions d'information et de vigilance sur les assècs des cours d'eau.

Les montants engagés en 2012 pour la gestion des rivières représentent 772 426 euros pour 62 opérations.

Les programmes d'actions en faveur de la gestion qualitative

Thématiques	2009		2010		2011		2012	
	Montants engagés en euros	Nombre d'opérations	Montants engagés en euros	Nombre d'opérations	Montants engagés en euros	Nombre d'opérations	Montants engagés en euros	Nombre d'opérations
Re-Sources	312 079	26	208 583	41	176 940	41	174 834	46
Plan Régional de Réduction des Pesticides	164 330	6	53 428	6	24 052	2	15 691	1
Politique Rivières	857 337	67	832 451	53	904 693	80	772 426	62

Face à l'enjeu biologique du rétablissement des fonctionnalités hydromorphologiques et de la continuité écologique des cours d'eau, la Région avait actualisé le règlement « rivières » en décembre 2011, en excluant les travaux d'entretien. En février 2012, la Région a modifié le règlement concernant le contrôle de la jussie afin de soutenir les actions de gestion sur les nouveaux foyers importants, en plus des zones historiques les plus fortement touchées et être au plus près du respect de la Directive Cadre sur l'Eau. En octobre 2012, pour développer les opérations de restauration écologique, elle a transformé l'Appel à projets en dispositif permanent pour soutenir de façon notoire et en grand nombre ces projets dès 2013. Le règlement, initié en 2006, est ainsi révisé régulièrement pour accompagner au mieux les nouvelles dynamiques territoriales.

d) La gestion concertée et l'information du public

En 2012, la Région a poursuivi sa démarche d'accompagnement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par le soutien à l'animation. Elle s'est engagée pour favoriser la réalisation d'actions concrètes. L'ensemble des aides apportées aux SAGE s'élève à 43 999 euros pour l'animation de 6 SAGE (Boutonne, Charente, Clain, Isle-Dronne, Seudre, Thouet) et à 14 500 euros pour 3 études d'intérêt particulier sur le périmètre d'un SAGE, notamment la prélocalisation des zones humides. La participation statutaire pour l'année 2012 a été accordée à l'Établissement Public du Bassin de la Vienne, structure porteuse du SAGE Vienne, pour un montant de 41 775 euros.

La Région, qui s'était engagée à redistribuer le Fonds d'indemnisation de l'Erika, notamment pour des actions d'urgence suite à la tempête Xynthia et la prévention contre la submersion marine, a

choisi, en 2012, de soutenir les communes littorales de moins de 10 000 habitants pour l'établissement de leur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Afin de faciliter et accélérer l'élaboration des documents de prévention et leurs déclinaisons opérationnelles pour prévenir les risques et garantir la protection des habitants, 4 intercommunalités porteuses d'un PAPI ont été accompagnées en 2012 pour un montant de 158 403 euros.

Enfin, le programme européen NOVIWAM²⁹⁹ sur la gestion intégrée des ressources en eau que la Région a intégré en 2010 avec quatre autres régions et pays européens (Andalousie, Portugal, Chypre et Albanie) est entré, en 2012, dans sa dernière année. La Région a participé à l'élaboration du Plan d'actions conjoint (JAP) qui sera présenté à la conférence finale prévue en janvier 2013.

299 Décision 10CP0110 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 février 2010

9. CULTURE - SPORT

En 2012, dans un contexte budgétaire et réglementaire toujours plus contraint, la Région a poursuivi sa politique d'accompagnement à la Culture pour tous sur tous les territoires. Maintenant son budget au plus haut niveau, comme elle le fait après le doublement du budget culture décidé en 2004, elle conforte ainsi les acteurs régionaux de la culture toujours dynamiques mais fragilisés par le contexte actuel. Son engagement en faveur du soutien à une économie de la culture créative et solidaire a été, lors de cette année 2012, essentiel. Les principales actions régionales en 2012 ont permis de développer le soutien au secteur des Musiques Actuelles, d'accompagner les acteurs de la création et de la diffusion tous secteurs confondus (Spectacle Vivant et Arts Plastiques), en confortant l'emploi culturel. L'aide régionale à la restauration et à la valorisation du patrimoine a résolument inscrit ces interventions comme participant d'un développement économique et touristique du territoire. Enfin, la Région a poursuivi son action en faveur du secteur du Livre et de la Lecture, engageant les acteurs à s'adapter à la révolution numérique.

La politique cinématographique régionale s'est concentrée bien évidemment en 2012 sur les aides à la production qui restent à un niveau très élevé afin de soutenir l'activité économique et l'emploi des ressources locales. Pour autant, la question de la diffusion des œuvres et de leur accessibilité n'a pas été oubliée, notamment dans le cadre de l'appel à projets relatif à la numérisation des salles de cinéma indépendantes qui a atteint ses objectifs puisque le parc cinématographique régional est presque équipé en totalité. Enfin, la Région a veillé à ce que toutes ses interventions soient accompagnées d'un large volet pédagogique et éducatif afin de donner encore plus de sens à l'action conduite et de sensibiliser tous les publics à la nécessité de mieux décrypter les images très présentes dans notre vie quotidienne.

L'inventaire général du patrimoine culturel a été particulièrement tourné vers les publics, en 2012, avec la volonté d'associer les citoyens, de proposer l'inventaire « en construction partagée » et d'accompagner les nouvelles pratiques numériques. Cela s'est notamment traduit par l'expérimentation d'un réseau de correspondants locaux doté d'un outil collaboratif, un nouveau site Internet agrémenté d'outils multimédias et une boutique en ligne proposant 50 000 images extraites de la photothèque de l'inventaire. Parallèlement, une nouvelle étude a été engagée sur l'île d'Oléron.

Enfin, s'appuyant sur la réalité économique, sociale, solidaire que représente le sport, la Région a poursuivi ses actions tournées vers un développement de l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive, la formation, l'emploi sportif, mais aussi l'animation des territoires. Deux mesures fortes auront ainsi été portées en 2012 autour de ces objectifs : la décision de création d'un CFA du sport et de l'animation et la création du Pass Handi'Sports.

Par ailleurs, la Région aura également été moteur dans la mise en œuvre de réflexions partagées et de partenariats renforcés avec les différents acteurs du sport que sont les collectivités, l'État, le mouvement sportif dans une conjoncture imposant aujourd'hui davantage de rationalisation et de concertation.

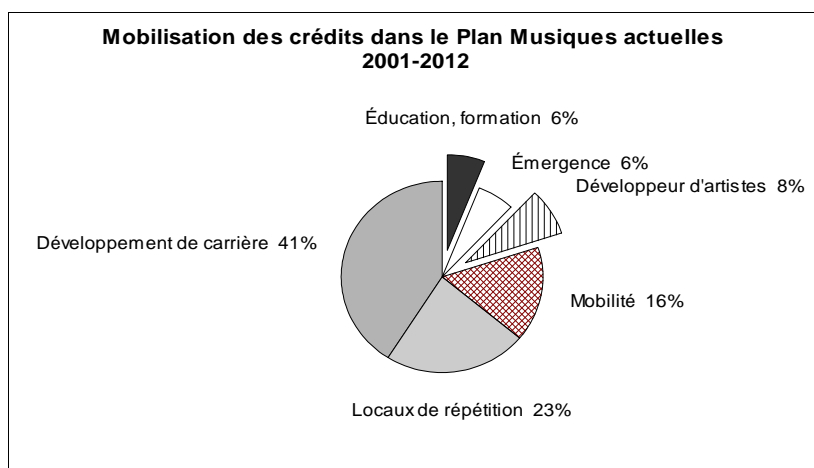
9.1. CULTURE-PATRIMOINE : LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CULTURELLE ET À L'EMPLOI SUR TOUS LES TERRITOIRES

En 2012, la Région a maintenu ses efforts en faveur de l'emploi culturel, de l'accès de tous à la culture sur tous les territoires, poursuivant ainsi la dynamique engagée auprès des acteurs à préserver ce secteur dynamique mais fragile.

a) Soutenir l'économie et l'emploi en faveur du spectacle vivant

➤ Un soutien accru aux acteurs des Musiques Actuelles

Le plan régional en faveur des Musiques Actuelles³⁰⁰, doté d'une enveloppe de 1 000 000 euros pour la période 2010-2013, est arrivé au terme de sa deuxième année de mise en œuvre. Pour soutenir la structuration de l'écosystème des musiques actuelles et pour permettre à la diversité des opérateurs qui le compose de trouver un modèle économique stable et durable, la Région a soutenu cette année 54 projets contre 18 en 2011. Le montant global des crédits engagés s'élève à 749 312 euros, soit un taux d'engagement de près de 75 % de l'enveloppe globale.



Parmi les projets soutenus, 34 concernent l'emploi d'artistes au travers notamment de l'axe développement de carrière. Cette aide contribue à l'emploi de plus de 175 artistes et représente au total près de 1 000 heures de travail. Le montant d'aide moyen par groupe est de 12 218 euros (13 961 euros pour les groupes ayant une femme comme interprète féminin). Les groupes de rock sont les formations les plus aidées avec 51 % des aides dédiées, tandis que les groupes issus des cultures urbaines sont sous-représentés.

48 structures ont été aidées depuis la mise en place du plan, pour un total de 423 785 euros, soit près de 56 % des crédits engagés, parmi lesquelles 25 n'avaient jamais bénéficié d'une aide de la Région par ailleurs. Cela traduit une ouverture du plan à de nouveaux acteurs qui joueront un rôle déterminant dans la structuration de la filière, notamment en ce qui concerne l'émergence de jeunes talents ou le développement de la carrière des artistes de la scène régionale.

Enfin, la répartition géographique des projets aidés fait ressortir une prédominance des agglomérations en raison de la présence d'un vivier important d'artistes et de structures dont les scènes de musiques actuelles (SMAC) qui proposent aux jeunes artistes un service de répétition très important. Ainsi, plus de 70 % des structures soutenues ont leur siège social dans l'une des 7 Communautés d'Agglomération de Poitou-Charentes.

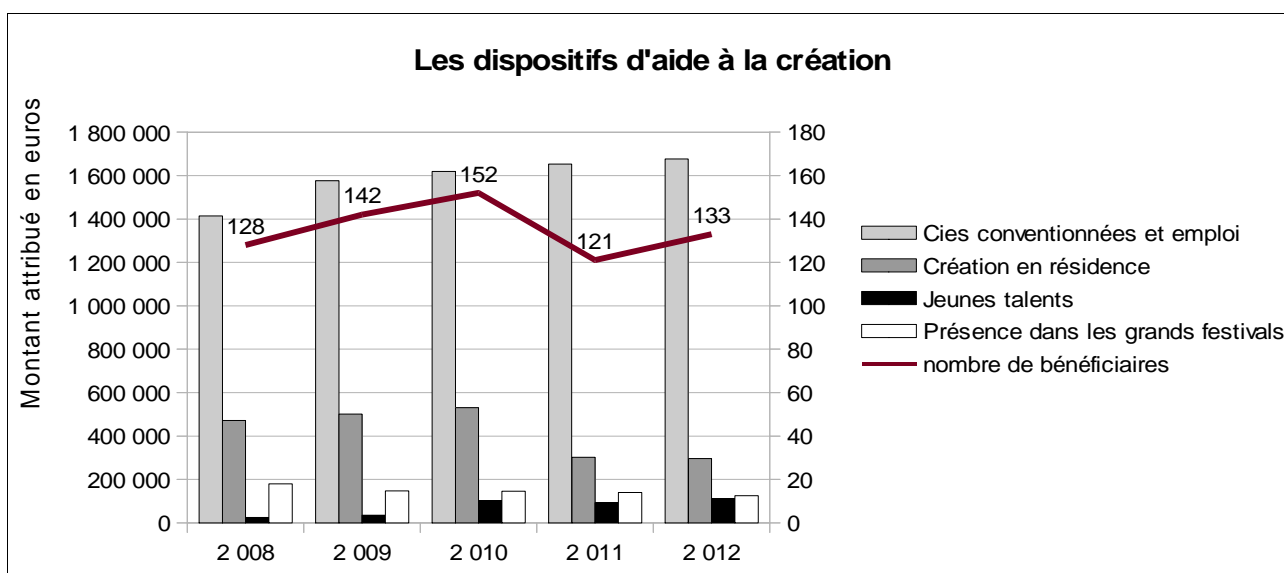
Le partenariat avec le Centre National des Variétés et de la Chanson, unique en France, s'est poursuivi tout au long de cette année 2012, se traduisant, notamment, par un appui technique aux projets d'aménagement et d'équipement des lieux musiques actuelles. Une action nouvelle et conjointe a également été mise en place cette année : le prix du jeune entrepreneur de spectacle dont la remise s'est déroulée le 12 juillet dans le cadre des Francofolies de La Rochelle.

300 Décision 10CP0361 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 septembre 2010

➤ Le soutien à la création et à la diffusion en région

x **Le secteur de la création**

Dans un contexte de fragilisation générale des acteurs du secteur de la création, la Région poursuit une politique qui œuvre en faveur de la pérennisation de l'emploi et donc des petites entreprises qui le composent. Vigilante à promouvoir un territoire où la diversité artistique puisse s'exprimer, la Région soutient les artistes aux différents stades de leur évolution professionnelle, depuis les jeunes artistes en insertion jusqu'aux compagnies porteuses d'un projet artistique affirmé et bénéficiant d'un conventionnement triennal permettant d'engager un véritable projet artistique et culturel cohérent. Dans le cadre de conventions pluriannuelles et pluripartites, la Région soutient également les grandes institutions de création et de production du secteur, qui enrichissent le paysage de la création régionale en proposant leurs propres œuvres, mais qui accompagnent également les artistes du territoire dans leurs projets de création. En matière de structuration, ils peuvent bénéficier de l'offre de service de la plate-forme d'accompagnement des porteurs de projet du spectacle vivant confiée à l'Agence Régionale du Spectacle Vivant, dans le cadre de l'Accord Emploi-Formation des métiers du spectacle. Au total, en 2012, la Région a consacré 4,6 M€ au secteur de la création.



Afin de permettre à la fois un regard plus précis sur les demandes dont la Région fait l'objet, mais aussi et surtout un échange et la confrontation des points de vue, la Région poursuit sa présence dans les instances de dialogue social. Les travaux du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) ont été consacrés en 2012 à deux grands thèmes. Le premier concerne l'analyse qualitative et quantitative des politiques publiques construites sur le territoire en matière de culture, qui vient nourrir les instances de réflexion que la Région conduit en propre. Un autre pan des échanges de cette année a été consacré au dialogue avec Pôle Emploi dont les résultats permettent une meilleure connaissance mutuelle des fonctionnements du secteur artistique.

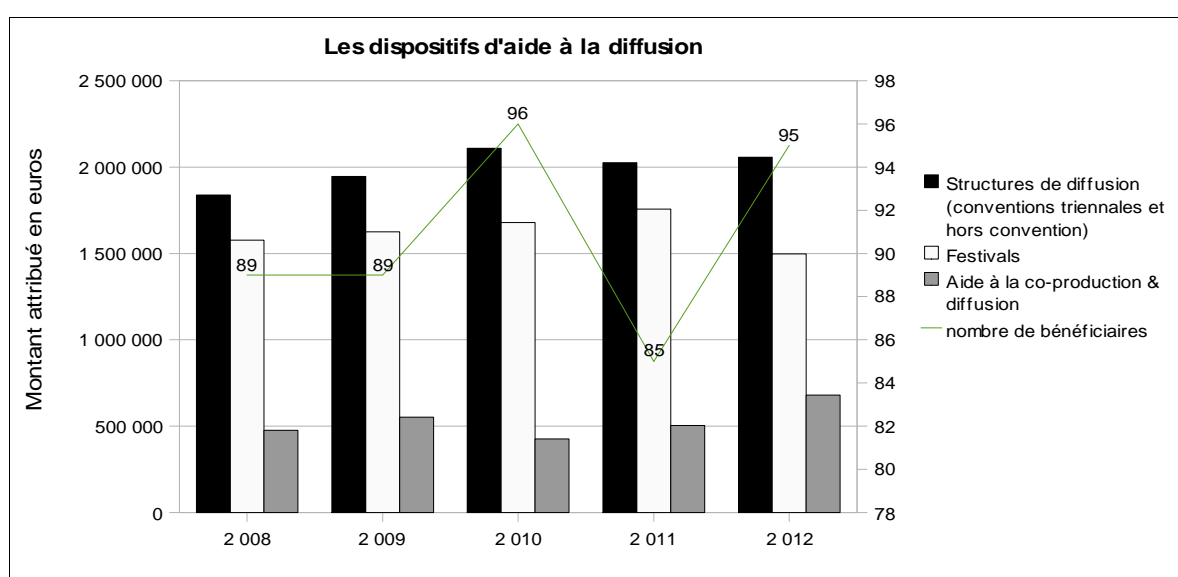
x **Le secteur de la diffusion**

Comme ceux de la création, les acteurs de la diffusion en région sont eux aussi impactés fortement par le contexte économique, qui les oblige à composer entre hausse de leurs coûts de fonctionnement et stagnation, voire régression de leurs financements publics. Consciente de ces difficultés, la Région a reconduit ses conventions triennales avec les structures de diffusion, mettant en avant les contributions de ces acteurs à l'emploi culturel en région, tant du point de vue de leurs

propres salariés (plus de 250), que de celui des artistes et techniciens qu'elles engagent. Au total en 2012, la Région a soutenu 23 structures dans le cadre d'une aide annuelle ou triennale pour un montant de 2 056 165 euros. Pour favoriser le lien entre diffuseurs et créateurs, la Région a également accompagné cette année 32 projets de coproduction et diffusion correspondant à une aide de 680 350 euros.

Enfin, la Région a parallèlement poursuivi son accompagnement aux organisateurs de festivals dans le cadre de son aide aux Festivals d'intérêt régional : 40 manifestations soutenues en 2012 en 2011 pour un montant global de 1 497 325 euros. Cette aide s'inscrit dans la complémentarité avec les manifestations soutenues dans le cadre de la délégation de crédits des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD).

Dans ce cadre, en 2012, la Région a soutenu un total de 95 projets pour un montant de 4 233 840 euros.



b) Accompagner la prise en compte du patrimoine comme outil de développement des territoires

➤ Sauvegarde et valorisation du patrimoine remarquable

En 2012, l'aide régionale a permis d'engager de lourds travaux de restauration sur 17 chantiers liés au patrimoine remarquable. Ces travaux s'inscrivent dans une programmation pluri-annuelle et concernent des monuments historiques classés, situés en majorité en milieu rural. Ils ont permis de consolider des projets et renforcer l'attractivité et la fréquentation toute l'année de ces monuments protégés. Ainsi, la Région a participé à la restauration de grands sites remarquables tels que le château médiéval de Saint-Mesmin, l'Hôtel de Ville Renaissance de La Rochelle pour un montant total de 443 582 euros. Elle a également reconduit son soutien à l'Arsenal de Rochefort à travers le chantier exceptionnel de reconstruction des bateaux-portes pour 600 000 euros. Au delà de ces grands chantiers, la Région a concentré son accompagnement auprès des petites communes au faible potentiel fiscal, et propriétaires d'un patrimoine remarquable pour ces opérations d'investissement contribuant au soutien de l'activité économique et à la transmission des savoirs liés à la restauration du patrimoine historique.

Parallèlement, la Région a poursuivi ses interventions dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 dans lequel s'inscrivent la réhabilitation du Logis Abbatial de Saint-Savin et la restauration des Thermes antiques de Chassenon. A ce titre, la Région a confirmé son soutien au projet de réhabilitation du Château de Barbezieux³⁰¹, nouvellement programmé en 2011 pour une participation régionale de 424 000 euros, dont 200 000 euros au titre de la Culture.

Par ailleurs, 63 866 euros ont permis l'accompagnement des petites communes disposant d'un patrimoine varié et de qualité, animé et ouvert aux publics. Le dispositif « Villages de caractère », relié aux priorités du Schéma Régional du Tourisme compte aujourd'hui 6 communes motivées par une démarche de concertation visant à l'obtention d'un label national (Petite Cité de Caractère ou Ville et Pays d'Art et d'Histoire). L'accompagnement régional incite à la sauvegarde du patrimoine des communes rurales, à la découverte de sites remarquables et à leur animation, veillant également à la mobilisation des acteurs économiques contribuant au développement du tourisme.

La Région a également apporté son soutien à 18 acquisitions favorisant l'enrichissement des collections des musées labellisés de la région en participant à leurs projets scientifiques et culturels pour un montant total de 92 522 euros. Lors d'une vente exceptionnelle aux enchères, la Région a affecté 18 300 euros en faveur du musée « Auto Moto Vélo » labellisé Musée de France à la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais pour l'acquisition de véhicules de collection du carrossier Heuliez³⁰².

S'appuyant sur le Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) et le Plan de Développement des PME du Tourisme³⁰³, la Région s'est investie pour la création et le renouvellement d'outils d'interprétation. Ainsi, 3 projets d'équipements innovants qui contribuent à la redécouverte du patrimoine par des moyens pédagogiques, sensibles et ludiques, parmi lesquels l'équipement du Donjon de Niort, pour un montant total de 36 250 euros.

Ainsi, la Région a investi un montant total de 1 258 320 euros concernant 43 projets pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine remarquable.

➤ **Sensibilisation et animation au patrimoine culturel**

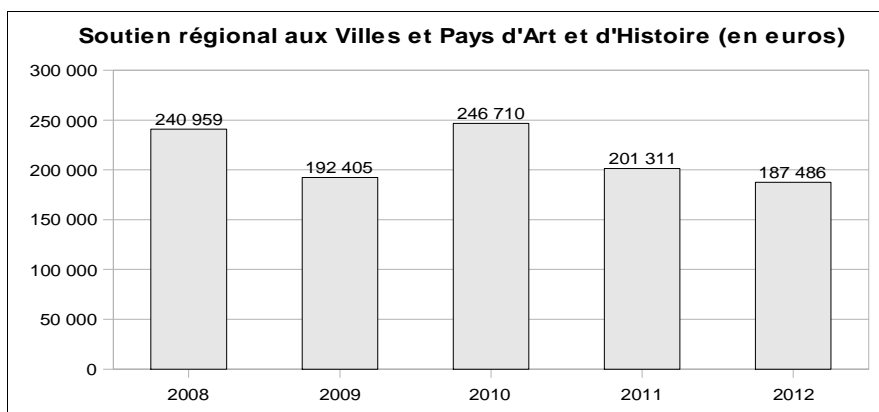
La Région a renouvelé son soutien aux programmes d'actions des Villes et Pays d'Art de d'Histoire (près de 200 communes concernées en Poitou-Charentes) sur la base d'objectifs partagés. Les efforts pour l'année 2012 ont été prolongés sur les outils de médiation encourageant la découverte des patrimoines par un nouveau regard (créations contemporaines, nouvelles technologies...) et contribuant à l'accessibilité du plus grand nombre. Ainsi, 8 territoires labellisés sur les 13 que compte Poitou-Charentes (7 Pays, 5 Villes et 1 Communauté d'Agglomération) ont été accompagnés pour une participation régionale de 187 486 euros. La Région a également contribué à la labellisation des trois nouveaux territoires : Cognac, l'Ile de Ré et Châtelleraut et renforcé son engagement dans la réflexion en faveur des groupements d'employeurs notamment pour les guides conférenciers agréés³⁰⁴.

301 Décision 12CP0400 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

302 Décision 12CP0288 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

303 Délibération 12CR007 du Conseil Régional du 23 mars 2012

304 Décret n° 2011-930 du 1er Août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques. Arrêté du 7 mars 2012 relatif à la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier



En terme d'animation, la Région a soutenu 2 nouveaux grands organismes régionaux participant au rayonnement du patrimoine régional à l'échelle nationale : le Centre Régional Résistance et Liberté de Thouars et la Maison de l'Architecture. A travers l'ensemble des 7 grandes structures, elle soutient plus d'une centaine emplois permanents (guide, éducateurs....) concernés par l'animation et la médiation du patrimoine. La Région a conforté leurs programmes d'action composés d'actions culturelles et éducatives multiples (expositions, parcours géolocalisés, publications, ateliers et événements d'envergure européenne voire internationale pour 4 d'entre eux) pour un montant global de 411 000 euros. Parallèlement, le partenariat avec l'Abbaye Royale de Fontevraud a été reconduit dans le cadre d'actions inter-régionales.

Tout au long de l'année, la Région a accompagné 22 projets locaux dans la réalisation d'actions culturelles et éducatives diverses sous la forme d'expositions, d'ouvrages, de formations, d'ateliers et d'événements artistiques d'envergure sur les patrimoines pour un montant total de 261 196 euros.

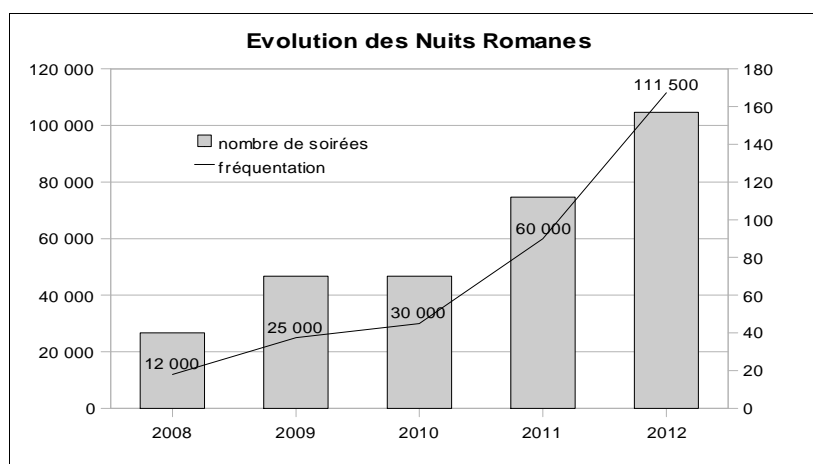
La Région a également animé et coordonné le Groupe de travail des langues régionales³⁰⁵ chargé d'examiner toute question relative à l'enseignement et à la pratique des langues régionales, à la mise en valeur de ce patrimoine et à la création artistique dans ces langues. 2012 a été marquée par la réalisation d'un calendrier en langues régionales, l'organisation d'un concours littéraire d'écriture (36 participants) et d'une veillée contée réunissant près de 200 personnes.

➤ **Les Nuits Romanes**

Articulant tout autant la politique régionale en faveur du spectacle vivant que celle de la valorisation du patrimoine, les Nuits Romanes ont franchi en 2012 un nouveau seuil de développement. Elles ont cette année réuni plus de 110 000 spectateurs lors de 155 soirées. Favorisant l'accès de tous à la culture, les Nuits Romanes contribuent fortement au soutien à l'emploi artistique : près de 750 artistes professionnels et 130 techniciens du spectacle ont participé à l'édition 2012 (83 compagnies ou ensembles issus de la région sur 130 programmés). Près de 70 % du budget des Nuits Romanes sont consacrés par la Région à l'économie du spectacle, soit 1 208 455 euros.

Enfin, près de 70 % des 110 000 spectateurs des Nuits Romanes 2012 fréquentent rarement d'autres manifestations culturelles, les Nuits Romanes répondent donc bien à l'objectif de démocratisation de la culture en offrant aux plus près des habitants des spectacles de qualité en libre accès.

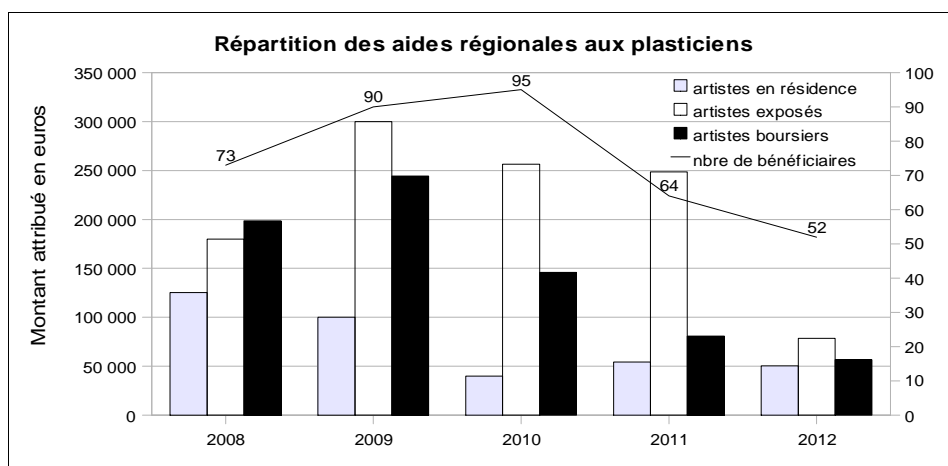
³⁰⁵ Arrêté 2012 N°2012/RPC – ASS-12 du 26 juillet 2012



Au delà de la contribution directe de la collectivité à l'emploi artistique, les Nuits Romanes permettent également la formation de nouvelles équipes organisatrices de spectacle qui s'emparent ainsi de l'opportunité de développer une nouvelle offre culturelle dans leur territoire. Les Nuits Romanes sont donc l'occasion pour bon nombre d'entre elles d'expérimenter l'organisation d'une manifestation ce qui devrait leur permettre, à terme, de développer leurs propres initiatives et ainsi de constituer un réel renouvellement du potentiel d'employeur d'artistes en Poitou-Charentes.

c) Accompagner les acteurs des arts plastiques dans le développement de leurs projets à moyen terme

Répondant à la volonté régionale de soutenir l'emploi des artistes du secteur, le dispositif « soutien régional aux projets arts plastiques »³⁰⁶ qui réunit désormais les aides à l'exposition et à la résidence³⁰⁷ a permis d'aider 30 projets d'exposition et 8 projets de résidence. Les interventions régionales ont soutenu une cinquantaine de plasticiens pour une somme globale de 185 623 euros. Par ailleurs, 7 bourses à la création plastique ont été attribuées pour un montant total de 56 700 euros.



Afin de conforter le rôle structurant des établissements dédiés aux Arts Plastiques, la Région a consacré un budget total de 477 000 euros aux grands organismes conventionnés : le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), l'Oreille est hardie/Confort Moderne, le Cript Rurart. Parallèlement, elle a maintenu son aide à l'année pour 6 structures qui répondent également aux objectifs de soutien au secteur au travers des dynamiques qu'elles engagent à l'échelle de leur

306 Sur Mesure n°19, juin 2012 : art plastique

307 Décision 11CP0042 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 31 janvier 2011

territoire et au delà : Échancures à Royan, le Centre des monuments nationaux/château d'Oiron, ADN/Pac'Bô à Dignac, le Centre d'art-Ateliers de l'imprimé à Châtellerault, le Centre d'art photographique de Niort, le Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc à Thouars pour un montant global de 230 000 euros.

En 2012, le budget régional consacré au secteur de l'Image s'élève à 1 156 012 euros, soutenant deux grandes structures et un événement :

- l'École Européenne Supérieure de l'Image pour un montant de 872 470 euros, qui a accueilli 304 étudiants entre les deux sites d'Angoulême et Poitiers en 2012,
- la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image à hauteur de 283 542 euros, dont les actions éducatives ont touché en 2012 près de 4 500 jeunes
- le Festival International de la Bande Dessinée avec 215 245 euros, dont la 39ème édition en 2012 a rassemblé 7 000 professionnels et 200 000 festivaliers.

La Région accompagne également des initiatives liées à l'insertion professionnelle et l'accès de tous les publics grâce au Prix régional Jeune Talent BD (1 500 euros) et le concours national BD des personnes en situation de handicap de l'association Hippocampe (2 500 euros).

Au total, en 2012, la Région a consacré 2 344 974 euros au secteur de l'Image et des Arts Plastiques.

d) Encourager les acteurs du livre et de la lecture à la prise en compte des nouvelles pratiques culturelles

Dans le secteur du livre et de la lecture³⁰⁸, les crédits du « Plan en faveur des lieux de diffusion du livre » ont permis la poursuite de la politique de soutien à la librairie indépendante en vue de son maintien et de son développement qualitatif. En 2012, une nouvelle librairie a bénéficié du label LIRE (l'Odyssée de la BD à Royan). Elles sont désormais 16 et ont reçu un total de 145 000 euros au titre de l'aide à l'exploitation. En parallèle, 5 librairies ont bénéficié d'aides à l'investissement pour un montant global de 27 593 euros.

Parallèlement, la Région a poursuivi sa politique en faveur de l'édition au travers des soutiens au programme éditorial et à la promotion des maisons d'édition régionales pour un montant total de 72 648 euros. Les manifestations littéraires ont elles été aidées à hauteur de 102 450 euros. Enfin, la chaîne du livre reste accompagnée techniquement par le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes conventionné avec la Région sur des missions de soutien à l'économie du livre, communication et médiation en direction des professionnels et du grand public (dont la sensibilisation aux mutations liées au numérique), promotion de la lecture et de la vie littéraire.

En 2012, la Région a accompagné les acteurs du Livre et de la lecture à hauteur de 438 653 euros en fonctionnement et 15 041 euros en investissement.

e) Soutenir la culture sur tous les territoires³⁰⁹

La Région soutient aussi des projets structurants et des initiatives culturelles à travers les CRDD 2007-2013. Adossé au « référentiel des manifestations », les crédits régionaux délégués aux Pays s'élèvent à un montant total de 11,8 M€ sur la durée des CRDD. Grâce à des crédits d'ingénierie, elle accompagne le financement de postes et permet la présence de 25 médiateurs culturels animés par la mission régionale de développement culturel des territoires au sein de la Ligue de

308 Sur Mesure n°20, juin 2012 : économie du livre

309 Voir partie consacrée à la politique contractuelle

l'Enseignement. En 2012, les efforts ont porté sur l'articulation par le réseau des médiateurs culturels de Pays entre priorités régionales en faveur de la culture et un travail de valorisation des initiatives territoriales remarquables. Un grand chantier de diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a notamment été engagé.

9.2. CINÉMA : VALORISER LA FILIÈRE IMAGE RÉGIONALE DE LA FORMATION À LA DIFFUSION

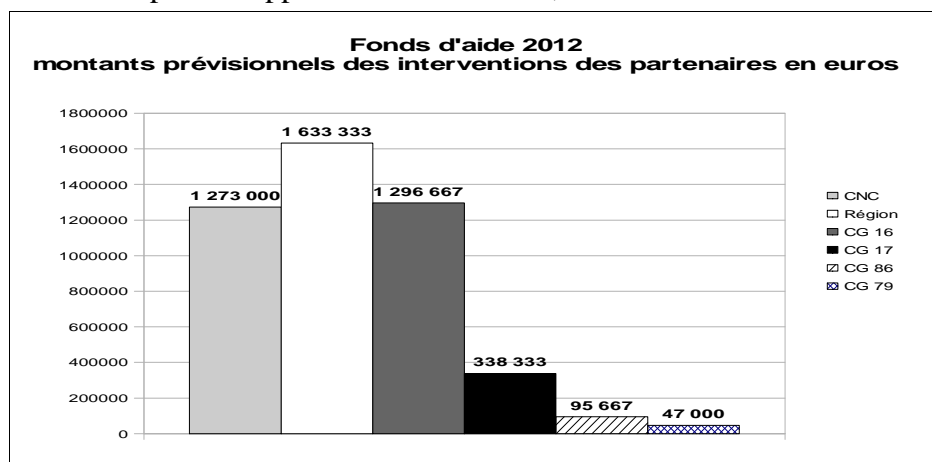
La Région a consolidé en 2012 ses interventions en faveur du cinéma et de l'audiovisuel³¹⁰, non seulement dans le secteur de la production, mais aussi en matière d'éducation artistique et de diffusion culturelle considérant que ces trois domaines sont totalement interdépendants et qu'ils doivent être menés de concert pour garantir la cohérence de l'action régionale en matière de soutien à la filière image.

a) Le fonds d'aide au service de la création et de l'emploi

Les moyens alloués en 2012 par la Région à la production ont été renforcés afin de soutenir l'activité des industries cinématographiques et audiovisuelles et, dans un même temps, l'emploi de ressources locales (studios d'animation, prestataires de services, intermittents...). L'objectif de cette politique volontariste qui s'exprime dans le cadre d'une convention 2011-2013 conclue avec l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et les quatre Départements³¹¹ est, d'une part, de limiter, dans la mesure du possible, les premiers effets de la crise économique qui touche désormais les principaux commanditaires, à savoir les diffuseurs et d'autre part, de soutenir l'émergence de projets créatifs afin de contribuer à l'amélioration qualitative et artistique des œuvres produites. Cette mutualisation des moyens, qui singularise le territoire régional, permet au fonds d'aide Poitou-Charentes de se maintenir au 3^{ème} rang des régions françaises de par les moyens financiers mobilisés.

➤ Le fonds d'aide 2012 en chiffres

Le montant cumulé des aides accordées par l'ensemble des partenaires s'élève à 4 684 000 euros. L'engagement de la Région reste important avec 2 230 000 euros (soit environ 48 % des aides allouées). Ce montant comprend notamment les crédits versés à la collectivité régionale par le CNC et générés au titre de la règle de financement dite du « 1 € pour 2 € ». Ainsi, la Région demeure le premier contributeur de par son apport direct évalué à 1,63 millions d'euros en 2012.



310 Sur Mesure n°37, octobre 2012 : Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia

311 Délibération 11CR042 du Conseil Régional du 3 octobre 2011

Les trois comités de sélection programmés en 2012 ont permis de soutenir 113 projets contre 104 en 2011. Pour sa part, la Région a soutenu 102 de ces projets, seule ou en partenariat avec un ou plusieurs Départements. Au niveau des demandes de soutien, l'érosion engagée ces dernières années se poursuit mais dans une moindre mesure (-3 %). A noter cependant que cette baisse touche davantage les productions (fiction longue notamment), ce qui a inévitablement un impact sur le nombre de jours de tournage en région et sur l'emploi des techniciens locaux. Il faut y voir probablement les premiers signes de la crise économique et de la réduction des investissements de la part des diffuseurs.

Évolution 2008-2012 du Fonds régional d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia

	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2012
Nombre de dossiers reçus	315	276	274	240	233	-3%
. dont dossiers reçus / volet création	112	92	91	68	69	1%
. dont dossiers reçus / volet production	203	184	183	172	164	-5%
Nombre de dossiers aidés	136	99	112	104	113	9%
. dont dossiers aidés / volet création	48	29	35	34	37	9%
. dont dossiers aidés / volet production	88	70	77	70	76	9%
Taux de sélectivité	43%	36%	41%	43%	48%	12%
Total des aides accordées par les collectivités en € (crédits CNC inclus)	5 113 560	3 928 515	4 819 250	4 506 800	4 684 000	4%
dont total des aides accordées par la Région en € (crédits CNC inclus)	2 110 500	2 140 690	2 341 500	1 896 300	2 230 000	18%

La répartition des crédits alloués selon le genre montre très nettement une prépondérance des projets audiovisuels qui concentrent 71 % des aides, au détriment des projets cinématographiques et notamment des longs métrages. Cela s'explique par le poids de la filière « animation » et l'attrait historique du territoire pour les séries télévisées ("Ainsi soient-ils", "Section de recherches", "Chez Bonnot", "Vive la Colo"...). Cette situation ne traduit pas un choix délibéré de la part des partenaires, mais souligne cruellement la carence en projets cinématographiques. Seule la production de courts métrages reste à un niveau élevé. En effet, celle-ci est fortement soutenue par les partenaires (24 projets en production), ce qui singularise également le fonds d'aide Poitou-Charentes qui n'hésite pas à investir dans de jeunes réalisateurs et producteurs. Si la Région reste le premier partenaire de par sa contribution au fonds d'aide, il convient de souligner que sa participation est en augmentation entre 2011 et 2012, du fait de l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention telles les avances remboursables.

Type d'aide		Nbe de projets	Montant total engagé (CNC inclus)	% fonds	Dont engagé Région (CNC inclus)
CINEMA					
Court Métrage	écriture-développement	11	40 000	14%	22 000
	production	24	614 000		311 500
Long Métrage	écriture-développement	7	24 000	15%	12 000
	production	6	685 000		347 000
Sous-total cinéma		48	1 363 000	29%	692 500
AUDIOVISUEL					
Documentaire	écriture-développement	14	52 000	6%	28 000
	production	14	216 000		109 500
Fiction-TV	écriture-développement	2	16 000	13%	8 000
	production	6	605 000		280 000
Animation	écriture-développement	2	16 000	45%	8 000
	production	17	2 105 000		1 005 000
Multimédia	écriture-développement	1	8 000	7%	0
	production	9	303 000		99 000
Sous-total audiovisuel		65	3 321 000	71%	1 537 500
Fonds d'aide Poitou-Charentes en 2012		113	4 684 000	100%	2 230 000

A l'échelle du territoire régional, la répartition géographique des productions souligne une nouvelle fois l'importance du département de la Charente qui concentre 71 % des aides allouées principalement dans le domaine de l'animation. La Charente-Maritime arrive en seconde position sous l'effet des fictions accueillies et de la production documentaire. L'activité en Vienne et en Deux-Sèvres reste plus marginale mais de qualité sur un plan artistique.

b) Le Bureau d'accueil des tournages et la valorisation de la filière

Dans le contexte national de réduction des projets, la concurrence entre les territoires pour accueillir des tournages est encore plus forte. Dès lors, l'accueil des productions et les services proposés sont essentiels. Intégré au sein de la régie Poitou-Charentes Cinéma et membre du réseau Film France, le Bureau d'accueil des tournages en Poitou-Charentes est l'interlocuteur privilégié pour tous les professionnels qui veulent venir tourner dans la région en leur offrant une assistance gratuite sur toutes les étapes de leur projet (développement, préparation, tournage, post-production). Parmi, les services proposés, le Bureau d'accueil des tournages collabore avec Films France depuis 2012 à la mise en place d'une nouvelle base pour les Techniciens, artistes, figurants (TAF). Ce nouvel outil permet ainsi aux techniciens locaux de s'inscrire directement en ligne et de mettre à jour leurs données (CV, coordonnées, filmographie...) sous réserve de la validation de leur profil par le Bureau d'accueil des tournages.

Nouvelle base Techniciens-Artistes-Figurants (TAF) 2012

Inscriptions validées :

188 techniciens

91 comédiens

171 figurants

TOTAL : 450

Le même site permet également aux propriétaires ou gestionnaires de lieux en Poitou-Charentes de les proposer gratuitement comme décors de tournage. Depuis l'ouverture de cette nouvelle base, 273 décors potentiels ont pu être ainsi référencés.

Malgré cet important travail de recensement, le nombre de jours de tournage de fiction est en forte baisse avec seulement 367 jours répertoriés en 2012 contre 596 jours en 2011. Dès lors, pour renforcer la visibilité de la politique régionale et valoriser les compétences régionales, la plaquette intitulée « *5 bonnes raisons de choisir Poitou-Charentes Cinéma* » a été diffusée notamment dans les festivals et salons professionnels auxquels a participé la Région par l'intermédiaire de Poitou-Charentes Cinéma.

Bilan 2012 des fictions longues	Nombre de tournage	Nombre de jours de tournage
Longs métrages	3	60
Courts métrages	9	54
Fictions TV	9	253
TOTAL	21	367

c) Le développement de l'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel

Parce que l'art et la culture, dont font partie le cinéma et l'audiovisuel, sont des vecteurs d'émancipation individuelle et d'intégration sociale, le pôle d'éducation à l'image de la Région a développé en 2012 des projets inscrits dans les trois axes de sa mission : le développement du réseau des acteurs de l'éducation à l'image ; l'accompagnement de la diffusion de films ; la coordination, avec l'Éducation nationale, du dispositif Lycéens et Apprentis au cinéma.

➤ Le développement des compétences du réseau des acteurs de l'éducation à l'image

Trois formations gratuites ont rassemblé un nombreux public : la création à partir d'un téléphone portable ; les relations entre la bande dessinée et le cinéma d'animation ; les techniques du son dans la création audiovisuelle. Huit ateliers de pratique artistique ont été mis en place à l'école et hors temps scolaire permettant aux jeunes d'être initiés à la création et à la réalisation de films, notamment dans le domaine du cinéma du réel (reportages et documentaires). Ces actions, menées sur des territoires prioritaires, ont permis la rencontre des jeunes avec la pratique et l'expertise de professionnels de la filière cinéma régionale. La création en 2011 d'un outil d'éducation au pré-cinéma, la Boîte à Balbu Ciné, a été prolongée en 2012 par la formation au cinéma d'animation d'enseignants et d'animateurs culturels dans chacun des 4 départements. Enfin, le label des animateurs culturels des lycées, décerné à un film en compétition au Festival de la Fiction TV de La Rochelle, a donné lieu, à nouveau, à la réalisation d'une fiche pédagogique pour valoriser la création à la télévision.

➤ L'accompagnement de la diffusion de films

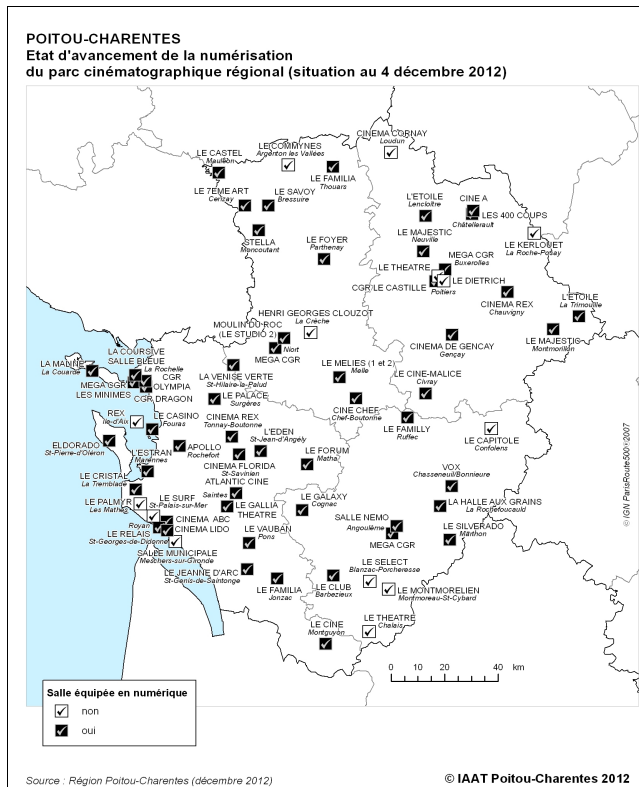
Plusieurs festivals régionaux (Rencontres Internationales Henri Langlois, Festival du Film de La Rochelle, Filmer le Travail) ont développé, en concertation avec le Pôle, un volet pédagogique sous la forme de leçons de cinéma, de sélection de films ou de rencontres-débats avec des réalisateurs. Ainsi, avec "Les Escapes documentaires" de La Rochelle, la Région a animé un atelier public de développement en région d'un documentaire de création. La projection de films « mal diffusés » a été développée (Ciné Métis, Cinéma Afrika). Par ailleurs, la diffusion et l'accompagnement de films des publics « empêchés », notamment en situation de handicap, ont été engagés en 2012 grâce à l'audio-description et au sous-titrage d'un film aidé par la Région (*Couleur de peau : miel*) à l'attention des publics malvoyants et malentendants.

➤ **L'animation et la coordination de l'opération Lycéens et Apprentis au cinéma**³¹²

Près de 12 000 lycéens et apprentis, répartis dans 67 lycées et 5 CFA, ont participé, en 2012, à cette action d'éducation artistique au cinéma, en partenariat avec 30 salles de cinéma. Ces chiffres placent la Région en 3^{ème} position nationale pour le taux de participation des lycéens. La Région a proposé aux enseignants un film participant à la diversité culturelle et à la réflexion sur le co-développement avec les pays du Sud, *Bamako* de A. Sissako en 2011-2012. A la rentrée 2012, un programme de 6 courts métrages ayant tous un lien avec la filière cinéma-audiovisuelle régionale invite enseignants et élèves à réfléchir sur la forme courte. La Région a coordonné les projections des 4 films du programme, animé les journées de formation et assuré l'impression et la diffusion des documents pédagogiques. Enfin, elle a mis à la disposition des élèves et des enseignants un livret de 24 pages, une fiche de 4 pages sur le film régional et un DVD pour le programme de courts métrages, diffusé à l'ensemble des lycées et CFA régionaux.

d) Le plan de numérisation des salles de cinéma

L'année 2012 se singularise par la forte accélération de la numérisation des salles de cinéma puisque 88 % du parc régional est désormais équipé (contre 86 % du parc français). Cela représente précisément 143 écrans sur les 163 existants. Ainsi, 75 % des cinémas de la région sont dotés d'au moins un projecteur numérique (soit 53 établissements) contre 74 % sur le plan national. Pour sa part, la Région a soutenu dans le cadre de l'appel à projets³¹³ prorogé jusqu'au 31 décembre 2012³¹⁴, 45 cinémas indépendants (53 écrans) pour un engagement financier total de 790 132 euros, soit une aide moyenne de 14 908 euros par écran. Il convient de préciser que les dernières affectations de subvention se poursuivront sur les premiers mois de l'année 2013 afin de soutenir la numérisation de l'ensemble du parc et de répondre ainsi pleinement aux objectifs fixés en matière de maintien d'un réseau de salles de proximité et indépendantes sur l'ensemble du territoire régional.



312 Sur Mesure n°21, juin 2012 : programme lycéens et apprentis au cinéma

313 Décision 10CP0362 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 septembre 2010

314 Délibération 12CR049 du Conseil Régional du 18 juin 2012

e) La diffusion culturelle et l'accès du public aux films

➤ Les festivals et les autres actions de diffusion

La Région a soutenu activement la diffusion cinématographique en accompagnant une vingtaine de structures associatives organisatrices de festivals de cinéma ou en charge de la valorisation du patrimoine filmique régional ou encore de la promotion du cinéma art et essai. Par ailleurs, elle a veillé au maintien de la diffusion du cinéma en milieu rural en soutenant les projections itinérantes mises en œuvre par le Centre Régional de Promotion du Cinéma (Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes) dans une cinquantaine de communes. 1 104 séances ont été ainsi programmées dans ce cadre. Elles ont réuni 54 077 spectateurs. Enfin, la Région a reconduit, du 9 juin au 14 septembre 2012, l'opération "Une toile sous les étoiles". Cette manifestation gratuite et populaire a permis au public de (re)découvrir dans un cadre convivial 38 films programmés sur 107 séances de plein-air. La Région a ainsi consacré 538 300 euros pour mener à bien l'ensemble de ces actions qui participent pleinement à la démocratisation de l'accès à la culture cinématographique.

➤ Les avant-premières

Enfin, la Région a organisé en 2012, 49 projections en avant-première afin de promouvoir les films soutenus dans le cadre du fonds d'aide. Ces opérations constituent un complément indispensable pour illustrer la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel et renforcer les liens tissés avec les professionnels du secteur. Elles sont enfin l'occasion pour chaque territoire de réaffirmer son identité et de la valoriser. Menées au plus près des lieux de tournages, elles ont rassemblé 2 815 spectateurs.

9.3. L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL : LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES COMME MOTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE

L'inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Ses données peuvent être réutilisées dans des domaines variés (médiation culturelle, éducation, économie touristique, industries culturelle et créatives...).

a) L'inventaire « en construction partagée »

➤ Des opérations conduites par la Région³¹⁵

Les inventaires préalablement engagés par la Région ont été poursuivis en veillant à produire une documentation scientifique utilisable par tous :

- **l'inventaire du Pays des Vals de Gartempe et Creuse**, initié en 2011, s'est poursuivi sur les communes de La Bussière, Lésigny et Angles-sur-l'Anglin,
- **l'inventaire de l'estuaire de la Gironde**, initié en 2010, s'est poursuivi sur les communes de Floirac, Saint-Seurin-d'Uzet et Barzan : plus de la moitié des communes concernées par cette opération a désormais été étudiée,
- **l'inventaire du patrimoine roman de Poitou-Charentes**, initié en 2007, s'est poursuivi sur le Pays Ouest-Charente – Pays du Cognac, avec 47 édifices étudiés,
- **l'inventaire des mémoires ouvrières en Poitou-Charentes**, initié en 2009, compte désormais plus de 100 heures d'enregistrement et 1 350 notices d'indexation.

315 Sur Mesure n°4, février 2012 : l'inventaire du patrimoine

➤ **Des opérations conduites par des collectivités volontaires**

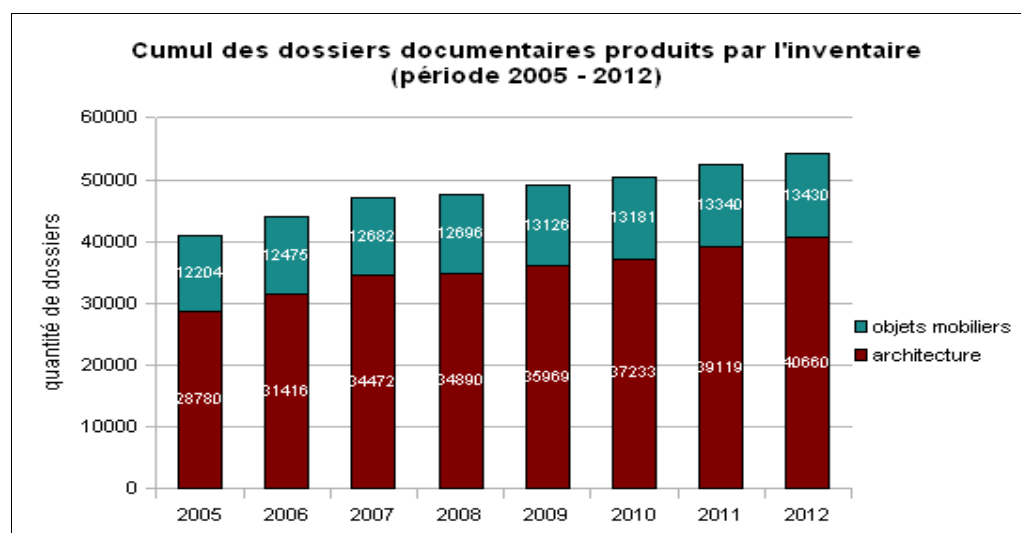
En 2012, la Région a apporté son soutien scientifique, technique et financier à des collectivités territoriales volontaires pour conduire, dans leurs ressorts, des opérations d'inventaire général :

- **l'inventaire du Pays des Vals de Saintonge**, mené dans le cadre d'une convention triennale avec le Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge, s'est poursuivi sur les communes d'Antezant-la-Chapelle, Aujac, Landes, Ternant et Vernant. Une subvention régionale de 35 000 euros a été affectée à cette opération³¹⁶,
- **l'inventaire du patrimoine agricole de l'île d'Oléron** a été initié en 2012 dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. Une subvention régionale de 6 000 euros a été affectée à cette opération via le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) du Pays de Marennes-Oléron³¹⁷.

Outre des subventions régionales permettant le recrutement de chargés d'études, la Région assure aux bénéficiaires un accompagnement méthodologique et technologique par le concours de ses personnels scientifiques et techniques et l'apport, à titre gracieux, d'un outil informatique de production et de restitution multimédia des données d'inventaire.

L'inventaire général du patrimoine culturel 2009-2012	2009	2010	2011	2012
Dossiers documentaires produits (architecture et objets mobiliers)	1 509	1 319	2 045	1 631
Photographies, dessins, plans réalisés	8 689	8 186	13 832	15 359
Actions de médiations (conférences, interventions pédagogiques, visites guidées...)	14	18	18	18
Nombre de jours d'exposition en région	398	901	1 149	1 340

Toutes ces études portent la documentation produite sur le patrimoine culturel régional à 54 090 dossiers documentaires et 315 296 photographies, dessins, plans et relevés.



316 Décision 10CP0036 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 janvier 2010 et délibération 12CR083 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

317 Décision 12CP0223 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

b) De nouveaux services offerts aux publics

La réalisation d'un nouveau site Internet dédié à l'inventaire a constitué l'un des principaux temps forts de l'année 2012³¹⁸. Il permet d'offrir aux publics un outil de découverte du patrimoine régional plus performant, plus évolutif et plus attractif, avec davantage d'actualités pour suivre l'avancée des opérations d'inventaire sur les territoires et thématiques étudiées, plus de 40 parcours multimédias, une trentaine de publications et près de 14 000 dossiers documentaires en ligne... L'enrichissement permanent du site et la complémentarité de ses contenus lui ont valu de recevoir plus de 110 000 visites (+13 % par rapport à 2011).

Site : https://inventaire.poitou-charentes.fr	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de visites	Non connu	Non connu	63 162	90 727	103 014	116 752
Nombre de documents (pages Web et PDF) *	51	1 208	1 278	1 315	1 340	1 465
Nombre de dossiers documentaires (architecture)	988	988	9 264	11 241	13 156	13 855

* incluant des documents multimédia multi-pages à contenu enrichi

Deux autres chantiers relatifs à la diffusion sur Internet des données de l'inventaire se sont concrétisés en 2012 :

- une boutique en ligne propose 50 000 images extraites de la photothèque de l'inventaire³¹⁹,
- le déploiement de GERTRUDE, outil de production, de gestion et de diffusion des données de l'inventaire, augure de nouvelles perspectives en matière d'accès de tous aux connaissances acquises sur le patrimoine culturel régional.

Enfin, une exposition virtuelle sur « Les mouvements coopératifs et mutualistes de Poitou-Charentes » a été conçue avec le concours d'auteurs extérieurs. Leurs différentes contributions permettent de rappeler que la région fut une terre pionnière en matière de coopération et de mutualisme.

Un nouvel ouvrage consacré à *L'agglomération antique de Chassenon*, rédigé par l'archéologue Jean-Paul BRETHEROUX, a été publié avec Geste Éditions. Il s'agit de la reprise d'un *Parcours du patrimoine* édité en 2004, aujourd'hui épuisé, dont les textes et illustrations ont entièrement été remis à jour, pour intégrer les enseignements tirés des recherches archéologiques menées sur le site durant les dix dernières années.

Une nouvelle exposition consacrée aux « Monstres dans l'art roman » a été proposée autour des Nuits Romanes 2012. Avec cinq autres expositions produites par la Région depuis 2009, elle a été mise gracieusement à la disposition des porteurs de projets et présentée sur 62 Nuits Romanes (contre 32 en 2011). En 2012, les expositions de l'inventaire cumulent 1340 jours de présence sur le territoire régional. Un nombre croissant d'emprunteurs (communes, associations, structures culturelles, offices de tourisme, lycées...) proposent des animations en complément de ces expositions, gages de nombreux contacts avec les publics. Une nouvelle plaquette sur le patrimoine roman de Poitou-Charentes a parallèlement été éditée par la Région et largement diffusée sur les Nuits Romanes, à 30 000 exemplaires.

318 <https://inventaire.poitou-charentes.fr>

319 <https://laboutique.cr-poitou-charentes.fr>

c) **Des ressources mobilisées en faveur des projets**

Les ressources de l'inventaire ont été mobilisées en faveur de projets qui témoignent de la diversité des questions auxquels il est aujourd'hui invité à apporter des éléments de réponse :

- festival « Filmer le travail » à Poitiers,
- journée d'études « Patrimoine et paysages » organisée par la Région Île-de-France,
- programme « CPER Paysages et patrimoine du Centre-Ouest » de l'Université de Poitiers,
- journées d'études de l'Université Populaire du Littoral Charentais (UPLC), autour du thème « Vivre le littoral avec la mer : des risques naturels et après ? »,
- émission de télévision « Des racines et des ailes » (France 3) consacrée aux patrimoines de Poitou-Charentes,
- étude des vitraux anciens de Poitou-Charentes, dans le cadre du *Corpus Vitrearum*,
- exposition permanente « Donjon, mille ans d'histoire » mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Niort³²⁰,
- projet scientifique et culturel du Jardin de Gabriel à Nantillé...

9.4. **LE SPORT**

La Région a souhaité développer la pratique sportive pour le plus grand nombre en contribuant notamment à la lutte contre les inégalités d'accès, qu'elles soient territoriales, sociales ou environnementales. Ainsi, en 2012, de par ses méthodes partenariales, la Région aura accompagné le développement du lien social en s'appuyant sur plus de 5 000 associations sportives qui constituent la force vive du monde sportif régional. En finalité, l'année 2012 se sera concrétisée notamment par deux mesures phares :

- la mise en œuvre d'une section d'apprentissage au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS), préfiguration du futur Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du Sport et de l'animation³²¹,
- la création du Pass Handi'Sports pour contribuer au développement des liens entre tous les acteurs sportifs³²².

a) **Le Ticket Sport**

Le ticket sport est un titre nominatif inclus dans le chéquier régional jeunes, dédié à l'accès à une pratique sportive fédérale. Vrai coup de pouce pour les lycéens et les apprentis, ce ticket sport permet de régler une partie des cotisations aux associations sportives. En 2012, plus de 14 000 jeunes ont encore bénéficié de cette aide individuelle de 25 euros pour un montant global de 362 525 euros. La gestion de ce dispositif a été encore une fois facilitée par la centralisation des requêtes, en grande partie, par les ligues ou comités régionaux (plus de 90 % des tickets sport).

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de tickets sport	13 471	13 465	14 374	14 501

b) **Encourager l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap**

La politique sportive en faveur des personnes en situation de handicap tend à répondre aux priorités définies dans l'Agenda 22 du Poitou-Charentes et notamment à développer la pratique sportive à travers l'accessibilité, la formation, l'offre sportive diversifiée. Les actions relatives au « Sport et

320 Décision 12CP0403 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

321 Décision 12CP0246 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

322 Délibération 12CR108 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

handicap » sont transversales et rejoignent les différents dispositifs de la politique sportive régionale. Ainsi, il peut être noté :

- la mise en œuvre d'une convention d'objectifs avec le Comité Régional Handisport et la Ligue Poitou-Charentes Sport Adapté visant des actions de formation, de promotion, de développement, de lien avec le mouvement sportif valide,
- le soutien à 7 manifestations en 2012, dont le Championnat de France Jeunes Sport Adapté, le Championnat de France de Natation Handisport, l'Open International de Tennis Handisport de l'Ile de Ré,
- l'accompagnement, dans le cadre du dispositif « Clubs amateurs de haute compétition », du torball et du handibasket,
- le soutien à 6 projets d'acquisition de matériel dont les objectifs sont de développer les activités sportives auprès des personnes en situation de handicap et de leur offrir un choix diversifié de pratiques sur le territoire,
- l'appui au Pôle d'Entraînement Régional (PER) Sport Adapté, structure intégrant la filière d'accès au haut niveau de la Fédération Française de Sport Adapté et ce, pour les disciplines de la natation, du tennis de table et de l'athlétisme.

c) Le sport de haut niveau

2012 a marqué la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide en faveur des sportifs de haut niveau qui prévoit une analyse tenant compte de chaque situation personnelle pour être ainsi au plus près des besoins de la réalité de l'athlète³²³.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son engagement auprès de la filière d'accès au sport de haut niveau à travers l'accompagnement de structures d'entraînement reconnues, implantées sur l'ensemble du territoire régional et ayant la charge de favoriser la double formation sportive/scolaire, mais aussi le suivi médical et personnel.

Ces différentes actions de formation ont été aidées en 2011-2012 de la manière suivante :

- 11 Pôles d'Entraînement Régionaux (PER) ont fait l'objet d'un financement régional à hauteur de 140 500 euros en fonctionnement et 13 483 euros en investissement. 348 athlètes ont évolué au sein de ces PER dont 39 % de féminines. Par ailleurs, la Région a accompagné 152 internes de ces structures pour un total de 52 110 euros.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de CREF/PER	16	14	11	11
Nombre de sportifs	353	348	307	348
% féminines	43%	41%	40%	39%
Nombre d'internes aidés	80	118	111	152
Aide totale aux structures	179 073 €	156 278 €	141 819 €	153 983 €

- 7 pôles espoirs ayant accueilli 104 athlètes, dont 44 % de féminines, ont bénéficié d'un soutien régional de 40 500 euros en fonctionnement et de 5 063 euros en investissement.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de pôles espoirs	8	6	8	7
Nombre de sportifs	102	89	134	104
% féminines	34%	35%	37%	44%
Nombre d'internes aidés	53	51	70	57
Aide totale aux structures	32 521 €	34 710 €	53 852 €	54 563 €

- 78 sportifs de haut niveau ont été accompagnés dans leur projet, dont 36 % de féminines, pour un total de 156 346 euros au titre de leur saison 2012.

323 Décision 11CP0161 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 2 mai 2011

A travers le nouveau règlement, par les aides accordées, la Région cherche à tenir compte de l'environnement global du sportif, notamment son double projet sportif et professionnel, son potentiel et ses conditions de ressources.

d) Les centres de formation

Trois structures ont fait l'objet d'un financement en 2011-2012 : l'Union Poitiers Basket 86, les Chamois Niortais et l'Atlantique Stade Rochelais. Ces centres ont vocation à former des jeunes sportifs et à leur permettre d'accéder à une pratique professionnelle tout en bénéficiant d'un enseignement scolaire, universitaire ou professionnel. Les stagiaires doivent ainsi pouvoir acquérir une capacité d'insertion professionnelle en cas d'échec au cours de la formation sportive et à la fin de la carrière professionnelle de joueur. En 2011-2012, 97 jeunes ont évolué dans l'un de ces centres de formation pour lesquels le soutien régional s'est élevé à 411 000 euros.

e) L'accompagnement des acteurs de haute compétition et des manifestations

➤ Les clubs professionnels

Vitrine de la pratique sportive régionale, les sept clubs professionnels jouent un rôle essentiel dans la construction et l'évolution des disciplines en Poitou-Charentes. Véritables supports de communication de notre territoire, ces structures prennent une place de plus en plus importante dans l'économie régionale puisque leur budget global atteint une somme de 14 996 470 euros et qu'ils emploient 145 salariés (joueurs, encadrants, personnels administratifs). Véritables acteurs de lien social également, ces clubs ont permis à 292 129 personnes d'assister à un spectacle sportif de haut niveau accompagnés par l'engagement de 401 bénévoles. Ces sept clubs regroupent à eux seuls 2 041 licenciés, dont 657 sont des femmes et 1 049 ont moins de 18 ans.

2012 a permis de constater une stabilisation des budgets. En effet, après une augmentation accrue des budgets, les clubs se sont attachés, dans une période économique délicate, à consolider et maîtriser leurs dépenses et il convient, dans un souci de pérennisation des pratiques, de mettre en œuvre un accompagnement administratif.

Dans le cadre du soutien accordé, la Région Poitou-Charentes et les clubs ont acté, de manière partenariale, la mise en place de 73 actions.

Thèmes des actions	Nombre d'actions
Tri sélectif durant les matchs et les entraînements	7
Respect de l'éthique sportive et lutte contre la violence	7
Rendre accessible le spectacle sportif au plus grand nombre	14
Faire du sport une source de richesse pour les territoires en réalisant des matchs amicaux sur le territoire régional en dehors de leur équipement sportif	9
Rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre en proposant des séances « découverte » et favoriser les échanges avec les sportifs de haut niveau, les entraîneurs	13
Action en direction des personnes en situation de handicap social et physique	8
Promouvoir la pratique sportive et les valeurs du sport	9
Actions en direction du public féminin	6
TOTAL	73 actions

➤ **Les clubs fédéraux de haute compétition**

Les clubs fédéraux de haute compétition sont des acteurs incontournables du développement de la pratique sportive en région Poitou-Charentes. Au regard de leur niveau de pratique (les deux plus hauts niveaux fédéraux), de leur impact social, des valeurs qu'ils véhiculent, ils constituent des éléments majeurs de la vie des territoires régionaux, mais également une véritable source de richesse pour les territoires.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de clubs aidés	46	51	45	48	53
Nombre de licenciés	12 025	12 970	10 637	11 852	13 545
Nombre de licenciés de moins de 18 ans	6 010	6 661	5 432	6 070	7 073
Nombre de salariés	110	165	215	260	266
Budget cumulé (en euros)	10 890 215	14 269 215	11 601 432	12 399 643	13 085 411

Ces clubs (16 dans la Vienne, 14 dans les Deux-Sèvres, 10 en Charente et 13 en Charente-Maritime) évoluent dans 12 disciplines sportives différentes et se situent dans 30 communes.

Dans un contexte économique difficile, des contrôles administratifs et financiers qui se renforcent, l'avenir du sport en Poitou-Charentes passe par une mise en cohérence de l'ensemble des acteurs d'une même discipline et l'accompagnement des associations dans leur structuration. En effet, avec des budgets en constante augmentation, proches du secteur entrepreneurial, il semble capital que ces acteurs adaptent leurs besoins administratifs de façon proportionnée à leur situation sportive et financière ; ainsi la Région impulse le recrutement de responsables administratifs notamment en ayant recours à des groupements d'employeurs.

Enfin, en 2012, les échanges « Région/associations » ont permis la mise en œuvre de 328 actions, notamment en renforçant l'accessibilité au spectacle sportif, en permettant la découverte de différents sports ou en mettant en place des actions en direction des publics en situation de handicap.

➤ **Le soutien aux événements sportifs d'intérêt régional**

Les événements sportifs créent à travers le territoire une dynamique sociale et sportive essentielle à la vie régionale. Véritable vecteur de communication entre le mouvement sportif et les habitants, ils permettent aussi de promouvoir l'image régionale auprès des personnes résidant hors Poitou-Charentes et contribuent au vivre ensemble dans la région. Au titre de l'année 2012, ce sont 66 manifestations dans 27 disciplines différentes qui ont été soutenues par la Région Poitou-Charentes :

	2008	2009	2010	2011	2012
Événements sportifs soutenus	65	66	61	61	66
Épreuves nationales	27	31	24	20	28
Championnats de France	16	16	13	18	21
Épreuves de niveau international	17	17	19	19	11
Championnats ou Coupes d'Europe	3	1	2	1	4
Championnats du Monde	2	1	3	3	2
Nombre de spectateurs	315 853	321 350	303 062	335 210	364 100
Bénévoles mobilisés sur les organisation	5 585	7 553	8 336	7 717	9 723

Économiquement, ces événements représentent une source de richesse pour les territoires puisque le budget cumulé de toutes ces manifestations représente 4 997 560 euros et qu'elles se sont déroulées dans 37 communes.

Afin d'accentuer l'impact de l'organisation de tous ces événements sportifs, la Région a souhaité mettre en place, de façon partagée et discutée, des actions solidaires permettant aux habitants de Poitou-Charentes de bénéficier au maximum de ces manifestations. Ainsi, dans le cadre des conventions de partenariat, 327 actions ont été identifiées.

Thèmes des actions	2011	2012
Accès au spectacle sportif par la mise en place de gratuité et de réductions en direction des publics prioritaires	59	69
Accès à la pratique sportive par la mise en place de séances « découverte », d'échanges avec les athlètes	42	46
Actions en direction des personnes en situation de handicap social et physique	37	36
Action en direction du public féminin	27	31
Respect de l'éthique sportive et lutte contre la violence	57	52
Actions à vocation de valorisation territoriale	12	12
Actions environnementales	72	81
Total	306	327

➤ **Le soutien aux ligues et comités sportifs régionaux**

La Région souhaite contribuer au développement du sport régional dans une logique de développement durable, conformément à l'Agenda 21 du Sport. Elle s'appuie sur une collaboration effective et réciproque entre les différents acteurs qui composent le mouvement sportif régional. Dans cette optique, un dispositif d'aide au développement des disciplines sportives à l'échelle régionale a été instauré : *les conventions d'objectifs*.

Pour pouvoir être soutenu, les ligues et les Comités Régionaux s'attache à proposer un réel projet de développement de leur discipline afin de solliciter un soutien financier adapté et ciblé. Les actions suggérées doivent être identifiées comme de véritables leviers de développement de leur pratique sportive et ce, en lien avec les priorités régionales. Ces démarches s'orientent notamment vers des publics précis et/ou sensibles à l'instar des femmes, des jeunes ou des personnes en situation de handicap.

Ces aides ont permis une mise en cohérence des politiques sportives de l'ensemble des acteurs d'une même discipline sur l'ensemble du territoire régional, de donner l'opportunité aux bénévoles de se former, mais également de favoriser les échanges entre les acteurs d'une même discipline sur des sujets communs pour créer ou renforcer la coopération nécessaires à une véritable dynamique régionale.

Nombres d'actions réalisées par les ligues et comités sportifs régionaux soutenus par la Région					
Thèmes	2008	2009	2010	2011	2012
Accompagnement des plus jeunes et accès à la compétition	64	49	42	44	47
Formation des bénévoles (juges et arbitres, diplômes fédéraux)	43	69	63	67	59
Accès de tous à la pratique sportive	33	32	33	31	35
Actions en direction des personnes en situation de handicap social ou physique	14	18	15	18	11
Aide au matériel	21	11	8	7	8
Pratique féminine	14	17	15	14	17
Sécurité et santé	12	13	8	9	8
Territoire ruraux et environnement	5	10	9	9	10
Total	206	219	193	199	195

En finalité, ce sont donc 49 disciplines distinctes qui ont été concernées en 2012.

f) Les équipements sportifs : pour une rationalisation et un accès au sport pour tous

Les équipements sportifs sont la base et le socle nécessaires à toute pratique sportive. C'est la raison pour laquelle la Région a initié en 2012 un plan triennal concerté pour accompagner les collectivités publiques et le mouvement sportif dans la construction ou la rénovation de leurs équipements sportifs.

Ce plan se décline selon trois axes forts :

- favoriser la création de « cityparks » en milieux urbains défavorisés ou en milieu rural dès lors que le projet sera intercommunal³²⁴,
- favoriser la création d'équipements sportifs accessibles au plus grand nombre et s'inscrivant dans des schémas directeurs définis en partenariat avec le milieu fédéral et l'ensemble des collectivités publiques partenaires,
- favoriser l'accès des équipements sportifs régionaux utilisés par les lycéens en optimisant leur capacité d'accueil d'activités sportives tout en optimisant leur utilisation.

Ainsi, pour corroborer cette volonté politique d'accès au sport du plus grand nombre, la Région a soutenu en 2012 au titre du budget sport et en sus des aides accordées au travers notamment des contrats de territoires :

- la construction du gymnase de Vouillé (86) pour un montant de 100.000 euros,
- le projet de complexe aquatique de Thouars en application des règles du plan piscine régional pour un montant de 2.000.000 euros,
- la construction du skate-parc de Saintes pour un montant de 25.000 euros.

324 Décision 12CP0161 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012

10. BILAN DES GRANDS PROJETS RÉGIONAUX ET DES ACTIONS TRANSVERSALES

10.1. GRANDS PROJETS RÉGIONAUX

a) Le Pacte de confiance pour l'emploi des jeunes³²⁵

La jeunesse a été identifiée comme la « grande cause régionale » pour l'année 2012 : il s'agit d'un appel à la mobilisation de chacun, entreprises, collectivités et associations pour permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi. Le Pacte de confiance pour l'emploi des jeunes a une ambition : que chaque jeune, quels que soient sa situation ou son niveau, puisse se voir proposer une solution en matière d'activité, c'est-à-dire d'emploi, d'aide à la création de sa propre activité, d'apprentissage, de formation, de reprise d'études ou de service civique³²⁶. Ce Pacte, lancé en 2011, s'est prolongé en 2012 et s'est enrichi avec la convention Unis-Cité³²⁷ pour le service civique.

Dans ce cadre, la Région, au travers des différents dispositifs mobilisés, a accompagné en 2012 :

- 600 jeunes à l'emploi, dont 131 Emplois Tremplins jeunes diplômés,
- 34 emplois d'avenir, dont 20 dans les lycées de la Région,
- plus de 1 000 jeunes en formation dans le cadre du Service Public Régional de Formation (SPRF),
- plus de 1 400 jeunes dans le cadre de l'accompagnement aux choix professionnels,
- près de 330 jeunes au travers d'aide au service civique dont 103 jeunes en service civique grâce à la convention signée avec Unis-cités.

Dans le cadre de l'aide du service civique, la Région a soutenu l'organisation de réunions par la cellule d'appui auprès de structures associatives sur le territoire. Ceci a notamment permis aux jeunes un accès au pass formation, à une des aides à la mobilité (aide pour le financement du permis, du code ou carte d'accès au TER) et une prime de civisme qu'ils recevront une fois la mission de service civique terminée.

Par ailleurs, dès la fin 2012, la Région a procédé à la mise en place des Emplois tremplin-Emplois d'avenir³²⁸. En 2012, 34 emplois ont été pourvus dont 20 dans les lycées de la Région.

b) Le Plan « Seniors »³²⁹

Le Plan « Seniors » a pour vocation de toucher distinctement deux types de populations : les seniors retraités menacés par la hausse du coût de la vie et l'isolement social et les seniors actifs. L'action de la Région vise, d'une part, à agir en faveur d'une amélioration de la qualité de vie des personnes âgées par le lien social, le pouvoir d'achat et l'accompagnement et d'autre part, à favoriser le retour à l'emploi.

325 Délibération 10CR060 du Conseil Régional du 18 octobre 2010 ; Sur Mesure n°2, février 2012 : le Pacte de confiance pour l'emploi jeunes

326 Décision 10CP0482 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 novembre 2010 ; Sur Mesure n° 22, juin 2012 : le service civique

327 Décision 12CP0086 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

328 Décisions 12CP0343 et 12CP0404 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012 et du 19 novembre 2012

Délibération 12CR115 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

329 Délibération 11CR026 du Conseil régional du 27 juin 2011

Aussi, le Plan « Seniors » se décline en trois axes :

- agir pour le retour à l'emploi des seniors,
- agir contre l'isolement et la précarité des retraités,
- agir pour l'accompagnement des grands seniors.

En 2012, ce Plan a permis :

- *au titre du volet emploi – formation* :
 - 3 aides à l'embauche par des groupement d'employeurs,
 - 28 contrats aidés Emplois rebonds Seniors,
 - 6 contrats de Professionnalisation Seniors,
 - le conseil et/ou l'accompagnement apportés à 1 219 personnes dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), soit 32 % du total,
 - le financement de 582 formations Senior en dehors des COT et 419 dans le cadre des COT,
- *au titre du volet social* :
 - le soutien à 235 projets de rénovation (isolation des combles),
 - la création de jardins collectifs solidaires,
 - l'équipement de 186 postes informatiques en faveur d'associations de personnes âgées,
 - 8 abonnements presse au bénéfice de 26 personnes retraitées à faibles revenus.

Enfin, la Région, en sa qualité d'employeur, a engagé un plan d'action interne en direction de ses propres agents.

c) Le Plan « Quartiers »³³⁰

En Poitou-Charentes, les populations les plus fragiles vivent pour la plupart dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). En effet, celles-ci hébergent 2 fois plus de personnes d'origine étrangère et de familles nombreuses que l'ensemble des communes concernées et 1,5 fois plus de familles monoparentales. Ces populations sont également moins diplômées et leur taux de chômage est significativement plus élevé. Les moins de 20 ans y sont plus nombreux (¼ de plus) et les plus 60 ans moins représentés (¼ en moins). Afin de répondre aux besoins de ces territoires, la Région a adopté en 2011 un « plan quartiers » autour de 3 objectifs principaux :

- développer l'activité et l'emploi,
- développer les solidarités,
- lutter contre l'isolement et la précarité.

En 2012, « le plan quartiers » a permis :

- la mise en place d'un suivi renforcé pour plus de 600 jeunes des quartiers concernés par l'apprentissage avec les Conseillers Tuteurs en Insertion et les Missions Locales d'Insertion,
- l'accord de micro-crédits pour résoudre les problèmes liés à la précarité des populations,
- la diffusion du Pass' contraception dans les quartiers,
- la mise en culture de jardins potagers partagés en pied d'immeuble pour renforcer le lien social et lutter contre la précarité alimentaire,
- la mise en place d'un réseau d'épicerie sociale et solidaire avec une charte signée par 37 structures. Le Projet Uniterres, qui vise à rapprocher des agriculteurs de proximité et des épiceries sociales a vu le jour,
- la poursuite au plan de rénovation urbaine (50,99 M€ sur la période 2007-2013). Pour chaque projet, la Région veille à la prise en compte de l'excellence environnementale, de l'accessibilité, des TIC et de l'emploi des publics fragiles via les clauses d'insertion sociale.

d) Fonds régional de développement des éco-industries et des véhicules électriques

➤ Les Véhicules électriques³³¹

Dans le cadre de sa stratégie de développement d'une économie porteuse d'emplois et d'innovation, la Région a fait le choix de concentrer son action sur des segments stratégiques pour le développement régional, notamment la mobilité électrique, participant, de fait, activement aux enjeux mondiaux en matière de lutte contre les changements climatiques. En effet, avec plus de 15 000 emplois dans le troisième secteur industriel de la région, le développement du véhicule électrique est au cœur des innovations du secteur de la mécatronique. Plus de 50 entreprises régionales ou implantées en Poitou-Charentes ont une activité dans l'automatisme industriel, le câblage et les technologies électriques, électroniques et électrotechniques, l'ingénierie mécanique de précision avec des leaders mondiaux autour des véhicules traditionnels, hybrides et électriques, parmi lesquels Leroy Somer, Saft, Schneider Electric, Heuliez Bus, Saintronic, Mia Electric...

L'enjeu pour la Région est donc de proposer et de favoriser le développement de nouvelles formes de mobilité et la nécessaire évolution des comportements vis-à-vis des véhicules. Elle organise les synergies et les coopérations inter-entreprises, afin de fédérer les savoir-faire entre les centres de recherche et les entreprises régionales. Cet engagement qui s'inscrit également pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de la mobilité durable³³² s'est traduit en 2011, par la création du Fonds Régional de Développement des Éco Industries et des Véhicules Électriques (FRDEIVE)³³³ doté de 12,35 M€ qui vise à soutenir :

- l'acquisition de véhicules électriques,
- le déploiement des infrastructures de charge,
- le stockage de l'énergie,
- le développement de nouveaux services et modes de déplacement dont l'auto-partage,
- les travaux de recherche.

Depuis 2009, ce sont près de 500 véhicules qui ont fait l'objet d'un soutien régional.

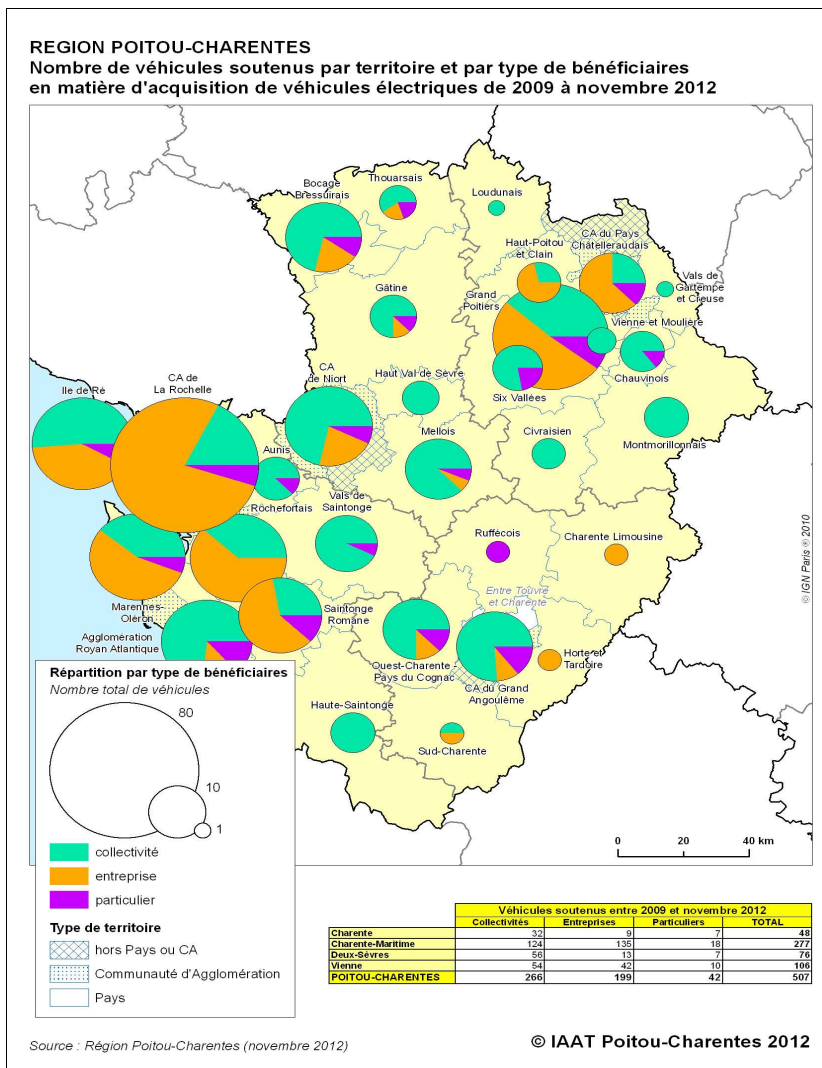
Bénéficiaires	2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €
Collectivités	29	139 000	109	575 556	84	299 981	32	79 822
Entreprises	2	8 000	40	156 000	139	293 356	17	37 945
Particuliers	0	0	5	17 000	14	70 160	23	57 391
Total	31	147 000	154	748 556	237	663 497	72	175 158

* Aide au titre du FREE jusqu'en 2011- ** Aide au titre du FRDEIVE depuis 2011

331 Sur Mesure n°26, juillet 2012 : soutien à l'acquisition de véhicules électriques

332 Délibération 12CR107 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

333 Création du FDREIVE dans le cadre du Budget Primitif 2011



➤ **Les infrastructures de charge**

Afin de favoriser le recours aux véhicules électriques, dès 2011, la Région a mis en place un soutien au déploiement des infrastructures de charge et de nouveaux services de mobilité. D'ores et déjà, ce sont 7 projets qui ont été soutenus pour une subvention régionale de 316 209 euros. 3 nouveaux projets devraient prochainement être soutenus.

➤ **Création de la Société Publique Locale « Poitou-Charentes Auto-Partage »**

Avec la création de la Société Publique Locale (SPL)³³⁴ « Poitou-Charentes auto-partage », la Région a concrétisé son engagement à encourager l'utilisation du véhicule électrique en auto-partage par les agents des collectivités, les entreprises, mais aussi les particuliers. La SPL créée en partenariat avec 7 collectivités locales³³⁵, va permettre de proposer aux citoyens d'utiliser, dès 2013, un moyen de transport économique et respectueux de l'environnement. Poitou-Charentes devient ainsi la première région de France à proposer un service d'auto-partage, et qui plus est, à proposer ce service avec des véhicules électriques (Mia Electric).

334 Délibérations 11CR035 et 12CR009 du Conseil Régional des 3 octobre 2011 et 29 mars 2012 ; Décisions 12CP003 et 12CP0301 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 19 janvier 2012 et 20 septembre 2012

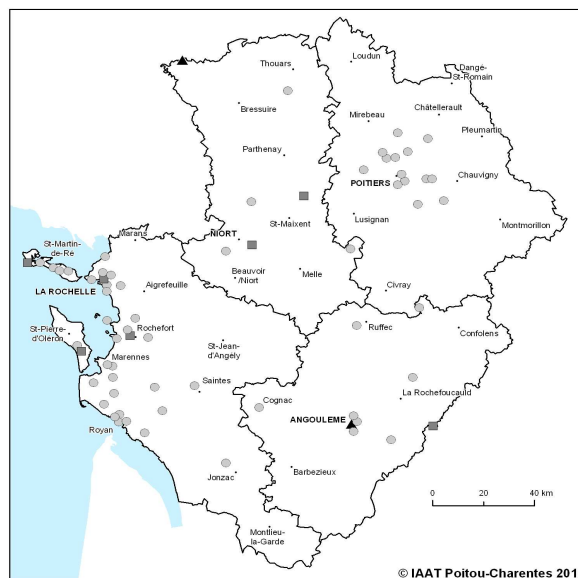
335 Communauté de communes de Saintes, Conseil Général des Deux-Sèvres, Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté d'Agglomération de Niort, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, Conseil Général de la Vienne

➤ **Vélos à assistance électrique**

Dans le cadre du Plan régional vélo³³⁶ pour accompagner les évolutions de comportements en matière de déplacements, la Région a mis en œuvre un dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE). Ce dernier permet un accès aux VAE aux personnes en situation de handicap et vise à favoriser le développement de services de cyclo-partage.

A ce jour, ce sont 73 vélos dont 47 par les particuliers en situation de handicap résidants en Poitou-Charentes, 10 par les collectivités et 16 par les entreprises qui ont fait l'objet d'un soutien régional pour un budget de 51 311 euros.

REGION POITOU-CHARENTES
Dispositifs de soutien aux vélos à assistance électrique – Bilan 2012



Type de dispositif
 ● Mobilité handicap
 ■ Mobilité loisirs
 ▲ Mobilité pour tous

Source : Région Poitou-Charentes (novembre 2012)

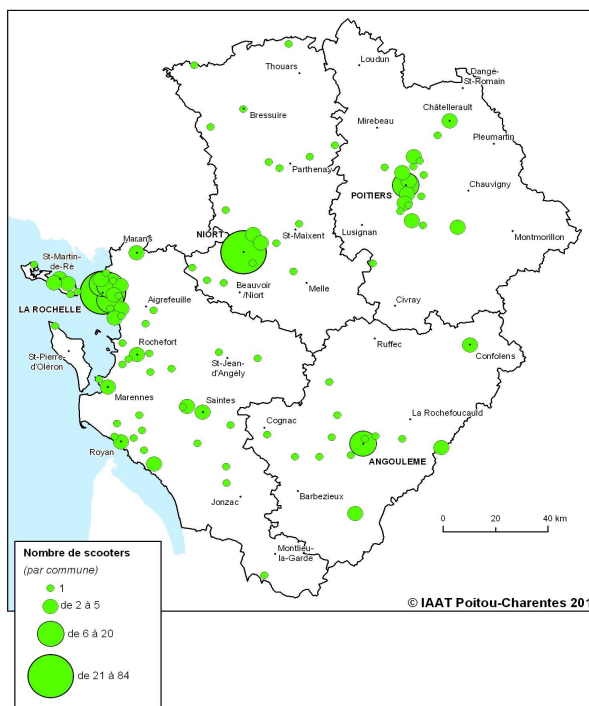
➤ **Scoters électriques**

Depuis 2010, 309 scooters dont

- 249 pour les particuliers,
- 14 pour les collectivités,
- 13 pour les associations,
- 33 pour les entreprises

ont fait l'objet d'un soutien à hauteur de 218 164 euros.

REGION POITOU-CHARENTES
Bilan des scooters électriques au 23 novembre 2012



Source : Région Poitou-Charentes (novembre 2012)

336 Décision 12CP028 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

e) Le Plan Énergie Solaire Régional³³⁷

Dans l'objectif de la croissance verte et d'une économie porteuse d'innovation et d'emplois non délocalisables, la Région encourage et soutient le développement de la filière solaire photovoltaïque. Il s'agit d'accroître fortement et de diversifier la production décentralisée d'énergies renouvelables, pour atteindre l'objectif fixé par la Région de 26 % d'énergies renouvelables, à l'horizon 2020³³⁸, dans la consommation énergétique régionale.

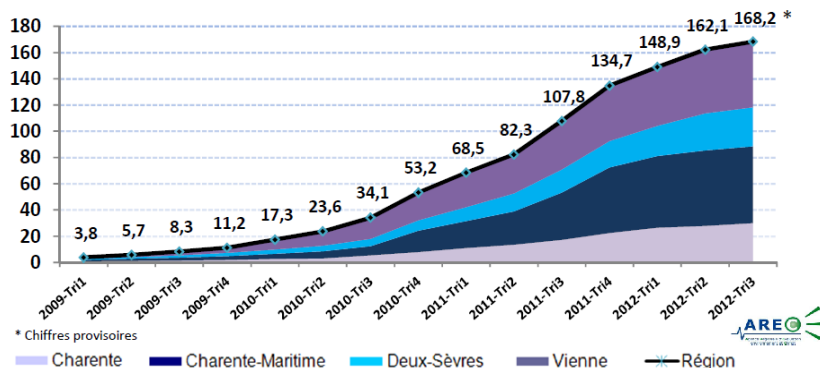
Cette dynamique se concrétise par la mise en place de plusieurs initiatives et outils d'intervention régionale sur les différents segments de la filière. On peut citer :

Installations sur toitures individuelles	- le Micro-Crédit Énergie Verte 0 % Poitou Charentes - le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou Charentes (FREE)
Installations sur toitures bâtiments publics / privés	- le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou Charentes (FREE) - le Fonds de résistance photovoltaïque « Petites et Moyennes Puissances » ³³⁹ - le Prêt Solaire Régional (partenariat Banque Européenne d'Investissement /Unifergie-Crédit Agricole) ³⁴⁰ - la SCIC Poitou-Charentes Énergies Renouvelables ³⁴¹
Installations au sol	- la Société d'Économie Mixte Électricité Solaire des Territoires (SEM ESTER) - le Fonds de résistance photovoltaïque « Grandes Puissances » ³⁴² - le Prêt Solaire Régional (partenariat BEI/Unifergie-Crédit Agricole)
Implantations régionales d'entreprises	- un soutien économique et logistique

En complément des outils techniques et financiers de la Région, des actions d'animation et d'accompagnement de la filière sont soutenues auprès :

- du Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER),
- de l'Agence Régionale de l'environnement et de l'Évaluation Climat (AREC),
- des Espaces Info Énergie (EIE).

Au 30 septembre 2012, avec 168,2 MWc (près de 1 250 000 m² de panneaux), de puissance photovoltaïque raccordée au réseau électrique en Poitou-Charentes, l'objectif initial du plan solaire³⁴³ régional adopté en 2008 de 65 MWc, en 2012, est largement dépassé. La production d'électricité d'origine photovoltaïque annuelle (185 GWh) devient donc la deuxième source régionale d'électricité renouvelable derrière l'éolien et devant l'hydraulique. Elle représente, en moyenne, la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude sanitaire) de près de 185 000 habitants.



337 Sur Mesure n°51, décembre 2012 : le Plan énergie solaire régional

338 Délibération 10CR046 du Conseil Régional du 28 juin 2010

339 Délibération 11CR004 du Conseil Régional du 28 mars 2011

340 Délibérations 08CR038 et 08CR064 du Conseil Régional des 20 octobre 2008 et 15 décembre 2008

341 Décision 08CP200 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 mai 2008

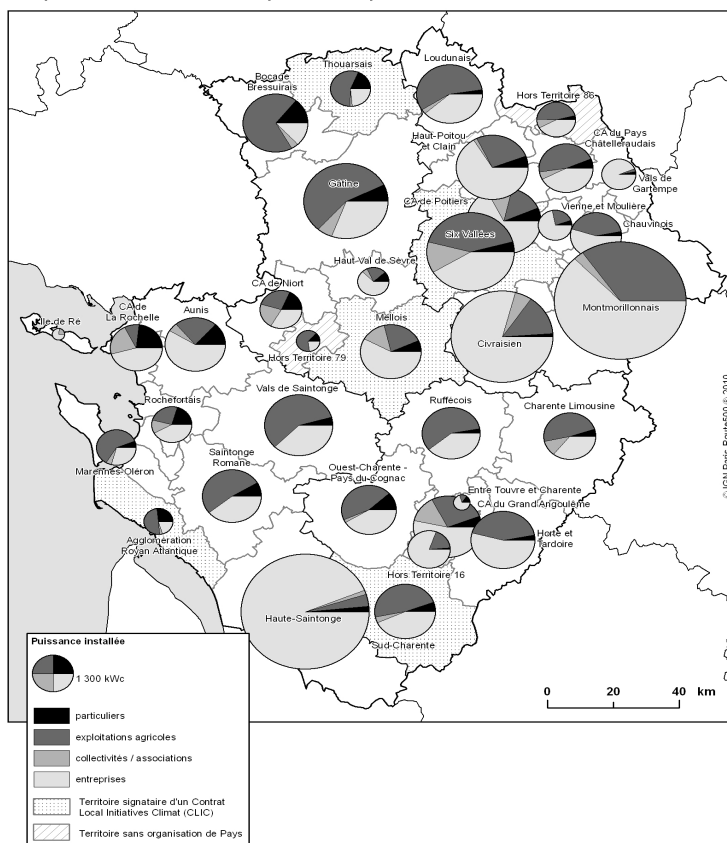
342 Délibération 11CR004 du Conseil Régional du 28 mars 2011

343 Décision 08CP200 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 mai 2008

➤ **Le fonds de résistance photovoltaïque « petites et moyennes puissances »**

En 2012, 336 projets pour une puissance de 30 857 kWc ont bénéficié d'un soutien, sous forme d'avance remboursable, pour un montant global de 8 839 190 euros. Ainsi, c'est un effort financier de près de 11 M€, correspondant à 70,6 M€ d'investissement, qui aura été mobilisé dans le cadre du Fonds de résistance photovoltaïque pour un soutien total de 393 dossiers représentant une puissance de 34 895 kWc, et pour une production d'électricité prévisionnelle de 38,4 gWh, représentant la consommation (hors chauffage et eau chaude) de 10 960 foyers.

REGION POITOU-CHARENTES : Plan solaire régional
Répartition par territoire et par type de porteur de projets
des puissances soutenues en photovoltaïque de 2008 à 2012



Source : Région Poitou-Charentes (décembre 2012)

© IAAT Poitou-Charentes 2012

➤ **Le micro crédit 0 % énergie verte en Poitou Charentes**

Dans le cadre du micro crédit 0 % énergie verte mis en place en 2009, ce sont plus de 2 260 prêts qui ont été accordés aux habitants de Poitou-Charentes, dont 1 150 concernant des installations solaires photovoltaïques.

➤ **Le prêt solaire régional**

Dans le cadre du partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) / Unifergie-Crédit Agricole, sur la période 2009-2012, ce sont plus de 139 M€ de prêts qui ont été débloqués pour 270 projets représentant 33,5 MWh de puissance cumulée. La mise en place de ces prêts a été facilitée grâce à la décision de la Région d'apporter sa garantie, tout en respectant les ratios prudentiels en la matière.

➤ **L'animation territoriale par le Centre régional des énergies renouvelables Poitou-Charentes**

Depuis la mise en place, en mai 2010, de l'animation « électricité solaire » par le CRER auprès des collectivités locales, 23 réunions de territoires ont permis de sensibiliser et informer 580 élus locaux. Dans le prolongement, 152 études du potentiel photovoltaïque communal ont été réalisées, avec un fort taux de concrétisation. En parallèle, le CRER organise également des visites techniques sur le terrain, accompagne des collectivités dans le montage technico-financier des projets. Il conduit aussi des travaux d'identification de sites potentiels pour les parcs au sol photovoltaïques avec l'appui de l'Institut Atlantique d'Aménagement du territoire Poitou-Charentes.

➤ **Les parcs au sol**

Le développement de parcs au sol (segment indispensable à l'industrialisation française de la filière photovoltaïque) se poursuit dans le cadre du projet ESTER mais également par le biais d'autres développeurs régionaux. Le volume de projets en développement (environ 300 MWc) est encore relativement contraint, pour la concrétisation, par la complexité du cadre réglementaire et administratif actuel.

10.2. ACTIONS TRANSVERSALES

a) Les actions en faveur des droits des femmes³⁴⁴

La Région a fait le choix d'intégrer à l'ensemble des politiques qu'elle mène des actions visant à l'amélioration des droits des femmes, à la lutte contre les discriminations sexistes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes parmi lesquelles :

➤ **Économie – Croissance Verte**

En matière de développement économique, en 2012, la Région a soutenu 450 femmes grâce aux Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE) et 102 femmes ont bénéficié d'un plan de formation d'entreprise. Par ailleurs, lors du Salon de la Croissance Verte, une conférence « Être femme entrepreneure dans l'excellence environnementale » a permis de valoriser l'entrepreneuriat féminin au travers de différents témoignages et d'une réflexion sur la place des femmes dans l'entreprise et dans le développement durable. Une cinquantaine de personnes ont participé à la conférence. Enfin, la formalisation d'un partenariat avec les services de l'État a permis la constitution d'un réseau régional « Égalité professionnelle Femmes/Hommes en Poitou-Charentes » début 2012. L'enjeu de ce réseau sera de faire progresser l'égalité professionnelle autour d'un plan d'actions mobilisant les acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

➤ **Éducation-formation**

Dans ce cadre, en 2012, 2 153 femmes demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation continue et plus de 813 femmes de formations dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux. En outre, 2 514 femmes ont été conseillées par la Région au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Afin de lutter contre les stéréotypes de genre qui maintiennent statistiquement les filles dans les filières les moins porteuses, l'action « En avant les filles ! » visant l'élargissement des choix professionnels a bénéficié à plus de 300 collégiens et lycéens. En 2012, la Région a également organisé, sous le label « Chapiteau Régional d'Information », 5 manifestations consacrées à l'orientation et aux métiers, intitulées « Femmes, osez d'autres métiers ». Environ 570 personnes y ont assisté.

344 Sur Mesure n°35, octobre 2012 : égalité hommes/femmes

La Région assure la co-présidence du comité de pilotage « Mise en œuvre de la convention régionale en faveur de l'égalité femmes-hommes », concernant la « Convention pour la promotion de l'Égalité des Chances entre les Filles et les Garçons, les Femmes et les Hommes dans le système de formation tout au long de la vie (formations initiale et continue) ». La Région participe par ailleurs au Groupe Régional pour le Développement de la Formation des Femmes en Agriculture (GRDFF).

➤ **Vivre ensemble**

La Région intervient en faveur des femmes dans le domaine du Vivre ensemble par le biais :

- du micro-crédit Poitou-Charentes : 360 femmes seules ou avec enfants (51 %) ont obtenu un prêt leur permettant de financer un projet de vie ou affronter un accident de la vie,
- de la création de 3 équipements pour l'accueil de la petite enfance, proposant ainsi 48 places supplémentaires, pour un montant total de 114 500 euros, à La Chapelle Saint Laurent en Gâtine, Nanteuil en Vallée en Haut Val de Sèvre et Saint Savinien en Vals de Saintonge,
- de l'aide apportée à 4 Centres d'Information au Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) et à leur Union Régionale³⁴⁵ d'un montant de 305 319 euros³⁴⁶. En 2012, 5 500 femmes ont ainsi eu l'accès à une information juridique et près de 400 femmes ont été accompagnées individuellement dans leur parcours d'accès à l'emploi,
- d'actions contre les violences faites aux femmes dont :
 - un appel à projets³⁴⁷ sur ce thème lancé en direction des associations, groupements d'associations ou fédérations d'un montant de 30 000 euros qui a permis l'organisation de 3 formations regroupant 32 personnes et une quinzaine d'élus,
 - la publication d'un dépliant de lutte contre les violences faites aux femmes édité à 3 000 exemplaires,
- du soutien de 15 000 euros à la création du documentaire "REG'ART DE FEMMES" de Label Brune Prod, qui a fait l'objet d'une diffusion durant tout le mois de novembre 2012 sur ARTE.

➤ **Santé**

La Région participe à des actions de prévention et de santé en direction des femmes avec :

- un appel à projets régional élaboré en 2012 pour la prévention des cancers féminins³⁴⁸. L'objectif est de renforcer l'information, la prévention, l'orientation et le dépistage des cancers spécifiquement féminins et/ou occasionnant le plus de décès chez les femmes de Poitou-Charentes (sein, col de l'utérus, colo-rectal et poumon),
- le "Pass'contraception" : 341 femmes en ont bénéficié en 2012,
- le soutien à la Fédération Régionale des Maison Familles Rurales (MFR) pour la mise en place d'une formation qualifiante « éducation à la vie » à destination des personnels des MFR pour être référents pour la diffusion du « Pass'contraception » et plus largement, dans ces établissements dépourvus de personnels de santé scolaire, pour assurer un suivi et une information permanente des jeunes, filles et garçons, sur les questions de vie relationnelle, affective et sexuelle.

➤ **Les actions en faveur du personnel régional**

La Région contribue à l'égalité d'accès à l'emploi public. Ainsi, en tant qu'employeur, elle a recruté 127 personnes en 2012, dont 77 sont des femmes, soit 61 %. Par ailleurs, un groupe de travail en

345 Délibération 10CR061 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

346 Décision 12CP0042 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

347 Décision 12CP0042 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

348 Décision 12CP0335 de la Commission permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

interne a été initié à l'occasion de la préparation d'une convention³⁴⁹ avec le Ministère des Droits des Femmes, afin de travailler autour des différentes initiatives du plan régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Enfin, un travail sur le texte et les modalités de la convention « Vers des territoires d'excellence en matière d'égalité femmes-hommes » a été réalisé en 2012.

b) Le Plan Vélo Régional³⁵⁰

Le Plan Vélo Régional s'inscrit dans une action globale et transversale avec pour objectif principal de développer un mode de transport actif, écologique, économique et favorable à la santé. Il s'articule également avec d'autres outils comme le Schéma Régional de la Mobilité Durable ou le Plan de Déplacement d'Entreprise. Il est essentiellement axé sur la promotion de l'usage du vélo en direction du grand public de la région. Il privilégie les actions de sensibilisation et les équipements auprès des collectivités, des établissements d'enseignement, des entreprises ou des associations qui représentent les relais incontournables pour un réel développement de ce mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

Quatre axes fondamentaux d'intervention ont été retenus :

- promouvoir l'usage du vélo, notamment pour les déplacements de proximité,
- favoriser l'emploi par le développement du vélo,
- soutenir les équipements, aménagements et services,
- favoriser la mobilité de tous.

En 2012, première année de mise en œuvre du Plan Vélo Régional, plusieurs actions significatives ont été réalisées dans différents domaines, notamment :

- un projet de vélostation sécurisée et communicante (projet innovant de gestion de batteries contre le vol),
- l'aide à l'achat de vélos électriques, tout particulièrement en faveur des personnes à mobilité réduite,
- la mise en œuvre du label « accueil vélo » et la réalisation de brochures sur les itinéraires cyclables,
- la réalisation d'abris à vélos dans les lycées, d'une enquête sur les possibilités de développement de la pratique du vélo auprès des lycéens, d'un cahier des prescriptions techniques pour la construction d'abris...,
- la réalisation d'aménagements sur le site de la Maison de la Région afin d'accroître l'utilisation du vélo par les agents régionaux.

c) Le Plan Régional de développement des jardins collectifs 2011-2015³⁵¹

Encouragés et accompagnés par la Région, les jardins potagers collectifs se développent en Poitou-Charentes. Ce Plan d'action pour la période 2011-2015 permet aux associations, collectivités et bailleurs sociaux de bénéficier d'une aide régionale dans leur projet de création ou d'extension de jardin. Préservation de l'environnement, produits frais et de qualité, contribution au pouvoir d'achat..., ces jardins présentent de nombreux avantages.

En 2012, 14 projets ont été soutenus pour un montant de 71 610 euros permettant ainsi à près de 180 familles de bénéficier d'une parcelle de jardins. Sur la période 2011-2012, cela représente la création de 250 parcelles correspondant à une aide régionale à hauteur de 118 122 euros.

349 Délibération 12CR084 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

350 Décision 12CP028 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012

351 Délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

TROISIÈME PARTIE :
L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
EN POITOU-CHARENTES

L'action régionale se fonde depuis 2004 sur la priorité transversale de l'excellence environnementale. La Région a concrétisé cette priorité dans tous ses domaines d'action, avec l'objectif de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, de favoriser les énergies renouvelables, de préserver les ressources naturelles, de développer des modes de production, de construction et de consommation durables pour une croissance verte. Si la consommation énergétique globale de Poitou-Charentes est en légère baisse depuis une dizaine d'années, les deux secteurs les plus énergivores restent le Bâtiment (37 % de la consommation régionale) et les Transports (43 %). La forte augmentation du coût des différentes énergies sur cette période, qui va jusqu'à quatre fois l'inflation pour le fioul, expose plus de 110 000 ménages à la précarité énergétique selon l'INSEE.

Depuis 2007, au titre de l'habitat et des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD), la Région a soutenu tout particulièrement l'efficacité énergétique de plus de 7 000 logements, en renforçant le niveau des exigences thermiques à chaque nouveau dispositif lancé. L'économie d'énergie annuelle consécutive à ces travaux est estimée en 2012 à 50 GWh. La réhabilitation de plus de 3 000 logements sociaux, dont 870 en 2012, représente pour les locataires une économie de charges de 1,4 M€ par an.

Le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes a fortement encouragé la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, sur la base d'un plan régional des énergies renouvelables actualisé en 2012³⁵². Ainsi, 141 M€ ont été accordés depuis 2004 à près de 13 200 ménages, collectivités et acteurs économiques ou associatifs, pour réaliser notamment des installations de production d'énergie renouvelable. La puissance installée en chaudières bois et générateurs photovoltaïques s'élève désormais à 279 MW, et la superficie de capteurs solaires thermiques à plus de 50 000 m². Le Fonds de résistance photovoltaïque a dépassé en 2012 les objectifs fixés, pour atteindre au total 393 projets financés pour un montant d'avances remboursables de 11 M€.

La politique énergétique menée dans les 92 lycées publics a conduit la Région à déposer 125 GWh de certificats d'économie d'énergie. En données réelles, la consommation d'énergie des lycées a diminué de 13 % entre 2010 et 2011 (2 % en données corrigées du climat). En adoptant en 2012 son Plan Climat Énergie Territorial, la Région s'est donnée un nouveau plan d'actions pour les lycées qui prévoit un investissement de 48 M€ et permettra de maintenir les dépenses énergétiques à leur niveau actuel, la diminution des consommations compensant l'évolution des prix des énergies conventionnelles.

Pour réduire l'impact environnemental des transports, la Région a donné la priorité au développement du ferroviaire et a investi de 2004 à 2012, 803 M€ pour améliorer l'attractivité du TER. En 9 ans, l'offre ferroviaire régionale en km train parcourus s'est accrue de 61 % et la fréquentation en nombre de voyageurs a plus que doublé. Le schéma régional de la mobilité durable que la Région a adopté en 2012, vise aussi à poursuivre le développement de l'usage des véhicules électriques. La plate-forme régionale de covoiturage, a vu son utilisation fortement augmenter en 2012, et la société publique locale « Poitou-Charentes Auto Partage » a lancé son service.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 fait de la croissance verte une opportunité majeure en matière d'emploi et de formation. Celle-ci a conduit la Région à renforcer son offre régionale de formation dans les domaines de l'Excellence environnementale : en 2012 plus de 1 330 apprentis y étaient accueillis et 115 formations initiales et continues y été proposées.

352Délégations 10CR046, 11CR004, 12CR001 du Conseil Régional du 28 juin 2010, du 28 mars 2011 et du 30 janvier 2012

La mutation sociale, écologique et solidaire de l'économie et la croissance verte constituent les piliers de la politique économique régionale inscrite dans le Schéma Régional de Développement Économique Écologique et Solidaire (SRDEESS). En 2012, 73 entreprises engagées dans la responsabilité sociétale ont été accompagnées pour un montant de 4,6 M€. Le Pôle régional de compétitivité des éco-industries s'est fortement investi dans des démarches d'écologie industrielle de zones d'activités. De nouveaux appels à projets ont été lancés dans le cadre de l'Agence Régionale de l'Innovation, afin de favoriser les partenariats et les projets dans les domaines des réseaux intelligents de distribution d'énergie, des éco-produits et des éco-procédés. Enfin, la Région a souhaité fédérer toutes les compétences régionales au sein d'un « Institut Régional de la Chimie Verte » dont les bases ont été posées en 2012.

Pour une gestion durable des ressources et un développement du territoire harmonieux, plus de 3 100 aides directes ont été accordées depuis 2004 aux agriculteurs et aquaculteurs pour les aider à limiter leur impact environnemental, développer l'agriculture durable et biologique et aménager des marais ostréicoles. Plus de 1 635 000 arbres et arbustes ont été plantés au travers des différentes politiques régionales pour la reconquête des paysages. Au titre des contrats conclus avec les territoires ruraux et les agglomérations, 700 projets relevant de la priorité environnementale ont été soutenus depuis 2004 par la Région pour un montant de près de 13,8 M€.

Toutes ces actions d'Excellence environnementale et de croissance verte qui contribuent à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation du territoire aux évolutions climatiques, sont désormais inscrites dans le Plan Climat Énergie Territorial que la Région a adopté fin 2012³⁵³.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à un effort budgétaire considérable : 1 161 M€ ont été engagés depuis 2004 pour l'Excellence environnementale. L'action régionale permet actuellement l'évitement de plus de 428 000 tonnes équivalent CO₂ par an. Cette réduction de Gaz à effet de Serre (GES), qui a été multipliée par 25 depuis 2004, devient exponentielle avec l'effet cumulé des actions réalisées chaque année depuis 8 ans.

1. LA POLITIQUE RÉGIONALE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE 2004 À 2012

L'action régionale en matière d'Excellence environnementale se veut transversale : elle s'intègre à l'ensemble des politiques et des domaines de compétence de la Région et de son administration. Pour une action efficace et ciblée, plusieurs secteurs prioritaires sont identifiés :

- **le bâtiment** qui représente 37 % de la consommation énergétique régionale³⁵⁴ et produit 22 % des émissions de GES d'origine énergétique³⁵⁵ ; la Région traite ce domaine au travers une politique ciblée de l'énergie, de l'urbanisme et de l'habitat durable,
- **les transports**, qui représentent 43 % de la consommation énergétique régionale (à part égale entre les transports de marchandises et les déplacements des particuliers), et sont à l'origine de 54 % des émissions régionales de GES ; le programme d'action régional développe une mobilité durable en s'appuyant sur l'attractivité du TER et la cohérence entre les moyens de transports,
- **l'économie, l'emploi, la formation, la recherche et développement** pour stimuler l'émergence de modes de production durables et faire de la croissance verte un véritable levier de développement régional, industriel et de services,

353 Délibérations 12CR069 et 12CR106 du Conseil Régional du 15 octobre 2012 et du 17 décembre 2012

354 Source OREGES/AREC : La consommation d'énergie finale en Poitou -Charentes – octobre 2012

355 Source : Inventaire des émissions de GES en Poitou-Charentes en 2008, OREGES-2011, hors UFTC : Utilisation des terres, leur Changement et la Forêt

- **la protection de l'environnement, des ressources et richesses naturelles, le développement harmonieux des territoires** au travers des politiques agricole, de l'eau, des paysages et des territoires et pour la biodiversité.

Enfin, une attention particulière est portée à **l'action citoyenne et aux changements de comportements, à la sensibilisation**, à l'information et à la participation des habitants notamment à travers l'éducation à l'environnement et au développement durable.

1.1. L'HABITAT DURABLE ET L'ÉNERGIE : MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de réduire les émissions de GES du secteur résidentiel et des déplacements, la Région encourage l'efficacité énergétique des logements neufs et des bâtiments existants, la réduction des consommations, le recours aux énergies renouvelables et la mobilité durable. Des dispositifs financiers incitatifs sont proposés aux acteurs publics et privés ; la Région se montre aussi exemplaire dans ses domaines de compétence propres, comme les lycées. La politique régionale de l'habitat durable menée depuis 6 ans permet une économie d'énergie de 47 GWh par an. Les certificats d'économie d'énergie déposés par la Région consécutivement aux travaux réalisés dans les lycées s'élèvent à 125 Gwh. Les objectifs initiaux du Fonds de résistance photovoltaïque ont été dépassés en 2012, atteignant une puissance de 35 MWc. Plus généralement, la politique régionale en faveur des énergies renouvelables permet d'afficher des résultats supérieurs à la moyenne nationale pour la production d'EnR par habitant.

a) L'efficacité énergétique du logement social : aides de la Région et du FEDER

La Région a décidé, dès 2005, de soutenir les acteurs du logement social par des objectifs ambitieux de performance énergétique, tant dans le neuf que dans l'existant. Avec le soutien accordé en 2012 à 1 746 logements réhabilités et logements neufs performants énergétiquement, la Région poursuit sa politique pour un habitat économe en ressources naturelles avec des charges locatives acceptables pour les résidents, dans un contexte de réduction du pouvoir d'achat et de précarisation.

Dans le cadre de son partenariat avec la Caisse des Dépôts et l'objectif de 2 000 logements sociaux neufs très économes en énergie entre 2010 et 2012, la Région a poursuivi son aide à la réalisation d'opérations labellisées BBC-Effinergie³⁵⁶. Incitant les bailleurs sociaux à construire à un niveau de performance très exigeant, elle a soutenu en 2012 la construction en basse consommation de 855 logements sociaux pour un montant d'aide de 3,7 M€, auxquels s'ajoutent 21 logements sociaux pilotes « Bois et BBC » pour un montant d'aide de 0,168 M€. Parallèlement, la Région et la Caisse des Dépôts ont poursuivi le dispositif partenarial de soutien à la réhabilitation énergétique des logements sociaux anciens³⁵⁷. 10 opérations ont été soutenues en 2012 permettant la rénovation énergétique de 870 logements pour un montant d'aide de 2 M€.

Fin 2012, le bilan général en nombre de logements, montant de subventions régionales, coûts des travaux et économie d'énergie réalisée est le suivant :

356 Décision 10CP0033 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 janvier 2010

357 Décision 11CP0083 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011

Logements aidés au 31/12/2012	Montant total Région affecté au 31/12/2012	Investissement total	GWh économisés chaque année
1 706 logements neufs THPE*	3,3 M€	193 M€	3,80 GWh/an
1617 logements neufs BBC*	6,9 M€	208 M€	10,38 GWh/an
178 logements Bois BBC	1,4M€	23 M€	1,06 GWh/an
3 076 logements réhabilités* <i>dont 1 995 subventionnés par FEDER</i>	5,6 M €	108 M€	32,01GWh/an

* évolution de l'exigence régionale pour le niveau d'efficacité énergétique :
 _de 2007 à 2010, labellisation « THPE » (Très Haute Performance Énergétique soit plus 20 % de la Réglementation Thermique nationale RT 2005),
 _depuis 2010, labellisation « BBC Effinergie » (Bâtiment Basse Consommation), correspondant à une consommation énergétique inférieure à 50kWh/m²/an pour l'ensemble des 5 usages réglementaires, en anticipation de la future RT 2012 (applicable au 1er janvier 2013),
 _réhabilitation à haute performance énergétique du parc locatif social existant, avec des gains énergétiques attendus d'au minimum 90 kWh/m².an.

La réhabilitation des logements sociaux soutenue par la Région est particulièrement efficace en matière d'économies d'énergie réalisées. L'ordre de grandeur estimé de l'économie pour les locataires est de 1,4 M€ pour les 3 076 logements réhabilités contre 0,7 M€ pour les 3 501 logements neufs.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
THPE	468 100	1 013 960	1 525 360	799 200			3 806 620 kWh/an
BBC				654 500	3 872 070	5 858 970	10 385 540 kWh/an
BOIS et BBC				170 000	760 000	128 170	1 058 170 kWh/an
REHABILITATION			4 543 328	7 982 518	10 261 636	9 224 062	32 011 544 kWh/an
TOTAL							47 261 874 kWh/an

Depuis 2006 et le lancement par la Région de son Plan Numérique Régional³⁵⁸, les actions de réduction de la fracture numérique ont ouvert la voie à de nouveaux usages, notamment en direction de l'habitat social, avec le suivi des consommations et la gestion énergétique des logements.

b) Le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) et le Fonds Régional de Développement des Éco-Industries et des Véhicules Électriques (FDREIVE)

Depuis 2004, 141,3 M€ ont été engagés dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) pour encourager la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il est financé à hauteur de 35,7 % par la Région, 25,7 % par l'ADEME et 38,5 % par les fonds européens (FEDER)³⁵⁹. Depuis 2004, 10 664 particuliers, 1 134 collectivités, 1 082 entreprises et 311 associations ont été aidés.

FREE Poitou-Charentes - apports des partenaires financiers en euros

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2004-2012
Région	3 552 888	3 704 318	6 390 378	6 392 642	4 511 649	5 400 437	10 726 369	5 354 435	4 923 771	50 956 887
ADEME	3 343 160	3 199 026	3 800 000	4 400 000	2 342 508	4 400 000	6 426 533	4 114 850	3 609 055	35 635 132
Fonds Européens 2007-2013	1 476 081	979 340	402 320	4 554 271	3 718 463	17 159 351	9 533 032	10 964 808	5 955 241	54 742 907
Total annuel	8 372 129	7 882 684	10 592 698	15 346 913	10 572 620	26 959 788	26 685 934	20 434 093	14 488 067	141 334 926

358 Décision 07CP0334 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 9 juillet 2007

359 CPER 2007-2013. Convention annuelle d'application de la convention cadre N °0739E0003, Décision de la Commission européenne du 19/11/2007 portant adoption du PO FEDER PC 2007-2013

En 2012, la Région a continué à encourager les installations de production individuelles et collectives d'énergies renouvelables à partir du bois, du rayonnement solaire et du vent. Depuis 2004 ont ainsi été soutenus 1 943 chaudières bois d'une puissance totale de 226 MW, 7 193 installations solaires thermiques représentant plus de 50 000 m² de capteurs, 2 043 générateurs photovoltaïques d'une puissance totale de 52 Mwc, et enfin 88 micro-éoliennes d'une puissance totale de près de 303 kW.

FREE – production d'énergies renouvelables

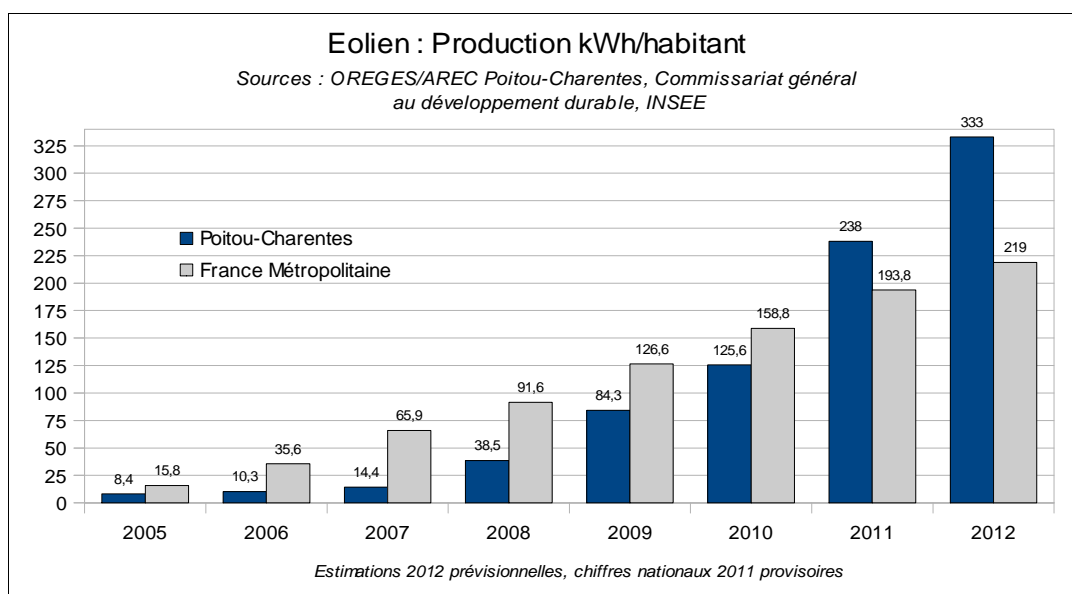
FREE PC Nombre de dossiers aidés											Bilan cumulé	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Nombre	indicateurs	
Chaudières bois ou paille	33	69	170	187	259	242	350	292	341	1 943	226,569 MW de puissance	
Chauffe-eau solaires individuels	455	972	1 337	1 089	1 107	612	649	215	140	6 576	50 380 m ² de capteurs	
Équipements solaires collectifs	10	16	48	62	63	79	82	59	40	459		
Systèmes solaires combinés	14	32	62	15	15	15	5	-	-	158		
Générateurs photovoltaïques (individuels et collectifs)	39	44	63	149	163	522	777	227	59	2 043	52,506 Mwc de puissance	
Micro éoliennes	-	-	-	-	-	-	15	47	26	88	302,7 kW de puissance	

De plus, depuis 2004, le FREE ainsi que le FDREIDVE créé en 2011, ont permis la réalisation des projets suivants :

- pour l'information et l'éducation :
 - 12 espaces info énergie répartis sur le territoire régional en partenariat avec l'ADEME,
 - 374 projets d'établissements scolaires ciblés sur l'Excellence environnementale,
- pour les transports propres et l'électromobilité, l'acquisition de :
 - 554 véhicules électriques, dont 72 en 2012,
 - 500 vélos à assistance électrique,
 - 293 scooters électriques, dont 72 en 2012,
 - et l'implantation de 7 bornes de charges, auxquelles s'ajouteront 3 bornes à l'étude,
- pour l'efficacité énergétique de l'habitat et l'urbanisme durable :
 - 1 007 maisons bois économes en énergie (de 2004 à 2010) et les 389 premières maisons des particuliers Bâtiments Basse Consommation (BBC), financées en 2010,
 - 53 opérations d'urbanisme avec intégration des aspects énergie et environnement,
- pour les entreprises :
 - 284 certifications ISO14 001 (management environnemental) pour plus de 33 000 salariés,
 - 25 structures de tourisme reconnues par l'écolabel européen - 17 hébergement en dur et 8 campings,
- pour la réduction des GES :
 - 5 Contrats Locaux Initiatives Climat (CLIC),
 - 103 Bilans Carbone.

Le Schéma Régional Éolien, adopté en 2012³⁶⁰, fixe un objectif de développement de 1 800 MW à l'horizon 2020. La situation de l'éolien en 2012 se caractérise par une puissance installée de 304 MW et des projets en cours d'instruction pour 558 MW.

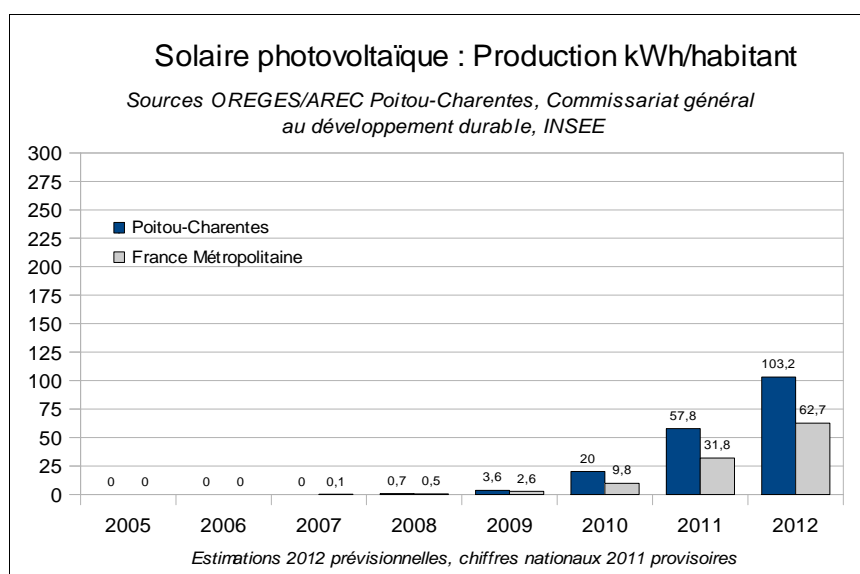
³⁶⁰ Arrêté préfectoral n°282 du 29 septembre 2012



Le développement de la méthanisation s'appuie sur plus de 40 projets, de taille variable et à des stades d'avancement divers. Les 16 projets les plus avancés représentent 10 MW électrique de puissance potentielle. Le plan régional de développement de la méthanisation adopté en 2012³⁶¹ vise à intensifier la production d'énergie issue de la méthanisation de la biomasse sur l'ensemble du Poitou-Charentes.

c) Le Fonds de résistance photovoltaïque

A travers le Fonds de résistance photovoltaïque créé en 2011³⁶² et grâce aux 10 M€ d'autorisation de programme votés, la Région entendait lutter contre les impacts très négatifs des décisions nationales antérieures concernant la filière solaire électrique. Au total, 393 projets ont été soutenus, dont 336 en 2012, pour une puissance totale de plus de 34,89 MWc et un montant d'avances remboursables de plus de 11 M€. Les objectifs initiaux ayant été dépassés, le dispositif du fonds de résistance photovoltaïque est clos³⁶³.



361 Délibération 12CR070 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

362 Délibération 11CR004 du Conseil Régional du 28 mars 2011

363 Décision 12CP0326 de la Commission Permanente du Conseil régional du 17 septembre 2012

d) Les Énergies Marines Renouvelables (EMR)

Le Plan Régional de développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR) approuvé en 2012³⁶⁴, comporte 6 axes relatifs à la R&D, aux projets technologiques et au développement économique, à la formation et à l'emploi, aux concertations nécessaires pour la réalisation d'unités de production d'énergie. Ce plan a fait l'objet d'un approfondissement à l'occasion de la consultation de la Commission européenne sur les EMR en préparation des prochaines contractualisations³⁶⁵. La Région a participé aux forums et ateliers organisés par la Commission européenne sur le thème des EMR, à Brest et à Bilbao à l'automne 2012. Un répertoire des acteurs de Poitou-Charentes susceptibles d'intervenir dans ce domaine est cours d'élaboration et une rencontre régionale sur les EMR est en préparation pour le 1er trimestre 2013.

e) La politique énergétique dans les lycées

Toutes les décisions d'investissement pour l'aménagement des locaux des établissements sont prises au regard de critères techniques et financiers mais aussi environnementaux. Depuis 2005, une démarche de qualité environnementale est intégrée dans l'ensemble des travaux de réhabilitation ou de construction réalisés dans les lycées, avec l'appui du Cahier des prescriptions environnementales et techniques du maître d'ouvrage.

Entre 2004 et 2012, en complément des travaux sur les installations de chauffage inscrits au programme des grosses réparations, 43,89 M€ ont été engagés spécifiquement pour la maîtrise des consommations, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables pour les besoins des lycées.

Depuis 2004, la Région met en œuvre un programme de maîtrise des consommations dans les lycées et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) publics de Poitou-Charentes. Outre le suivi des consommations réalisé depuis 2007, 55 lycées ont fait l'objet d'audits énergétiques approfondis. Pour l'année 2012-2013, 12 lycées supplémentaires sont en cours d'étude. Par ailleurs, une mission d'assistance auprès des établissements permet la mise en place de contrats performants pour la maintenance des installations thermiques. La Région vise à systématiser le recours aux énergies renouvelables dans les lycées. Depuis 2004, la maîtrise d'ouvrage directe de travaux énergies renouvelables a conduit à une couverture prévisionnelle des besoins par les EnR de 13 %. S'y ajoutent les installations EnR réalisées par des tiers.

Pour l'année 2011, la consommation des lycées représentait 194 GwhEP, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année antérieure en tenant compte de la rigueur climatique.

	Données réelles	Données corrigées en fonction de la rigueur climatique
Consommation (GWhEP)	194	202
Évolution 2010/2011	- 13 %	- 2 %

Dans le cadre du Plan Énergie Solaire Régional³⁶⁶ et malgré les aléas consécutifs aux décisions nationales passées, 34 installations de panneaux solaires photovoltaïques ont été maintenues dans le principe par les porteurs de projets et 18 sont en service fin 2012. La Région a équipé en maîtrise d'ouvrage directe 12 autres établissements, dont un en 2012.

364 Délibération 12CR012 du Conseil régional du 23 mars 2012

365 Décision 12CP328 de la Commission Permanente du Conseil régional du 17 septembre 2012

366 Délibération 11CR004 du Conseil Régional du 28 mars 2011

En 2011, 2 chaufferies bois ont été décidées représentant un investissement de 3,39 M€ (hors aides FEDER) et permettant à partir de 2012, un évitement de 585 Teq CO₂ /an. Désormais, 7 lycées sont également raccordés à un réseau de chaleur et 2 nouveaux projets ont été validés en 2012.

Tableau de bord des énergies renouvelables – efficacité énergétique dans les lycées depuis 2004

	Opérations votées réalisées ou en cours	Puissance ou surf. Installée (kW ou m ²)	Prod. annuelle par EnR ou Économie annuelle (MWh/an)	Estimation émissions GES évitées (en t CO ₂)
Chaufferies bois	7	4 060 kWc	4 427	979
Réseau de chaleur bois et/ou UIOM*	7	9 400 kWc	7 021	1 250
Solaire thermique	36	600m ²	179	198
Solaire photovoltaïque Région	12	5 234 m ² ou 535 kWc	536	43
Solaire photovoltaïque opérateurs**	34	43 178 m ² ou 5 868 kWc	5 700	456
Éolien	2	660 kW	700	56
Travaux de maîtrise d'énergie	70	-	plus de 4 000	plus de 900

* chiffres correspondant aux 6 installations datant d'avant 2012

** chiffres correspondant aux 34 installations maintenues dans le principe (cf ci-avant)

Les travaux de maîtrise de l'énergie correspondent aux seules opérations décidées en 2011 suite aux audits énergétiques de l'année antérieure. EnR : Énergie renouvelables ; GES : Gaz à Effet de Serre ; tep : tonne équivalent pétrole

Au titre des certificats d'économie d'énergie, la Région a déposé 68 Gwh en 2012, ce qui a plus que doublé le volume des certificats présentés depuis 2009, passant ainsi de 57 GWh fin 2011 à 125 GWh fin 2012.

En adoptant en 2012 son Plan Climat Énergie Territorial³⁶⁷, la Région s'est fixée l'objectif à l'horizon 2020, de réduire de 23 % les consommations énergétiques, toutes énergies confondues, d'atteindre une couverture de 30 % des consommations par des énergies renouvelables, de réduire de 50 % les émissions de GES dans les lycées. Pour atteindre ces objectifs, un nouveau plan est mis en place, constitué de plusieurs leviers d'actions : suppression définitive du fioul, nouvelles chaufferies bois et raccordements aux réseaux de chaleur urbains, rénovation énergétique globale pour certains établissements, poursuite des opérations de maîtrise de l'énergie suite aux audits énergétiques. Ce plan représente un investissement de 48 M€ et permettra de maintenir les dépenses énergétiques à leur niveau actuel, la diminution des consommations compensant l'évolution des prix des énergies conventionnelles.

Pour développer l'écomobilité, la Région a équipé les lycées de 84 véhicules électriques (triporteurs ou véhicules utilitaires et voitures électriques de type MIA 3 places). Par ailleurs, 101 projets financés depuis 2004 dans le cadre des budgets participatifs des lycées ont été consacrés à l'Excellence environnementale : énergies renouvelables, gestion des déchets, aménagements paysagers, sensibilisation au développement durable...

1.2. LES TRANSPORTS : DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE EN S'APPUYANT SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TER ET LA COHÉRENCE ENTRE LES MOYENS DE TRANSPORT

La Région a franchi en 2012 un pas important dans l'action vers une mobilité plus durable :

- en adoptant le schéma régional de la mobilité durable³⁶⁸ après un travail d'élaboration collectif avec les acteurs du transport en Poitou-Charentes,

367 Délibération 12CR106 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

368 Délibération 12CR107 « Schéma régional de la mobilité durable » du 17 décembre 2012

- en produisant un effort très significatif pour le développement du TER à l'occasion de la mise en place progressive du cadencement du réseau ferré national.

a) Le développement du transport ferroviaire

Depuis 2004, 803 M€ ont été programmés afin de développer l'attractivité de l'offre ferroviaire.

Budgets prévisionnels (en millions €)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Transports ferroviaires	53,3	53,8	139,7	168,8	74,0	110,2	77,7	60,2	65,0

Les points clés de cette politique concernent :

- un vaste programme de modernisation de l'ensemble du parc ferroviaire régional,
- une modernisation des infrastructures ferroviaires,
- un programme de rénovation des gares,
- le développement de l'offre ferroviaire régionale,
- la mise en place d'une stratégie informative et commerciale attractive qui s'est traduite par un rebond significatif de la fréquentation des TER de plus de 15 % par rapport à 2011, après une progression de 9 % entre 2009 et 2011.

Depuis 2003, ce programme ambitieux a permis de développer fortement l'attractivité du TER avec une offre ferroviaire régionale en milliers de km qui s'est accrue de 61,3 %, et une fréquentation du TER qui a doublé (progression de 103,4 %).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Offre ferroviaire en milliers km train	2 214	2 376	2 485	2 614	2 724	2 904	2945	3157	3205	3571
Fréquentation en milliers voyageurs-km	100 067	107 980	117022	130 315	136 451	159215	159 684	157 262	174330	203 517*

*estimation

Enfin, la Région a poursuivi l'utilisation d'agrocarburants nouvelles générations issus de la biomasse dans 7 automoteurs, l'expérimentation menée pendant 2 ans ayant permis de valider la faisabilité et les impacts énergétiques de cette alternative (économie de 25 % de gaz à effet de serre et de 15 % de produits pétroliers). En outre, l'expérimentation de l'usage de panneaux solaires photovoltaïques sur les TER avec la SNCF est en cours.

b) Offre globale de service de mobilité et pratiques de déplacements alternatifs

La politique de développement du TER mise en œuvre par la Région s'inscrit dans une politique globale d'offre de service de mobilité, intégrant la question de la cohérence avec les autres transports collectifs ainsi que le développement des pratiques alternatives de mobilité inscrites dans le schéma régional de la mobilité durable. Ce dernier se décline en 29 fiches actions. D'ores et déjà, la Région développe la multimodalité : tarifications communes à différents modes de transports, travail partenarial pour bâtir un système d'information grand public qui sera lancé en 2013. Elle soutient toute initiative permettant de développer les modes de déplacement doux :

- le développement du covoiturage : la plate-forme régionale de covoiturage, qui rassemble désormais onze collectivités territoriales (Région, 3 départements, 6 agglomérations, 1 communauté de communes) a vu son utilisation fortement augmenter en 2012 avec l'intervention d'un nouveau prestataire, leader sur le marché national. Au 31 décembre 2012, 670 covoitureurs se sont inscrits sur cette nouvelle plateforme et plus de 3 000 annonces ont été déposées,
- le transport à la demande avec le financement en cours de finalisation pour près de 65 000 € de solutions de déplacement adaptées en milieu rural dans le cadre d'un appel à projets proposé aux collectivités et structures associatives concernées,
- la construction de 33 pistes cyclables et 59 sentiers de randonnée au titre des contrats de territoire urbains et ruraux pour un montant total de 2,34 M€,
- l'élaboration de 108 Plans de Déplacement d'Établissements (PDE) impliquant plus de 100 000 salariés dans le cadre du FREE PC.

c) Transports maritimes et fret ferroviaire

A la suite de l'adoption fin 2011 d'une Charte de Développement Durable à laquelle la Région a adhéré avec plusieurs autres acteurs institutionnels, le Grand Port Maritime de La Rochelle mène une action pour favoriser les pré et post acheminements terrestres par mode ferroviaire. Il a créé à cet effet un opérateur ferroviaire de proximité dont l'action est complémentaire des autres entreprises de transports ferroviaires. Le rebond du fret ferroviaire, après une baisse très significative dans les années 2000, reposera en partie sur le projet d'Autoroute ferroviaire Ecofret Atlantique. Ce projet a été relancé en 2012 par le maître d'ouvrage - le Ministère des Transports - et devrait voir son démarrage en 2015.

1.3. ÉCONOMIE ET FORMATION : DÉVELOPPER LES QUALIFICATIONS, L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES GRÂCE À L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

L'ambition de l'Excellence environnementale conduit la Région à soutenir le développement des compétences des jeunes de Poitou-Charentes, l'attractivité des universités et la compétitivité des entreprises. Pour un développement économique et social harmonieux, la Région mise sur les synergies entre l'éducation, la formation, la recherche et le monde économique ; elle mène une politique concertée depuis les lycées jusqu'aux entreprises.

a) L'éducation et la formation

De nombreuses initiatives des communautés éducatives ont été appuyées dans le domaine environnemental par les dispositifs d'aide à la vie culturelle dans les lycées. Ainsi, depuis 2005, ces dispositifs ont permis de soutenir à hauteur de 0,53 M€, 447 projets destinés à sensibiliser les jeunes à l'Excellence environnementale : 34 % au titre du soutien aux projets des établissements, 27 % dans le cadre de la Convention culturelle État/Région (de 2005 à 2009), 5 % au titre de Créattitude et 34 % de voyages éducatifs. En 8 ans, 55 953 lycéens de Poitou-Charentes y ont participé.

Initiatives en excellence environnementale des communautés éducatives									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nbre Projets	44	79	69	68	49	39	43	52	443
Montant €	43 448	69 791	96 185	67 134	66 574	40 288	56 908	91 421	531 749

L'année scolaire 2012-2013 est marquée par le 3ème appel pour susciter des « Projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) », lancé dans les collèges et écoles en partenariat avec l'ADEME³⁶⁹. Fin 2012, 374 bourses régionales de la découverte ont été versées à des jeunes pour les stages à l'étranger réalisés dans le domaine des éco-industries, dont 3 stages en 2012, dans le domaine de l'écotourisme solidaire.

Le développement des formations initiales et continues portant sur le développement durable est au centre de l'action de la Région : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP 2011-2015) fait de la croissance verte une opportunité majeure en matière d'emploi et de formation. A la rentrée 2012, 115 formations initiales et continues certifiantes, allant du CAP au Master, ont été recensées dans les domaines de l'Excellence environnementale : agriculture durable et biologique, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, gestion et traitement des déchets, métiers de l'eau, conseil, management, sécurité et génie de l'environnement, éco-construction, paysages et milieux naturels, transports et mobilité durable. Ces formations sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Le schéma directeur régional « PRAXIBAT » que la Région, l'ADEME et l'Éducation nationale ont mis en œuvre à partir de 2012 propose des actions pratiques spécifiques sur le bâtiment durable, la performance énergétique et les énergies renouvelables pour 7 établissements, sur la base d'une dotation FREE de 580 000 € sur deux ans.

La formation continue permet de soutenir la qualification des actifs. Elle les prépare à exercer leur métier en tenant compte de l'évolution des techniques de production plus respectueuses de l'environnement. En 2012, dans le cadre du Service Public Régional de Formation (SPRF), l'offre régionale comprenait une quinzaine de formations relevant essentiellement de deux secteurs : l'agriculture (travaux paysagers, débardage utilisant les chevaux attelés, travaux forestiers...) et le bâtiment (installateur thermique et sanitaire-option énergies renouvelables-, technicien de maintenance en climatisation, constructeur bois...). Il s'agit là d'une offre structurelle, accessible aux demandeurs d'emploi pendant 5 ans.

En parallèle, dans le cadre de marchés, la Région finance des actions de formation dans différents domaines comme la production biologique, la préservation et l'entretien du patrimoine bâti et naturel, ou encore le contrôle automobile. Au total, en 2012, 280 places environ ont été proposées ayant trait à l'Excellence environnementale : près de 200 au titre du SPRF et 86 au sein des marchés de formation professionnelle. Plus généralement, chaque fois que possible, la Région intègre dans ses commandes de formation les principes du développement durable : un module « éco-conduite » dans la formation au permis poids lourds, un soutien aux habilitations de type désamiantage...

L'apprentissage est structuré pour permettre aux jeunes de maîtriser les nouveaux métiers de l'économie verte. Au 1er décembre 2012, la Région a recensé 1 337 apprentis en formation dans les filières de l'Excellence environnementale. Ces effectifs ont progressé de 118 % depuis 2003 tandis que le nombre de sections ouvertes a été multiplié par 5 sur cette même période. De nouvelles formations ont été ouvertes en 2012, comme un master de gestion des risques industriels et environnementaux.

369 Décisions 12CP0097 et 12CP03380 du Conseil régional des Commissions Permanentes du 13 février 2012 et du 17 septembre 2012

Apprentissage dans les filières de l'Excellence environnementale (au 31 décembre de l'année)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Nombre cumulé de sections ouvertes	19	23	26	38	46	49	57	69	83	93
Effectifs recensés	612	644	687	725	852	936	811	1 112	1 237	1 337

* données au 01/12/2012

L'éducation à l'environnement et au développement durable est financée par la Région qui, depuis 2008, a accordé son soutien à 271 actions pour un montant total de 6,2 M€, dont 39 en 2012 représentant 1,14 M€. Les programmes des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable sont destinés aux professionnels (*Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement - IFREE, Groupement Régional d'Animation et d'Initiative à la Nature et à l'Environnement - GRAINE*), au milieu scolaire, péri et para-scolaire et au grand public (*Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE, Ecole de la Mer-*) et à tous publics (*Observatoire Régional de l'Environnement - ORE*).

Indicateurs de réalisation en matière d'éducation à l'environnement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Naturalibus jours animation	90	203	303	254	295	275	275	255	228
IFREE jours formation	51	59	53	50	56	65	65	43	45
ORE connexions/mois	-	30 300	38 034	55 740	83 796	118 485	111 608	114 279	109 805

b) La recherche et développement (R&D)

Depuis 2006, la Région s'est engagée pour la prise en compte de l'Excellence environnementale dans le domaine de la recherche universitaire pour un montant total de 15,96 M€. Le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche adopté en 2012³⁷⁰ confirme son engagement pour l'excellence environnementale dans le domaine de la recherche, et en fait une thématique transversale aux 16 axes stratégiques définis pour les priorités de financement de la Région³⁷¹. Trois appels à projets thématiques au profit de l'excellence environnementale et du développement des éco-industries, organisés par la Région entre 2006 et 2010 ont permis de soutenir 30 projets pour près de 3,8 M€.

Au titre de l'article 1.1 du CPER 2007-2013 et de son axe « Maîtriser les impacts environnementaux des activités humaines : Eaux, Littoral, Air et Transports », la Région a engagé ses financements à hauteur de 4,258 M€ pour la réalisation des 4 programmes « éco-industries », « technologies innovantes dans les transports », « plate-forme littorale », « observatoires et champs d'expérimentation Eaux et Sols ».

En 2009, dans le cadre de ses soutiens récurrents aux laboratoires et aux chercheurs, la Région a décidé que désormais 50 % des projets aidés seraient consacrés à l'Excellence environnementale et à ses innovations. Ainsi, les aides cumulées depuis 2004 s'élèvent pour ce domaine à 7,9 M€ (dont 1,126 M€ au titre de 2012 pour 45 projets), selon la répartition suivante :

370 Délibération 12CR010 du Conseil Régional du 23 mars 2012

371 Délibération 12CR104 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

Aides versées au titre de l'excellence environnementale

	Nombre de projets ou de bénéficiaires	Montant de l'aide
Équipements financés	132	1 280 699 €
Bourses et allocations doctorales	95	5 989 509 €
Bourses de chercheurs invités	63	544 666 €
Financement de colloques scientifiques	28	85 000 €
TOTAL	318	7 899 874 €

c) L'emploi dans l'environnement et l'économie « verte »

Les première et seconde générations du dispositif « Emplois Tremplins » par et pour l'Environnement (2005-2011) ont concerné de l'ordre de 3 500 bénéficiaires pour un budget de 28,8 M€. En 2012, une nouvelle génération d'Emplois Tremplins Environnement a été engagée pour une période de 3 ans, avec un budget de 8,3 M€ e des critères d'excellence sociale et environnementale renforcés³⁷². Fin 2012, 867 personnes représentant 623 équivalent temps plein en avaient bénéficié.

Emplois dans l'environnement (cumulé)

Nombre d'emplois soutenus (créés ou pérennisés) en Équivalent Temps Plein	2ème génération 2008-2011				3ème génération 2012-2014
	2008	2009	2010	2011	2012
	810	1 351	1 588	1 655	623

En 2012, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) représentent 82 % des bénéficiaires des Emplois Tremplins Environnement affectés aux domaines d'activité suivants :

Répartition thématique des Emplois Tremplin Environnement financés en 2012

Gestion et entretien des espaces	48 %
Ressourceries et recycleries	20 %
Collecte et tri des déchets	15 %
Production, transformation agricole à caractère environnemental	7 %
Eco-habitat, éco-construction et éco-rénovation	5 %
Éducation, information, sensibilisation à l'environnement	5 %

Au titre des Emplois Tremplins « jeunes diplômés », 131 jeunes ont été recrutés en 2012 pour un montant total de 1 160 152 €. La part des entreprises qui évoluent dans le secteur de l'environnement et de l'énergie représente presque 10 % du total des activités. De plus, la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre a permis de soutenir 40 créateurs ou repreneurs d'activités dans les énergies renouvelables, la protection de l'environnement et les matériaux sains, dont 17 en 2012 pour un montant de 80 000 €, soit un montant moyen de 4 705 € par bénéficiaire. E pour l'ensemble des demandeurs d'emplois, un module « Sensibilisation des créateurs/repreneurs d'entreprises au développement durable » est assuré au sein du programme de formation « Création/reprises d'entreprises ».

³⁷²Délibération 11CR 57 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

d) La mutation sociale, écologique et solidaire de l'économie

La mutation sociale, écologique et solidaire de l'économie et la croissance verte constituent les piliers de la politique économique régionale inscrite dans le Schéma Régional de Développement Économique Écologique et Solidaire (SRDEESS)³⁷³ adopté en 2011.

L'aide économique de la Région en faveur de la création, du développement et de la reprise d'entreprises qui s'engagent dans cette mutation, a permis en 2012 d'accompagner 73 entreprises et de les soutenir financièrement à hauteur de 4 640 650 €. Les aides régionales sont accordées au regard du principe de responsabilité sociétale des entreprises, qui est inscrite dans la charte d'engagement réciproque signée par le bénéficiaire. Plus de la moitié de ces aides (2 459 150 € soit 53 %) a été dirigée vers 7 entreprises motrices ressortant des filières d'excellence régionales. Plus généralement, le financement s'est particulièrement concentré sur des projets innovants inscrits dans les priorités régionales : mobilité propre dans le cadre de l'appel à projets « électromobilité », énergies renouvelables et agro-carburants de nouvelles générations.

➤ **L'accompagnement des réseaux d'entreprises**

Dans la continuité de la convention signée en 2010, la Région accompagne à hauteur de 1,6 M€ les 20 réseaux d'entreprises engagés dans la conversion de l'économie. Ces réseaux, professionnels ou transversaux, se sont en effet engagés à agir et à mobiliser leurs entreprises adhérentes autour de la nécessité d'un développement économique responsable, tant du point de vue écologique que social. En 2012, des synergies ont été recherchées entre les spécificités des réseaux, pour des collaborations de qualité dans les domaines de la stratégie et du management des entreprises, des éco-industries, du tourisme, du bois, de l'éco-contruction, de l'emballage et de l'agroalimentaire.

➤ **L'accompagnement des circuits courts**

La Région a engagé dès 2004 une action en faveur du développement des circuits courts avec la commission participative Restauration Hors Domicile³⁷⁴, pour permettre une juste rémunération des producteurs, une relation de proximité renforcée entre consommateurs et producteurs, une réduction des émissions de GES, et une démarche vers une meilleure qualité alimentaire. Au total, entre 2004 et 2012, 28 projets de RHD ont été aidés par la Région à hauteur de 575 000 €. De bons résultats sont enregistrés sur l'opération « les semaines des produits de qualité » reconduite en 2012 par la Région dans 41 lycées, aidés à hauteur de 68 800 € pour 148 000 repas servis. Depuis novembre 2012, 16 jeunes volontaires en service civique accompagnent des lycéens sur l'évolution de leurs habitudes alimentaires.

En 2012 la Région a également appuyé :

- la création et l'animation du « Réseau Régional des Circuits courts Poitou-Charentes » à hauteur de 19 000€³⁷⁵, avec notamment la mise en place d'un portail Internet (www.reseauccpc.org), qui doit favoriser le développement des circuits courts issus d'une agriculture durable et locale et respectueuse de l'environnement,
- la distribution de l'aide alimentaire en expérimentant dans 6 épiceries solidaires, la vente directe de fruits et légumes en provenance de 12 exploitations agricoles locales, à hauteur de 70 000 €,

373 Délibération 11CR013 du Conseil Régional du 27 juin 2011

374 Décisions 04CP0417, 05CP0435, 06CP0135 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 20 septembre 2004, du 10 novembre 2005 et du 20 mars 2006

375 Décision 11CP0063 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011
Délibération 11CR051 du Conseil Régional du 12 septembre 2011

- la création de 8 nouveaux magasins de producteurs fermiers dans le cadre des deux appels à projets « de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes »³⁷⁶ à hauteur de 383 916 €.

➤ **L'accompagnement de projets innovants dans les éco-industries, l'énergie et la mobilité**

× **Eco-industries, Écologie industrielle, Valorisation des Déchets**

La Région a suscité en 2005 la création du Pôle des éco-industries³⁷⁷ de Poitou-Charentes qui rassemble près de 1 000 entreprises et laboratoires de recherche, soit de l'ordre de 20 000 emplois directs ainsi répartis : 7 000 dans les énergies renouvelables, 9 000 dans l'éco-habitat, 3 500 dans les agroindustries, chimie verte et plasturgie et 500 dans l'électromobilité. Ce pôle de compétitivité régional a été soutenu par la Région depuis 2005 pour un montant total de subventions de 3,5 M€ destinées à la réalisation d'études et d'investissements matériels, à l'animation et au fonctionnement du réseau. En 2012, il s'est fortement investi dans les démarches d'écologie industrielle et notamment celle de la zone d'activités de Périgny (17), permettant d'identifier les flux d'énergies et de matières entrant et sortant d'une quarantaine d'entreprises.

Cette année encore, le Salon de la croissance verte et des éco-industries, piloté par le Pôle Eco-industries Poitou-Charentes et organisé à La Rochelle, a connu un succès avec plus de 3 000 visiteurs, plus de 500 rendez-vous d'affaires et 10 trophées remis à des entreprises innovantes régionales particulièrement investies sur le champ de la croissance verte.

En réponse au 5ème appel à projets éco-produits - éco-procédés, 32 projets ont été déposés en 2012 et sont en voie de concrétisation dans les domaines de l'éco-habitat, de l'écologie industrielle et de la valorisation de divers types de déchets, de mobilité durable et d'agronomie. Fin 2012, la Région a lancé des travaux sur la valorisation des déchets d'ameublement pour d'identifier les potentialités de structuration d'une filière spécifique et déterminer les verrous technologiques à lever pour accompagner au mieux les entreprises régionales du bois.

× **Valorisation des agro-ressources**

Centre de recherche et de développement pour la valorisation industrielle des agro-ressources, l'association Valagro mène des travaux pour remplacer dans les procédés industriels, le carbone d'origine fossile par du carbone végétal renouvelable. Elle a concentré son activité en 2012 sur plusieurs programmes de recherche stratégiques, pour lesquels elle a reçu un soutien de la Région de 350 000 €³⁷⁸, et qui concernent différents domaines d'innovation de la chimie verte et ses futurs développements.

Certains résultats de ces recherches amont ont pu être validés à l'échelle d'un pilote grâce à la SAS Éco-éthanol ; d'autres permettent de capitaliser une nouvelle propriété industrielle, que la SEM Valagro Carbone Renouvelable valorisera ensuite pour une exploitation économique par des industriels régionaux. En 2012, cette SEM a initié de nouveaux programmes soutenus par la Région à hauteur de 123 650 €³⁷⁹ pour la valorisation des algues d'échouage du littoral charentais ainsi que l'extraction de polyphénols issus de sarments de vigne, mais aussi de vitamines contenues dans les graines et fruits oléifères.

376 Décision 11CP0063 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 février 2011

Délibération 11CR051 du Conseil Régional du 12 septembre 2011

377 Décision 06CP0130 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 décembre 2006

Délibération 05CR066 et 06CR051 du Conseil Régional du 19 décembre 2005 et du 20 mars 2006

378 Délibération 11CR051 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

379 Délibération 12CR042 du Conseil Régional du 18 juin 2012

x **Energies renouvelables**

Pour participer au financement de centrales solaires en Poitou-Charentes, la Région a créé la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) ESTER (Électricité Solaire des Territoires) en s'associant avec l'entreprise Solairedirect. Cette SEML a pour objectif le développement de la production d'électricité solaire en région, la promotion de cette énergie verte auprès des consommateurs, le renforcement de l'autonomie énergétique des territoires et le développement de la compétitivité des PME du secteur. Le projet ESTER s'inscrit dans les objectifs de développement du solaire photovoltaïque en région fixés à 1 450 Mwc à l'horizon 2020. Il prévoit d'ici 2015 l'installation et la mise en service de parcs photovoltaïques au sol d'une puissance totale de 120 Mwc (dont 70 Mwc localisés en Poitou-Charentes). En 2012, le distributeur d'électricité des Deux Sèvres, Séolis, a pris l'engagement d'acheter la production photovoltaïque provenant de ces centrales à hauteur de 60 Mwc pour les 30 années à venir, à l'instar de l'engagement pris en 2011 par Sorégies, le distributeur d'électricité de la Vienne.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Poitou-Charentes Energies Renouvelables (SCIC PCER) dans laquelle la Région est actionnaire avec EDF, la Caisse des Dépôts et des banques, détient 5 centrales en fonctionnement, dont la puissance totale installées est de 968 Mwc. En 2012, la SCIC a recruté un directeur du développement pour diversifier ses activités et étudier des projets de rénovation de centrales hydroélectriques ainsi que des implantations d'ombrières photovoltaïques à bas coût.

x **Électromobilité**

Depuis 2008, la Région a investi plus de 12 M€ pour accompagner les entreprises du secteur de la mobilité durable, permettant ainsi le maintien de plus de 500 emplois en région, l'amorce d'une filière économique innovante, et la recherche d'un positionnement des entreprises régionales sur des marchés de niche. Le système de recharge pour vélos électriques conçu par l'entreprise Saintronic a été présenté au salon des Maires à Paris en novembre 2012.

Par ailleurs, la Région s'implique dans les réseaux européens spécialisés dans la mobilité durable, au premier rang desquels le réseau HyEr, réseau de villes et régions européennes dont elle est devenue membre du Conseil d'administration en 2012. C'est pour la Région l'occasion de faire connaître les potentialités industrielles et innovantes régionales, de partager des expériences avec des territoires impliqués sur les mêmes thématiques et de travailler sur des projets de financement d'envergure européenne, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

En 2012, la Région a lancé la Société Publique Locale (SPL) « Poitou-Charentes Auto-Partage » (PCAP), aux côtés de 6 agglomérations et de deux départements. Cette société a pour objet de mettre en place un service d'auto-partage opérationnel dans les agglomérations de Saintes, Niort, Châtelleraut, de garantir l'interopérabilité entre les services mis en œuvre dans les autres agglomérations et d'organiser des actions de promotion et de communication sur l'autopartage. Elle met à disposition une flotte de véhicules MIA de 12 Wh, comportant 3 ou 4 places, d'utilisation simple et agréable, dotés de systèmes de reconnaissance d'usagers, de gestion des droits d'usages et d'une billetterie. La création en 2012 du Tour Poitou-Charentes du véhicules électrique contribue à sensibiliser les citoyens, les collectivités et les entreprises à ce nouveau mode de déplacement.

x **Conversion écologique des sites touristiques et équipements de loisirs**

En 2012, la Région a adopté un plan de Développement des PME du Tourisme 2012-2015, doté de 13 millions d'euros³⁸⁰. La Croissance verte constitue un axe transversal de ce plan ; en conséquence,

380 Décision 12CP0055 de la Commission Permanente du Conseil régional du 13février 2012

les aides sont particulièrement destinées à accompagner l'acquisition de véhicules électriques et le développement des énergies renouvelables. L'obtention de l'éco label et du label « tourisme handicap » est une condition d'octroi des aides régionales. Entre 2004 et 2012, 135 projets relevant de démarches respectueuses de l'environnement ont été aidés par le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) pour un montant de 2,11 M€, dont 13 en 2012 à hauteur de 99 356 €, pour l'acquisition des véhicules électriques (2 projets), l'installation de production d'eau chaude (6) et de chaudières bois (5). Première région française par la diversité des hébergements touristiques écolabellisés, la Région a poursuivi son soutien aux démarches qualité en faveur de l'écolabellisation européenne de 15 nouveaux hébergements pour une intervention au titre du FREE de 24 207 €.

× **Agence régionale de l'innovation, Institut de la chimie verte, CRITT**

En lien avec les priorités stratégiques de la Région et afin de valoriser les compétences des acteurs de l'innovation et des principales filières du territoire régional, de nouveaux appels à projets ont été lancés en 2012 dans le cadre de l'Agence Régionale de l'Innovation : réseaux intelligents de distribution d'énergie, éco produits et éco procédés.

La Région a aussi souhaité en 2012, fédérer toutes les compétences régionales, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche industrielle, au sein d'un «Institut Régional de la Chimie Verte»³⁸¹. Dans ce cadre, un premier projet intitulé « valorisation de coproduits de la vigne pour des applications cosmétiques, thérapeutiques et phytosanitaires » a été lancé par la SEML Valagro Carbone Renouvelable et quatre laboratoires de l'Université de Poitiers, et a bénéficié d'une aide régionale de 194 670 €³⁸².

Au titre de l'innovation et des transferts de technologies, la Région soutient les projets d'Excellence environnementale de cinq Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) qui agissent dans les domaines de l'horticulture, de la chimie, de l'alimentation, des matériaux, du nautisme. Depuis 2004, le montant de ces aides régionales aux CRITT s'élève à 2,71 M€, dont 362 600 € en 2012.

Poursuite des projets d'Excellence environnementale des CRITT en 2012 :

- Éco-produits issus de végétaux, Efficacité énergétique, Santé et alimentation
 - programme « colorants végétaux , notamment utilisation en alimentaire,
 - problématiques énergétique dans les serres, toitures et murs végétalisés,
 - culture de la plante « stévia » et formulation d'éco produits,
 - aliments et santé.
- Nautisme durable, Matériaux du futur
 - utilisation du vent pour les besoins énergétiques des navires,
 - l'avion du futur, composite, électrique,
 - éco-conception, éco matériaux et composites carbone, valorisation des déchets de composites,
 - biodégradabilité et écotoxicité des matières premières, des produits finis et des déchets .

Par ailleurs, le chèque innovation régional destiné à faire bénéficier les PME de prestations de conseil et de R&D réalisées par des centres de recherche régionaux, a permis de soutenir 11 projets, dont 7 projets relevant du domaine des éco industries pour un montant total de 52 956 €.

381 Délibération 12CR061 du Conseil régional du 15 octobre 2012

382 Délibération 12CR075 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

x **Fonds Régional pour l'Innovation**

Depuis 2005, le Fonds Régional pour l'Innovation a permis de soutenir 34 projets permettant aux entreprises d'améliorer leurs performances environnementales pour un total de plus de 4 M€, dont 6 projets en 2012 pour un montant d'aides de 1,04 M€ :

- propulseur électrique synchrone de moyenne puissance pour le nautisme,
- ballast électronique communicant intégré pour économies d'énergie dans l'éclairage public,
- combustible vert,
- gamme de microhydroliennes modulaires au fil de l'eau,
- habitation visant l'autonomie énergétique,
- isolation thermique par l'extérieur à partir de caissons bois préfabriqués.

En 2012, le Réseau de Développement Technologique (RDT) a poursuivi son action d'accompagnement des petites entreprises régionales : 10 des 60 Prestations Technologiques Réseau (PTR) octroyées relèvent des éco-industries. A l'issue d'un processus d'incubation, 2 des 7 entreprises créées en 2012 au sein de l'incubateur régional Etincel concernent des technologies vertes.

1.4. L'AGRICULTURE, L'EAU, LES PAYSAGES : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

a) L'agriculture durable

Les politiques agricole et maritime de la Région basées sur des principes de respect des ressources et richesses naturelles et de valorisation de la diversité des productions locales, contribuent à l'Excellence environnementale, notamment au travers du Contrat Régional d'Exploitation (CRE) pour l'élevage³⁸³. Depuis 2005, les éleveurs de 1 842 exploitations en système herbager en ont bénéficié et se sont ainsi engagés à ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées, ni utiliser d'aliments contenant des OGM pour leurs cheptels. En 2012, ce sont 134 aides qui ont été versées pour un montant de 1M€.

L'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations agricoles, alternatives crédibles à la coûteuse course aux intrants, a été encouragée. Depuis 2011, 44 éleveurs ont bénéficié d'un soutien au pâturage tournant dynamique pour les investissements de clôtures et d'abreuvement d'un montant total de 69 367 €.

La mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour la période 2007-2013 se traduit par le soutien accordé à 794 bénéficiaires dans 4 mesures différentes:

- Système fourrager économe en intrants : 13 bénéficiaires,
- Maintien et conversion à l'agriculture biologique : 18 bénéficiaires (*dispositif intégré depuis 2010 dans le premier pilier de la Politique Agricole Commune*),
- Plan Végétal Environnement pour les équipements alternatifs à l'utilisation des pesticides : 263 bénéficiaires pour un montant total de 0,34 M€,
- Mesure agro-environnementale territorialisée « Enjeu Directive cadre sur l'eau » : 500 bénéficiaires pour leurs efforts en faveur de la préservation ou du rétablissement de la qualité de l'eau dans les bassins d'alimentation de captage, pour un montant total de 2,568 M€.

383 Décision 07CP0377 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 septembre 2007

Les soutiens de la Région au développement de l'Agriculture Biologique depuis 2004 dépassent 5 M€ et le plan Régional en faveur de l'Agriculture Biologique 2008-2012 met l'accent sur le développement de la production, l'organisation des filières d'aval et le développement des marchés³⁸⁴. De plus, dans le cadre des aides à la diversification agricole, depuis 2005, 109 projets d'investissement en Agriculture Biologique ont été aidés pour un montant total de à 0,8 M€.

Dans le secteur maritime, la Région a soutenu les investissements de 331 entreprises aquacoles, dont les aménagement de marais ostréicoles qui participent, par l'affinage des huîtres claires, de l'entretien des zones humides littorales et de leurs paysages caractéristiques.

Dans le cadre du Plan régional en faveur du bois et des forêts 2008-2013 et en application des dispositifs relevant du PDRH, la Région a soutenu 22 acteurs engagés à réaliser des boisements ainsi que 29 massifs forestiers :

- « Premier boisement des terres agricoles » dans un objectif de protection de la ressource en eau : 5 bénéficiaires pour un total de 13,16 ha,
- « Première installation de systèmes agro-forestiers sur des terres agricoles » : 17 bénéficiaires pour un total de 153 ha,
- Plans de Développement de Massifs forestiers. Depuis 2006, 29 massifs sont engagés dans cette dynamique collective associant propriétaires forestiers, entreprises locales d'exploitation et de transformation du bois et communes. Près de 47 000 ha ont été exploités dans un objectif de gestion durable pour un engagement de 688 866 € de la Région et une valorisation de plus de 100 000 m³ de bois.

b) L'eau : un bien précieux à préserver

La politique régionale de l'eau définie en 2004 est menée en associant l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier au travers des Conférences Régionales de l'Eau. De 2009 à 2012, la Région s'est engagée financièrement pour la réalisation des 3 principaux programmes « Re-Resources », « Réduction des pesticides » et « Rivières » à hauteur de 4,83 M€, dont 1,2 M€ en 2012.

➤ Économiser la ressource

Malgré une pluviométrie significative en 2012 qui a permis de réduire les prélèvements dans le milieu et les nappes, la région Poitou-Charentes reste en situation de crise chronique. Les cours d'eau et les nappes souterraines restent très vulnérables en situation d'étiage, d'autant qu'ils sont atteints par des pollutions aux nitrates et aux pesticides.

Le programme européen NOVIWAM sur la gestion intégrée des ressources en eau que la Région a intégré en 2010 avec quatre autres régions et pays européens (*Andalousie, Portugal, Chypre et Albanie*) est entré en 2012, dans sa dernière année. La Région a participé à l'élaboration du Plan d'actions conjoint qui sera présenté à la conférence finale programmée en janvier 2013 au Portugal.

La Région poursuit le suivi des nappes souterraines avec le réseau piézométrique régional. Grâce aux données géolocalisées, ce réseau reste la référence pour l'administration afin d'établir les plans de gestion interdépartementaux de restriction par bassin versant. En 2012, citoyens, communes et professionnels ont été encore nombreux à consulter en temps réel la situation globale de l'eau en région sur le site internet info.eau-poitou-charentes.org (*plus de 40 000 visites depuis 2010*).

384 Décision 08CP0068 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 février 2008

➤ Améliorer la qualité

La reconquête de la qualité des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable s'inscrit dans le programme régional « Re-Sources, agir pour l'eau potable en Poitou-Charentes » développé depuis 2007 : 26 bassins d'alimentation y sont inclus pour une superficie de 489 134 hectares, un volume annuel de production d'eau de 62 millions de m³ et la desserte de 735 000 habitants. En 2012, ce programme a fait l'objet d'une évaluation globale et collective de sa gouvernance afin de conduire la réflexion sur la stratégie à développer au-delà de 2013. Il s'est aussi concrétisé par :

- 46 opérations soutenues par la Région sur les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires (AAC) identifiées suite à la loi Grenelle, pour un montant global de 174 834 €,
- 4 bassins pilotes entrés en phase d'évaluation de leurs programmes d'actions initiés en 2007,
- 9 bassins lancés en 2010 qui finalisent leur diagnostic et vont entrer en phase opérationnelle d'actions.

Dans le cadre du Plan Régional de Réduction des Pesticides, et avec le double objectif de préservation de la biodiversité et de protection de la santé et des ressources naturelles, la Région a accentué sa priorité sur la suppression des pesticides utilisés par les communes sur les espaces publics. En 2012, 15 nouvelles communes ont intégré la démarche de la Charte Terre saine « Votre commune sans pesticides » portant à 221 le nombre de signataires. En plus du 5ème forum « Terre saine », la Région a décidé de réaliser une évaluation du dispositif pour mieux conjuguer réduction de l'usage des pesticides, gestion économe de l'eau et prise en compte de la biodiversité dans les communes. Elle s'oriente pour 2013 vers la reconduction de l'appel à projets³⁸⁵ à destination des intercommunalités pour une mutualisation des moyens des communes. L'enquête préalable à la collecte des emballages et pesticides en fin de vie détenus par les communes adhérentes est finalisée. La Région a confirmé, par ces actions en 2012, son rôle d'animateur de la thématique « Eau » du Plan Régional Santé Environnement n°2 et de pilote des actions en zones non agricoles du Plan régional Ecophyto 2018.

La reconquête de la qualité écologique des milieux aquatiques et en particulier des rivières, en cohérence avec la Directive Cadre Européenne sur l'eau, mobilise 80 structures qui, entre 2009 et 2012, ont reçu un soutien régional d'un montant total de 3,36 M€ pour conduire 262 opérations, (dont 62 en 2012 soit 0,77 M€). 17 opérations de renaturation des rivières ont été accompagnées dans le cadre de l'appel à projet "restauration hydromorphologique des cours d'eau". L'accompagnement du Groupement régional des Fédérations de Poitou-Charentes pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques, d'un montant de 0,5 M€ sur 3 ans, a été reconduit jusqu'en 2014 pour des expertises sur les ressources piscicoles, la réhabilitation de frayères, des actions d'information et de vigilance sur les assècs des cours d'eau. De plus, l'Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques (ORENVA), outil à l'initiative de la Région et développé par l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes (ORE) et le Forum des Marais Atlantiques (FMA), a confirmé en 2012 son rôle de guide dans les choix tactiques des moyens dans la gestion annuelle et pluriannuelle de la jussie par les gestionnaires des cours d'eau.

c) La préservation des espèces et espaces naturels et l'aménagement harmonieux du territoire

Le Plan régional pour la Biodiversité 2010 -2015³⁸⁶ s'est concrétisé en 2012 par la création des deux premières Réserves Naturelles Régionales (RNR). La Région poursuit son soutien aux actions

385 Décision 10CP0031 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 janvier 2010

386 Délibération 10CR073 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

conservatoires des espaces naturels à forte valeur patrimoniale à travers le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) qui occupe le 3ème rang national : 8 514 ha gérés, soit une augmentation depuis 2004, de 87 % des superficies protégées.

Depuis 2008, 460 opérations ont été financées pour la préservation de la biodiversité pour un montant total de 8 M€, dont 80 en 2012 à hauteur de près de 1,5 M€. La Région intervient également pour la réalisation ciblée d'inventaires floristiques, faunistiques et d'habitats, la création de centres d'élevage d'espèces menacées, la sensibilisation des acteurs de la gestion de l'espace (chasseurs, pêcheurs, forestiers...) ; elle appuie les associations environnementales regroupées au sein de la Fédération Poitou-Charentes Nature.

La Région a renouvelé son action pour la préservation des zones humides qui constitue une caractéristique écologique forte de son territoire, participant ainsi à la lutte contre les menaces et les dégradations observées dans ces milieux à l'échelle mondiale. Depuis 2008, 229 opérations ont été soutenues en faveur des zones humides pour un montant total de plus de 6,11 M€, dont 1,11 M€ en 2012 consacrés à la réalisation de 58 opérations de valorisation de ces éco-systèmes. Les deux principaux bénéficiaires en sont le Forum des Marais Atlantiques et surtout le Parc interrégional du Marais Poitevin, 2ème zone humide française après la Camargue et 5ème plus grand site national classé, dont la qualité de l'action a été reconnue par la labellisation comme 7ème « Grand Site de France ».

Au travers des différentes politiques régionales pour la reconquête des paysages³⁸⁷ menées depuis 2004, 1 635 288 arbres et arbustes ont été plantés. Sous l'impulsion de la Région, les jardins potagers collectifs se développent avec 250 nouvelles parcelles accessibles aux familles depuis le lancement du dispositif en 2011 (14 opérations en 2012).

Dans le cadre de la politique régionale de contractualisation avec les 32 Pays et Agglomérations, tous les projets présentés sont analysés par la Région au regard des priorités transversales régionales, au premier rang desquelles l'Excellence environnementale. Depuis 2004, 700 projets relevant de cette priorité environnementale ont été financés représentant près de 13,8 M€ d'aides versées au titre des deux générations de contrats : Contrats de territoire 2004-2006 et CRDD 2007-2013. En 2012, l'accent a été tout particulièrement mis sur une trentaine d'opérations de plantations d'arbres et de haies, la réalisation de 14 pistes cyclables et d'aires de co-voiturage, ainsi que la réhabilitation énergétique de bâtiments. Cette cinquantaine de projets représente à elle seule 50 % (1 M€) des crédits dédiés par la Région à l'excellence environnementale dans les CRDD (142 projets financés en 2012 à hauteur de 2 M€).

387 Décision 05CP0107 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 mars 2005

**Contrats de territoire 2004-2006 et CRDD 2007-2013 – excellence
environnementale : répartition par types d'actions 2004-2012**

	Montant de l'aide	Nombre de projets
Arbres et haies, plans - paysages	2 726 415	224
Vallées et rives	387 296	31
Jardins	815 048	43
Sensibilisation à l'environnement	819 570	111
Sentiers de randonnée – balades et itinéraires	1 234 608	53
Aménagements environnementaux, ZAE	597 650	16
Aménagement de centres-bourgs	311 161	28
Initiatives Climat (énergie, etc)	460 396	15
Pistes cyclables	1 100 048	32
Divers (diagnostic paysager, réfection de la roue d'un moulin, etc)	5 388 509	147
Total	13 840 701	700

En 2012, 534 logements sociaux neufs ou réhabilités ont été aidés par la Région au titre des CRDD pour un montant de 4,1 M€, dont 518 répondent aux critères de la THPE ou des Bâtiments Basse Consommation (BBC) et représentent une économie annuelle de 2,6 Gwh. La Région a également soutenu l'acquisition de 10 véhicules électriques, la réalisation de 3 gîtes écolabellisés et de 41 opérations en faveur de la biodiversité. Depuis 2007, 16 programmes dits « structurants » inclus dans les CRDD pour un montant prévisionnel de 10,8 M€ et relevant de l'Excellence environnementale, ont été aidés à hauteur de 4,76 M€ (dont 0,8 M€ au titre de 2012).

Le Fonds Régional d'Initiatives Locales (FRIL) a été mobilisé entre 2010 et 2012 pour 112 projets d'Excellence environnementale, à hauteur de 3,0 M€ dont 59 en 2012 pour un montant de 1,84 M€. Les investissements portent sur des constructions à ossatures bois, des installations de chaudières bois, toilettes sèches, station d'épuration avec plantation de roseaux, unités de production photovoltaïques ou encore travaux d'isolation de bâtiments.

Depuis 2010, 110 manifestations culturelles, sportives ou institutionnelles répondant à plusieurs critères environnementaux, ont reçu le label « éco-manifestations Poitou-Charentes », dont 40 en 2012. Des résultats sont obtenus en matière de tri de déchets, de toilettes sèches, de covoiturage et transports collectifs, d'achats éco-responsables et même de production d'énergie.

d) Co-développement et partenariats internationaux

Pour contribuer à un monde plus juste et à la sauvegarde de la planète, la Région a amplifié en 2012 ses coopérations en concentrant la plupart de ses actions sur des programmes ayant pour priorité la croissance verte³⁸⁸ et en particulier :

- les énergies renouvelables avec la production et la diffusion de foyers améliorés, le développement de projets locaux de méthanisation et l'électrification solaire de plusieurs villages dans la région de Fatick³⁸⁹,
- l'éco-tourisme avec les programmes au Sénégal et au Vietnam³⁹⁰,
- la gestion durable des ressources en bois-énergie, avec la mise en aménagement participatif des forêts, le développement d'un processus de carbonisation améliorée et le reboisement de terres salées au Sénégal.

388 Décision 11CP0407 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

389 Décision 10CR080 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 décembre 2010

390 Délibérations 10CR080 et 11CR070 du Conseil Régional des 13 décembre 2010 et 12 décembre 2011

Décision 12CP0407 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2012

1.5. EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

Les achats réalisés par la Région représentent en moyenne environ 100 millions d'euros de dépenses. Son devoir d'exemplarité incite la collectivité régionale à renforcer dans sa fonction d'achat les usages responsables, raisonnés et durables. Près de 80 % des 1 549 marchés publics signés par la Région en 2012 ont comporté, soit des clauses d'exécution sociales et environnementales, soit des critères de choix relatifs aux performances pour la protection de l'environnement et/ou l'insertion des publics en difficulté. Ces clauses et/ou critères ont concerné l'ensemble des marchés publics, qu'il s'agisse des marchés de fournitures, de services ou des travaux.

En matière de clauses environnementales dans ses marchés, la Région a pris deux mesures :

- des mesures incitatives envers les entreprises, telles que :
 - la pondération des critères de choix des offres sur la démarche environnementale de l'entreprise,
 - l'exigence de labels et/ou de certifications dans les cahiers des charges,
- des mesures internes au niveau du fonctionnement et de l'organisation des services, telles que :
 - la gestion, le tri et l'élimination des déchets,
 - la limitation de la consommation des ressources non renouvelables : matériels bureautiques, fournitures de bureau, énergies (*audits, consommations énergétiques, voitures, déplacements...*),
 - la participation aux travaux de l'association « Réseau Grand Ouest de la Commande Publique et du Développement Durable » avec le pilotage par la Région d'un groupe de travail sur les marchés de services d'imprimerie et de produits d'impression, dont les conclusions ont été rendues en octobre 2012. La Région a intégré également de nouveaux groupes de travail sur les thèmes « Construction et Bâti » et « Prestations Intellectuelles et Développement Durable ».

Le Plan de Déplacement Régional³⁹¹ a évolué depuis 2010 avec la prise en charge des déplacements domicile travail de plus de 150 agents salariés de la Région qui ont fait le choix de s'engager personnellement dans une démarche d'éco-mobilité (*utilisation des transports collectifs, vélo, marche, covoiturage...*). Aux actions devenues récurrentes (*garage deux roues, remise de kits piétons ou vélo, cartes de bus, mise à disposition de scooters et de véhicules électriques pour les déplacements professionnels*), s'ajoutent de nouvelles réflexions sur le télé travail et la sensibilisation à l'utilisation de modes doux.

391 Délibérations 07CR028, 07CR047, 11CR009 du Conseil Régional des 25 juin et 22 octobre 2007 et du 8 mars 2011

2. LA DÉPENSE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

2.1. RÉCAPITULATION DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES ET DES PAIEMENTS

Depuis 2004, 1 161,6 M€ ont été engagés par la Région pour l'Excellence environnementale.

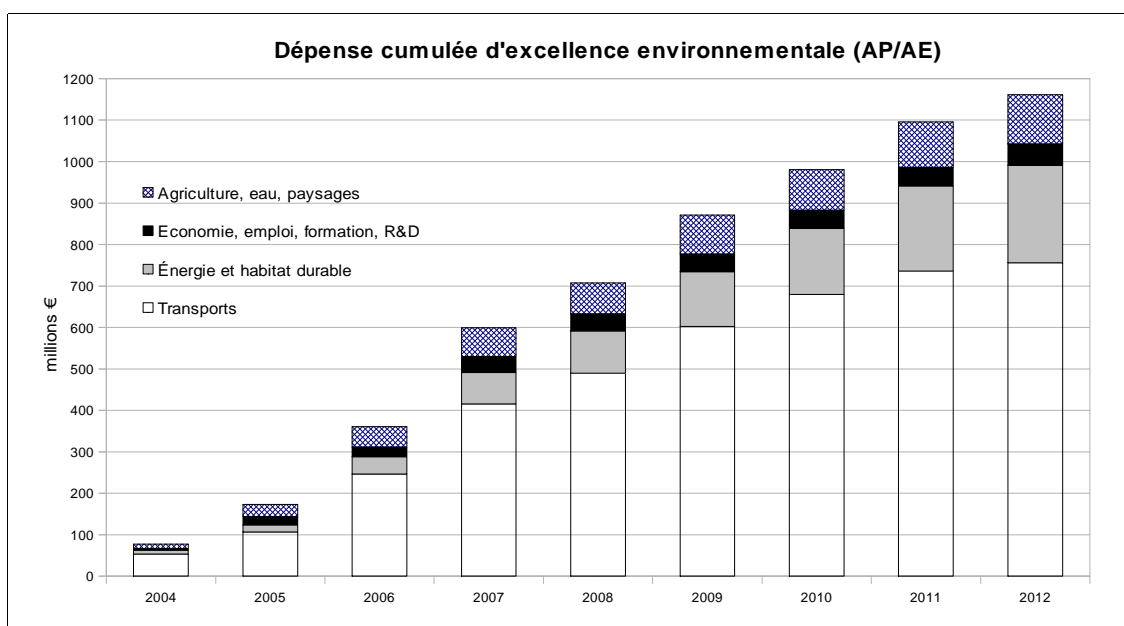
Budgets prévisionnels (en millions €)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AE/AP	77,4	96,2	187,4	238,3	108,2	163,9	113,7	112,1	64,4
Affectés	51,8	77,1	167,9	142,3	24,0	112,0	108,7	110,6	97,1
Crédits de paiement (en millions €)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
BP	74,6	73,5	96,6	125,3	104,9	106,2	118,5	142,1	121,2
Mandatés	56	59,8	88	100	71,8	82,5	101,9	109,1	92,1

2.2. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES PAR DOMAINE D'ACTION

La dépense d'Excellence environnementale est ventilée en quatre catégories constituées comme indiqué ci-après et se répartit comme suit :

	Période cumulée 2004 à 2012			
	Budgets prévisionnels		Montants affectés	
	M€	%	M€	%
Transports	756,3	65	537,6	60
Énergie et habitat durable	235,1	20	200,6	22
Économie emploi formation R&D	51,2	5	40,2	5
Agriculture eau paysages	119,0	10	113,1	13

- Transports : ensemble des dépenses régionales relatives au TER et au transport ferroviaire,
- Énergie et habitat durable : FREE, politique énergétique des lycées, dispositif « maisons bois à basse consommation d'énergie », habitat durable et logements à basse consommation d'énergie, Fonds Régional de Développement des Éco-Industries et des Véhicules Électriques, Fonds de Résistance photovoltaïque, précarité énergétique, stockage de l'énergie, infrastructures de charge. *Ne sont pas comprises en compte par le suivi automatisé des dépenses d'excellence environnementales, la construction du lycée Kyoto et les opérations majeures dans les lycées,*
- Économie, emploi, formation, R&D : emplois « Tremplin Environnement » et durables, appel à projets recherche pour les éco-industries et l'excellence environnementale. *Ne sont pas pris en compte les aides au développement des éco-industries, les aides aux filières, aux CRITT, aux entreprises au titre de l'Excellence environnementale, ni la formation :*
- Agriculture, biodiversité, eau, paysages et aménagement du territoire : politique de l'eau, agriculture et élevages durables, contrats régionaux d'exploitation, plans vallées et paysages, conservation de la biodiversité, zones humides. *Ne sont pas pris en compte les projets financés au titre du tourisme et des Contrats Régionaux de Développement Durable.*



3. LES IMPACTS ÉNERGÉTIQUES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le plan régional de développement des énergies renouvelables 2020 actualisé en 2012³⁹², le Plan Régional Initiatives Climat³⁹³ et le Plan Climat Energie territorial de la Région (PCET) adopté en 2012³⁹⁴ structurent et coordonnent les actions menées par la Région afin de s'inscrire dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre fixés par le protocole de Kyoto et par l'Union européenne. La Région a aussi animé avec l'ADEME un Plan d'Actions Régional Initiatives Climat (PARIC) qui associait l'ensemble des acteurs publics et privés autour des objectifs à atteindre collectivement pour préserver le climat et plus globalement l'environnement. Fin 2012, le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), élaboré par l'Etat et la Région, est mis en consultation.

Au plan mondial, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont atteint de nouveaux pics en 2010 et le taux d'accroissement de ces gaz s'est accéléré, selon la publication de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 21 novembre 2011³⁹⁵.

Entre 1990 et 2008, les émissions globales de GES de la région Poitou-Charentes sont stables³⁹⁶. En 2008, les émissions de GES du territoire régional sont de 19 500 *KteqCo2*. Les émissions de 3 secteurs d'activités sont en diminution réelle par rapport à 1990 : déchets - 7 %, Industrie - 15 %, Agriculture - 16 % ; par contre 2 secteurs sont en forte augmentation : 1 Transports + 24% (+ 48 % pour les marchandises, + 7 % pour les personnes), et Bâtiment + 19 % (+ 25 % pour le tertiaire, + 18 % pour le résidentiel)³⁹⁷.

392 Délibérations 10CR046, 11CR004 et 12CR001 du Conseil Régional du 28 juin 2010, du 28 mars 2011 et du 30 janvier 2012

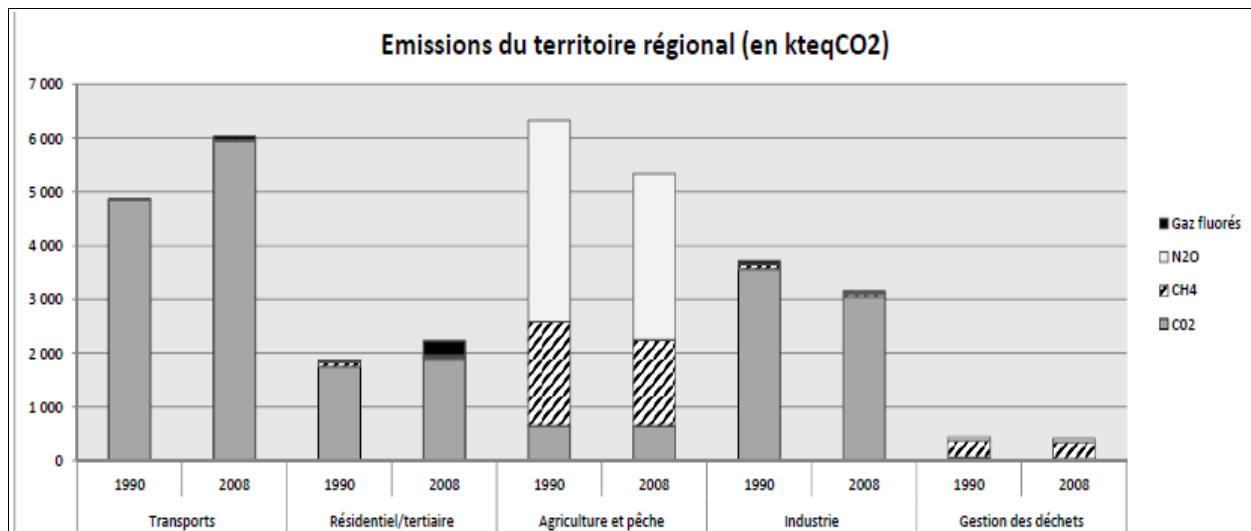
393 Décision 08CP0262 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 9 juin 2008

394 Délibérations 12CR069 et 12CR106 du Conseil Régional du 15 octobre 2012 et du 17 décembre 2012

395 Délibération 12CR001 du Conseil Régional du 30 janvier 2012

396 Source : Bilan des émissions de GES en Poitou-Charentes 1990-2008, OREGES - novembre 2011

397 Source OREGES novembre 2011



Une estimation des évitements d'émissions de GES réalisés grâce à l'impact des seules politiques régionales a été élaborée par l'Observatoire Régional de l'Énergie et des GES (OREGES) en lien avec les services de la Région : politique d'Excellence environnementale, maîtrise énergétique des lycées, transports et déplacements alternatifs, développement des éco-industries, véhicules électriques, microhydroélectricité, microéolien... Cette évaluation permet d'estimer le poids de l'évitement CO₂ de chacun des domaines d'action et d'en mesurer l'évolution annuelle. Il permet également de mesurer l'ampleur des efforts à fournir afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 800 000 tonnes à horizon 2010 (base de référence pour l'application du protocole de Kyoto).

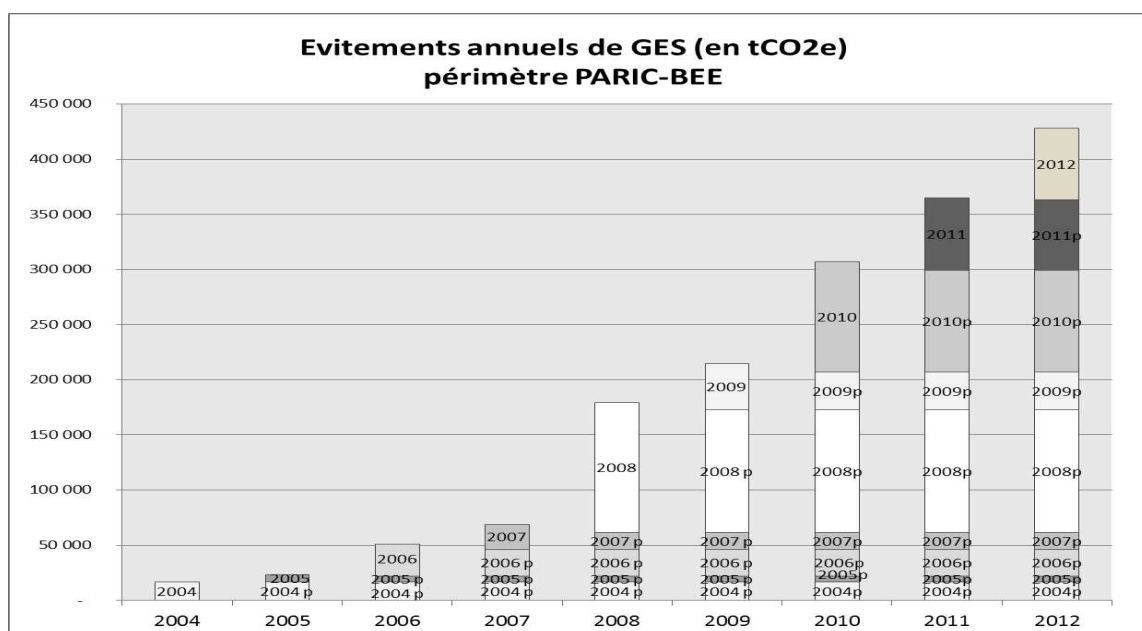
Estimation annuelle des émissions évitées (en tonnes éq. CO2)

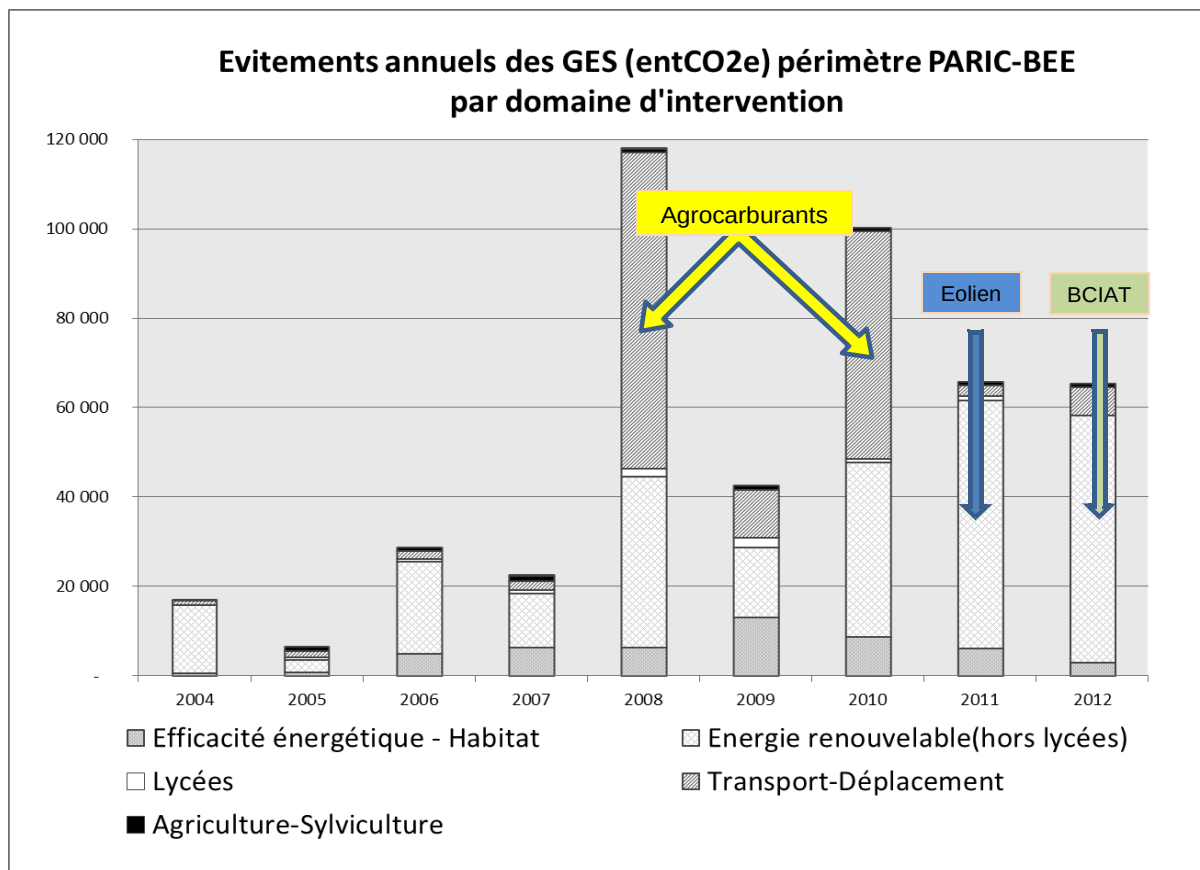
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
16 881	23 184	50 906	68 791	179 271	214 928	306 936	364 974	428 209

Source : OREGES /AREC – Région Poitou-Charentes 2012

La lecture est la suivante : chaque année, le cumul des installations mises en place depuis 2004 génère un évitement de x tCO₂e.

Cumul d'émissions évitées sur la période 2004 – 2012





Les années 2008/2010/2011/2012 sont des années avec des évitements particulièrement élevés compte tenu de l'impact exceptionnel de la mise en service d'un projet structurant :

- 2008 et 2010 : mise en service de lignes de production d'agrocarburants de nouvelle génération.
- 2011 : Mise en service de 120 MW éolien
- 2012 : Acceptation de 2 dossiers BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire) pour 27 MW.

Les évitements de CO₂ sont identifiés par rapport aux secteurs d'activités dont ils proviennent.

Méthode et précaution de lecture

Sont inscrites dans le périmètre de cette quantification des évitements CO₂ :

- les actions relevant directement des compétences de la Région : *ex TER, lycées...*,
- les actions pour lesquelles la Région a un effet de levier direct, notamment au travers d'une politique de subvention : (*par ex : chaufferie bois, habitat social, technologie des transports*),
- les actions pour lesquelles la Région a apporté une contribution de coordination, technique ou financière (*éolien, agrocarburants*).

S'ajoutent également les parcs éoliens mis en service en région dans le cadre du Plan Régional Éolien ainsi que la production d'agrocarburants de nouvelles générations.

Ce périmètre fait référence au PARIC (*Plan d'Action Régional Initiatives Climat*) : cette évaluation quantitative repose à la fois sur des actions dont on connaît précisément l'évitement GES généré, mais aussi sur des actions dont le calcul d'évitement GES repose sur des hypothèses et ratios.

Répartition détaillée des émissions évitées sur la période 2004-2012

Bilan global tCO ₂ e évitées BEE-PARIC									
Politique ou programme	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Efficacité énergétique - Habitat	519	634	4 927	6 186	6 353	13 032	8 662	6 046	2 864
Efficacité énergétique dans l'industrie	-100	-361	-1 010	-	-0	-4 950	-1 115	-434	-200
Efficacité énergétique dans le bâtiment	201	-	39	16	-	-	-	-	-
Efficacité énergétique éclairage publique	-	-	13	10	11	2	5	-	-
Effinergie – Appel à projets	-	-	-	-	-	-	89	319	-
Appel à projet 1000 Maisons bois économes	-	-	1 891	4 002	4 340	5 496	6 294	-	-
Maisons bois logement social	-	-	761	1 643	1 331	1 821	628	2 805	245
Logement social THPE	-	-	-	29	88	104	83	119	163
Logement social rénovation	-	-	-	-	-	-	-	2 091	1 898
CRDD – Contrat Agglo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
renouvellement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logement social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseillers Espace Info Energie (Hors EnR)	218	273	405	486	576	659	448	278	278
Micro crédit régional « Energie Verte en Poitou Charentes »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie renouvelable(hors lycées)	15 338	2 928	20 474	12 256	38 212	15 687	39 053	55 508	55 254
Chaudières bois	11 870	2 638	17 841	4 141	4 811	7 362	7 530	3 929	46 112
Chaudières paille	-	-	-	970	-	-	-	-	-
Solaire PV	1	2	7	17	191	769	3 702	7 080	3 259
Solaire thermique	228	288	476	396	427	355	414	155	95
Eolien (Macro)	3 240	-	-	6 732	21 672	7 200	21 240	43 200	5 760
Eolien (Micro)	-	-	-	-	-	1	20	61	28
Méthanisation	-	-	2 151	-	11 112	-	6 148	1 084	-
Micro crédit régional « Energie Verte en Poitou Charentes »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lycées	-	447	674	656	1 747	2 197	844	962	3
Solaire lycées (y compris les dossiers SCIC)	-	-	-	-	40	289	-	-	3
Bois Lycées	-	447	-	-	306	546	686	-	-
Eolien Lycées	-	-	-	-	-	-	158	-	-
HVP Lycées	-	-	231	81	-	-	-	-	-
MDE Lycées	-	-	443	575	1 401	1 362	-	962	-
Transport-Déplacement	864	1 471	1 867	1 944	70 662	10 556	50 834	2 353	6 479
PDE	43	427	427	643	1 114	5 170	547	938	788
Carapattes	1	2	3	9	12	8	8	-	-
Véhicules propres	2	107	13	162	51	24	139	213	-
Vélec – Appel à projets véhicules électriques à 5 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Covoiturage	-	-	49	438	-	-	-	-	-
Développement offre TER	818	935	1 375	691	2 297	2 346	-	1 202	5 711
TER B30	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production d'Agrocarburant	-	-	-	-	67 189	3 008	50 141	-	-
Réduction du transport routier et dev du fret ferrovier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture-Sylviculture	160	984	764	1 345	874	958	805	850	743
Programme de "reconquête des paysages" (Afforestation)	160	984	764	1 345	874	958	805	850	743
Moteurs de pêche économes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presses à huile	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement surfaces herbagères	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement agriculture Bio	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exemplarité de la Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommation énergétique du patrimoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déplacement - transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions internationales – Energies renouvelables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Approches globales	-	-	-	9	19	-	-	-	-
Démarche éco-festivals / éco-manifestations	-	-	-	9	19	-	-	-	-
SME	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eco produits – Eco procédés / Appel à projets	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Urbanisme environnemental	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux tCO ₂ e évitées nouveaux dossiers année	16 881	6 463	28 706	22 396	117 867	42 431	100 199	65 719	65 343
Totaux tCO ₂ e évitées cumulées brut 2004	16 881	23 344	52 050	74 445	192 312	234 743	334 942	400 660	466 003
Totaux tCO ₂ e évitées cumulées net depuis 2004*	16 881	23 184	50 906	68 791	179 271	214 928	306 936	364 974	428 209

La différence entre les totaux bruts et nets provient des maisons bois et des plantations : en brut, on somme les évitements ; en net : on ne compte qu'une année (l'année de subvention), les tonnes de CO₂ évitées relatives au carbone stocké dans le bois et le carbone non émis du fait de l'utilisation d'autres matériaux. En brut, la lecture est la suivante: depuis 2004, le cumul des évitements générés l'année de réalisation de l'action a été de xTICO₂e.

En net, chaque année, le cumul des installations mises en place depuis 2004 génère un évitement de xTICO₂e.

QUATRIÈME PARTIE :

**CO-DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS
INTERNATIONAUX ET ACTIONS EUROPÉENNES**

1. CO-DÉVELOPPEMENT, PARTENARIATS INTERNATIONAUX

La Région assume pleinement ses responsabilités pour contribuer à un développement mondial durable et solidaire assurant le rapprochement des peuples et répondant aux attentes des populations. La Région a poursuivi en 2012, ses coopérations avec ses partenaires au Sénégal, au Vietnam, en Inde et au Québec en concentrant ses actions sur un nombre limité de programmes avec comme priorité la croissance verte (énergies renouvelables, éco-tourisme notamment)³⁹⁸. Les programmes pluriannuels 2010-2012 engagés avec les Régions de Fatick, de Huê et en Inde ont été développés avec des résultats concrets au bénéfice des populations locales. La Région Poitou-Charentes s'est également impliquée dans des actions avec les Régions francophones dans le cadre de l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF).

1.1. RÉGION DE FATICK, UN CO-DÉVELOPPEMENT INNOVANT AU SÉNÉGAL³⁹⁹

Depuis 2010, 4 programmes de coopération sont mis en œuvre et bénéficient d'un appui financier du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Initialement prévu sur la période 2010-2012, le soutien du MAEE a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2013 pour que l'ensemble des actions puissent être menées à leur terme.

a) Programme d'Amélioration de la Filière Caprine (PAFC)⁴⁰⁰

Le PAFC est mis en œuvre par le Conseil Régional de Fatick en lien avec la Fédération Régionale des Syndicats Caprins de Poitou Charentes Vendée (FRESYCA) et l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF). En 2012, une nouvelle Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) a été recrutée pour assurer le suivi du projet en remplacement du VSI qui avait achevé sa mission. Depuis 2010, les avancées du programme ont permis de structurer la filière avec la création de l'Association des Éleveurs Caprins de Fatick qui regroupe désormais 40 groupements. Les différentes campagnes d'insémination artificielle réalisées depuis 2010 ont permis d'augmenter significativement l'importance des cheptels. Sur les 375 chèvres sélectionnées fin 2011, 242 chèvres ont été inséminées en 2012.

En janvier 2012, le PAFC a organisé une foire caprine au cours de laquelle des concours d'élevage et de produits laitiers se sont déroulés. Parallèlement, des tables rondes ont été constituées pour que de nombreux acteurs locaux, nationaux et internationaux puissent échanger sur des thématiques telles que la santé humaine, l'économie de la chèvre, la restauration à base de produits caprins... Par ailleurs, une importante campagne d'identification des chèvres a été réalisée afin d'assurer la traçabilité des troupeaux et un nouveau projet de chèvres individuelles a également été lancé en 2012 avec l'appui d'une bourse tremplin pour l'emploi spéciale visant à inciter les éleveurs à créer leurs propres chèvres.

b) Programme pour le Développement des Énergies Renouvelables (PRODER)⁴⁰¹

En 2012, les activités du PRODER se sont intensifiées et l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints.

- *appui au développement de la filière foyers améliorés* : l'objectif de 2 000 foyers améliorés

398 Sur Mesure n°50 : les Coopérations Internationales avec des régions du Sénégal, du Vietnam, du Québec et de l'Inde (Décision 11CP0407 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011)

399 Décision 10CP0185 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 7 mai 2010

400 Délibération 10CR080 du Conseil Régional du 13 décembre 2010 ; Délibération 11CR070 du 12 décembre 2011

401 Délibération 10CR080 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

produits et diffusés en 2012 a été largement dépassé. 2 669 foyers ont déjà été produits et vendus au 31 octobre 2012. 74 cantines et 360 « cases des tous petits » ont ainsi été équipées. Un nouveau partenariat a été créé avec l'ONG Bolivia Inti Sud Soleil pour l'équipement en foyers améliorés des familles défavorisées de la région. Par ailleurs, le réseau de distribution et la zone d'intervention ont été élargis pour répondre aux nouvelles demandes. Enfin, un nouveau Groupement d'Intérêt Économique des revendeurs de foyers améliorés a été créé à leur demande,

- *gestion durable des forêts* : plus de 300 hectares de terres salées ont été reboisées en 2012. Les comités de vigilance contre les incendies de la région de Fatick ont été équipés avec des pare-feux nus et un rideau vert d'une longueur de 8 km a été réalisé pour protéger la région des vents du nord. Plus de 220 000 plants (principalement des eucalyptus et des anacardiens) ont été produits par les pépinières communautaires et 15 000 hectares de forêt ont été mis en aménagement participatif,
- *énergies renouvelables* : Selon les objectifs du projet, un important travail d'électrification rurale a été engagé au deuxième semestre 2012 concernant 8 nouveaux villages. 9 centrales de recharges et 31 lampadaires solaires ont été installés dans les cases de santé et dans les écoles. Un processus d'appui au développement du biogaz est également en cours : 10 unités de biodigesteurs ont été créées en 2012.

c) **Programme Bourses Tremplins pour l'Emploi (BTE)**⁴⁰²

Ce programme est mis en œuvre par le Conseil Régional de Fatick avec le soutien financier et technique de la Région Poitou-Charentes. Il bénéficie également de l'appui des Institutions de Micro Finance (IMF), des Centres d'Appui au Développement Local et des organismes de formation. Durant l'année 2012 et sur la base des conclusions menées fin 2011, l'accent a été particulièrement mis sur le renforcement du partenariat avec, d'une part, les IMF pour faciliter une mobilisation plus large des services financiers autour de ce programme et, d'autre part, des cellules d'accompagnement pour renforcer la professionnalisation des porteurs de projets. Le suivi des BTE a été renforcé via la création d'outils informatiques permettant de suivre la réalisation des projets, le remboursement des prêts et l'obtention des bourses par les porteurs de projets. Un quatrième appel à projets a été lancé en mai 2012. Dans ce cadre, 905 dossiers de demande de bourse ont été déposés parmi lesquels 215 ont été retenus. En 2012, 153 projets ont été financés sur les trois premiers appels à projets.

d) **Programme de Développement de l'Éco-tourisme (PRODETOUR)**⁴⁰³

Depuis le début de l'année 2012, le PRODETOUR est entré dans la phase opérationnelle. Un recensement des structures du secteur touristique pour l'ensemble du territoire fatickois a été réalisé (Groupement d'Intérêt Économique, associations, entreprises, ONG). Un inventaire des ressources patrimoniales demandant à être valorisées pour renforcer l'attractivité de ce territoire a également été effectué au cours de l'année avec l'appui de la Région Poitou-Charentes. Un « wiki » a été élaboré pour présenter les différents éléments patrimoniaux de la région de Fatick : <https://inventairefatick.cr-poitou-charentes.fr/index.php/Accueil>. De son côté, l'association Accueil Paysan a poursuivi son travail d'accompagnement technique et organisationnel des fermes labellisées « gîtes Accueil Paysan » (formation des propriétaires/gérants, conseils en matière d'accueil éco-touristique et de gestion des structures, identification des besoins en matière d'équipement).

402 Délibérations 10CR080 et 11CR070 du Conseil Régional des 13 décembre 2010 et 12 décembre 2011

403 Délibérations 10CR080 et 11CR070 du Conseil Régional des 13 décembre 2010 et 12 décembre 2011

1.2. INDE, SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ECHANGES CULTURELS

En 2012, la Région a recentré ces actions en Inde du Sud sous deux axes :

a) Programme d'aide au développement durable

Le programme d'aide au développement durable a été poursuivi en privilégiant l'autonomie des populations, avec la mise en œuvre du programme d'accès à l'eau potable et de formations à l'importance de la qualité de l'eau dans 18 villages et 3 écoles. Cette action est menée par l'ONG indienne partenaire de la Région depuis 2005, Intercultural Network for Development and Peace, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Fondation d'entreprise Véolia Environnement⁴⁰⁴.

b) Échanges culturels dans le domaine des musiques actuelles

Dans le cadre d'un partenariat interrégional avec les Régions Centre et Pays-de-la-Loire et du Plan Régional en faveur des Musiques Actuelles, la Région a soutenu la mise en place d'échanges entre professionnels du domaine des musiques actuelles. En janvier 2012, une délégation régionale composée d'un musicien, de producteurs et programmeurs de salles de musiques actuelles, s'est rendue en Inde afin de rencontrer des professionnels indiens à Chennai et Pondichéry⁴⁰⁵.

1.3. QUÉBEC, DES COOPÉRATIONS POUR RENFORCER LES PRIORITÉS RÉGIONALES

L'année 2012 a permis de poursuivre les coopérations engagées en 2011 sur des thèmes prioritaires pour la Région et le Québec : la lutte contre le décrochage scolaire, le travail social, la culture.

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi des jeunes, la Région a soutenu la plate-forme collaborative franco-québécoise sur internet afin d'enrichir les organismes de Poitou-Charentes de l'expérience québécoise très avancée en matière de persévérance scolaire⁴⁰⁶.

La Région a également poursuivi son soutien aux échanges dans le secteur de l'intervention sociale avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Poitou-Charentes. Ce projet permet de faciliter l'organisation de stages au Québec pour les étudiants, de mener des recherches et des formations communes ainsi que de travailler sur la reconnaissance des compétences et des qualifications professionnelles entre la France et le Québec.

Des coopérations culturelles ont également été menées dans les domaines de la téléprésence artistique (création conjointe à distance en temps réel) par l'Espace Mendès France de Poitiers, de la danse, par la compagnie régionale Vlovajob Pru, et de la poésie avec LaRochellivre.

Enfin, la Région s'implique dans les instances nationales qui orientent les coopérations décentralisées avec le Québec. En 2012, elle a préparé les 5^{èmes} Assises de la Coopération Décentralisée franco-québécoise qui auront lieu en mai 2013 au Québec.

404 Décisions 10CP0485 et 11CP0406 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 22 novembre 2010 et 14 novembre 2011

405 Délibérations 11CR059 et 12CR025 du Conseil Régional des 12 décembre 2011 et 23 mars 2012

406 Décision 11CP0278 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 8 juillet 2011

1.4. VIETNAM, PROVINCE DE THUA-THIEN-HUÊ, CULTURE ET ÉCO-TOURISME

Une délégation régionale s'est déplacée au Vietnam en avril 2012 à l'occasion du Festival International de Huê permettant ainsi de confirmer les axes de coopération avec la Province de Huê autour du développement éco-touristique et des échanges culturels.

- *participation de trois compagnies régionales au Festival*⁴⁰⁷ : comme à chaque édition de ce festival majeur en Asie du sud-est qui contribue au renom de la province et à son attractivité touristique et culturelle, la Région a soutenu l'événement en prenant en charge la participation de compagnies régionales. Les domaines des arts de la rue, de la musique et de la littérature ont été représentés par les compagnies Carabosse, Jazz Combo Box et Vanessa Jousseume,
- *développement de l'éco-tourisme*⁴⁰⁸ : le tourisme est un des secteurs prioritaires pour le développement économique de la Province de Thua-Thien-Huê et de la Région Poitou-Charentes qui ont chacune fait le choix d'un tourisme durable et de qualité. Les deux partenaires ont défini un programme de coopération pour le développement de l'éco-tourisme pour la période 2010-2013 (PRODETOUR Huê). L'Université de La Rochelle et l'École Nationale du Tourisme de Huê sont les opérateurs de ce programme innovant au Vietnam. L'année 2012 a permis l'organisation de formations à Huê et au Parc National de Bach Ma sur l'interprétation, la médiation et l'animation du patrimoine, la communication touristique (incluant la « e-communication »), et la mise en place de parcours d'acrobranche avec des plates-formes d'observation de la canopée. Les documents patrimoniaux (témoignages de l'époque coloniale notamment) qui ont été réunis illustreront les panneaux explicatifs exposés dans différents endroits du Parc de Bach Ma,
- *accompagnement des acteurs régionaux au Vietnam* : la Région a poursuivi son soutien au projet du Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) sur l'audiovisuel⁴⁰⁹,
- *formations en neurochirurgie* : la Région accompagne le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers en neurochirurgie dans sa démarche de formation, de conseils pour l'amélioration technique des conditions hospitalières, de consultations et d'interventions neurochirurgicales hautement spécialisées sur des pathologies très sévères pour deux hôpitaux Hô Chi Minh ville⁴¹⁰. Ainsi au premier semestre 2012, 1 653 patients ont été vus en consultation et 55 interventions majeures (risque vital) et 3 mineures ont été réalisées.

2. SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

En 2012, la politique régionale en matière de solidarité internationale s'est déclinée sous trois grands axes :

- un soutien aux acteurs associatifs de la solidarité internationale du Poitou-Charentes dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- un soutien à l'éducation au développement en Poitou-Charentes afin de sensibiliser le public aux enjeux de la mondialisation,
- le renforcement de la structuration et l'amélioration des compétences des associations de

407 Marché ingénierie culturelle pour le Festival de « Huê 2012 » 2011/0333

408 Décisions 10CP0422 et 12CP0407 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 4 octobre 2010 et 19 novembre 2012 ; Délibération 10CR080 du Conseil Régional du 13 décembre 2010

409 Décisions 11CP0049 et 12CP0168 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 31 janvier 2011 et 16 avril 2012

410 Décisions 09CP0274 et 11CP0278 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 6 juillet 2009 et 8 juillet 2011

solidarité internationale de la région par un soutien à la Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI) de Poitou-Charentes.

a) **Dispositif de soutien aux associations de solidarité internationale**

A l'instar des coopérations décentralisées de la Région (Sénégal, Inde, Vietnam), ce dispositif vise à atténuer les déséquilibres socio-économiques ainsi que les causes et les conséquences du changement climatique et à encourager le co-développement. Révisé en 2011⁴¹¹, le dispositif a donné lieu à un nouvel appel à projets en 2012⁴¹². Il a permis de sélectionner 27 projets d'aide et d'éducation au développement⁴¹³ qui ont mobilisé 137 associations par le biais de collectifs associatifs, soit près de 1 000 bénévoles. Tournés principalement vers l'Afrique, ces projets mettent en place des actions de lutte contre la pauvreté (développement agricole, micro-crédit...) ou d'accès à l'eau potable et à l'éducation.

Le dispositif incite financièrement les acteurs à mutualiser leurs actions en doublant la part de la prise en charge régionale (de 20 % à 40 % du budget de l'action) pour des projets portés par au moins deux associations dont le siège se situe en Poitou-Charentes. Par ailleurs, ce dispositif conditionne le soutien régional à un volet d'actions en région afin que celles menées à l'étranger aient un écho pour sensibiliser le public jeune et le grand public aux enjeux du développement et de la solidarité internationale.

Dispositif de soutien aux associations de solidarité internationale	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers déposés	25	42	22	29	36
Nombre de projets soutenus	19	33	16	22	27
Nombre de bénévoles	577	756	688	1 129	945
Nombre de salariés	25	48	28	34	43
Budget global des projets (b)	646 137	944 056	455 866	1 125 025	894 661
Soutien de la Région en euros (a)	111 800	174 661	80 000	100 000	120 000
Effet levier (b/a) : pour 1€ de la Région, montant des autres co-financements	5,77	5,40	5,69	11,25	7,46

b) **Éducation au développement en Poitou-Charentes**

La Région souhaite impliquer les habitants de Poitou-Charentes pour une meilleure compréhension des enjeux du développement mondial et contribuer sur le territoire à l'expression d'une citoyenneté internationale. Elle a mobilisé le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes pour les actions d'éducation au développement sur le territoire régional⁴¹⁴. Ainsi, 7 500 personnes (scolaires, grand public, personnes âgées) ont été sensibilisées par des ateliers, des projets pédagogiques sur une année ou encore des formations.

411 Délibération 11CR008 du Conseil Régional du 28 mars 2011

412 Délibération 12CR025 du Conseil Régional du 23 mars 2012

413 Décision 12CP0291 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

414 Décision 12CP0348 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

Le dispositif d'aide aux associations de solidarité internationale permet de soutenir de nombreuses animations d'éducation au développement sur le territoire régional, notamment la Semaine de la Solidarité Internationale, autour de différents thèmes tels que l'accès à l'eau ou la crise mondiale. Ces manifestations permettent au grand public de dépasser les idées reçues, d'échanger et de s'interroger sur les raisons du déséquilibre de développement entre pays du nord et du sud.

c) Structuration et renforcement des compétences des associations de solidarité internationale

En 2012, la Région a mobilisé le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes en faveur de la structuration de la Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI⁴¹⁵) dans le cadre d'un programme triennal 2010-2012. La CASI a mis en place une démarche de renforcement des compétences de ses membres et une mise en réseau des acteurs de la solidarité internationale du territoire régional. Elle a renforcé son rôle de plate-forme d'information pour les acteurs concernés de Poitou-Charentes avec la publication de lettres d'information mensuelles. La CASI a contribué à la sensibilisation du grand public en la matière en coordonnant la Semaine de la Solidarité Internationale en Poitou-Charentes.

3. ACTIONS EUROPÉENNES ET FONDS EUROPÉENS EN RÉGION

3.1. COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET ATLANTIQUE

- *Programme Espace Atlantique 2007-2013* : ce programme vise à promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux, à protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier, à améliorer l'accessibilité et les liaisons internes. L'année 2012 a été marquée par la préparation du futur « Programme Opérationnel » pour la période 2014-2020.
- *Commission Arc Atlantique (CAA)* : la Région a suivi les travaux de la CAA et plus particulièrement ceux qui concernent l'élaboration du plan d'actions de la Stratégie atlantique.

Une association a été soutenue financièrement par la Région pour organiser des rencontres de jeunes avec d'autres pays d'Europe⁴¹⁶.

3.2. LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL « COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI » 2007-2013

a) État d'avancement de la subvention globale FEDER⁴¹⁷

➤ La programmation en 2012

La Région Poitou-Charentes, dans le cadre de sa subvention globale FEDER, a programmé 55 opérations en 2012 pour un montant FEDER de 7 182 716 euros. Au total, depuis 2007, elle a programmé près de 775 opérations pour 65 637 230 euros de FEDER. Au 31 décembre 2012, le taux de programmation de la subvention globale FEDER est de 82,05 %. La Région a ainsi contribué à la bonne programmation du PO FEDER qui se situe globalement au 2^{ème} rang des régions en termes de programmation.

415 Décision 12CP0348 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

416 Décision 12CP0224 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 21 mai 2012

417 Sur Mesure n°33, octobre 2012 : le Programme Opérationnel FEDER

Les actions programmées en 2012 au titre de la subvention globale concernent principalement la mesure 2 de l'axe 1 qui vise à soutenir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et les éco-matériaux (45 opérations⁴¹⁸ représentant 81,6 % des montants FEDER programmés) et secondairement les mesures de l'axe 4 visant le développement des TIC (10 projets⁴¹⁹ concernant le haut et très-haut débit).

Répartition des actions programmées en 2012

	Nombre de dossiers	Montant FEDER (en euros)
Axe 1 - Mesure 4 : Transmission - reprise	0	0,00
Axe 2 – Mesure 1 : Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux	45	5 861 121,49
Axe 4 – Mesure 1 : Infrastructures haut-débit	4	821 224,96
Axe 4 – Mesure 2 : Portails de services	3	296 751,93
Axe 4 – Mesure 3 : Entreprises et TIC	2	164 624,00
Axe 4 – Mesure 4 : Cohésion sociale et TIC	1	38 994,00
TOTAL	55	7 182 716,38

Lors du Comité de suivi du 5 octobre 2012, la Région a sollicité une demande de transfert de crédits de 2 M€ de l'axe 4 TIC, vers la mesure 1 de l'axe 2 afin de répondre aux besoins identifiés dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le logement social. Elle a également proposé, au vu des besoins exprimés par les partenaires, le transfert de 500 000 euros de l'axe 4 TIC, vers les mesures 2 à 4 de l'axe 2 environnement concernant l'eau et de la biodiversité qui sont gérées par les services de l'État.

Cette demande de modification du Programme Opérationnel FEDER devrait être adoptée par la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre 2013 ; elle portera la subvention globale 2007-2013 à 79,5 M€.

	FEDER (en euros)	Taux
Maquette	80 000 000	100,00 %
Programmé*	65 637 230	82,05 %
Mandaté*	33 965 415	42,46 %

* Chiffres PRESAGE au 11 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la Région, dans le cadre de sa subvention globale FEDER, avait un objectif de justification de 32 971 966 euros afin d'éviter le dégagement d'office. Au 11 décembre 2012, elle en a justifié 76 738 176 euros, soit 232,74 % de l'objectif. Le dégagement d'office 2012 est donc évité. Au 31 décembre 2012, Poitou-Charentes se situe au 1^{er} rang parmi les régions françaises concernant les crédits justifiés.

418 Décisions 12CP0025, 12CP0146, 12CP0269, 12 CP0386 de la Commission Permanente du Conseil Régional des 16 janvier 2012, 16 avril 2012, 13 juillet 2012, 19 novembre 2012 ; délibération 12CR078 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

419 Décisions 12CP006, 12CP0239 et 12CP0362 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012, 13 juillet 2012 et 19 novembre 2012 ; délibération 12CR042 du Conseil Régional du 18 juin 2012

b) État d'avancement de la subvention globale FSE⁴²⁰

➤ La programmation en 2012

Depuis le 1er janvier 2007, la Région a programmé dans le cadre de la subvention globale FSE 501 dossiers pour un montant de 25 241 692 euros, soit 89 % de la maquette prévisionnelle FSE 2007-2013. Le taux de programmation de la subvention globale FSE a donc dépassé le seuil théorique des 85 % de la tranche 2007 à 2013.

Dispositifs	Nombre de dossiers	Montant FSE (en euros)
Préparation à l'apprentissage et à l'alternance	3	286 950,56
<i>Dont subventions à des organismes tiers</i>	<i>1</i>	<i>112 685,00</i>
<i>Dont opérations en Maîtrise d'ouvrage Région</i>	<i>2</i>	<i>174 265,56</i>
Amélioration de la qualité en apprentissage	2	734 175,00
Formation de salariés d'entreprise	2	121 311,00
Accompagnement à la création d'activité	5	646 812,40
<i>Dont subventions à des organismes tiers</i>	<i>3</i>	<i>246 961,40</i>
<i>Dont opérations en Maîtrise d'ouvrage Région</i>	<i>2</i>	<i>399 851,00</i>
Qualification des demandeurs d'emploi	54	2 626 137,49
Ingénierie en matière d'orientation et de formation	1	114 000,00
Assistance technique	1	284 122,64
TOTAL	68	4 813 509,09

Le FSE a été mobilisé dans le cadre du Programme Régional de formation à hauteur de 3 200 254 euros pour le cofinancement de 58 opérations dont :

- 2 marchés⁴²¹ pour des actions d'insertion à destination des jeunes à travers le dispositif « Passeport vers l'apprentissage » dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime,
- 2 marchés⁴²² de formation à la création ou reprise d'entreprise à destination de 208 stagiaires,
- 54 marchés⁴²³ pour des actions de pré-qualification ou qualification à destination de 1 238 stagiaires.

La Région a également mobilisé du FSE pour renforcer l'accompagnement des apprentis développé par les Conseillers Tuteurs Insertion au sein des CFA à travers deux actions⁴²⁴ pour un montant FSE à hauteur de 734 175 euros.

420 Sur Mesure n°34, octobre 2012 : le Programme Opérationnel FSE

421 Décision 12CP0303 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

422 Décision 12CP0240 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012 ; délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

423 Décisions 12CP0007, 12CP0059, 12CP0183, 12CP0240 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 janvier 2012, 13 février 2012, 21 mai 2012, 13 juillet 2012 ; délibération 12CR111 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

424 Décisions 12CPO123, 12CP0360 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012 et 19 novembre 2012

En 2012, la Région Poitou-Charentes, à travers la mobilisation du FSE, a permis d'aider :

- 2 petites entreprises⁴²⁵ dans les départements de la Charente et de la Vienne pour soutenir la formation continue de ses salariés,
- 3 associations⁴²⁶ dont 1 couveuse d'entreprises pour le développement de la création d'activités,
- 1 association⁴²⁷ pour l'insertion des jeunes sans diplôme ni qualification, sortis du système scolaire depuis plus d'un an,
- 1 GIP⁴²⁸ pour la professionnalisation des acteurs de la formation et de l'emploi.

En 2012, la Région a obtenu un nouveau transfert de crédits au sein de sa subvention globale FSE afin de répondre aux besoins du territoire en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Ce transfert de crédits de 1 500 000 euros sur la sous-mesure « formation professionnelle des demandeurs d'emploi » pour la période 2012-2013 a été validé par le Comité national de Suivi du FSE du 27 juin 2012.

➤ **Un niveau des engagements au 31 décembre 2012 qui écarte tout risque de dégage-ment d'office**

	FSE(en euros)	Taux
Maquette	28 373 000	100,00 %
Programmé	25 241 692	88,96 %
Mandaté	14 238 289	50,18 %

Au 31 décembre 2012, la Région, dans le cadre de sa subvention globale FSE, avait un objectif de justification de dépenses de 11 730 254 euros afin d'éviter le dégage-ment d'office. Au 31 décembre 2012, la Région a justifié un montant FSE de 12 047 344 euros, soit 102,70 % de l'objectif. Le dégage-ment d'office est donc évité.

3.3. PRÉPARATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 2014-2020

La Région en partenariat avec l'État, a participé à l'élaboration du diagnostic territorial stratégique⁴²⁹, qui constitue le fondement des futurs programmes opérationnels pour la génération 2014-2020. Ce diagnostic a fait l'objet d'une large concertation auprès des acteurs régionaux qui ont pu faire remonter leurs contributions avant la finalisation du document et son envoi à la DATAR le 31 octobre 2012. Il a permis de dégager les grands enjeux et les orientations stratégiques que la Région entend mettre en avant pour la génération 2014-2020 :

- promouvoir la Croissance verte et les PME,
- développer la recherche publique de manière stratégique au regard des besoins du territoire et des filières stratégiques régionales,
- réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- favoriser l'élévation générale du niveau de qualification de la population active en région et améliorer l'anticipation des mutations économiques en élargissant la sécurisation des parcours professionnels.

425 Décision 12CP0060 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012 ; délibération 12CR017 du Conseil Régional du 23 mars 2012

426 Délibération 12CR075, 12CP0358, 12CR111 du Conseil Régional des 15 octobre 2012, 19 novembre 2012 et 17 décembre 2012

427 Décision 12CP0323 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

428 Décision 12CP0321 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

429 Délibération 12CR072 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

De même, conformément aux engagements contenus dans la déclaration État-Régions du 12 septembre 2012 et afin d'anticiper le transfert de l'autorité de gestion des programmes européens envisagé pour la génération 2014-2020, la Région a créé, à compter du 1er janvier 2013, une régie à autonomie financière⁴³⁰, dotée d'un budget annexe dénommé « Fonds Régional Européen Poitou-Charentes ». La création de ce budget annexe permettra d'améliorer la lisibilité des fonds européens pour les partenaires extérieurs ainsi que de mieux suivre les variations en trésorerie et leur impact sur le budget régional. Cette régie a notamment pour mission de simplifier l'accès aux fonds européens pour les porteurs de projets grâce à un service unique pour toutes les demandes de fonds européens.

3.4. ACTIONS D'INFORMATION SUR L'EUROPE

a) L'Espace Interrégional Européen

En 2012, la Région a accordé une attention particulière aux réformes des politiques de l'Union Européenne pour le futur cadre financier pluriannuel 2014-2020. L'Espace Interrégional Européen (EIE) a joué un rôle prépondérant pour informer la Région des principales évolutions et la positionner sur les sujets qui l'intéressent. Ainsi, un important travail de lobbying a été réalisé pour inciter l'Union européenne à appuyer les politiques locales en faveur de l'électro-mobilité, pour créer une politique européenne sur le développement des énergies marines ou encore sur le renforcement du soutien financier aux activités maritimes.

b) Le groupe de travail sur les questions européennes

Un groupe de travail composé d'élus a été créé⁴³¹ pour travailler sur les thématiques européennes qui intéressent la Région. Ce groupe se réunit lors de chaque session du Conseil Régional. Cinq réunions se sont tenues en 2012. Les thématiques suivantes ont été traitées : la réforme des politiques de l'Union européenne, les fonds structurels, la politique européenne en faveur de la Recherche et de l'Innovation, la Stratégie européenne pour l'Espace atlantique, la Politique Agricole Commune (PAC), la Politique Commune de la Pêche (PCP). Une mission à Bruxelles a également été organisée en septembre 2012 au cours de laquelle les élus du groupe ont assisté à différentes présentations et ont rencontré notamment plusieurs représentants de la Commission européenne auprès desquels ils ont pu assurer la promotion des priorités régionales.

430 Délibération 12CR110 du Conseil Régional du 17 décembre 2012

431 Délibération 11CR060 du Conseil Régional du 12 décembre 2011

CINQUIÈME PARTIE :

**LA VIE DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LA
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

1. LA VIE DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

En 2012, la Région est présente dans 71 structures et organismes représentant 189 désignations de Conseillers Régionaux.

1.1. UN RYTHME SOUTENU DANS LES PRISES DE DÉCISION

Les élus du Conseil Régional se sont réunis 13 fois en 2012, en séances publiques : 6 Sessions et 7 Commissions Permanentes. Lors des réunions de ces assemblées, 542 actes ont été adoptés :

- 125 délibérations pour le Conseil Régional,
- 417 décisions en Commission Permanente, comportant une ou plusieurs décisions d'attribution, représentant une affectation globale de crédits de 376 430 000 euros.

	2008	2009	2010	2011	2012
Commission Permanente (Nombre de décisions)	501	449	495	410	417
Session (Nombres de délibérations)	75	58	83	71	125
Total des actes adoptés	576	507	578	481	542

1.2. DÉMATÉRIALISATION ET ACCÈS DU PUBLIC AUX DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES

Les délibérations et décisions votées par l'Assemblée régionale depuis avril 2004 sont en accès libre sur le site Internet de la Région, permettant un suivi permanent des dossiers soumis au vote des Conseillers Régionaux.

Les actes de la Région ont été transmis à 94,24 % dans les 7 jours suivant leur vote à la Préfecture pour le contrôle de légalité, soit 511 actes sur un total de 542.

En 2012, un outil de gestion dématérialisée des actes de l'Assemblée Régionale a été mis en place. Après une phase de test auprès de Pôles pilotes, l'utilisation de cet outil a été étendue à l'ensemble des services au cours du dernier trimestre 2012. Il sera complètement opérationnel au cours de l'année 2013.

2. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

2.1. LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCÉES (BPL)

La Région a fait le choix de la démocratie participative. Mis en place à titre expérimental au 1er semestre 2005, le BPL a permis de réunir plus de 128 000 participants et permis le financement de plus de 2 700 projets. En 2012, 438 projets ont été soutenus pour un montant de 5 641 354 euros.

Au-delà d'une vision plus complète des établissements, de leur fonctionnement, de leurs problèmes, le BPL a impacté très largement le fonctionnement des services pour les inviter plus encore à envisager un travail transversal dans la mise en œuvre des priorités régionales.

Un questionnaire a été réalisé fin juin 2012 afin de procéder au bilan et à l'évaluation du BPL. Il s'agissait de mieux connaître le profil des participants, leurs comportements et attentes à l'égard du BPL, ainsi que de recueillir leurs avis et suggestions. Parmi les 506 personnes interrogées, 70 % connaissaient le BPL, qu'ils ont associé à la Région (97 %). 85 % sont satisfaits des projets réalisés dans le cadre du BPL, notamment du caractère participatif de la démarche (97 %). L'année 2012 a permis d'engager une réflexion sur l'évolution du BPL en s'appuyant sur les suggestions des participants à cette évaluation.

2.2. FORMATION « DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE »

Le 17 décembre 2012, une formation sur la « démocratie participative » auprès de tous les animateurs culturels a été réalisée au Lycée Pilote Innovant International. Trois ateliers principalement ont eu lieu avec pour thèmes : « La démocratie participative en Poitou-Charentes : les raisons politiques et évaluation des politiques publiques » ; « Les démarches participatives : les formes procédurales et les outils » ; « Le contrôle des dépenses publiques ».

2.3. ÉVALUATION PARTICIPATIVE

La Région a entrepris en 2009 une innovation avec la création d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRF). Afin d'en évaluer les premiers résultats avec les bénéficiaires, un comité d'usagers a réuni 14 d'entre eux. Ces derniers ont été tirés au sort parmi tous les bénéficiaires, pour représenter différents niveaux de formation professionnelle, divers secteurs d'activité, la plupart des centres de formation, tous les âges et tous les territoires de la région. Cette initiative a permis d'associer les stagiaires à l'évaluation de leurs conditions de vie, d'apprentissage et de leur quotidien. Par le biais de cette démarche, les difficultés matérielles que rencontrent ces usagers ont été identifiées.

La réunion s'articulait autour de deux thèmes : « L'entrée en formation : l'information, le conseil, l'accompagnement et les améliorations possibles pour faciliter l'accès de tous à la formation » et « Pendant la formation : les conditions de vie et d'apprentissage, et ce qui peut être amélioré ». Les stagiaires ont formulé plusieurs mesures qui leur sembleraient utiles que la Région prenne afin d'améliorer le SPRF. La Région s'est donc engagée à rendre compte des éléments, d'une part, mais aussi d'autre part, à répondre favorablement ou non aux suggestions faites, en expliquant toujours les raisons de ses décisions.

SIXIÈME PARTIE :
LA MÉTHODE, LES MOYENS ET LES OUTILS DE
MISE EN ŒUVRE

1. DES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES AU SERVICE DES PRIORITÉS RÉGIONALES ET DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

1.1. LE FACTEUR HUMAIN AU CŒUR DE LA RÉGION

a) Une organisation stable

La Région en 2012 a poursuivi l'adaptation de son organisation aux besoins de ses habitants en garantissant le maintien de ses effectifs. En effet, depuis 2009, ceux-ci sont restés stables, au niveau autorisé par l'assemblée du Conseil Régional, en privilégiant la rationalisation de l'action publique et le redéploiement des équipes. Ainsi, les équilibres budgétaires se maintiennent avec un effectif total de 2 597 agents présents au 31 décembre 2012, (958 travaillant dans les services de la Maison de Région (MDR) et 1 639 auprès des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)) ainsi que 51 jeunes en « contrat d'apprentissage », 20 jeunes en « contrats emplois d'avenir » et 13 jeunes en service civique.

L'effort en faveur de l'évolution de carrière et le pouvoir d'achat des personnels s'est élevé cette année à 482 425 € (coût des avancements d'échelon et des avancements de grade) et 304 492 € de primes de fonctions attribuées en 2012. Les premiers travaux de mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012⁴³² ont été conduits notamment dans la mise en place des CDI, 5 agents ont vu leur CDD transformé en CDI. En vue des éventuelles titularisations, le Conseil Régional a également délibéré sur la rémunération des agents contractuels⁴³³.

b) Le développement des compétences pour élever le niveau de service, clés des ressources humaines

➤ La formation tout au long de la vie, un investissement renouvelé

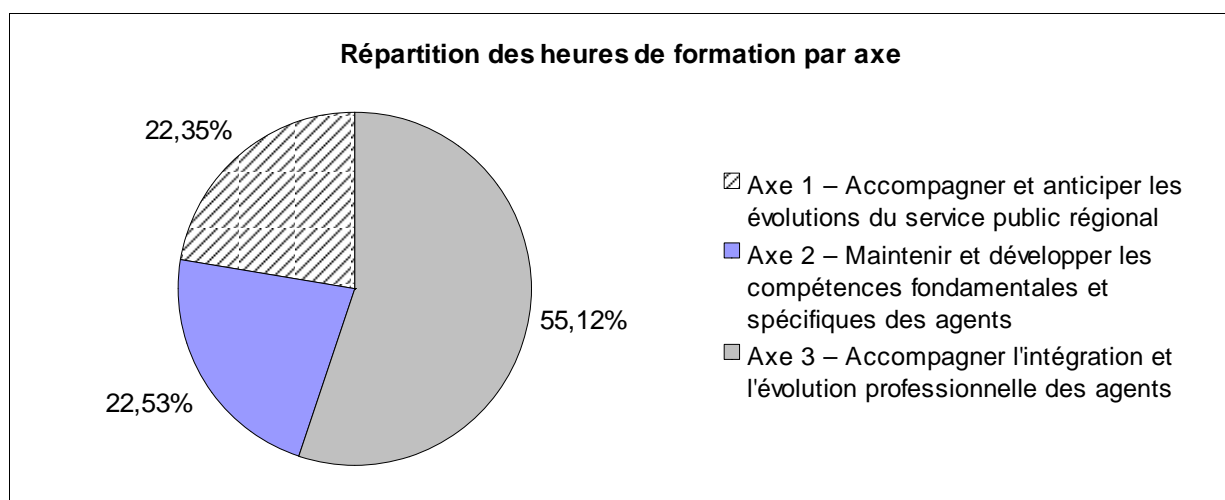
Le plan régional de formation tout au long de la vie et de développement des compétences 2012-2014 s'articule autour des 3 axes suivants :

- accompagner et anticiper les évolutions du service public régional,
- maintenir et développer les compétences fondamentales et spécifiques des agents,
- accompagner l'intégration et l'évolution professionnelle des agents.

Comme pour le plan précédent, il a fait l'objet d'une contractualisation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui s'est traduit par la signature d'un nouveau Contrat d'Objectifs Territorialisés (COT) (2012-2014). La négociation porte sur un nombre d'actions de formation à mener pendant 3 ans mais également sur les modalités de financement des dites actions et l'appui méthodologique que la Délégation du CNFPT peut apporter à la collectivité. Chaque année, une nouvelle annexe financière du COT, faisant apparaître des formations prévues pour l'année suivante, est donc présentée en Commission Permanente ou en session. Pour 2013, il est prévu de reconduire certaines actions de l'année précédente correspondant au développement des compétences fondamentales des agents. D'autre part, de nouvelles actions vont être proposées comme « la connaissance des adolescents », « l'aide aux entreprises », « windows 2008 server », « l'accompagnement des agents promus et lauréats de concours »...

432 Loi n°2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et décret n°2012-1293 relatif à la titularisation des contractuels

433 Délibération 12CR121 du Conseil Régional du 17 décembre 2012



Répartition des heures de formation par catégorie statutaire

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Catégorie A	14 093	7 428	5 701	3 635	2 848	2 769
Catégorie B	10 301	4 620	2 988	2 541	1 918	2 033
Catégorie C	10 380	20 765	26 654	20 360	18 276	19 130
Total	34 774	32 813	35 343	26 536	23 042	23 932

	Nombre d'agents formés					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'heures de formation	34 774	32 813	35 343	26 536	23 042	23 932
Nombre d'agents formés	1 451	1 587	1 609	1 354	1 108	1 021
Nombre d'heures moyen par agent	24	21	22	20	21	23

Les années 2007, 2008 et 2009 ont vu l'arrivée des CTI, des animateurs culturels ainsi que des ERI. Cet apport de nouveaux arrivants a entraîné une augmentation du nombre d'heures de formation, notamment les formations d'intégration imposées par les textes réglementaires. Après 3 années de gros investissements, la formation se stabilise. Ainsi, depuis 2010, on assiste à une évolution du nombre d'heures de formation. Toutefois, ce nombre peut fluctuer selon les préparations aux concours et examens qui dépendent elles-mêmes du calendrier national des concours et examens. Par ailleurs, le nombre d'heures de formation moyen par agent progresse depuis 2010.

➤ **L'accompagnement des personnels dans leurs démarches d'évolution de carrière, une volonté forte de la Région**

1 398 heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) ont été consommées cette année par 83 agents désireux de concrétiser leur projet. On peut noter une baisse des heures consommées sur 2012 par rapport à 2011. Cette diminution s'explique essentiellement par une programmation des préparations aux concours décalées sur la fin 2012 et le début de l'année 2013. 91 agents ont bénéficié des préparations aux concours et examens professionnels et notamment 13 apprentis et jeunes en mission de service civique.

-
- concours d'adjoint administratif : 4
 - examen professionnel d'attaché principal : 3
 - concours d'ingénieur : 1
 - ingénieur en chef : 1
 - épreuves orales de divers concours : 35
 - concours d'Adjoint Technique Principal (ATP) de 2ème classe des établissements d'enseignement : 12
 - concours d'adjoint technique de 1ère classe : 2
 - examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe : 7
 - conseiller des APS (Activité Physique et Sportive) : 1
- concours d'attaché : 5
 - concours d'administrateur : 1
 - concours de technicien : 7
 - préparation « accélérée » attaché : 4
 - concours d'agent de maîtrise : 8
-

L'importance des agents concernés par une préparation à l'oral s'explique par le fait que début 2012 a eu lieu l'épreuve orale du concours d'ATP 2ème classe. En 2012, ont eu lieu également les premiers concours de technicien et de technicien principal de 2ème classe auxquels plusieurs ATPR se sont présentés. Par ailleurs, 16 agents ont été accompagnés dans les ateliers d'évolution professionnelle pour préparer une mobilité ou concrétiser un projet d'évolution. Enfin, 2012 a été marqué également par l'octroi de 3 congés de formation professionnelle.

Suite aux différentes mobilités, sur 226 recrutements, 99 ont été assurés par des mobilités internes (42 dans les services de la MDR, 57 dans les EPLE). Ces chiffres sont très légèrement en baisse de 2011 à 2012 (7 mobilités internes en moins MDR et 1 en moins EPLE). La mobilité interne est ainsi un facteur prioritaire de recrutement, d'évolution et de développement des compétences.

Depuis 2004, la Région s'est engagée dans la lutte contre les discriminations au titre de sa politique de recrutement. Aussi, elle continue de développer son plan d'égalité d'accès aux emplois publics. Sur 127 recrutements, 77 ont été pourvus par des femmes et 50 par des hommes, contre respectivement 67 et 52 en 2011. Ainsi les effectifs de la Région se composent de 1 529 femmes et 1 068 hommes.

c) L'amélioration de l'organisation et des conditions de travail, une culture d'avenir

➤ L'accompagnement professionnel des agents

La mission accompagnement professionnel s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité qui rencontrent des difficultés dans le cadre de leur emploi, elle vise à améliorer les conditions individuelles et collectives de travail. En 2012, 219 agents ont été accompagnés soit à leur demande, soit sur sollicitation de la médecine préventive ou des assistantes sociales ou enfin sur demande des responsables d'équipes ou de services. 8 services ont bénéficié d'un accompagnement collectif dans le cadre d'un projet de réorganisation ou d'adaptation.

C'est plus de 390 entretiens qui ont été conduits dans les domaines suivants :

- 38 entretiens pour accompagner l'évolution professionnelle d'agents souhaitant s'orienter vers de nouvelles missions,
- 69 entretiens psychologiques pour des personnes vivant des situations personnelles et sociales complexes ayant un retentissement sur le domaine professionnel. Une réorientation vers des structures adaptées a été réalisée pour chacune des situations,
- 75 entretiens de gestion de conflits professionnels,
- 47 entretiens pour informer les agents sur des domaines divers en lien avec le travail, en particulier sur la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- 74 études et/ou aménagements de postes,
- 20 entretiens pour l'accompagnement au reclassement ou à la mobilité pour des agents ne

- pouvant plus effectuer leur métier pour des raisons médicales,
- 22 entretiens collectifs dans le cadre de l'accompagnement d'équipes ou de services en réorganisation,
- 47 entretiens d'accompagnement managérial pour des responsables d'équipes et des chefs de services.

➤ **Le renforcement de la politique de santé et de sécurité au travail avec la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels**

En 2012, le suivi médical des agents régionaux s'est poursuivi dans un contexte de pénurie en matière de médecins du travail. Ainsi, en complément du partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole Sèvre-Vienne (MSA) et l'Association Santé au Travail en Agriculture (ASTA) des Charentes permettant le suivi des agents régionaux des départements de la Vienne et des Charentes, la Région a fait le choix de recourir en l'absence d'autre possibilité à des médecins agréés pour le suivi de la santé des agents du département des Deux-Sèvres. En 2012, plus de 1 300 visites ont ainsi pu avoir lieu.

Afin de garantir la sécurité dans le transport des jeunes à l'occasion de différents déplacements, la Région a fait le choix d'aller plus loin que ses obligations légales en élargissant le public bénéficiaire de ces tests. Ainsi, ce sont plus de 130 agents régionaux exerçant des missions de conduite (accompagnement de jeunes ou transports de marchandises) qui ont été soumis à ces tests psychotechniques ainsi qu'aux examens médicaux complémentaires.

Dans le cadre de la démarche de prévention, la Région a poursuivi nombre d'actions :

- programme de vaccination contre la grippe saisonnière à l'attention des agents régionaux,
- opérations de don du sang (deux campagnes désormais annuelles totalisant plus de 120 participants en 2012),
- campagne d'information sur les réflexes en cas d'accidents et mise en place systématique d'arbre des causes à l'issue d'accidents intervenant sur les sites de la Région.

Par ailleurs, la Région a souhaité poursuivre le suivi initié en 2010 sur l'absentéisme des personnels régionaux afin de mieux comprendre les causes possibles et d'apporter des solutions concrètes en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Différents projets sont à l'étude, parmi lesquels la mise en place d'un groupe de travail, au regard du taux d'absentéisme dans les EPLE, visant à l'amélioration des actions en termes de formation, de communication et de prévention.

Enfin, l'évaluation des risques professionnels des agents régionaux va se poursuivre avec la mise en place d'un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels avec un soutien extérieur conjugué au recrutement, en fin d'année, d'un animateur de prévention chargé de la mise en place d'un réseau d'assistants de prévention.

➤ **Une politique sociale en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle**

La Région a développé des actions en faveur de ses personnels en leur permettant d'équilibrer au mieux leur vie professionnelle et personnelle. Ces actions se traduisent notamment par :

- la possibilité de bénéficier de Chèques Emploi Services Universel (CESU). 39 858 CESU ont été attribués en 2012 pour une contribution régionale de 175 339 €, plus particulièrement destinés à l'aide pour les gardes d'enfants, le soutien scolaire, mais également la participation à des travaux d'entretien (ménage et/ou jardinage). La Région participe à leur financement à

- raison de 60 % de la valeur faciale du CESU,
- 13 enfants de moins de trois ans ont obtenu des places en crèche suite aux conventionnements mis en place avec certaines crèches,
- 115 familles ont bénéficié d'aides pour les séjours des enfants (centres aérés et/ou colonies de vacances),
- 357 familles ont pu ouvrir un plan chèques vacances et bénéficier d'une aide régionale,
- 1 636 chèques cadeaux ont été accordés aux enfants des agents à l'occasion des fêtes de Noël.

➤ **Accompagner les agents en difficulté personnelle**

La mobilisation de la Région en faveur des agents en difficulté s'est poursuivie. La mise en place depuis 2011, d'un réseau d'assistance sociale assurant des permanences au plus près des agents a permis un accompagnement personnalisé de plus de 448 agents qui s'est traduit par 666 interventions. Près d'une centaine d'aides financières sous forme de secours et de prêts sociaux, en complément du micro-crédit social universel régional, ont été accordées à 90 agents ayant à faire face à un accident de la vie pour un montant global de 89 562 euros.

En complément, des actions d'accompagnement à l'éducation budgétaire, permettant d'apprendre à mieux gérer un budget ou faire face à des dépenses imprévues afin de lutter contre les situations de surendettement ou de prévenir ces situations ont été menées. Ces démarches s'inscrivent dans la volonté régionale d'agir en amont afin d'éviter des situations de surendettement.

Répartition des secours exceptionnels en 2012

		Femmes	Hommes	Total
Agents lycées non permanents	Nombre d'agents	16	1	17
	Montant des aides	14 178	426	14 605
Agents lycées permanents	Nombre d'agents	23	8	31
	Montant des aides	19 771	11 241	31 012
Agents Maison de la Région	Nombre d'agents	13	8	21
	Montant des aides	12 931	6 015	18 946
Total nombre d'agents		52	17	69
Total montant alloués		46 880	17 682	64 562

➤ **Aide au déplacement**

Dans la continuité du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) et en cohérence avec la priorité régionale en matière d'excellence environnementale, la Région poursuit sa prise en charge des frais d'abonnement des agents aux réseaux de transports urbains quels qu'ils soient en dépassant le cadre fixé par le décret 2010-676 du 21 janvier 2010⁴³⁴ via l'octroi d'avantages pour les agents piétons et cyclistes. Ainsi, ce sont près de 180 agents qui se seront engagés en 2012 dans un contrat écomobilité

Répartition des prêts à caractère sociaux en 2012

		Femmes	Hommes	Total
Agents lycées permanents	Nombre d'agents	8	3	11
	Montant des aides	8 700	4 500	13 200
Agents Maison de la Région	Nombre d'agents	4	6	10
	Montant des aides	4 300	7 500	11 800
Total nombre d'agents		12	9	21
Total montant alloués		13 000	12 000	25 000

434 Décret 2010-676 du 21 janvier 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

d) Le plan régional pour le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap ou de restrictions d'aptitudes sur leur poste de travail

Dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), la Région a poursuivi ses actions, plus de 260 000 € ont été engagés en 2012 dans les domaines suivants :

- l'aménagement de postes de travail par l'achat de matériel adapté, en 2012 c'est 120 000 € d'actions qui ont été engagées,
- 8 apprentis ayant une RQTH sont présents à la Région, dont 3 recrutés en septembre 2012,
- la réalisation d'une étude sur la cartographie des métiers régionaux prenant en compte les différents types de handicap afin d'opérer un aménagement optimum,
- un séminaire pour les encadrants sur la promotion de la diversité,
- des formations à l'attention des chefs de service ayant à encadrer et gérer dans leurs équipes des agents en situation de handicap et de restrictions d'aptitudes,
- des formations pour les agents de la DRH et pour les représentants du personnel,
- 27 agents ont bénéficié des CESU au titre de la RQTH,
- des prestations de traduction en langues des signes à l'attention des agents malentendants,
- le recours à des prestations en ergonomie pour les agents RQTH ou en restrictions d'aptitudes.

e) La contribution à un dialogue social dynamique et de qualité

Les instances paritaires, renouvelées en novembre 2008, se sont réunies de façon régulière en 2012 : 7 réunions pour le Comité Technique Paritaire, 2 réunions pour le Comité d'Hygiène et de Sécurité, 10 pour les Commissions Administratives Paritaires. Au total, pour l'année 2012, plus de 1 000 journées d'autorisations d'absences ont été accordées pour permettre une participation aux réunions.

La Région s'est également fortement mobilisée dans le cadre du cycle de négociations ouvert le 23 avril dernier, avec la préparation et le suivi de 16 réunions techniques et de négociations. Ces négociations ont permis d'aboutir à :

- la mise en place d'un dispositif de participation de la Région au financement de la protection sociale complémentaire des agents aux revenus les plus modestes. Ce dispositif est à même d'accompagner plus de 1 600 agents pour une enveloppe globale de 180 000 €,
- la définition d'un profilage du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), permettant ainsi de définir le nombre de promotion dans les grades d'avancement.

Un troisième volet, relatif à la lutte contre l'emploi précaire, n'a pu aboutir faute d'un accord entre les parties. A ce cycle de négociation, se sont ajoutées de nombreuses réunions d'échanges et d'informations sur différentes thématiques (retour sur les Entretiens Professionnels Annuels - EPA 2011, application de la journée de carence...), des groupes de travail (amélioration des conditions de travail, horaires des réseaux territorialisés...) ainsi que des rencontres entre les organisations et les représentants de l'Autorité territoriale. Concernant les dotations des EPLE, une réflexion destinée à faire évoluer les critères a été amorcée en 2012 et sera poursuivie sur 2013 pour tenir compte des évolutions.

Chiffres clés au 31/12/2012:

- Nombre de temps partiels : 174 agents à temps partiel (dont 84 à la Maison de la Région)
- Nombre d'agents bénéficiant d'une obligation d'emploi : 158
- Nombre d'agents recrutés de plus de 50 ans : 24 agents
- Nombre de départs à la retraite : 44 agents des lycées et 9 agents de la Maison de la Région

Recrutements extérieurs :

- Nombre de nouveaux arrivants : 127 dont 78 MDR et 49 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), dont : 21 catégorie A ; 7 catégorie B ; 50 catégorie C MDR et 49 catégorie C ATTEE
- 30 nouveaux apprentis recrutés en 2012 (10 à la Maison de la Région, 4 au sein des Équipes Régionales d'Intervention et 16 au sein des établissements d'enseignement) soit 51 apprentis présents au 31 décembre 2012.
- vacataires : 113 vacataires recrutés : 26 catégorie A (13 hommes, 13 femmes), 14 catégorie B (7 hommes, 7 femmes), 73 catégorie C (21 hommes, 52 femmes) – 3 RQTH

Recrutements :

- 4 989 candidatures reçues dont : 2 205 candidatures spontanées et 2 099 candidatures sur postes, 543 candidatures pour l'apprentissage et 142 candidatures Service civique
- 101 jurys organisés à la Maison de la Région dont 34 jurys pour le recrutement d'apprentis
- 69 jurys organisés pour les agents ATTEE

Information aux agents :

- Les publications : 10 « Trait d'union » et plaquettes d'information,
- 12 réunions d'information dans les bassins, d'accueil ou de bilans (apprentis, emplois d'avenir..)
- 10 présentations de l'institution aux nouveaux arrivants et aux publics extérieurs.

1.2. SYSTÈMES D'INFORMATION : SUPPORTS D'UNE ACTION DÉMATÉRIALISÉE

a) Accompagnement des politiques publiques et pilotage stratégique

➤ Développement des services en ligne pour les usagers

La Région a poursuivi le développement de l'offre de services en ligne pour les usagers.¹⁸⁴³⁵ dispositifs d'aides ont été créés ou renouvelés dont le Chèque Régional Jeune, les cartes apprentis ou l'Agence PME pour le soutien des PME dans leurs recherches de financements. La gestion des subventions à l'obtention du permis B a notamment été intégrée dans l'offre de services en ligne. Au total, plus de 300 000 dossiers ont été déposés depuis l'ouverture des services en ligne, dont 86 000 cette année, gérés par plus de 100 agents de la région et plus de 400 partenaires (CFA, Lycées, Enseignement supérieur, atelier de la création). La gestion des primes aux employeurs d'apprentis a été complètement revue et s'appuie maintenant sur l'outil YMAG (du nom de l'entreprise).

➤ Vers un meilleur suivi de la relation avec les usagers

La Région a poursuivi en 2012 la mise en œuvre du projet d'Accueil Simplifié des Usagers Régionaux (ASUR), destiné à améliorer des échanges dématérialisés avec les usagers. Elle a ainsi installé un outil lui permettant d'individualiser ses échanges en ayant une vision globale unique. Ce projet a été associé à la poursuite de la dématérialisation de l'ensemble des courriers entrants, dont la finalité est la rationalisation des moyens, d'accélération et simplification des procédures et de fiabilisation de la circulation des documents.

435 Délibérations 09CR014, 11CR033, 11CR051, 11CP0188, 10CR0161 du Conseil Régional du 22 juin 2009, du 03 novembre 2011, du 12 décembre 2011, du 13 décembre 2010 et du 30 mai 2011

b) Accompagnement opérationnel des services de la Région

➤ Des délibérations dématérialisées

La Région a mis en place en septembre 2012 un circuit de production dématérialisé des délibérations avec l'outil AIRS Délib. Cette démarche doit permettre de supprimer intégralement le papier jusqu'à la signature officielle des documents, fiabiliser et accélérer leur production. Ce projet est la première étape de la transmission dématérialisée des informations de la Région Poitou-Charentes vers les partenaires extérieurs.

➤ Une extension du support apporté aux agents

Afin de former les agents à AIRS Délib, une plate-forme de formation en ligne a été mise à leur disposition en complément des formations. Ce dernier outil a permis de former rapidement et efficacement les utilisateurs tout en leur fournissant un support documentaire. Par ailleurs une campagne de formation à l'outil de gestion Sedit RH a aussi été menée auprès des agents (14 jours de formation repartis auprès de 20 agents).

➤ Un outil commun de gestion de projets

Pour améliorer la qualité du suivi des projets, la Région a mis en œuvre un logiciel libre conformément à ses orientations⁴³⁶, qu'elle a fait évoluer pour répondre aux besoins. Ce logiciel permet d'affiner la planification des projets en faisant ressortir notamment les charges, les budgets associés et l'occupation des ressources. Véritable outil de pilotage, il permet de gérer tous types de projets, qu'ils soient techniques ou liées à des processus métiers.

c) Évolutions technologiques et méthodologiques

➤ Un système d'information plus structuré et plus solide

La Région a poursuivi la démarche de normalisation des installations d'outils, dans un objectif d'optimisation du temps et des ressources. Elle a aussi favorisé le partage de la connaissance pour favoriser l'élévation globale du niveau de compétence de ses équipes. Ces méthodes ont été appliquées pour la mise en production d'outils tels que la gestion des délibérations (AIRS Délib), la gestion des candidatures pour les Nuits Romanes, le projet inter-régional de production et de diffusion des dossiers électroniques de l'inventaire du patrimoine (Gertrude) et le suivi des primes aux employeurs d'apprentis.

La sécurité des systèmes d'informations a été évaluée par une étude interne destinée à identifier des risques les concernant. Il en a découlé des actions concrètes comme le renforcement de la gestion des mots de passe à la DSI, la mise à niveau des outils d'anti-virus ou la production d'un cahier des charges dont l'objet est le remplacement des pare-feux protégeant les systèmes de la Région contre les intrusions.

La Région a également engagé une démarche de normalisation des environnements informatiques des utilisateurs pour faciliter l'évolution des systèmes des postes de travail mis à disposition des agents régionaux. Les travaux se sont poursuivis pour que l'accès soit plus sécurisé et l'organisation simplifiée. Un plan de classement fonctionnel pour la Direction de la Commande Publique a été mis en œuvre. Ce dernier permet un classement des données informatiques selon une arborescence

436 Décision 06CP0499 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 18 septembre 2006

pérenne, en lien avec la plate-forme d'archivage électronique destinée à être déployée l'année à venir. De plus, afin de faciliter le travail entre les directions pour la passation des marchés publics, un plan de classement opérationnel, commun à tous les agents ayant à intervenir dans la constitution d'un dossier de marché, a également été mis en œuvre. Ce système permettra une meilleure gestion des dossiers de marchés avec une sécurité des données accrue dans le respect des procédures juridiques et légales.

➤ **Optimisation de la gestion énergétique des postes de travail**

L'installation d'outils de gestion à distance des postes de travail a permis la réduction de leur consommation énergétique, en favorisant la mise en veille des postes hors des heures de travail. La Région a ainsi pu réduire la consommation électrique nocturne et des week-end, de près de 10% du parc informatique par rapport à 2011.

Ces outils permettent également d'industrialiser le déploiement des nouveaux postes de travail et des logiciels récents en minimisant l'intervention humaine. La prise en main à distance a été améliorée afin de rendre un meilleur service aux utilisateurs.

1.3. ENTRETENIR ET AMÉNAGER LE PATRIMOINE RÉGIONAL

a) Les aménagements à la Maison de la Région

En 2012, le programme pluriannuel de rénovation du bâtiment Écosse s'est poursuivi. Il a concerné le 3ème étage de l'immeuble principal et les niveaux 2,3 et 4 de l'annexe permettant, de regrouper la quasi totalité des services de la DRH. En outre, le bâtiment Andalousie a fait l'objet de travaux d'entretien et de réaménagement pour prendre en compte, la nouvelle organisation de la Direction de l'Économie et de la Croissance Verte. Conformément à la politique Régionale d'internalisation des prestations, ces travaux ont été réalisés par l'Équipe Régionale d'Intervention (ERI).

Les travaux relatifs à la création de 2 salles destinées à accueillir les serveurs informatiques ont été engagés en décembre. Ils permettent de sécuriser le fonctionnement des systèmes d'information, de disposer de salles conformes aux normes en vigueur et économiser en énergie (utilisation du free cooling). Dans le bâtiment Québec, la salle Pierre Loti a fait l'objet d'une rénovation, d'un traitement acoustique et d'un équipement vidéo pour en améliorer les conditions d'accueil lors des manifestations qui y sont organisées.

Par ailleurs, l'accessibilité du site de la Maison de la Région a été favorisée avec la mise aux normes des ascenseurs des bâtiments Écosse, Andalousie et Galice. Celui du bâtiment Orillard, propriété de la Région depuis octobre 2012⁴³⁷ a été remplacé. Dans l'attente du démarrage début 2013, des travaux dans les espaces extérieurs, la cour d'honneur a fait l'objet d'une végétalisation en remplacement du dallage existant fortement dégradé.

b) L'entretien, la maintenance et la logistique

De nombreux déménagements liés à des réorganisations d'espaces de travail ont été effectués à la Maison de la Région par les services régionaux ; ils ont concerné la nouvelle installation des services du Pôle Économie, Territoire, Santé dans le bâtiment Andalousie, le transfert du service courrier. Le recours à des entreprises prestataires a été limité aux opérations de grande envergure, à réaliser dans un délai restreint ou nécessitant de recourir à des équipements spécifiques. Ils ont portés essentiellement sur le transfert des occupants de Cornouailles et Castille pour permettre la

437 Décision 12CP0353 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 17 septembre 2012

réalisation des travaux. En outre, l'ERI a réalisé les travaux d'entretien et de maintenance (électricité, peinture, revêtement de sol, plomberie et cloisonnement) à la Maison de la Région et sur les sites territorialisés.

L'inventaire du mobilier installé ou en stock a été réalisé en 2012. Il a permis le réaménagement, des espaces de bureau en utilisant quasi exclusivement les équipements existants. En outre, pour une meilleure utilisation des ressources, des mobiliers en bon état qui n'étaient plus adaptés aux besoins de la Région ou d'un lycée ont été cédés à d'autres établissements pour une nouvelle utilisation. Par ailleurs, la Région a adhéré⁴³⁸ au site de vente en ligne « Webenchère » qui lui permet de vendre les équipements et les fournitures réformées ou inadaptées à ses besoins. S'agissant de l'entretien ménager, le transfert au 1er janvier 2013 de la réalisation de cette prestation à une entreprise d'insertion par l'activité économique pour une partie importante des bâtiments de la Maison de la Région a été décidé en 2012.

c) L'excellence environnementale

La priorité régionale relative à l'excellence environnementale et au développement durable est appliquée aux achats d'équipement, de fournitures et prestations. Le choix des entreprises retenues intègre les critères correspondants. Ainsi, le papier utilisé pour les courriers, les copies, les fournitures de bureau provient de la filière de recyclage ou du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). En outre, les produits nécessaires à l'entretien ménager et les mobiliers de bureau bénéficient d'un éco-label.

Le parc automobile régional a été amélioré par le déploiement de 26 véhicules électriques pour les déplacements professionnels des élus, des agents de la Maison de la Région, des Conseillers Tuteurs en Insertion. En outre, afin de favoriser le développement de ce type de véhicule, la Région a mis en place un dispositif de prêt⁸. Ainsi, 53 collectivités et 18 associations en ont bénéficié.

2. LES OUTILS ET LES MOYENS FINANCIERS AU SERVICE DE L'ACTION RÉGIONALE

2.1. L'ÉVALUATION DE L'ACTION RÉGIONALE

Pour contribuer à l'exigence démocratique de transparence, à la nécessité de rendre des comptes, la Région a mis en place un ensemble d'outils permettant le suivi de ses actions et traduisant la mise en œuvre des priorités régionales. L'exécutif régional contribue ainsi à une meilleure connaissance de ses interventions et de leur évaluation.

a) Évaluation des dispositifs régionaux : la publication « Sur Mesure »⁴³⁹

Depuis novembre 2006, la Région élabore un document de présentation et d'évaluation des dispositifs et des politiques régionaux : « Sur Mesure ». Cette publication a pour ambition :

- d'informer les habitants de la région des actions qu'elle met en œuvre,
- de mesurer l'impact de ces actions au travers de différents indicateurs.

⁴³⁸ Décision 12CP018 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 février 2012

Décision 11CP0404 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 14 novembre 2011

⁴³⁹ Publications disponibles sur le site internet de la Région : www.poitou-charentes.fr/region/conseil-regional/comptes/sur-mesure

En 2012, 52 numéros ont été publiés ; quelques uns sont consacrés à des politiques transversales couvrant l'ensemble du spectre des dispositifs relevant d'une même priorité : le logement, la petite enfance, la santé des jeunes, les actions en faveur des femmes.

b) Évaluation des politiques contractuelles

La Région s'est associée aux travaux de deux évaluations menés par l'État en participant à leur financement et à leur suivi. Il s'agit de :

➤ **L'évaluation sur les actions de communication des programmes européens menées de 2007 à 2010**

Sur la période 2007-2013, l'Etat et la Région mettent en œuvre des actions de communication permettant de mieux faire connaître l'intervention de l'Union européenne en Poitou-Charentes.

Cette programmation arrivant bientôt à son terme, une évaluation du plan de communication inter fonds en Poitou-Charentes a été lancée sur la période 2007-2010. Celle-ci avait pour objectif d'établir un bilan des actions mises en œuvre afin d'évaluer leur efficacité (atteinte des objectifs initiaux), leur efficience (analyse des moyens mis en œuvre) et la pertinence des moyens en lien avec les objectifs à atteindre, mais aussi leur cohérence, dans une préoccupation d'optimisation du plan de communication pour la fin de la programmation (2012-2013), mais également dans l'optique de la prochaine période de programmation 2014-2020.

L'étude a fait l'objet d'une présentation de ses conclusions et recommandations au cours de la réunion du Comité Régional Unique de Suivi et d'Évaluation (CRUSE) des fonds européens qui s'est déroulée le 5 octobre 2012.

➤ **La mission d'appui à la stratégie d'innovation de la programmation FEDER 2014-2020**

L'objectif de cette étude est double :

- dresser un bilan évaluatif de l'intervention du FEDER en faveur de l'innovation sur la période 2007-2013 en lien avec la programmation FEADER, FSE et FEP,
- identifier des orientations sur la programmation FEDER 2014-2020 en soutien à l'innovation, adaptées à la configuration et aux atouts de Poitou-Charentes dans une logique de « spécialisation intelligente ».

Les résultats de cette étude seront connus début 2013.

c) La Mission d'Évaluation et de Contrôle de la dépense régionale

La Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) contribue à :

- garantir au citoyen qu'un euro dépensé est un euro utile,
- donner aux élus, par l'évaluation, les moyens d'améliorer le pilotage des politiques publiques,
- donner sens à l'action des services en mesurant l'impact et l'efficience de leur action,
- légitimer par le contrôle et l'évaluation l'action des organismes partenaires auxquels la Région confie de l'argent public.

➤ **Les rapports d'évaluation**

✕ **L'étude d'évaluation des aides à l'enseignement supérieur et à la recherche**

L'étude réalisée par la Mission en 2011 a préconisé la mise en œuvre d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Poitou-Charentes. Il s'agissait de fixer un cadre et des axes d'intervention partagés utiles à l'orientation des 70 M€ annuels investis dans ce domaine par la Région.

Le 23 mars 2012, un premier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été adopté par la Région⁴⁴⁰.

✕ **L'évaluation de l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire**

Le rapport provisoire, de août 2012, fait état d'une action reconnue de cette association sur la qualité des produits de Poitou-Charentes. Le soutien de la Région a permis à l'IRQUA d'accompagner les filières de Poitou-Charentes dans leurs démarches qualité.

L'IRQUA est devenu, de fait, spécialiste de la qualité pour les micro filières. Son action, principalement gracieuse, a justifié son utilité : il est le seul à intervenir en direction des producteurs des micro-filières, qui ont peu d'opportunités de faire progresser la qualité de leurs produits et de structurer leurs filières. La Mission constate, cependant, un essoufflement de l'action et a préconisé le recentrage afin de mieux valoriser l'engagement régional, de jouer un rôle plus actif auprès des filières fortes du territoire et de leurs signes officiels de qualité, contribuant à une dynamique commune à tous les produits de Poitou Charentes.

➤ **Au service de la performance de l'administration régionale : le Contrôle Qualité Interne**

✕ **Le contrôle qualité aléatoire**

Basé sur le respect par les services des préconisations du Guide de l'instruction des aides régionales, le Contrôle Qualité Aléatoire participe à la sécurisation de la chaîne de la dépense régionale et à la fiabilisation des procédures d'instruction et de gestion des aides régionales. Il porte sur un échantillon annuel de 200 mandats émis hors marchés. La méthode d'échantillonnage intègre l'évolution du profil des mandats émis, fortement impacté par la dématérialisation progressive des dispositifs d'aide. La durée de la procédure de contrôle et le retour d'information vers les services ont été améliorés. Les principales observations sont rassemblées dans un rapport annuel de synthèse. La Mission note qu'environ 16 % des contrôles n'appellent pas d'observation particulière.

✕ **Le contrôle approfondi de structures bénéficiaires**

Durant l'année 2012, quatre structures associatives ont fait l'objet d'un contrôle approfondi, visant à connaître leur situation financière ainsi que l'impact de l'aide régionale sur les actions réalisées au bénéfice des habitants du territoire. La Mission a été tout particulièrement attentive sur l'effet levier de l'aide accordée en considération des ressources de ces associations. Ces contrôles ont permis aux Directions et Services gestionnaires, de réajuster le montant des aides régionales aux besoins effectifs de ces associations, tout en réaffirmant la pertinence du soutien régional et la cohérence des actions.

440 Délibération 12CR010 du Conseil Régional du 23 mars 2012

2.2. BIEN DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES ACTIONS RÉGIONALES

a) La présence de la Région dans les médias, contribuant à l'information des habitants (TV régionale, presse écrite, radio, internet)

Les radios et journaux régionaux sont les médias les plus souvent utilisés pour informer le plus grand nombre et créer une proximité avec les habitants, afin de faciliter l'accès aux actions régionales. Ce travail des relations avec la presse permet de faire connaître les aides et actions régionales sur l'ensemble des médias.

Tous les projets et toutes les actions sont appuyés par l'organisation de conférences de presse, par l'envoi de dossiers et/ou de communiqués de presse. En 2012, plus de 3 000 articles et reportages ont relayé l'action de la Région et de ses Élus auprès des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs (Nuits romanes, Semaine Régionale de l'Arbre et la Haie, Pass'Contraception, Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes...). Elle a aussi mobilisé des encarts publicitaires pour informer les habitants de ses projets et actions, essentiellement en Presse Quotidienne Régionale, en Presse gratuite régionale et en Presse spécialisée régionale. Elle diffuse des messages radio sur le réseau des radios associatives, sur France Bleu et sur les radios commerciales. Comme en 2011, la Région a édité 3 numéros de son magazine « Notre Région, notre fierté ».

La Région a aussi développé des partenariats particuliers avec les médias lors d'opérations spécifiques : ainsi, pour les Nuits romanes avec France Bleu ou pour le Salon Croissance Verte avec France3 et CelaTV. Elle a organisé 4 campagnes d'affichage en région pour les Nuits Romanes, les Portes Ouvertes de l'Apprentissage et de l'Orientation Professionnelle, le Pacte de confiance pour l'Emploi des Jeunes et le Salon de la Croissance Verte et des Éco-industries. Partenaire de nombreuses manifestations régionales à dimensions sportives, culturelles, économiques, sociales, la Région communique gratuitement dans les supports qui accompagnent ces manifestations.

La Région édite directement différents supports d'information de présentation des actions régionales pour les usagers, de communication sur les équipements régionaux (lycées...) et participation aux actions de communication sur les services publics régionaux (TER). Enfin, la Région a organisé ou participé à une cinquantaine de manifestations d'envergure locale, régionale, nationale, internationale.

b) Le site internet de la Région (données de fin novembre)

Le site internet de la Région Poitou-Charentes compte cette année plus de 860 pages dont :

- 533 pages dans l'arborescence du site,
- 330 actualités (140 « A la une » + 190 brèves),
- 10 pages de dossier et communiqués de presse,
- 54 nouvelles aides et appels à projets.

864 619 visiteurs se sont rendus sur le site de la Région contre 719 445 en 2011, soit 20% en plus. 2 682 442 pages ont été vues en 2012 contre 2 439 948 en 2011, soit 10% en plus. L'ensemble des sites de la Région comptabilise environ 1,324 millions de visites annuelles (+ 15 % sur un an), pour 3,9 millions de pages vues (+ 11 % sur un an), comprenant le site institutionnel, le site du portail jeunes, le site des Nuits romanes 2012, le site du BPL, le site de l'inventaire, le site partenariat pour le sud de l'Inde. La moyenne des visiteurs du site Région est de 74 000 par mois et 7 349 pages vues par jour.

De nombreux documents sont mis en ligne sur le site de la Région :

- les délibérations et décisions régionales, soit 322 rapports en 2012 (pour 5 128 rapports et arrêtés présentés sur le site),
- 212 « Sur mesure » dont 49 nouveaux en 2012,
- 242 vidéos gratuites sur le Dailymotion de la Région (www.dailymotion.com/region-poitou-charentes), dont 51 nouvelles vidéos mises en ligne en 2012. Elles ont été vues 157 000 fois.

En matière de communication électronique, la Région :

- a diffusé « l'Essentiel » la lettre d'information régionale hebdomadaire, à la liste d'adresses électroniques de plus de 20 000 contacts (diminution dû aux suppressions des adresses qui n'existent plus),
- a réalisé des campagnes d'invitation électronique à des événements ou pour sensibiliser à certaines actions régionales : Lettre Re-Sources, Parrainage à l'Essentiel, Chéquier jeunes, Créateuf 7, forum Formation, Forum « Votre commune sans pesticides »...

La dématérialisation des démarches s'est poursuivie en 2012 avec :

- l'actualisation du « Guide des Aides et des Appels à Projets », qui comptabilise aujourd'hui 224 aides régionales et d'appels à projets toujours en ligne (près de 340 depuis sa création),
- la mise en ligne des 80 offres d'emploi proposées par la Région (26 catégories A, 6 catégories B, 15 catégories C, 29 offres de contrat d'apprentissage et 4 missions de service civique),
- la création de formulaires d'inscriptions en ligne pour plusieurs manifestations ou actions élaborées par la Région : Réseau des entreprises citoyennes, Forum biodiversité, Conférence Sociale Régionale sur le Pacte pour l'Emploi des Jeunes, Forum de l'Environnement, Forum Formation, Forum « Votre commune sans pesticides », Printemps des énergies renouvelables, Forum sur le Tout Numérique...

Enfin, les sites du Portail Jeunes, du Budget Participatif des Lycées (BPL), de la Créateuf, des Nuits Romanes 2012 ont été actualisés et celui de l'Inventaire général du patrimoine a été refondu. Par ailleurs, afin de réduire les coûts d'hébergement et de maintenance, le service communication continue de travailler avec la Direction du Système d'Information dans l'intégration de sites et de services en interne.

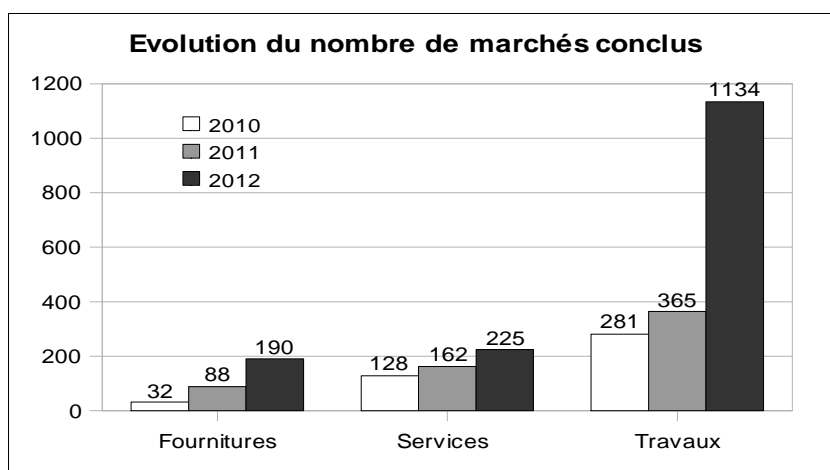
c) La mobilisation des réseaux sociaux

La Région a ouvert sa page Facebook en mars 2011 (www.facebook.com/poitoucharentes). Fin 2012, elle atteint les 10 000 « amis » qui bénéficient ainsi d'informations régionales (actualités, événements régionales, places à gagner, découvertes touristiques...) et qui font participer les internautes. Près de 200 publications ont été mise en ligne, avec plusieurs centaines de commentaires et plusieurs milliers de « j'aime ». Suite à la création d'un compte Twitter en août 2012, 180 tweets ont été suivi par près de 1 000 « followers » fin 2012.

2.3. LA COMMANDE PUBLIQUE RÉGIONALE

a) Une année marquée par une meilleure lisibilité sur les contrats engagés par la Région

En 2012, 277 consultations (appels à concurrence, marchés subséquents) ont été engagées et 1 549 marchés publics, tous domaines confondus, ont été conclus, soit une progression de 152 % par rapport à l'année 2011.



Cette progression de marchés s'explique notamment par l'enregistrement de toutes les commandes, plus particulièrement les commandes de travaux d'un montant inférieur à 50 000 euros HT, et les marchés subséquents de fournitures et de services, permettant de donner une meilleure visibilité sur le nombre de marchés engagés par la Région, quelque soit leur montant. Par ailleurs, 20 Commissions d'Appel d'Offre et 48 Commissions à Procédure Adaptée se sont tenues au cours desquelles sont enregistrées les plis reçus pour toutes les consultations d'un montant supérieur à 50 000 euros HT et sont présentées les analyses de l'ensemble des marchés passés selon une procédure adaptée.

D'un point de vue qualitatif, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de contrats transverses répondant aux regroupements des besoins d'achat de plusieurs directions, relatifs notamment à l'achat de mobiliers, de prestations d'audits énergétiques ainsi que des prestations de contrôle technique des lycées et du patrimoine régional. Dans le souci d'une plus grande sécurité juridique et d'homogénéisation des pratiques, un guide des procédures de passation des contrats a été établi et diffusé à l'ensemble des services. Le travail relatif à l'établissement de documents types a également été poursuivi, notamment ceux relatifs à la passation des accords-cadres et des marchés subséquents associés. Enfin, un plan de classement commun à l'ensemble des services de la Région a été établi, dans lequel sont enregistrés de manière normalisée tous les marchés conclus par la Région.

b) La poursuite de la politique d'excellence sociale et environnementale dans les marchés publics

La prise en compte par la Région du développement durable et du bien être social repose sur une série de principes que sont la précaution, l'économie et la bonne gestion, ainsi que la responsabilité de tous. Les applications sont diverses et concernent l'ensemble des marchés publics, qu'il s'agisse des marchés de fournitures, de services ou des travaux. En 2012, des mesures de deux ordres ont été prises par la Région en matières de clauses environnementales :

- Des mesures incitatives envers les entreprises, telles que :
 - x la pondération des critères de choix des offres sur la démarche environnementale de l'entreprise,
 - x l'exigence de labels et/ou de certifications dans les cahiers des charges ;
- Des mesures prises en interne au niveau du fonctionnement et de l'organisation des services, telles que :
 - x la gestion, le tri et l'élimination des déchets,
 - x la limitation de la consommation des ressources non renouvelables : matériels bureautiques,

fournitures de bureau, énergies (audits, consommations énergétiques, voitures, déplacements...),

- x la participation aux travaux de l'association « Réseau Grand Ouest de la Commande Publique et du Développement Durable » avec le pilotage par la Région d'un groupe de travail sur les marchés de services d'imprimerie et de produits d'impression, dont les conclusions ont été rendues en octobre 2012. La Région a intégré de nouveaux groupes sur les thèmes « Construction et Bâti » et « Prestations Intellectuelles et Développement Durable ».

L'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics permet à la la Région de lutter contre l'exclusion et le chômage. En 2012, 47 000 heures d'insertion (32 400 en 2011) ont été réalisées dans les marchés de la Région. Depuis 2009, le total d'heures d'insertion s'établit à près de 110 000 heures et a concerné plus de 1 000 personnes. Cette démarche a été accentuée par l'attribution d'un marché d'insertion sociale et professionnelle aux personnes éloignées de l'emploi avec pour support le ménage des locaux de la Maison de la Région.

Par ailleurs, la Région continue d'utiliser les marchés réservés à destination des structures employant majoritairement des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire les Établissements et service d'aide par le travail (ESAT) et les Entreprises adaptées (EA), dans des domaines suivants : nettoyage des vêtements de travail des personnels des Équipes Régionales d'Intervention (ERI), travaux de peinture dans les lycées, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), signalétique... ; soit presque 400 000 euros traités avec des ESAT et EA de la région (et déduit intégralement de notre contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique -FIPHFP-).

2.4. RENFORCER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES ACTIONS RÉGIONALES

Le service juridique de la Région apporte un appui aux élus et un soutien aux projets développés par les services régionaux. C'est ainsi qu'en 2012 il a fourni son expertise à la concrétisation de grands projets régionaux tels que le soutien à la création et au démarrage de la Société Publique Locale Poitou-Charentes Auto Partage, au Service Régional haut débit des lycées et des sites patrimoniaux de la région Poitou Charentes...

➤ Transversalité

3 200 consultations et demandes d'études plus approfondies, par an, font l'objet d'une réponse couvrant des domaines très diversifiés tels que le droit des sociétés, le droit de la fonction publique, le droit des marchés publics, le droit administratif des biens, le droit de la propriété intellectuelle, le droit des aides économiques, etc. La Région assure le contrôle de la légalité interne et la validité juridique de ses actes (environ 500 projets par an, ce qui correspond à 13 réunions du Conseil Régional). Elle instruit avec ses propres services la quasi totalité des dossiers (sinistres, conventions, contentieux et pré-contentieux, foncier...).

La Région dispose également au sein du service juridique d'un référent auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) qui assure la liaison entre l'administration et ses usagers (demandes de communication de documents administratifs...) ainsi que d'un référent auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui assure le respect des dispositions de la loi informatique et liberté au sein de la Région (déclaration de fichiers auprès de la CNIL, garantie des droits d'accès de rectification et d'opposition des administrés...).

➤ **Contentieux**

La prise en charge des dossiers contentieux a permis de réaliser en moyenne une économie de 5 000 euros par dossier. Au total, ce sont 96 dossiers contentieux traités en 2012, répartis comme suit :

Type de contentieux/Pré-contentieux	Nombre
Réclamations préalables	2
Référés	16
<i>dont ouverts en 2012</i>	8
Contentieux	78
<i>dont ouverts en 2012</i>	28
Total	96
<i>dont soldés en 2012</i>	27

➤ **Sinistres – gestion des assurances**

L'année 2012 a été pour la Région l'année du renouvellement pour une période de quatre ans de l'ensemble des contrats d'assurances pris par la Région pour la couverture de divers risques. La Région assure le suivi des sinistres intervenus dans l'ensemble de ses lycées. En 2012, cela représente 54 sinistres auxquels s'ajoutent certains dossiers ouverts les années précédentes : 42 pour l'année 2011. Une assistance juridique est également réalisée auprès des établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine des assurances (demande d'attestations d'assurances, de renseignements sur les contrats, liées à l'activité spécifique de chaque établissement).

➤ **Activité foncière**

La Région assure le suivi et la valorisation de son patrimoine immobilier. A ce titre, elle gère le transfert du patrimoine immobilier des lycées en l'application de l'article 79 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 codifié à l'article L.214-7 du Code de l'éducation, le conventionnement (conventions d'occupation temporaires, de servitude, baux emphytéotiques administratifs...). Dans ce cadre, elle a apporté son expertise en 2012, au projet de vente des biens immobiliers anciennement affectés au lycée Pierre et Marie Curie à Royan et ceux anciennement utilisés par le lycée Grand Pont à Chasseneuil du Poitou, à la poursuite de la mise en place foncière de la Société Publique Locale Nouvelle Fabrique Écologique ainsi qu'au suivi des opérations foncières liées à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements dans les lycées, à la construction et la restructuration des CFA de la Région. Cette internalisation de la rédaction des actes engendre une économie financière pour la Région. 85 dossiers de foncier ont été gérés en 2012.

2.5. LA MAITRISE BUDGÉTAIRE

a) L'activité budgétaire 2012

Le budget régional⁴⁴¹ (hors gestion active de la dette) s'est établi pour l'exercice 2012 à 1,2 milliard d'euros en dépenses (CP⁴⁴²) et en recettes et à 906 M€ en dépenses et recettes réelles. Il se répartit sur 286 programmes et 1 367 imputations. Le montant global des affectations de crédit décidées en

441 Budget : crédits budgétaires inscrits en mouvements réels et d'ordre (BP+DM1+DM2+DM3)

442 CP : Crédits de paiement

2012 s'élève à 530 M€ et le taux d'affectation global des AP/AE⁴⁴³ par rapport au montant inscrit pour 2012 est de 125 %. Par ailleurs, dans un souci de gestion budgétaire optimale et afin d'ajuster les dotations sans recourir à des augmentations de crédits, il a été procédé à des virements entre lignes budgétaires pour un volume budgétaire de 205 M€ en CP et de 57 M€ en AP/AE.

b) La tenue de la comptabilité⁴⁴⁴

➤ L'émission de titres de recettes

Avant l'arrêté définitif des comptes, 2 895 titres de recettes ont été émis pour 627 041 714 € en mouvements réels (hors gestion active de la dette et reprise de l'excédent de fonctionnement) sur le budget principal et 14 titres pour un montant de 2 181 908 € sur le budget Régie Poitou-Charentes Cinéma.

Hors emprunt, les recettes encaissées en 2012 ont diminué de 49 M€ par rapport à 2011, notamment les recettes FEDER et FSE (- 22 M€ en 2012), les avances remboursables (- 8 M€ en 2012) et les recettes de l'ADEME (- 4,6 M€ en 2012)

➤ Le suivi des dépenses régionales

Pour le budget principal, l'année 2012 s'est traduite par un volume des dépenses de 627 554 351 €, hors gestion active de la dette. Compte tenu des derniers ajustements comptables à réaliser courant janvier, l'exercice 2012 devrait se solder par un excédent situé dans une fourchette comprise entre 1,5 M€ à 3 M€. Quant au nombre de mandats, il est en diminution d'environ 2 % (33 927 mandats en 2012 contre 34 646 mandats en 2011).

Par ailleurs, pour le budget annexe Régie Poitou-Charentes Cinéma, le montant des dépenses s'est élevé à 3 040 816 €, en diminution de 5,4 % par rapport à 2011 (3 214 116 €), avec une progression de 5,5 % du nombre de mandats (629 mandats en 2012 contre 596 mandats en 2011).

L'émission des titres et des mandats repose sur la banque de données des tiers⁴⁴⁵. En 2012, 5 503 tiers ont été créés, soit une augmentation de 21,45 % par rapport à 2011, et 966 modifiés (une augmentation de 4,10 %), pour un total de 81 618 tiers au 31 décembre 2012. L'évolution du nombre de tiers sur les quatre derniers exercices est la suivante :

Évolution du nombre de tiers					
	2009	2010	2011	2012	Variation 2012-2009
Nombre de tiers	57 453	72 349	76 479	81 618	42,06%
Dont création de tiers	8 638	14 527	4 531	5 503	6,94%(*)

(*) Variation moyenne sur la période

c) Le suivi des actifs et la gestion du patrimoine

➤ Le suivi comptable de l'actif régional

Le suivi de l'inventaire régional repose sur le recensement de l'ensemble des biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2005 (acquisition de matériel, travaux ou constructions de bâtiments...) destinés à servir de façon durable. La part des dépenses réalisées en 2012 concernant l'actif s'élève à près de

443 AP : Autorisation de programme / AE : Autorisation d'Engagement

444 Chiffres provisoires dans l'attente de l'arrêté des comptes administratif et de gestion

445T tiers : bénéficiaire (personne physique, société, collectivité ...)

148 M€, soit 24 % du budget réalisé. Près de 9 460 mandats ont été recensés et identifiés, soit 28 % des mandats établis en 2012, générant ainsi plus de 2 200 immobilisations.

Par ailleurs, la Région a été retenue comme Région pilote par le « Comité national de fiabilité des comptes locaux », pour une expérimentation visant à améliorer le suivi patrimonial et comptable par l'ordonnateur et le comptable.

➤ **La gestion du patrimoine (hors lycées)**

La Région est propriétaire de 15 ensembles immobiliers, occupés par les services de l'administration régionale ou par divers organismes, partenaires à titre gratuit ou onéreux. Une promesse de vente au groupe VINCI de l'ensemble immobilier Pierre et Marie Curie à Royan a été signée. Les procédures administratives en matière d'urbanisme ont décalé la réalisation de la vente.

Le site de l'ancien lycée professionnel agricole de Grand-Pont (86), composé de bâtiments, annexes et terrains, est proposé à la vente. Le bâtiment situé 40 rue Arsène Orillard, en location depuis 2003, a fait l'objet d'une acquisition le 11 octobre 2012.

Région propriétaire			Occupants
Patrimoine immobilier	Valeur brute à l'actif en € ⁽¹⁾	Évaluation domaines en €	
Maison de la Région - POITIERS	27 324 669	14 750 000	Région
Parking "INSEE" (97 places) - POITIERS	803 725	1 455 000	Région
15 rue Guillaume Le Troubadour – POITIERS	1 667 027	1 100 000	Région
60 rue Pied de Fond – NIORT	1 516 921	680 000	Agence Nationale chargée de la sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail
Prise de Terdoux – LE CHÂTEAU D'OLERON	1 852 051	498 000	CREAA
Pôle des Eco-Industries 3 rue Raoul Follereau – POITIERS	1 750 437	2 670 000	Associations – Entreprises / Région
(anciennement 40 avenue du Recteur Pineau) 22 rue Marcel Doré – POITIERS	1 199 220	740 000	VALAGRO
15 rue Alsace Lorraine – LA ROCHELLE	1 402 347	1 500 000	Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie
Aire du Poitou-Charentes – VOUILLE/AIFFRES	5 160 308	500 000	Comité Régional du Tourisme
8 rue Riffault / 29 rue Monseigneur Augouard – POITIERS	716 140	690 000	Comité Régional du Tourisme
Les Aleux – LINAZAY	7 177 723	1 700 000	Fonds Régional d'Art Contemporain
Ancien Lycée Pierre et Marie Curie 21 et 29 rue de la Providence – ROYAN ⁽²⁾		6 055 000	Locaux à vendre (promesse de vente)
Ancien Lycée Grand Pont 8 rue des Grenadières – CHASSENEUIL DU POITOU ⁽²⁾		3 876 500	Région - Locaux à vendre
Nouvelle Fabrique Ecologique – CHATELLERAULT	1 042 674	4 100 000	Région
40 rue Arsène Orillard – POITIERS	1 805 200	2 650 000	Région

(1) Solde des comptes 2111 / 213xx / 2317 / 2313 / 217312 M71 et équivalent M51

(2) Ancien site de lycée

Par ailleurs, la Région gère 62 conventions de mises à disposition de locaux, baux et contrats.

d) La gestion du patrimoine lycées

Dans l'attente de la signature des actes de transfert de propriété (loi de 2004), la Région est d'ores et déjà propriétaire de 25 lycées. Les procédures de transfert de propriété dépendent de l'évaluation des services de France Domaine, étape indispensable pour l'intégration des lycées, à terme, dans l'actif de la Région.

Région propriétaire		
Patrimoine immobilier	Valeur brute à l'actif en €	Évaluation Domaines en €
Lycée général et technique agricole L'OISELLERIE – La Couronne	11 119 277	ND
Lycée professionnel agricole FÉLIX GAILLARD – Salles de barbezieux	9 350 069	ND
Lycée professionnel de SILLAC - Angoulême	14 801 621	ND
Lycée professionnel JEAN-ALBERT GRÉGOIRE – Soyaux	17 225 405	ND
Lycée polyvalent de L'IMAGE ET DU SON – Angoulême	19 859 532	ND
Lycée agricole GEORGES DESCLAUDE – Saintes	11 803 327	ND
Lycée professionnel agricole LE RENAUDIN – Jonzac	5 598 241	ND
Lycée général et technologique ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY – La Rochelle	14 855 235	ND
Lycée général et technologique de LA MER ET DU LITTORAL – Bourcefranc	12 598 806	ND
Lycée polyvalent MARCEL DASSAULT – Rochefort	16 084 012	ND
Lycée professionnel JEAN-FRANCOIS CAIL – chef Boutonne	7 430 471	ND
Lycée général et technologique JOSEPH DESFONTAINES – Melle	9 919 897	ND
Lycée général et technologique JEAN MACÉ – Niort	15 971 060	ND
Lycée polyvalent et professionnel PAUL GUERIN – Niort	30 263 396	ND
Lycée agricole régional LES SICAUDIÈRES – Bressuire	9 914 256	ND
CFA de Parthenay	12 796 747	ND
Lycée général et technologique agricole JACQUES BUJAULT – Melle	12 461 533	ND
Lycée général et technologique LA VENISE VERTE – Niort	17 843 563	ND
Lycée général, technologique et professionnel LOUIS ARMAND – Poitiers	19 800 078	ND
Lycée professionnel du bâtiment AUGUSTE PERRET – Poitiers	1 684 507	ND
Lycée général et technologique agricole XAVIER BERNARD - Venours	6 000 987	5 507 000
Lycée professionnel agricole et horticole DANIELE MATHIRON – Thuré	3 262 811	1 747 000
Lycée professionnel agricole JEAN-MARIE BOULOUX – Montmorillon	9 822 938	4 470 000
Lycée général et technologique LE BOIS D'AMOUR – Poitiers	13 559 675	ND
Lycée Kyoto - Poitiers ⁽³⁾	48 900 050	ND

(3) Construit sur terrain appartenant à « Grand Poitiers »

e) **La gestion du patrimoine financier**

Au 31 décembre 2012, les actifs financiers de la Région s'élèvent à 32 805 191,30 €. Les participations de la Région peuvent être classées en quatre grandes catégories : initiatives régionales d'un montant de 4 470 000 €, fonds d'investissement d'un montant de 10 241 399 €, participations industrielles d'un montant de 6 340 600 € et autres d'un montant de 608 269,26 €.

Le tableau ci-dessous retrace les nouvelles prises de participations de la Région en 2012.

Organisme	Statut juridique	Objet	Nombre d'actions ou de parts sociales souscrites en 2012	Montant nominal en €	Valeur ajoutée à l'actif en €	Montant d'acquisition par la Région en €
Mia Electric	Société Anonyme Simplifiée	Construction automobile	240 135	10	2 401 350	1
Poitou-Charentes Innovation	Société Anonyme Simplifiée	Capital-investissement	3 289	152	499 966	499 966
Valagro Carbone Renouvelable	Société d'Economie Mixte Locale	Valorisation industrielle de la biomasse	3 500	100	350 000	350 000
ESTER Poitou-Charentes	Société d'Economie Mixte Locale	Développement de la filière industrielle photovoltaïque	2 600	100	260 000	260 000
SEML du Melusayen	Société d'Economie Mixte Locale	Construction et exploitation d'un centre de traitement et de valorisation de déchets et production autonome d'énergie renouvelable	17 000	10	170 000	170 000
Poitou-Charentes Auto-Partage	Société Publique Locale	Développement d'un service d'auto-partage régional	350	1 000	350 000	350 000
Mangeons Bio Ensemble	Société Coopérative d'Intérêt Collectif	Distribution de produits issus de l'agriculture biologique du Poitou-Charentes pour la restauration collective, publique et privée	30	100	3 000	3 000
FIP France Alto Invest 7	Fonds d'Investissement de Proximité	Capital-investissement	2 007	100	200 700	200 700
Fonds de Co-Investissement Poitou-Charentes	Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle	Capital-investissement	1 000	100	100 000	100 000
Sofimac Partners	Société Anonyme	Fonds commun de placement à risque	5	10 000	50 000	50 000
Total					4 385 016	1 983 667

Par ailleurs, le total des apports en comptes courants d'associés s'élève à 11 144 923,04 €.

La Région a souscrit, en 2012, 4 050 000 € d'apports en comptes courants d'associés.

➤ **Apports en Comptes Courants d'Associés au 31/12/2012**

Organisme	Statut juridique	Montant des dépôts en €
Poitou-Charentes Expansion	Société Anonyme Simplifiée	4 815 268,08
Poitou-Charentes Innovation	Société Anonyme Simplifiée	2 875 000,00
Sofindi	Société Anonyme coopérative à directoire	154 654,96
Mia Electric	Société Anonyme Simplifiée	2 500 000,00
SEML du Melusayen	Société d'Economie Mixte Locale	800 000,00
Total		11 144 923,04

f) La gestion des risques

➤ La gestion de la dette au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, l'encours de dette s'élève à 327 946 291,54 € en augmentation modérée de + 8,5 % par rapport à 2011, du fait de l'accélération des paiements pour soutenir l'activité.

Le ratio dette par habitant s'élève à 186 €/habitant, et reste inférieur à la moyenne de la strate de référence, soit 259 €/habitant (moyenne de la strate de référence au 31 décembre 2011. (Données provisoires des Régions Métropolitaines).

Cet encours est réparti en 30 emprunts, auprès de dix établissements prêteurs. Actuellement, la Région dispose de 5 contrats reconstituables et de six contrats d'échanges de taux d'intérêts contractés auprès de 3 établissements financiers, figurant parmi le panel de nos partenaires.

Au 31 décembre 2012, le coût de la dette reste à un niveau relativement bas avec un taux moyen de l'encours de 2,93 % pour une durée résiduelle moyenne de 14 ans, cohérente avec les amortissements des biens financés.

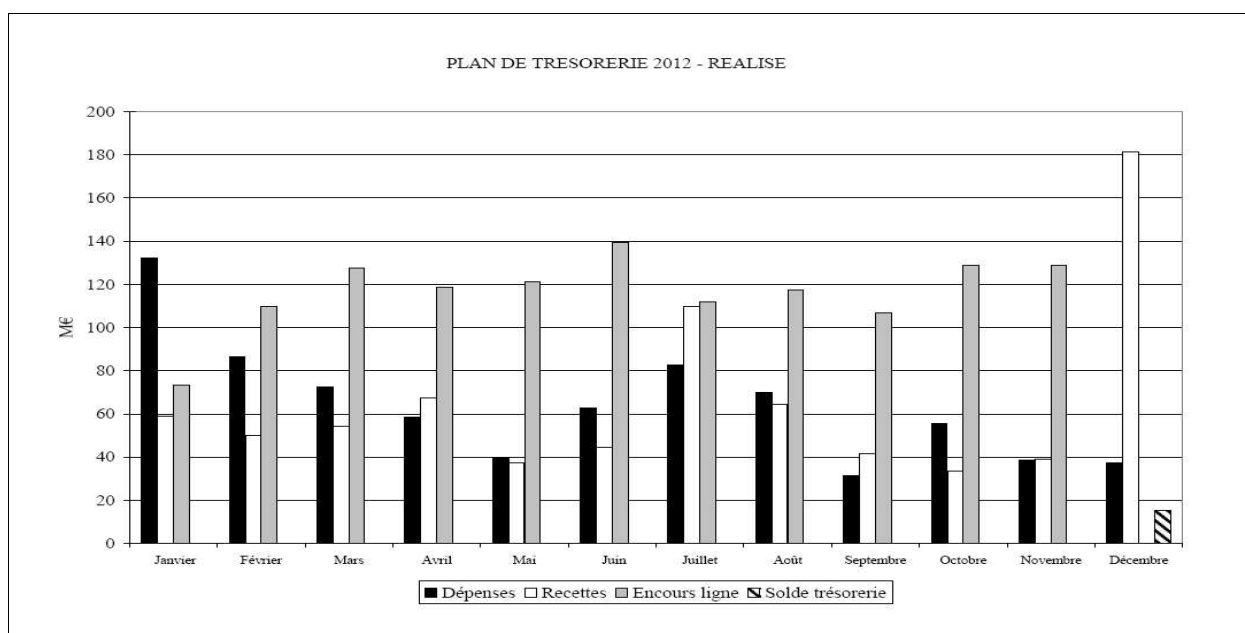
Pour 2012, les opérations de gestion active de dette se sont traduites par des réaménagements à hauteur de 23 200 000 € et des remboursements infra-annuels qui s'élèvent à 57 742 398 €.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur couramment utilisé. Il reste toutefois purement informatif, car il faut bien entendu tenir compte de la durée de la dette et de l'exposition au risque de taux. Néanmoins, un financement à taux fixe amortissable par échéances constantes d'une durée de 14 ans valait par comparaison fin décembre 2012 sur les marchés financiers 2,17 %, étant précisé que l'évolution des taux d'intérêt nécessite un travail sur la gestion active de dette moins important que lors de la période précédente.

➤ La gestion de la trésorerie au 31 décembre 2012

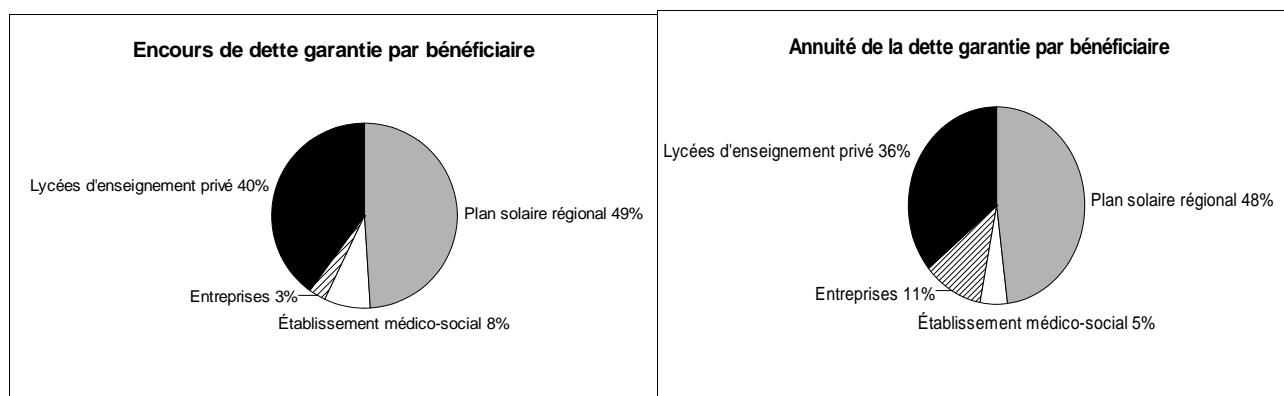
Les lignes de trésorerie ont été souscrites auprès de 3 partenaires pour un montant total autorisé de 102 M€. La Région a pu également utiliser, en tant que de besoin, comme complément aux lignes de crédit de trésorerie, les emprunts négociés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à concurrence de 41 M€. La Région a donc disposé, en gestion de trésorerie, d'une enveloppe maximale de 143 M€, utilisée pour environ 129 M€ en octobre et novembre.

Les ajustements de la trésorerie se sont traduits par 167 tirages et 46 remboursements pour un montant cumulé de 509 456 500 €. En 2012, hormis la dernière décade sur décembre liée aux ajustements budgétaires, la trésorerie « zéro » a été maintenue au cours de l'année. Comme en 2011, compte tenu de taux d'intérêts court terme très bas, la Région a préféré utiliser les lignes de crédit de trésorerie et rembourser temporairement, pour un montant cumulé de 57 742 398 M€, des emprunts indexés sur des taux plus élevés. Sur l'exercice 2012, le coût des lignes de trésorerie s'élève à 1 080 213 €.



➤ **Les garanties d'emprunt**

En 2012, 25 garanties d'emprunts spécifiques ont été octroyées, dont 24 au titre du plan solaire régional. L'encours des 230 dossiers, qui représente près de 70 589 684 €, n'a pas fait l'objet de provisions pour risques avérés, compte tenu de la qualité des dossiers. Plus largement, les ratios prudentiels sont très largement respectés en la matière car la Région a optimisé sa capacité de garantie. Ainsi, conformément à l'article L.4253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région peut garantir à concurrence de 50 % des recettes réelles de la section de fonctionnement nettes des annuités de la dette régionale et des emprunts déjà garantis (soit 235 471 500 €) et à concurrence de 10 % pour un même bénéficiaire (soit 23 547 150 €). En 2012, la capacité à garantir de la Région n'a été utilisée qu'à hauteur de 2,8 % (soit 6 624 793 €).



g) Les frais de déplacements

Le traitement des remboursements de frais de déplacement évolue chaque année, en fonction des missions confiées, des intégrations de nouveaux personnels et mêmes de nouvelles réglementations (cf réglementation de la formation). Ces frais concernent les élus du Conseil Régional (CR), les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et le personnel régional.

Frais de déplacements en €

	2009	2010	2011	2012
Agents (Maison de la Région)	516 027,08	474 566,21	610 216,11	633 549,31
ATTEE	57 209,69	65 451,89	74 197,02	78 645,45
TOTAL mandaté sur exercice ⁽¹⁾	573 236,77	540 018,10	684 413,13	712 194,76
TOTAL relevant de l'exercice ⁽²⁾	573 236,77	581 832,20	642 599,03	599 655,93
Nombre d'agents et d'ATTEE	684,00	745,00	781,00	808,00
Ratio réel/an (1/2)	838,07	780,98	822,79	742,15
Élus CR	233 088,65	215 240,27	281 034,45	241 098,91
Membres CESER	103 431,59	111 330,91	130 532,96	91 836,68

Au cours de l'année 2012, la commande globale de billets de train sur le site du Portail SNCF a représenté un montant total de 122 453 €
La maîtrise de la gestion des déplacements a permis de diminuer, de façon significative, le coût moyen annuel par agent, qui reste inférieur à la moyenne des trois dernières années.

h) La gestion des manifestations diverses et cotisations

Elle concerne :

- des subventions attribuées à des associations, collectivités ou établissements publics dans le cadre de manifestations diverses,
- des cotisations et participations versées à des organismes divers.

Manifestations diverses

	2008	2009	2010	2011	2012
AE affectées en €	134 300	173 450	214 754	264 550	250 550
Montant mandaté en €	134 300	173 150	209 354	207 000	199 050
Nombre de bénéficiaires	186	263	305	368	359
Montant moyen par bénéficiaire en €	722	660	704	719	698

Cotisations et participations à des organismes divers

	2008	2009	2010	2011	2012
AE affectées en €	250 130,82	266 579,06	278 136,88	310 690,22	281 901,28
Montant mandaté en €	250 130,82	266 579,06	278 136,88	310 690,22	281 901,28
Nombre d'organismes	33	31	26	28	20

3. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

3.1. LES CONTRATS ÉTAT-RÉGION (CPER)

a) Le Contrat de Plan État-Région 2000-2006

Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2012 au titre du Contrat de plan 2000-2006. Son exécution financière à fin 2012 reste ainsi à plus de 94 % (État et Région), soit 85,66 % pour l'État et 104,23 % pour la Région. Au total, l'État et la Région ont engagé 1 226 M€, dont 597 M€ pour l'État et 629 M€ pour la Région. Si l'engagement au profit des routes (article 30) est désormais terminé, la Région a poursuivi ses paiements à hauteur de 5 042 486 euros. Seul le dispositif d'appui à la recherche et à l'enseignement supérieur n'est pas encore clos (articles 10 et 11) ; la Région devrait intervenir, en engagement comme en mandatement, en 2013, sur les projets restant à financer.

b) Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013

Le Contrat de Projets État-Région 2007-2013 a été signé le 19 mars 2007 et a fait l'objet d'un avenant de révision à mi-parcours, signé le 27 avril 2012. Il prévoit la modification de 14 des 27 articles ainsi que celle des engagements financiers : 376 563 000 euros pour l'État et 282 294 500 euros pour la Région, soit respectivement une diminution d'1 M€ et de 47 000 euros par rapport à l'engagement initial. Cette révision permet d'élargir le soutien du CPER au Pôle des Éco-Industries et aux grappes d'entreprises, d'assurer le financement des projets universitaires et culturels (École d'Ingénieurs par Apprentissage à Angoulême et restauration du Château de Barbezieux) ou encore d'accompagner le développement du tourisme social.

Le bilan CPER 2012 pour l'État et la Région est encore provisoire. En effet, les chiffres au 31 décembre 2012 ne tiennent pas compte des articles 4 (Agriculture), 5 (Forêt) et 11 (Énergie). Ils s'établissent ainsi à hauteur de 36 069 921 euros pour l'État et de 12 730 233 euros pour la Région.

Les engagements de la Région les plus importants ont porté principalement sur les articles suivants :

- article 8 - Pôle d'échange multimodaux : le pôle d'Angoulême a été engagé à hauteur d'1,8 M€,
- article 15 - Projets urbains « Cœurs d'agglomération » : 2 M€ ont été inscrits en faveur de la construction de la médiathèque d'Angoulême,
- article 17 - Mutations économiques et emploi : plus de 2 M€ ont été engagés, notamment au profit de l'Association Régionale de Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV), des groupements d'employeurs, de l'union régionale des structures d'insertion par l'activité économique (IRIS) ou encore de l'URSCOP,
- article 19 - Tourisme : 17 opérations, représentant 1,3 M€, ont été programmées suite à la révision à mi-parcours du CPER.

En cumulé, sur les années 2007-2012 (avec les données existantes provisoires), l'État a engagé 264 688 817 euros, soit 70 % de ses crédits et la Région 157 854 248 euros, soit 56 %. Il faut notamment souligner que l'article 9-1 relatif à l'autoroute ferroviaire ECOFRET n'a pas encore fait l'objet d'un réel démarrage au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, 7 articles sont d'ores et déjà totalement engagés, à hauteur de 16,61 M€, il s'agit de :

- l'article 1.2 : faciliter le transfert de technologie et la diffusion de la culture scientifique,
- l'article 6 : soutenir la pêche et les cultures marines,
- l'article 13 : préserver la richesse de la biodiversité et de la nature ordinaire dans les territoires,
- l'article 16 : valoriser le patrimoine culturel : création du musée de la bande dessinée,
- l'article 20.1 : soutenir les projets urbains dans les villes non chefs-lieux,
- l'article 20.2 : soutenir l'ingénierie dans les territoires,
- l'article 21.1 : appui au service public en milieu rural.

3.2. LES CONTRATS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CRDD) ET LES OPERATIONS DE RÉNOVATION URBAINE (ORU) 2007-2013

En 2012, face au durcissement de la crise économique, sociale et écologique, et afin de continuer à soutenir les initiatives émergeant dans les territoires ruraux comme dans les agglomérations, la Région a mobilisé, au travers des CRDD et des ORU, plus de 45,7 M€ pour 1 182 projets, ce qui porte l'engagement régional depuis 2007 à 172 M€ pour 4 695 projets.

a) Un niveau d'engagement accru en faveur des territoires et de l'investissement

En 2012, en dépit d'un contexte budgétaire toujours très contraint, la Région a accru fortement son soutien sur les territoires, notamment en direction des investissements et en mobilisant les crédits hors CRDD réservés aux ORU. Au total, en 2012, 45 769 141 € ont été engagés pour soutenir 1 182 projets et 27 474 225 €⁴⁴⁶ ont été mandatés au titre des CRDD 2007-2013, des conventions spécifiques⁴⁴⁷ et des financements hors contrat, contre respectivement 33 549 120 € et 24 917 753 €⁴⁴⁸ en 2011. Cela porte à 172 267 909 € le montant total des crédits engagés par la Région depuis 2007 dans le cadre des CRDD⁴⁴⁹ et des opérations hors contrat, à rapprocher notamment des 214 M€ réservés sur 7 ans pour les contrats et les ORU. Le financement régional des investissements, à hauteur de 32,1 M€, a participé à la réalisation de près de 202 M€ de travaux en région.

	Affectations 2007 (1)	Affectations 2008 (1)	Affectations 2009 (1)	Affectations 2010 (1)	Affectations 2011 (1)	Affectations 2012 (1)	Total des affectations au 31 décembre 2012	Taux d'engagement des contrats (2)
Contrats Régionaux de Développement Durable 2007-2013 et conventions spécifiques								
Investissement	4 888 897 €	9 165 030 €	12 718 356 €	11 936 579 €	13 850 81 €	20 384 848 €	72 949 791 €	
Fonctionnement	10 930 744 €	14 033 603 €	13 413 083 €	13 588 415 €	13 50 415 €	13 412 742 €	78 729 001 €	
sous-total	15 819 641 €	23 198 633 €	26 131 439 €	25 524 994 €	27 06 496 €	33 797 590 €	151 678 792 €	80,62%
Opérations « Hors Contrats »								
Investissement			422 021 €	1 348 586 €	6 162 204 €	11 721 531 €	19 654 342 €	
Fonctionnement		96 310 €	241 135 €	166 890 €	180 420 €	250 020 €	934 775 €	
sous-total		96 310 €	663 156 €	1 515 476 €	6 342 624 €	11 971 551 €	20 589 117 €	
TOTAL	15 819 641 €	23 294 943 €	26 794 595 €	27 040 470 €	33 49 120 €	45 769 141 €	172 267 909 €	

446 BRDE incluses

447 Conventions conclues avec les territoires dits « blancs » non couverts par un Pays ou une Agglomération

448 BRDE incluses

449 Avec proratisation des crédits régionaux délégués aux territoires sur sept ans

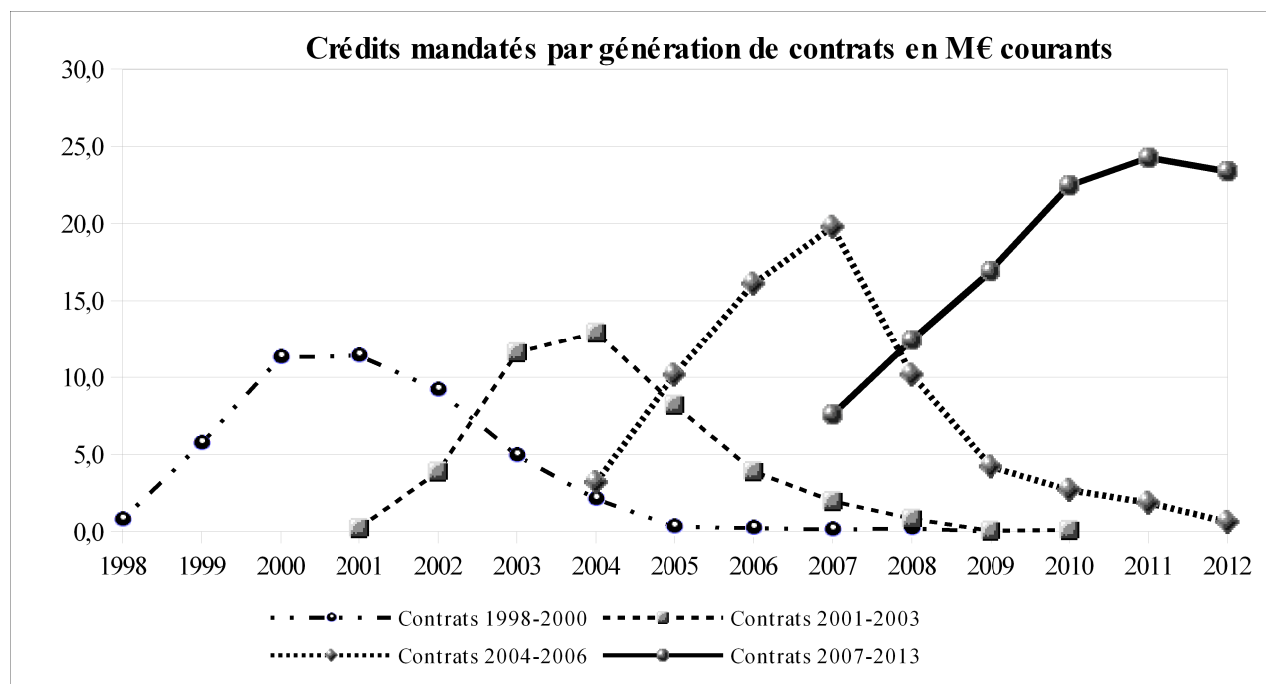
	Crédits mandatés 2007	Crédits mandatés 2008	Crédits mandatés 2009	Crédits mandatés 2010	Crédits mandatés 2011	Crédits mandatés au 31 décembre 2012	Total des crédits mandatés au 31 décembre 2012	Taux de réalisation des engagements (3)
Contrats Régionaux de Développement Durable 2007-2013 et conventions spécifiques								
Investissement	99 071 €	2 071 384 €	5 046 979 €	9 685 449 €	12 302 648 €	11 441 995 €	40 647 525 €	
Fonctionnement	7 490 597 €	9 653 706 €	11 869 896 €	12 960 282 €	12 088 555 €	12 644 810 €	66 704 146 €	
sous-total	7 589 668 €	11 725 090 €	16 916 875 €	22 645 731 €	24 877 503 €	24 086 805 €	107 351 671 €	70,78%
Opérations « Hors Contrats »								
Investissement				477 303 €	347 331 €	3 124 472 €	3 949 106 €	
Fonctionnement		96 310 €	185 070 €	158 802 €	182 920 €	262 948 €	886 050 €	
sous-total		96 310 €	185 070 €	636 105 €	530 251 €	3 387 420 €	4 835 6 €	23,48%
TOTAL	7 589 668 €	11 821 400 €	17 101 945 €	23 281 836 €	24 977 753 €	27 474 225 €	112 186 827 €	

(1) La totalité des enveloppes déléguées et les dotations animation ingénierie étant affectées sur la durée des contrats, un montant au prorata de chaque année a été pris en compte.

(2) Les modifications de ces enveloppes lors des avenants et l'annulation de quelques opérations expliquent les évolutions des chiffres entre le bilan d'activité 2011 et ceux des années passées.

(3) correspond aux affectations rapportées à l'enveloppe globale des contrats

(4) correspond aux crédits mandatés rapportés au total des affectations



La mise en œuvre partenariale des CRDD s'est traduite par la tenue sur les territoires, en 2012, de 120 Comités Locaux d'Examen des Projets (CLEP), présidés par les référents régionaux.

Pour accompagner l'émergence de projets de qualité répondant tant aux enjeux de chaque territoire et aux besoins des habitants qu'aux priorités régionales, la Région a soutenu l'animation et l'ingénierie dans les 25 Pays et dans les territoires Royannais et Rochefortais, dans le cadre des contrats, à hauteur de 2,5 M€ en 2012 pour 124 postes (62 Équivalents Temps Plein).

Répartition des affectations par grande priorité régionale

	Programmation 2007-2013 (€)	Affectations 2007 (1)		Affectations 2008 (1)		Affectations 2009 (1)		Affectations 2010 (1)		Affectations 2011 (1)		Affectations 2012 (1)		TOTAL	
		M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Projets structurants	59,8	3,1	5%	5,8	10%	8,2	14%	7,2	12%	9,1	15%	14,8	25%	48,2	80,6%
Vie Quotidienne	109,9	10,2	9%	14,9	14%	15,4	14%	15,9	14%	15,6	14%	16,5	15%	88,5	80,5%
BRDE*	31,2	4,5	14%	4,5	14%	4,5	14%	4,5	14%	4,4	14%	4,3	14%	26,7	85,6%
Priorités émergentes (Agriculture, Environnement, Santé, adolescence, handicap, Education, logements)	29,2	1,0	3%	1,8	6%	3,0	10%	4,5	15%	3,7	13%	5,0	17%	19,0	65,1%
Autres priorités (Emploi- Economie, Vivre ensemble, Equipements)	49,5	4,7	9%	8,6	17%	7,9	16%	6,9	14%	7,5	15%	7,2	15%	42,8	86,5%
Animation Ingénierie*	17,6	2,5	14%	2,5	14%	2,5	14%	2,5	14%	2,5	14%	2,5	14%	15,0	85,2%
TOTAL CRDD	187,3	15,8	8%	23,2	12%	26,1	14%	25,6	14%	27,2	15%	33,8	18%	151,7	81,0%
Hors CRDD				0,1		0,7		1,5		6,3		11,9		20,5	
TOTAL		15,8		23,3		26,8		27,1		33,5		45,7		172,2	

* : crédits intégralement affectés en 2007 : montant retenu 1/7ème par an

(1) Les modifications de ces enveloppes lors des avenants et l'annulation de quelques opérations expliquent les évolutions des chiffres entre le bilan d'activité 2012 et ceux des années passées

b) Une priorité au soutien à l'activité économique, à l'emploi et à l'insertion, au développement des équipements de proximité et au maintien des services au public

➤ Le soutien à l'activité économique, à l'emploi et à l'insertion

En 2012, les 34 Ateliers de la Création, dont 27 financés à hauteur de 907 453 €⁴⁵⁰ par la Région, ont accueilli et orienté environ 3 000 personnes dans leur projet d'activité. Au travers du dispositif « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » (BRDE), la Région a soutenu 1 265 porteurs de projets pour créer leur propre emploi, pour un montant total de 5 506 755 €. Parmi ces derniers, 838 nouveaux entrepreneurs ont créé leur activité économique et 427 ont bénéficié d'une bourse pour la reprise d'une entreprise.

La Région a par ailleurs accru son soutien aux chantiers d'insertion (25) et aux actions en faveur de la mobilité (9), à hauteur de 682 820 € en 2012, pour accompagner le retour vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, particulièrement les jeunes et les femmes. Pour aider les entreprises à se développer en Poitou-Charentes, 5 nouveaux programmes CORDEE-TPE ont été mis en œuvre, ce qui porte à 26 le nombre de territoires engagés dans ce dispositif régional⁴⁵¹. 315 projets ont été aidés en 2012 pour un montant de 699 049 €, ce qui porte leur nombre total à 599, dont 159 en Charente, 191 en Charente-Maritime, 154 en Deux-Sèvres et 95 en Vienne.

La Région encourage en outre la conversion écologique et sociale des entreprises, notamment dans le secteur touristique, en déclinaison du Schéma Régional du Tourisme 2011-2015. En plus des hébergements financés dans le cadre des délégations de crédits régionaux dont bénéficient 15 territoires⁴⁵², la Région a participé, en 2012, à la création et à l'aménagement de 44 hébergements,

450 Le tableau ci après indique 29 attributions de subventions, un atelier ayant été financé en deux fois et pour un autre la subvention pour l'année 2013 ayant été attribuée en 2012.

451 Pays Thouarsais, Bocage Bressuirais, Gâtine, Haut Val de Sèvre, Mellois, Loudunais, Haut Poitou et Clain, Six Vallées, Chauvinois, Civraisien, Montmorillonnais, Vals de Gartempe, Charente-Limousine, Ruffécois, Ouest-Charente, Sud Charente, Entre Touvre et Charente, Horte et Tardoire, Vals de Saintonge, Saintonge Romane, Haute Saintonge, Marennes Oléron ; Agglomérations du Grand Angoulême, de Royan Atlantique, de Niort et du Pays Châtelleraudais.

452 Pays Gâtine, Haut Val de Sèvre, Mellois, Six Vallées, Montmorillonnais, Civraisien, Charente-Limousine, Ruffécois, Ouest-Charente, Horte et Tardoire, Entre Touvre et Charente, Sud Charente, Vals de Saintonge ;

équipements et sites touristiques pour un montant total de 1 272 495 € ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, au travers de 6 projets pour un montant total de 18 772 €. Tous les hébergements et lieux de visite sont labellisés « Tourisme et Handicap » ; 4 hébergements sont, de plus, écolabellisés.

Enfin, la Région encourage la promotion des productions locales agricoles et marines, ainsi que des circuits courts, avec par exemple l'appui en 2012 à 37 manifestations agricoles et actions spécifiques, à hauteur de 474 982 €, tels que le festival « le son du vignoble » en Haut Poitou et Clain ou le projet de transformation des produits carnés et de développement des circuits courts et la réhabilitation des halles de Coulonges-sur-l'Autize en Gâtine.

➤ **Le développement des équipements de proximité et le maintien des services au public**

En 2012, pour favoriser l'accès de tous aux équipements et services de proximité sur l'ensemble du territoire, la Région a soutenu :

- la réhabilitation et la création de 584 logements sociaux, pour un montant total de 9,4 M€, dans un objectif d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (30 logements dédiés) et d'amélioration des performances énergétiques (518 logements « BBC »), pour une maîtrise des charges locatives ; les économies d'énergie des opérations aidées sont estimées à 3 799 900 Kwh par an⁴⁵³,
- le soutien à 9 projets de maisons ou pôles de santé pour un montant total de 1 424 588 €⁴⁵⁴,
- la création de 3 équipements pour l'accueil de la petite enfance, proposant 48 places supplémentaires, pour un montant total de 114 500 € à La Chapelle Saint Laurent en Gâtine, Nanteuil en Vallée en Haut Val de Sèvre et Saint Savinien en Vals de Saintonge,
- la création de 16 équipements culturels et de 15 équipements sportifs pour un montant total de 2,7 M€, ainsi que le soutien à diverses manifestations locales pour près de 2 M€,
- l'appui aux initiatives publiques et associatives pour la création et l'aménagement de multiples ruraux pour un montant total de 174 988 €, telles que la réhabilitation de la boulangerie de Vernoux-sur-Boutonne, l'aménagement de la boulangerie-pâtisserie d'Ardin et du multiple rural de Largeasse en Gâtine, et l'aide au démarrage de l'épicerie associative de Moutiers-sous-Argenton en Thouarsais.

Afin d'accroître l'offre de services de proximité, de préserver le lien social et d'encourager la conversion écologique, sociale et solidaire de l'économie, la Région a lancé, à titre expérimental, en 2012, l'appel à projets « Développement des services au public dans les cafés ruraux »⁴⁵⁵ et lui a réservé une enveloppe de 300 000 €. En outre, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants, notamment dans les quartiers en lien avec le plan régional « quartiers », la Région a mobilisé :

- au titre des opérations « coeur d'agglomération » des 4 villes chef-lieux, 2,6 M€ pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Poitiers (0,6 M€) et la construction de la médiathèque d'Angoulême (2 M€) ;
- au titre des ORU, 19,6 M€ (contre 8,4 M€ en 2011)⁴⁵⁶, sur les sites de Châtelleraut, Poitiers, La Rochelle, Niort, Saintes et Angoulême, par exemple pour la construction et la réhabilitation de 467 logements sur Angoulême, La Rochelle, Saintes et Poitiers (7,7 M€), la construction d'un foyer d'hébergement « BBC » pour personnes en situation de handicap mental à Poitiers (0,7 M€) et la restructuration « BBC » du groupe scolaire Jean Zay à Niort (3,6 M€).

Agglomérations du Pays Châtelleraudais et de Royan Atlantique

453 Sur Mesure n°30, juillet 2012 : Habitat durable

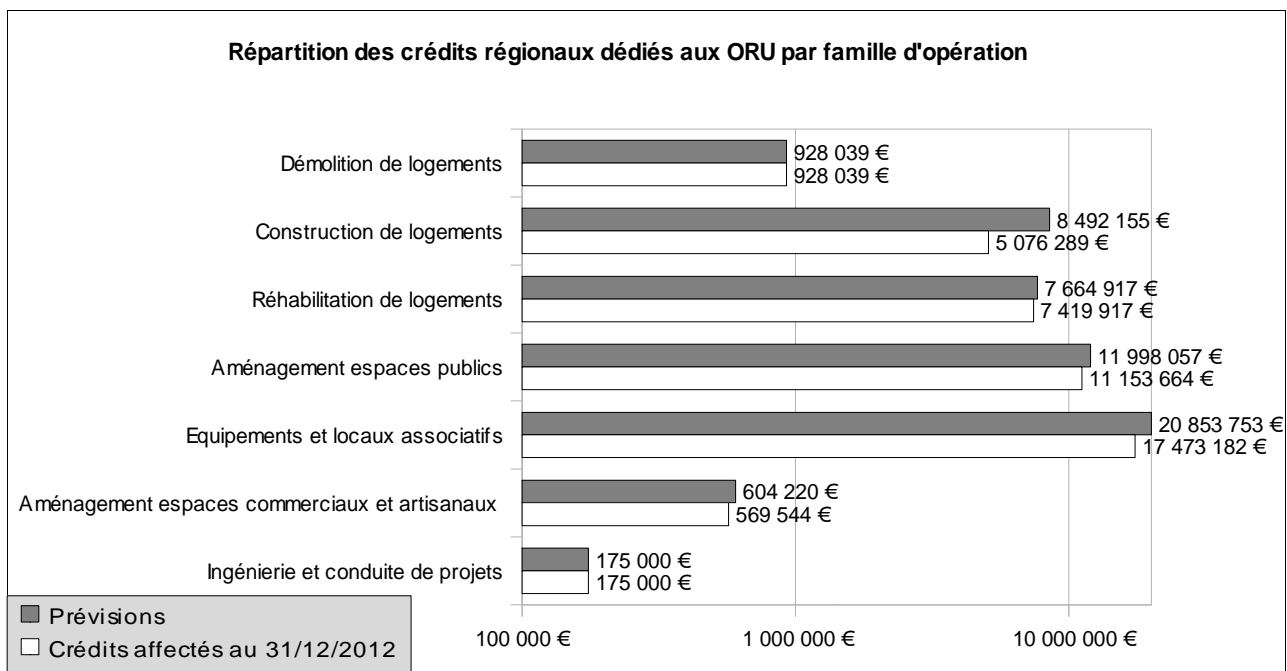
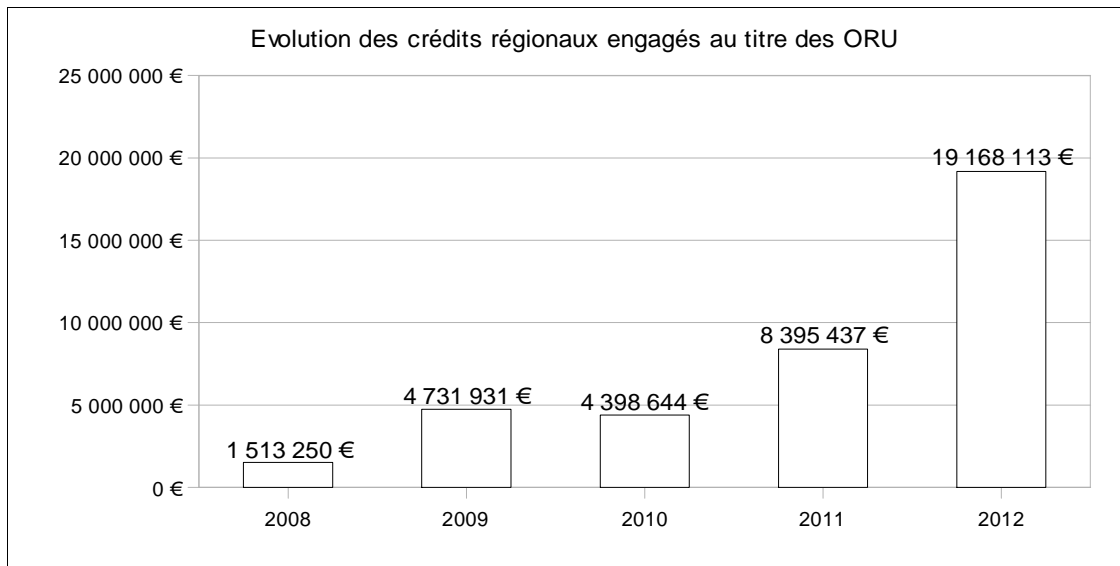
454 Pour en savoir plus, se référer au bilan 2012 de la politique régionale « santé »

455 Décision 12CP0290 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 juillet 2012

456 Les enveloppes prévues dans les CRDD 2007-2013 pour les ORU sont désormais engagées en totalité.

Le programme de Rochefort (quartier du Petit Marseille) est arrivé à échéance en 2012. Cet achèvement s'est traduit par l'approbation d'un avenant de clôture⁴⁵⁷.

Ces projets participent aux objectifs régionaux en matière d'excellence environnementale, et plus particulièrement de maîtrise de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables, d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, de réduction de la fracture numérique sur les territoires et d'emploi au travers des clauses sociales⁴⁵⁸.



457 Délibération 12CR084 du Conseil Régional du 15 octobre 2012

458 5 % des heures de travail générées par les ORU sont consacrées à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et résidant dans les quartiers

c) La poursuite de l'intégration des trois priorités transversales

➤ Les jeunes

Dans le cadre du « Pacte de confiance pour l'emploi des jeunes »⁴⁵⁹, la Région a soutenu l'accompagnement au choix professionnel par les Missions locales de 1 372 jeunes en 2012 pour un montant total de 447 930 €, ce qui porte à 3 285 le nombre de jeunes aidés depuis 2010, date de mise en oeuvre du dispositif, dans 29 territoires⁴⁶⁰. Ont également été soutenus par la Région l'animation de l'espace « jeunes diplômés » en Rochefortais (18 000 €), des actions de cohésion sociale et de médiation sociale en faveur des jeunes à La Rochelle (160 000 €), 10 chantiers de jeunes internationaux (35 972 €), 7 actions éducatives (64 760 €) et 8 actions de prévention pour la santé des jeunes (79 230 €).

➤ Le handicap⁴⁶¹

En 2012, la Région a soutenu 23 projets ciblés sur l'amélioration de l'accessibilité des équipements, activités et services aux personnes en situation de handicap, pour un montant total de 348 065 €, dont notamment l'appui pour la réalisation de 10 diagnostics d'accessibilité des Établissements Recevant du Public et des Plans d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics en Aunis, Vals de Saintonge, Horte et Tardoire, Ouest Charente, Six Vallées et Montmorillonnais (104 650 €).

Plus largement, la Région est vigilante à la prise en compte du handicap, dans sa diversité, dans l'ensemble des projets soutenus au titre des CRDD et les ORU.

➤ L'excellence environnementale

En 2012, la Région a soutenu 123 actions pour l'environnement pour un montant total de 1,8 M€, dont 21 initiatives en faveur de l'éducation à l'environnement (109 778 €), 29 opérations de plantation d'arbres et de haies, dans les exploitations agricoles et sur des terrains communaux, telles que l'aménagement paysager des abords du château de La Rochefoucauld, des jardins du couvent des Carmes et des bords de Tardoire en Horte et Tardoire (245 195 €), 4 actions pour la gestion écologique et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (9 221 €), 8 projets pour l'amélioration et l'animation de jardins supports d'actions de sensibilisation à l'environnement et de croisement avec des approches patrimoniales ou artistiques, principalement en Ruffécois (194 054 €), et 5 actions en faveur de la biodiversité (48 610 €). Les collectivités, qui s'engagent dans ces démarches, adhèrent en grande majorité à la charte « Terre Saine » et l'articulation avec la « Trame verte et bleue » est encouragée.

En outre, pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Région a financé l'aménagement de 7 aires de co-voiturage en Six Vallées (9 201 €), un bus-vélo et l'étude de faisabilité et d'opportunité de parcs d'échange à La Rochelle (22 705 €), la réalisation de 2 pistes cyclables et de 3 itinéraires de randonnée accessibles aux cyclistes en Horte et Tardoire, Aunis, Marennes-Oléron et dans l'agglomération de Poitiers (49 931 €), ainsi que des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics en Six Vallées et dans l'agglomération de Poitiers (30 272 €).

459 Délibération 10CR060 du Conseil Régional du 18 octobre 2010

460 Pays Gâtine, Bocage Bressuirais, Thouarsais, Haut Val de Sèvre, Mellois, Six Vallées, Chauvinois, Vienne et Moulrière, Haut Poitou et Clain, Loudunais, Montmorillonnais, Civraisien, Charente-Limousine, Sud Charente, Ruffécois, Ouest-Charente, Aunis, Vals de Saintonge, Marennes-Oléron, Île de Ré, Haute Saintonge, Saintonge Romane ; Agglomérations du Pays Chatelleraudais, du Pays Rochefortais, de La Rochelle, de Niort, du Grand Poitiers, du Grand Angoulême et de Royan Atlantique

461 Pour en savoir plus, se référer au bilan 2012 de la politique régionale « handicap »

d) Une veille sur l'évolution des territoires et de leurs stratégies

Dans un contexte marqué par la réforme de l'intercommunalité⁴⁶² et l'élaboration ou la mise en oeuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), la Région est vigilante à l'évolution de la structuration des territoires et a engagé en 2012 la réflexion sur l'évolution de la politique territoriale.

La Région a été associée à la mise en place ou à la révision des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) de l'Ile de Ré, du Pays Marennes Oléron, du Pays d'Aunis, du Pays Royannais, de l'Angoumois, de Saintonge Romane, des Vals de Saintonge, du Seuil du Poitou et du Niortais. A cette occasion, elle a demandé à ce que les priorités exprimées dans les schémas régionaux soient intégrées dans ces documents cadre, et notamment la réduction de l'étalement urbain, la mobilité durable, la trame verte et bleue, la gestion de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

462 Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et de la loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		TOTAL	
	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées	Nombre d'actions (décisions CP)	Subventions affectées
Emploi – Économie	86	6 898 081 €	154	8 357 523 €	145	7 589 453 €	202	7 951 305 €	383	7 362 97 €	484	8 236 658 €	1454	46 396 017 €
Commerce - artisanat dont ORC et CORDEE TPE - multiples ruraux *	3	229 242 €	9	388 829 €	10	246 256 €	69	531 768 €	223	698 321 €	321	887 52 €	635	2 981 958 €
Chantiers d'insertion	13	311 200 €	24	627 593 €	28	778 591 €	25	587 047 €	25	499 198 €	25	503 27 €	140	3 306 846 €
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	0	0	4	81 000 €	4	57 000 €	2	25 000 €	3	27 000 €	1	15 933 €	14	205 933 €
Démarches territoriales d'accès à l'emploi (dont actions portées par les missions locales)	16	1 372 549 €	28	1 195 310 €	27	778 591 €	25	667 919 €	52	922 473 €	49	98 713 €	197	5 873 555 €
Délégations Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (1)	30	4 468 089 €	31	4 479 794 €	31	4 479 794 €	31	4 489 013 €	31	4 133 23 €	31	4 294 136 €	185	26 344 069 €
Atelier de la création	11	321 401 €	38	1 170 603 €	30	956 337 €	31	921 921 €	34	832 780 €	29	90 753 €	173	5 110 495 €
Mobilité	8	92 200 €	14	285 594 €	8	123 596 €	8	139 242 €	9	150 517 €	9	179 603 €	56	970 752 €
Aménagements environnementaux ZAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (2)	5	103 400 €	6	128 800 €	7	169 288 €	11	589 395 €	6	99 465 €	19	512 061 €	54	1 602 409 €
Agriculture	22	117 879 €	37	330 156 €	45	501 111 €	45	304 292 €	43	366 988 €	45	588 98 €	237	2 209 408 €
Circuits courts	1	5 000 €	2	6 070 €	6	37 722 €	8	37 583 €	3	44 000 €	14	370 529 €	34	509 04 €
Promotion des produits du terroir (communication)	7	35 950 €	1	24 937 €	5	31 080 €	12	55 377 €	8	89 176 €	8	45 968 €	41	282 88 €
Diversification	0	0	1	8 700 €	1	10 000 €	2	6 236 €	2	28 086 €	0	0 €	6	53 022 €
Halles, marchés couverts	0	0	1	10 000 €	0	0 €	1	40 000 €	1	78 000 €	0	0 €	3	128 000 €
Manifestations agricoles	9	28 126 €	21	76 007 €	23	88 228 €	18	147 294 €	24	101 294 €	15	58 485 €	110	99 434 €
Autres	5	48 803 €	11	204 442 €	10	334 081 €	4	17 802 €	5	26 432 €	8	114 000 €	43	745 560 €
Éducation	13	86 074 €	51	572 970 €	62	390 154 €	81	1 339 741 €	73	718 057 €	86	681 75 €	366	3 788 571 €
Sensibilisation des scolaires à l'environnement	0	0	0	0	0	0	4	18 955 €	2	7 367 €	3	16 960 €	9	18 955 €
Sensibilisation des scolaires à la culture	7	38 808 €	21	134 964 €	28	232 284 €	56	533 162 €	47	408 489 €	37	262 305 €	196	1 610 012 €
Soutien scolaire	0	0	1	16 641 €	0	0 €	0	0 €	1	10 102 €	0	0 €	2	26 743 €
Chantiers internationaux de jeunes	1	2 254 €	6	22 850 €	9	45 560 €	11	45 765 €	10	36 333 €	10	35 972 €	47	187 34 €
Autres (3)	5	45 012 €	23	398 515 €	25	112 310 €	10	741 859 €	13	255 766 €	36	366 338 €	112	1 919 800 €
Environnement	22	483 164 €	75	1 057 335 €	86	1 957 260 €	124	2 030 933 €	98	1 820 784 €	120	1 840 406 €	525	9 189 882 €
Arbres et haies	9	29 465 €	21	192 102 €	20	317 213 €	51	338 581 €	32	288 121 €	29	245 195 €	162	1 410 677 €
Vallées et rives	2	36 465 €	5	99 826 €	3	85 750 €	5	60 674 €	1	5 000 €	9	84 847 €	25	372 62 €
Jardins	1	32 500 €	5	35 638 €	9	62 707 €	7	44 072 €	7	274 601 €	8	194 054 €	37	43 572 €
Sensibilisation à l'environnement	7	28 118 €	14	74 155 €	11	89 935 €	30	257 544 €	27	152 989 €	18	92 818 €	107	95 559 €
Sentiers de randonnée	1	1 545 €	8	141 258 €	5	140 617 €	11	333 186 €	7	66 531 €	3	23 833 €	35	06 970 €
Aménagements environnementaux ZAE	0	0	3	135 985 €	1	51 160 €	1	27 168 €	0	0 €	2	40 885 €	7	255 198 €
Bourgs	0	0	5	64 973 €	7	81 637 €	2	55 161 €	0	0 €	1	8 190 €	15	209 961 €
Autres (dont aménagements dans les agglomérations)	2	355 071 €	14	313 398 €	30	1 128 241 €	17	914 547 €	24	1 033 542 €	50	1150 584 €	137	4 895 383 €

Vivre ensemble	58	3 539 725 €	136	4 206 930 €	222	3 663 169 €	271	4 229 320 €	180	4 203 61 €	210	6 652 641 €	1077	26 495 446 €
Équipements culturels	1	1 000 000 €	5	287 389 €	0	0 €	4	149 000 €	3	40 113 €	2	6 800 €	15	1 483 302 €
Équipements sportifs	0	0 €	1	36 800 €	0	0 €	2	16 450 €	0	0 €	0	0 €	3	53 250 €
Centres de loisirs et socio-culturels	0	0 €	0	0 €	1	5 000 €	1	68 440 €	1	60 000 €	0	0 €	3	133 440 €
Équipements petite enfance et enfance	5	202 000 €	4	521 900 €	3	70 696 €	3	142 000 €	5	152 750 €	4	134 500 €	24	1 223 846 €
Équipements touristiques	0	0 €	0	0 €	6	120 081 €	1	6 881 €	2	15 697 €	4	29 442 €	13	172 101 €
Équipements patrimoniaux (églises...)	1	18 086 €	8	418 108 €	11	127 282 €	11	139 225 €	9	66 680 €	6	18 772 €	46	788 153 €
Logement (dans les Pays)	0	0 €	31	359 272 €	125	905 310 €	150	1 157 107 €	86	1 442 753 €	117	1 710 298 €	509	5 574 740 €
Bourgs	2	386 034 €	5	83 040 €	3	177 172 €	8	287 255 €	9	371 533 €	12	2 699 97 €	39	4 004 831 €
Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)	1	4 500 €	5	116 899 €	3	19 107 €	4	32 420 €	4	43 259 €	1	8 073 €	18	22 458 €
Manifestations (4)	41	1 772 122 €	62	1 947 542 €	54	1 965 418 €	78	2 032 841 €	56	1 943 86 €	54	1 936 415 €	345	11 598 214 €
Autres	7	156 983 €	15	435 980 €	16	273 103 €	9	197 701 €	5	67 000 €	10	108 544 €	62	1 239 311 €
Équipements	42	1 794 118 €	83	5 665 876 €	97	8 698 128 €	95	6 041 645 €	84	9 103 01 €	107	11 186 188 €	508	42 489 256 €
Équipements culturels	2	89 058 €	12	1 012 765 €	14	3 366 512 €	11	265 439 €	8	1 531 170 €	16	214 496 €	63	8 479 440 €
Équipements sportifs	8	462 842 €	14	1 432 146 €	13	815 750 €	7	691 664 €	10	531 033 €	15	547 97 €	67	4 480 632 €
Centres de loisirs	1	24 000 €	1	1 069 €	6	501 379 €	4	247 849 €	4	978 651 €	1	150 000 €	17	1 902 948 €
Équipements et sites touristiques	5	94 295 €	7	282 298 €	8	241 088 €	22	803 833 €	7	331 061 €	20	826 717 €	69	2 579 292 €
Hébergements touristiques (5)	13	344 043 €	22	571 460 €	22	467 935 €	18	387 011 €	31	981 434 €	20	416 38 €	126	3 168 219 €
Guides touristiques de Pays	6	49 737 €	9	57 094 €	7	45 423 €	11	58 489 €	7	80 138 €	9	48 459 €	49	339 40 €
Pistes cyclables	0	0 €	7	257 139 €	9	256 350 €	3	44 297 €	4	51 604 €	2	26 098 €	25	635 488 €
Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)	0	0 €	0	0 €	1	35 000 €	0	0 €	1	20 000 €	3	57 961 €	5	112 961 €
Sentiers de randonnée	0	0 €	1	40 000 €	1	30 000 €	1	8 600 €	0	0 €	5	46 156 €	8	124 756 €
Autres (dont ORU et Coeurs d'agglo)	7	730 143 €	10	2 011 905 €	16	2 938 691 €	18	3 534 463 €	12	4 598 210 €	16	6 852 768 €	79	20 666 180 €
Santé – Prévention – Adolescence – Handicap	14	384 115 €	30	474 624 €	32	798 945 €	49	1 094 539 €	55	1 120 489 €	62	0 69 522 €	242	5 942 234 €
Santé des adolescents	6	296 425 €	9	93 940 €	7	93 290 €	13	73 870 €	13	67 285 €	4	37 000 €	52	66 810 €
Handicap	4	48 777 €	10	116 536 €	10	55 415 €	21	305 251 €	17	315 896 €	23	348 063 €	85	1 189 940 €
Ateliers protégés	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	1	15 000 €	1	15 000 €
Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)	0	0 €	2	65 990 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2	65 990 €
Nutrition	0	0 €	1	2 328 €	0	0 €	6	56 079 €	5	37 860 €	2	19 792 €	14	116 059 €
Lutte contre la désertification médicale	1	19 800 €	5	181 628 €	5	491 490 €	5	611 339 €	15	591 349 €	16	1 489 82 €	47	3 384 688 €
Autres	3	19 113 €	3	14 202 €	10	158 750 €	4	48 000 €	5	108 099 €	16	160 583 €	41	508 747 €
Animation – Ingénierie **	27	2 516 485 €	28	2 533 219 €	28	2 533 219 €	28	2 533 219 €	28	2 510 29 €	28	2 541 617 €	167	15 167 978 €
Hors contrat			8	96 310 €	19	663 156 €	20	1 515 476 €	32	6 342 624 €	40	11 971 551 €	119	20 589 117 €
Total	284	15 819 641 €	602	23 294 943 €	736	26 794 595 €	915	27 040 470 €	976	3 349 120 €	1182	45 769 140 €	4695	172 267 909 €

Source Région Poitou-Charentes, 2012

* ORC Mellois et Saintonge Romane de 150 000 € et 40 000 € calculées sur 2007 et délégation CORDEE TPE d'Angoulême 1/6ème à partir de 2008 (62 500 €)

** Animation-Ingénierie + 1/3ème augmentation 2011 Mellois

(1) montant calculé comme suit : 1/7ème de la délégation des contrats + 1/3ème diminution BRDE Marennes-Oléron, Mellois et Montmorillonnais en 2011

(2) dont pépinière d'entreprises du Châtelleraudais en 2010

(3) dont Espace des Musiques Actuelles à La Rochelle en 2010, équipements en direction des jeunes et programme d'actions CPA Lathus en 2008 et 2010

(4) montant calculé comme suit : 1/7ème de la délégation des contrats + 1/3ème augmentation délégation 2011 Ruffécois et Thouarsais + montant affecté aux opérations hors délégations

(5) montant calculé comme suit : 1/7ème de la délégation des contrats puis 1/5ème si avenants en 2009 + montant affecté aux opérations hors délégations

3.3. LE FRIL

a) Le programme FRIL 2011-2013

Le Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) a été créé en 2005⁴⁶³ pour soutenir les petites communes de moins de 10 000 habitants (ainsi que leurs groupements ou associations) lorsqu'elles sont confrontées à un besoin d'investissement qui s'inscrit dans les actions suivantes :

- le patrimoine de caractère et de ses abords,
- les services de première nécessité,
- les actions de développement touristique,
- les actions contribuant à l'excellence environnementale.

Elles sont aussi aidées en fonction de leur potentiel fiscal, afin de mieux soutenir celles qui disposent des ressources les plus faibles.

Dispositif FRIL 2011 - 2013

	Nombre de dossiers	Montant des subventions en €
Charente	183	3 831 700
Charente-Maritime	210	4 891 950
Deux-Sèvres	121	4 279 500
Vienne	140	5 305 084
Total	654	18 308 234

Sur ces 654 subventions, 582 concernent des petites communes, 39 des structures intercommunales et 33 des associations. Elles sont réparties de la façon suivante entre les deux catégories d'opérations éligibles.

	Investissement aidé en €	Subventions en €
Patrimoine de caractère	34 701 880	5 959 675
Services de première nécessité	104 765 307	12 348 559

Il convient aussi de souligner la prise en compte de 56 dossiers concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap pour un montant de travaux de plus de 7 553 607 euros et de subventions à hauteur de 1 200 000 euros.

La Région a ainsi permis le maintien ou la création de près de 3 720 emplois, sur l'année 2012, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par l'octroi des aides au titre de ce fonds, sachant que 3 à 5 emplois, en moyenne, sont maintenus ou créés pour 150 000 euros de travaux.

Quelques exemples d'opérations subventionnées sur 2012 :

- construction d'une médiathèque à Mornac (16),
- construction d'un multi-services à Jurignac (16),
- création d'une plate-forme de co-voiturage à Courçon (17),

463 Décision 05CP0348 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 11 juillet 2005 ;
Sur Mesure n°44, octobre 2012 : le FRIL

- mise en accessibilité PMR de la mairie-école de Saint Saturnin du Bois (17),
- aménagement paysager et voie douce du Bois Roux à Saint Aubin du Plain (79),
- création d'un espace multisports à Mauzé sur le Mignon (79),
- extension de l'école primaire à Le Rochereau (86),
- création d'une maison de santé à Vouneuil sur Vienne (86).

b) Le FRIL tempête

La Région a mis en place, en 2010, ce FRIL spécifique pour accompagner les communes dans leurs travaux de reconstruction suite à la tempête Xynthia⁴⁶⁴. Pour l'année 2012, 5 communes ont été aidées à hauteur de 286 637 euros pour les dommages non couverts par les assurances.

3.4. PLAN DIGUES

Depuis juin 2011, le Conseil Régional a inscrit une enveloppe prévisionnelle de 45 M€ destinée à financer les travaux de protection définis dans les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à hauteur de 20 % ou même à hauteur de 40 % pour les travaux concernant le PAPI Aunis-Nord (Charron). Les affectations interviendront au fur et à mesure de la validation et de la labellisation des programmes d'actions.

A ce jour, l'élaboration et la validation des PAPI sont bien avancées :

- 5 PAPI complets ont été validés au niveau national par la Commission Mixte Inondation (CMI) : Chatelaillon-Yves (24 M€), les Iles de Ré (45 M€) et d'Oléron (16,6 M€), l'Estuaire Charente (8,3 M€) et la Rochelle (31 M€),
- les PAPI d'intention de l'Estuaire de la Gironde et de la Rive Sud de la Sèvre Niortaise ont été validés,
- l'élaboration du PAPI de la Seudre est en cours.

Au 31 décembre 2012, la Région a engagé les opérations suivantes :

PAPI	Date de signature		Coût global		Région	
	PAPI d'intention	PAPI complet	PAPI d'intention en €	PAPI complet en €	PAPI d'intention en €	PAPI complet en €
Yves-Chatelaillon		11/09/2012		23 422 368		4 470 001
Ile de Ré		27/11/2012		45 121 000		8 919 000
Sèvre Niortaise (Aunis-Nord) - (Charron)	en cours		541 500		171 750	
CDC Ile d'Oléron		31/01/2013		17 674 346		3 216 000
Estuaire de la Charente		fin janvier 2013		8 325 480		en cours
Aix-Fouras		fin janvier 2013		12 952 500		en cours
CDC La Rochelle (labellisé en décembre 2012)		en cours		31 000 000		en cours
Estuaire de la Gironde (PAPI intention validé en CMI en juillet 2012)		en cours		en cours		en cours
Bassin de la Seudre (lancement du PAPI d'intention le 23 janvier 2013)	prévu en 2013					
Total			541 500	138 495 694	171 750	16 605 001